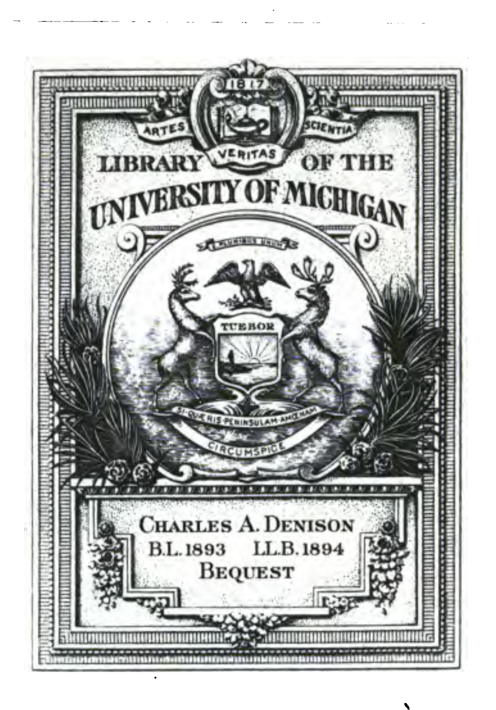

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

HISTOIRE DU RÈGNE

DE

CHARLES-LE-BON.

Jalbert de Bruges

HISTOIRE DU RÈGNE

DE

CHARLES-LE-BON,

PRÉCÉDÉE D'UN RESUMÉ

DE L'HISTOIRE DES FLANDRES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS,

ET SUIVIE D'UN APPENDICE DE CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA MORT DE CE PRINCE JUSQU'A LA PAIX DE MELUN.

PAR J.-O. DELEPIERRE ET J. PERNEEL, AVOCATS.

BRUXELLES,
FONDERIE ET IMPRIMERIE NORMALES.

1830.

Printed in Belgium,

INTRODUCTION.

Les communes flamandes donnèrent l'impulsion au commerce, à l'industrie, à la civilisation du nord de l'Europe; elles furent d'abord, pour les comtes, un moyen puissant pour dompter la féodalité; les richesses et le bien-être qu'elles procurèrent au pays firent ensuite, des ducs de Bourgogne, les souverains les plus puissants de la chrétienté. Ces glorieuses époques sont séparées de nous par trois siècles de gouvernement absolu, dont les chefs se sont crus intéressés à éteindre, chez les Flamands, jusqu'aux souvenirs de leur orageuse liberté.

La plupart des annalistes ont mal dépeint, et, pour ainsi dire, dénaturé la généreuse résistance

de nos ancêtres contre l'oppression féodale, et leurs luttes si glorieuses contre l'étranger : vivant sous des princes qui ne voulaient point d'un peuple fier de ses aïeux, mais d'un peuple docile et sans souvenirs, ils ont décoloré les plus belles pages de notre histoire. Heureusement qu'il reste encore des monuments qui peuvent réhabiliter l'ancienne gloire de la patrie aux yeux de ses enfants! Tels sont les mémoires de quelques auteurs contemporains, qui ont écrit avec conscience et courage; mais la plupart mal appréciés, ou, pour ainsi dire, inconnus, restent ensevelis dans les bibliothèques.

Parmi ces monuments, un des plus précieux est sans doute la vie de Charles-le-Bon, comte de Flandre, écrite par Gualbert, notaire à Bruges, son contemporain, et témoin oculaire des événements qu'il raconte. Nous croyons que cet auteur, perdu dans l'immense mais excellent ouvrage des Bollandistes, n'a jamais été traduit du latin, langue dans laquelle il a écrit. En attendant que des plumes plus exercées que la nôtre, répondant aux vœux du monarque, aient composé une histoire digne du pays, nous nous sommes félicité de pouvoir donner une traduction de Gualbert, persuadé que la lecture de son ouvrage servira à dissiper bien des erreurs sur l'histoire de nos aïeux, et principalement sur celle des célèbres com-

munes d'Ypres, de Bruges et de Gand, aux onzième et douzième siècles. En effet, cet auteur nous trace un tableau fidèle des mœurs et du degré de liberté dont jouissait le pays à cette époque, bien antérieure à celle où l'on place ordinairement la concession des chartres communales.

On y voit le pouvoir comtal, d'abord sous Baudouin dit *à la hache*, puis sous Charles-le-Bon lui-même, uniquement occupé à maintenir contre la féodalité les droits encore faibles des habitants des campagnes. La lutte s'y trouve clairement définie; le comte Charles y prend une part active et tombe assassiné par la noblesse de ses États. Ce n'est donc pas seulement un souverain recommandable par ses vertus chrétiennes que nous dépeint Gualbert, c'est un protecteur des libertés du peuple. Cependant telle n'est pas l'opinion que nous en donnent les annalistes flamands; d'après eux, prince faible, pusillanime et ne sachant s'armer que de la prière, il fut assassiné par une famille de marchands de grains. Les mêmes annalistes sont muets sur l'état politique de l'époque; Gualbert le décrit avec chaleur et vérité. L'on voit les villes déjà constituées en véritables puissances, sur lesquelles la féodalité n'a plus aucune prise; redoutables et fortes, elles font pencher la balance en faveur de ceux qu'elles veulent favoriser. Possédant une multitude de droits depuis long-temps

acquis, et dont elles sentent toute l'importance, leur amour pour ces droits va jusqu'à la frénésie, dès qu'elles croient que la moindre partie en est menacée; d'un autre côté, un commerce étendu avec l'Angleterre et les autres États du nord les a rendues riches et opulentes.

Les divers combats que les Brugeois livreront aux assassins du comte Charles; le soin qu'ils prendront de fortifier leur ville, pour en exclure amis et ennemis, qui refuseraient de se lier par serment de respecter les droits et les possessions des citoyens; leurs rixes avec les Gantois et même avec quelques nobles de leur propre parti, mais surtout cette émeute causée par l'emprisonnement d'un des leurs, sur l'ordre de Gervais, leur nouveau châtelain, nous montrent un peuple jouissant, non-seulement de droits garantissant la liberté, mais aussi un peuple depuis long-temps habitué à ne pas s'en laisser ravir impunément la moindre partie. Mais où le pouvoir populaire se révèle tout entier, c'est dans le choix du nouveau comte Guillaume de Normandie, dans les relations avec le roi de France, dans le mode des délibérations et la place où elles ont lieu, dans la lutte soutenue en faveur de Thierry d'Alsace. Déjà le roi de France reconnaît les villes de Flandre comme puissances, il leur envoie des députés et demande leur agréation sur le comte qu'il leur

propose; la délibération du peuple sur cet objet important a lieu dans une place publique, car c'est là que se discutent tous les grands intérêts de la patrie; là le peuple s'engage par serment à ne recevoir pour maître qu'un comte qui saura défendre les droits des citoyens.

Quoi de plus noble, par exemple, que cette sévérité avec laquelle les Gantois reprochent à Guillaume sa perfidie? Quoi de plus énergique que cette réponse faite au roi de France par tous les Brugeois assemblés? « Allez répéter à votre » maître, disent-ils à ses envoyés, qu'il est par- » jure; que Guillaume de Normandie, sa créa- » ture, s'est rendu indigne du comté par ses exac- » tions et par son manque de foi; que nous nous » sommes choisi un autre comte, et que ce n'est » point au roi de France à y trouver à redire, » parce que c'est à nous seuls, peuple et nobles » de Flandre, qu'il appartient de choisir nos sei- » gneurs. »

Tout nous fait donc voir, dans l'ouvrage de Gualbert, que déjà au commencement du douzième siècle, et même avant cette époque, un peuple grand et généreux s'agite dans le sein de la Flandre, alors que le reste de la France ne compte encore que de timides bourgeois, des serfs et des nobles. Les chartres communales ne sont pas encore concédées, et déjà le peuple jouit de

la liberté : voilà ce que nous voulons constater; voilà ce que nous démontre l'ouvrage de Gualbert. Et qu'importe maintenant qu'une chartre communale ne soit pas encore venue sanctionner ces droits? ils sont acquis, la commune existe de fait, et la garantie de son existence se trouve dans les armes de ses citoyens. L'ouvrage, dont nous offrons la traduction au public, prouve jusqu'à l'évidence que la liberté existait, en Flandre, dès le commencement du douzième siècle. Il en résulte également qu'elle y existait à une époque bien antérieure : elle naquit donc d'autres événements majeurs. Quels sont ces événements? Quand le peuple commença-t-il à résister isolément à l'oppression? Quand cette résistance devint-elle commune et organisée? De là qu'entendons-nous par commune, par système communal? Voilà autant de questions qu'il s'agit de résoudre, pour faire connaître les gradations successives de la liberté dans notre patrie, et rendre plus intelligible l'intéressante époque décrite par notre auteur. C'est ce que nous nous proposons de développer dans un résumé historique qui précèdera notre traduction.

L'histoire des anciens peuples de la Grèce et de Rome ne nous fournit aucun exemple d'une législation ni d'un état de choses semblables à ces confédérations, dites communales, existantes au nord des Gaules au moyen âge. On en chercherait vaine-

ment quelques traces chez les peuples de l'Asie, tant anciens que modernes. C'est que ces confédérations ont été la suite presque nécessaire d'une des plus effroyables catastrophes qui aient jamais affligé l'humanité : les dévastations commises par les barbares dans l'empire romain. Avant cette époque, les peuples soumis à la domination romaine, lors même qu'elle fut le plus tyrannique des despotismes, jouissaient, sinon de la liberté politique, au moins de la liberté civile.

Un lien commun existait entre toutes les provinces, et une loi égale, au moins pour la multitude, laissait, au milieu de la sujétion commune, assez de liberté au peuple pour s'occuper avec sécurité du commerce et de tous les arts de la paix. Un système de gouvernement uniforme rendait inutile toute association, toute confédération d'individus ou de villes, ayant pour but de se créer des sûretés ou des garanties contre quelque oppression ou quelque pouvoir n'émanant pas directement du souverain.

Il y eut, il est vrai, des municipalités dans les derniers temps de l'empire; elles se conservèrent peut-être au midi de la France et en Italie : mais elles n'eurent aucun rapport avec les communes du nord de la France, et spécialement avec celles de la Flandre.

Les municipalités avaient un caractère politique

tout différent, puisqu'elles favorisaient l'action du gouvernement; elles ne s'opposaient pas à la liaison entre toutes les parties de l'empire, tandis que les communes étaient contraires à la marche d'un gouvernement régulier. Véritables républiques, dans les époques les plus brillantes de leur histoire, il n'y avait entre elles, quoiqu'elles eussent le même souverain, d'autre liaison qu'une confédération souvent rompue, souvent rétablie, selon leur intérêt bien ou mal entendu, ou les caprices d'un peuple variable dans ses projets. Nous venons de dire que l'irruption des barbares dans l'empire romain produisit le besoin d'une résistance à l'oppression, pour obtenir par force ou par concession quelques droits civils ou politiques. En effet, les barbares qui vinrent successivement fondre, pendant plusieurs siècles, sur les malheureuses populations gauloises ou romaines, tels que les Huns, les Vandales, les Francs et les Sarrasins, détruisirent toute liberté et même toute civilisation; peu de villes conservèrent quelqu'idée de règle et de loi, au moins pour ce qui concerne le nord de la Gaule.

L'homme, ainsi dégradé et presque réduit à l'état de brute, dut chercher à sortir de cet avilissement : pour y parvenir, il fallait résister à l'oppression; mais les barbares couvraient le sol, et la destruction suivait leurs pas. Toute résistance fut

donc faible dans ses commencements, et ne fut, à vrai dire, qu'une force d'inertie opposée au plus affreux joug qui pesa jamais sur le genre humain. Cependant l'obtention de quelques droits, soulagement à tant de misères, était le premier besoin, le premier devoir de l'humanité opprimée. Ce sont les faits qui constatent cette résistance, les droits ou les franchises obtenues par elle, dont il faut rechercher l'existence à travers le chaos du moyen âge; car, dès qu'il y a résistance et confédération organisée, le système communal prend, en quelque sorte, naissance. Pour parvenir à ce résultat, nous tirerons des inductions de tout ce qui peut éclaircir ce sujet : un commerce naissant, la création d'une ville ou d'un rempart nouveau, même les guerres entreprises par le souverain, nous serviront à découvrir l'état malheureux ou prospère des institutions dont nous nous occupons.

Pour rendre ce plan plus facile, nous prendrons pour fil de notre narration le règne des comtes, en remarquant soigneusement chaque pas vers un meilleur ordre de choses, chaque amélioration civile ou politique que nous rencontrerons [1].

[1] Le clergé a facilité l'établissement du système communal : les premières consolations que reçut le peuple opprimé vinrent de sa part. L'évêque Saint-Amand, et une foule de prêtres en Flandre, honorèrent leur saint ministère par le plus courageux dévouement et des travaux vraiment apostoliques, en tâchant d'adoucir les mœurs

La féodalité se trouvant continuellement en présence des communes, souvent en hostilité ouverte avec elles, nous aurons besoin de faire connaître la nature de la féodalité, les causes qui l'ont amenée, afin de faire comprendre le caractère de la lutte qu'elle soutint contre les communes; car, pour bien juger d'un principe, il faut connaître le principe contraire qui agit sur lui.

Résumant en peu de mots toute notre opinion, nous disons que le système communal a eu pour cause l'oppression des barbares et l'absence presque totale de toute loi civile ou politique, après la conquête; que la résistance qui se manifesta plus

des vainqueurs et des vaincus presqu'également abrutis. Les monastères, élevés par leurs soins, servirent de refuge contre l'oppression; cependant ceci n'eut lieu que pendant les premiers siècles de l'invasion des barbares. C'est alors que le clergé, appartenant au peuple vaincu par une commune origine, s'efforça de soulager son horrible sort. Mais quand, vers les 9e et 10e siècles, la religion dominante des barbares fut le christianisme, l'esprit du clergé changea, parce qu'il se composait de nouveaux éléments. Les évêchés se donnèrent aux principaux de la caste conquérante; les vainqueurs fondèrent des abbayes, et chaque fondateur y plaçait ordinairement quelqu'un des siens.

Ces évêques, ces moines, s'arrogèrent tout autant de droits sur leurs vassaux que les seigneurs laïcs. Issus du sang des dominateurs, ils partageaient tous leurs principes, et, constamment ennemis de toute émancipation du peuple comme les seigneurs féodaux, ils soutinrent à plus d'une époque leur prétendu droit d'oppression, les armes à la main : la commune de Cambrai lutta, pendant quatre siècles, contre ses évêques. Les sanglants démêlés de la commune de

tard, de la part du peuple vaincu, eut pour but unique d'obtenir des lois et des garanties contre cette oppression. Nous ajouterons que le système communal commença, dès que cette résistance eut produit quelques institutions, quelques libertés, ou bien que celles-ci furent concédées par un prince ami de l'humanité et de ses vrais intérêts; soit que ces institutions existassent de fait ou de droit. Enfin, pour ne point nous égarer, faute d'avoir donné aux mots leur signification précise, nous définirons ce que nous entendons par communes et par système communal. Le *système des communes* se compose de cet ensemble de coutumes, privilèges, lois, réglements, enfin de

Liége avec son évêque souverain, les batailles de Hasbain sous Jean-sans-Peur, et les terribles exécutions que fit faire l'évêque après sa victoire, nous en donnent une autre preuve. Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi en Italie, ni même au midi de la France; le peuple vaincu y conserva plus qu'ailleurs un clergé d'une origine commune. Peut-être même que la différence de mœurs et d'origine du clergé français et de celui d'Italie fut une des causes qui divisèrent, dès le 10e siècle, le clergé de ces deux pays. Guizot, dans son cours d'histoire moderne, partage en partie notre opinion dans sa sixième leçon (pag. 22) de l'an 1828, où il dit: « Quand on compare les écrits des chroniqueurs » ecclésiastiques du 8e siècle avec ceux des siècles précédents, la dif- » férence est immense; toute idée de civilisation romaine a disparu, » même le langage, ou ils se sont pour ainsi dire enfoncés dans la bar- » barie : d'une part, des barbares entrent dans le clergé, deviennent » prêtres, évêques; de l'autre, des évêques adoptant la vie barbare, et » sans quitter leur évêché, se font chefs de bandes et errent dans le » pays, pillant, guerroyant, comme les compagnons de Clovis. »

tout ce qui faisait partie de la nature ou de l'essence de ces confédérations communales, sans distinction de leur existence de fait ou de droit.

Toutes les villes ou parties d'un royaume ne jouissant pas d'une commune ni même de libertés communales, la commune fut une exception de liberté en faveur d'un certain nombre d'habitants ou de villes, dans le même gouvernement et sous le même souverain. Les résultats du système communal furent immenses : d'abord la race conquise, dégradée, y reprit la dignité d'homme qu'elle avait perdue. La civilisation et le commerce de l'Europe moderne y trouvèrent leur berceau; les rois et les princes, le moyen de résister à la féodalité, de reconstituer leur autorité chancelante, et de pouvoir enfin, au seizième siècle, rendre l'uniformité à leur gouvernement et unir toute une nation par les mêmes intérêts.

Nous ne ferons que développer cette idée mère, et, pour y parvenir, nous suivrons le système communal pas à pas, à travers la sanglante carrière qu'il a parcourue dans tout le moyen âge, puisqu'il se compose d'un grand nombre de libertés et de droits, qui ont été concédés à des époques bien éloignées, et à mesure que l'usage non interrompu de l'une rendait l'autre nécessaire ou utile.

L'ouvrage de Guâlbert sanctionnera, nous l'espérons, toutes les opinions que nous venons d'é-

mettre ; l'on y verra de même toute la nécessité du résumé historique que nous offrons au public, résumé qui n'est lui-même qu'une introduction développée. En effet, malgré tout le mérite de l'ouvrage de Gualbert, il ne pourrait intéresser que peu de lecteurs, si l'époque qu'il décrit n'était rattachée aux premiers siècles de l'existence de la Flandre et aux treizième et quatorzième siècles : à ces derniers surtout, quand les communes de Flandre furent à leur apogée de gloire.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

La Flandre, jusqu'à son érection en comté. — Règne de Baudouin *Bras-de-Fer*, premier comte.

Les anciens habitants du sol flamand, Morins ou Ménapiens, luttèrent les derniers, parmi les Belges, contre les légions de César. Dans ces jours de deuil, où la patrie asservie dut courber la tête sous le despotisme de Rome, ses enfants cueillirent une gloire commune, même en tombant sous les coups de cette maîtresse du monde. Avec sa domination, le vainqueur donna à nos pères, comme à tous les peuples vaincus, ses lois, ses mœurs et son luxe; sa civilisation eût rendu son joug de fer plus supportable, si elle n'eût pas été imposée.

D'autres vainqueurs survinrent au quatrième siècle; les hommes du Nord renversèrent tout ce qui venait de Rome, et il ne resta rien aux vaincus : rien ne compensa les maux que ces barbares firent peser sur l'humanité. La population romaine, vaincue à son tour,

se confondit avec la population gauloise, et un commun malheur opéra une commune résistance. De là datent, comme nous l'avons déjà dit, les premiers pas vers le système communal, au moins pour tout le nord de la Gaule.

Mais les dévastations des barbares furent-elles donc si générales et si horribles, que rien ne leur ait survécu, qu'il ait fallu des institutions nouvelles, une ligue entre les opprimés, afin d'obtenir quelques garanties pour l'existence, pour la vie? Les annales de tous les peuples de l'Europe le prouvent suffisamment, et nous n'exagérons point en disant que les cruautés commises par les barbares surpassent tout ce que les hommes avaient souffert jusqu'alors, tout ce que l'imagination peut se figurer de plus atroce.

Comme ces conquérants des Gaules sont aussi les conquérants de la Flandre, donnons une idée de leur domination, afin de connaître le degré d'avilissement où elle jeta le peuple, et de pouvoir mesurer la grandeur de la lutte qu'il eut à soutenir pour s'en affranchir. Clovis, que des historiens français revendiquent comme le fondateur de leur monarchie, commença ses victoires et ses conquêtes par défaire les Romains sous Siagrius. Ce général lui ayant été livré par le roi des Visigoths, il le fit lâchement assassiner en prison. Après qu'il se fut défait de cette manière de ce brave Romain, dont il craignait les talents, il parcourut une grande partie de la Gaule pour en moissonner les habitants, pour emporter tout ce qu'il y avait de riche et de somptueux, et détruire par le glaive ou le feu

ce qui ne pouvait se détacher du sol. On eût dit qu'il voulait frapper de stérilité la terre qui ne pouvait lui appartenir. Pareil au tigre, le barbare détruisait pour assouvir sa férocité; les moissons, les vignes et les oliviers étaient brûlés ou arrachés. Après le siége d'Avignon, toute la campagne, à plusieurs lieues à la ronde, n'offrait plus de vestiges de végétation; et, vaste désert, les cadavres mutilés de la population gauloise s'y mêlaient aux troncs brûlés des arbres [1].

La voix d'un chef, qui aurait demandé moins d'horreurs, eût même été impuissante pour contenir la fureur du moindre barbare; nul frein ne l'arrêtait. Le chef n'était qu'un guerrier plus expérimenté, plus brave, qui menait ses égaux au combat.

Clovis lui-même, après le sac de Rheims, ne put faire rendre à saint Remi une vase précieux, avant que le sort n'eût, selon l'usage, réglé le partage du butin. Un soldat le brisa d'un coup de hache, disant que tout dans ce partage dépendait du sort et non de la volonté du chef.

Les successeurs de Clovis suivirent son exemple, et, pendant plusieurs siècles, la Gaule fut le théâtre d'exploits en tout semblables à ceux dont nous venons de parler. Aussi long-temps que ces barbares trouvaient à piller et à détruire, il leur suffisait d'être guerriers; le soin de produire était abandonné à cette partie de la population, qui avait échappé à la destruction. Aussi presque tout le nord de la Gaule, où

[1] Daniel, *Histoire de France*, p. 36.

se trouvaient leurs camps, était frappé de stérilité, les malheureux habitants ayant rarement le bonheur de voir les moissons échapper aux dévastations de ces maîtres farouches.

Vers l'an 560, Théodoric passa la Loire avec ses Francs, non pour conquérir tous les pays qui se trouvent au delà, mais pour les dévaster [1]. Comme Clovis, il arrachait les vignes et brûlait les oliviers. Les églises et les monastères furent rasés, et les jeunes gens des deux sexes traînés en esclavage. Dans la Bretagne, qui ne fut soumise que très tard à la monarchie franque, habitait une population brave. Clotaire Ier marcha contre un de ses chefs, le défit, et, l'ayant fait prisonnier, il l'enferma, avec toute sa famille, dans une chaumière, que le feu consuma par ses ordres, avec les malheureux qu'elle contenait. Toute l'histoire des premiers rois francs est remplie de traits d'une inhumanité aussi gratuite, et qui font presque descendre ces barbares au niveau des brutes; on rapporte de Clotaire II des cruautés qui font honte à la nature humaine. Après la défaite des Saxons, il ordonna qu'on massacrât tous ceux de cette nation qui dépasseraient la mesure de son épée.

Pendant cette période, c'est-à-dire jusqu'au milieu

[1] Un passage de Grégoire de Tours est cité par Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, page 53. Le prélat fait parler Théodoric à ses Francs, concernant la conquête de l'Auvergne, en ces termes : « Et ego vos inducam in patriam ubi aurum et argentum accipiatis quantum vestra potest desiderare cupiditas; de qua pecora, » de qua mancipia, de qua vestimenta in abundantiam adsumatis. »

du septième siècle, la Flandre n'apparaît pas dans l'histoire. Les Romains n'y laissèrent ni monuments, ni villes qui eussent pu résister aux barbares et, en perpétuant le souvenir de Rome et de sa civilisation, attirer leur avidité, et signaler enfin l'existence de ce pays par quelque grande catastrophe. Les premières notions historiques ne remontent que vers l'an 650, et sont dues aux apôtres de l'Évangile saint Amand et autres, qui vinrent apporter quelque civilisation dans ces contrées agrestes et sauvages. Tandis que les Francs dévastaient le midi de la Gaule, ces hommes pieux tâchèrent de faire sortir la population flamande des bois et des marais où elle s'était réfugiée. Des monastères furent bâtis par leurs soins, et ils se remplirent bientôt de cette partie des habitants, avides de repos et de quelque sûreté. Vers cette époque, les Barbares commençaient déjà à se convertir au christianisme, et les lieux où se réfugièrent ceux qui se destinaient spécialement au service de la religion furent souvent respectés par eux, pourvu qu'ils ne se trouvassent point sur une terre nouvellement conquise; car alors l'avidité du soldat ne respectait rien.

Les monastères eurent encore un but plus noble et surtout plus utile, celui de fertiliser les terres incultes; car les moines se mirent aussitôt à les défricher, et firent ainsi revivre un peu d'agriculture.

D'un autre côté, les églises, qui s'élevaient en différents lieux, donnèrent naissance à des bourgs et même à des villes : Bruges doit un commencement d'existence à une chapelle bâtie par saint Amand.

Rien ne prouve cependant qu'une organisation intérieure quelconque liât les habitants de la Flandre entre eux, ni qu'un chef fût chargé des intérêts du pays ; l'on trouve uniquement que tout le territoire était divisé en *pagi* ou cantons. Les environs de Bruges avaient seuls le nom de Flandre, qui ne se communiqua aux pays qui le portèrent depuis, que lors de la création du comté [1].

[1] Selon Wasteleyn, dans son ouvrage intitulé : *Description de la Gaule belgique*, tome II, pag. 336 et suivantes. Les principaux *pagi* ou cantons étaient : 1° le *pagus Brugensis* ou *Flandrensis*. Il comprenait le territoire où se trouvent aujourd'hui les villes de Bruges, d'Audenbourg, d'Aerdenbourg, alors Rodenbourg, d'Oostbourg, de l'Écluse et d'Ysendyck.

2°. Le *pagus Gandensis*, qui tirait son nom de la ville de Gand était de peu d'étendue. Il s'avançait un peu vers le nord dans le pays de Waes et un peu vers le midi.

3°. Le *pagus Menapiscus* ou *Mempiscus*. Ce *pagus*, qui tirait apparemment son nom de l'ancienne Ménapie, comprenait une partie de la Ménapie ainsi que de la Morinie. Il s'étendait dans le territoire où se trouvent aujourd'hui les villes ou bourgs de Dunkerque, Nieuport, Cassel, Wormholt, Ypres, et même jusque près de Gand, puisqu'il comprenait également l'abbaye de Tronchiennes à une lieue de cette ville.

4°. Le *pagus Curtricisus*. Ce *pagus* emprunta son nom de la ville de Courtrai qui paraît également en avoir été le chef-lieu. Il comprenait encore Haerlebeck et Vyve sur la Lys, et s'étendait même jusqu'au village de Caneghem.

5°. Le *pagus Medenatensis*, le Mélantois. Ce *pagus* était très petit et comprenait deux cantons de la ci-devant châtellenie de Lille, la Weppe et le Ferain. L'endroit le plus ancien du canton était *Sacilinium*, Seclin, à deux lieues de Lille. Ce *pagus* comprenait le territoire où se trouvent les villes ou villages de Lille, de Ronchin, Singin et de Roubaix.

Jusqu'au règne de Charlemagne, tout ce qui concerne le sort de la Flandre est, de nouveau, couvert de ténèbres; quelques chroniqueurs prétendent qu'elle fut gouvernée par des officiers royaux nommés Forestiers, mais aucun monument ne le prouve; d'ailleurs, les faits qu'ils leur prêtent sont entachés de superstitions et presque tous incroyables. Mais, une fois arrivés au règne de Charlemagne, nous trouvons des notions certaines, et la Flandre paraît sur la scène avec quelque importance; Charlemagne s'en fait, pour ainsi dire, le créateur. Cet empereur, qui renou-

6°. Le *pagus Tarvannensis*, Térouannois. Ce *pagus* s'étendait d'orient en occident depuis le Mempiscus jusqu'au Boulonais, et du midi au nord, depuis la source de la Canche jusqu'à l'Océan. Il se compose de plusieurs villes, dont la plus considérable fut Térouanne. Cependant cette ville, ainsi que quelques autres lieux moins considérables, ne firent point partie du comté de Flandre. Ce *pagus* comprenait aussi les villes d'Aire, de St-Pol, de Bourbourg et de Gravelines. Toutes ces dernières places firent partie des domaines flamands.

7°. Le *pagus Adertisus*, le diocèse d'Arras. Ce *pagus* ne comprenait que les villes d'Arras et de Béthune. Le territoire d'Arras passa à la France en 1180.

8°. Le *pagus Liticus*, le pays de la Lys. Ce *pagus* s'étendait le long de la Lys, en deçà d'Aire, au delà d'Armentières; comprenait les environs de la Bassée, et s'alongeait au nord assez avant dans le Mempiscus, où il confinait avec le *pagus Iscratius*. Armentières en est le principal endroit.

9°. Le *pagus Ostribanus*, l'Ostrevant, comprenait les villes de Douai et de Bouchain, les monastères ou abbayes de Marchiennes, de Hasnon et d'Auchin.

Il est très probable qu'il y eut encore d'autres *pagi*; mais ils ne purent être que de peu d'importance.

velle l'idée de la puissance romaine, rendit par les armes le calme à la Gaule; il empêcha les Sarrasins et de nouvelles hordes germaines de souiller son territoire; et, ayant été chercher ces dernières au milieu de leurs forêts, il reporta les fureurs de l'invasion dans les lieux mêmes d'où elles étaient venues fondre sur l'empire romain. L'extermination d'une grande partie de la nation saxonne en fut la suite.

Quoiqu'il se rassasiât du sang de ces malheureux peuples, il s'occupait néanmoins de l'organisation intérieure de son empire, et refit, en quelque sorte, la société renversée par ses barbares aïeux. Ses vues se portèrent d'abord sur la législation, qu'il rendit uniforme pour ses vastes États, autant que le permettait une désorganisation presque complète. La Flandre fut une des provinces les plus favorisées. Tous les efforts des apôtres du christianisme n'avaient pu donner aucune importance à ce pays; aussi, vers l'époque dont nous nous occupons, il était encore couvert de forêts, de marécages et presque désert. Charlemagne le repeupla, en faisant changer de sol une nation entière. Tout un peuple de Saxons, enfants et guerriers, vint défricher les marais flamands, destinés à devenir, par le soin de ces bras laborieux, les champs les plus fertiles de l'Europe. Il n'avait pu dompter cette brave nation, il la fit changer de patrie. Ces hommes, qui ne connurent jamais rien de la mollesse romaine, ni de la dégradation où étaient tombés les habitants de la Gaule, lors de l'irruption des barbares, puisqu'ils se trouvaient barbares comme ces

derniers, portèrent dans la Flandre une énergie native, une avidité d'indépendance, qu'ils transmirent à leurs descendants. Ils servirent d'abord à résister à d'autres barbares, aux Normands, qui commençaient déjà à infester les côtes de Flandre.

Ce fut en partie pour remédier à ce fléau qu'elle reçut un nouveau bienfait de la part de Charlemagne. Les Normands y trouvaient un débarquement facile, ainsi que sur toutes les rives de l'Escaut, et de là ils pouvaient porter la désolation dans les provinces intérieures de la France. L'empereur y pourvut, en flanquant la côte de la Flandre de forteresses, qui devinrent autant de villes : telle fut l'origine de Furnes, de Bourbourg, de Bergues et de St-Omer.

Les guerres entre les successeurs de Charlemagne ne nous intéressent que par les divers partages de l'empire qui en furent la cause ou le résultat ; par le dernier, qui se fit entre les fils de Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve reçut pour sa part tous les pays de la rive gauche de l'Escaut, et par conséquent la majeure partie de la Flandre; les pays de la rive droite restèrent à l'empire jusqu'en 1057. Ce fut ce prince qui érigea, comme nous l'avons dit plus haut, la Flandre en comté, sur la tête de Baudouin Ier, surnommé *Bras-de-Fer*, et lui donna sa fille Judith en mariage. Baudouin est la tige de ces comtes de Flandre, qui, dans toutes les guerres qu'ils eurent à soutenir pour les intérêts des rois de France, descendant de Charlemagne comme eux, et plus tard contre l'empire ou dans les croisades, se placèrent toujours

au rang des plus grands capitaines et des plus vaillants chevaliers [1]. La bravoure du premier comte lui valut le surnom de *Bras-de-Fer*; il fut la terreur des Normands, qui pendant tout son règne n'infestèrent plus la Flandre. Pour mieux résister aux invasions de ces barbares, il augmenta la ligne de défense faite par Charlemagne, sur les côtes du nouveau comté. A cet effet, il bâtit à Bruges une forteresse dite le Bourg.

[1] Les comtes de Flandre jouirent des plus grandes prérogatives. Quelques unes leur furent concédées lors de la création du comté; d'autres le furent postérieurement. Dès les premiers temps, ils eurent des officiers souverains ou grands dignitaires attachés à leur personne : un chancelier, un connétable, un chambellan et un échanson. Ils eurent aussi le droit de battre monnaie, de donner toutes lois, édits, priviléges, affranchissements, tant aux églises qu'aux villes de leurs domaines. Ils se servaient de la formule *par la grace de Dieu*, formule qu'aucun autre vassal de la couronne de France n'a jamais employée. Ils étäient aussi les premiers en dignité de treize comtes et pairs laïcs, et portaient, en cette qualité, l'épée au sacre des rois. Leur comté était la pairie la plus anciennement inféodée de la France; elle le fut, comme nous venons de le voir, en 862, et la Normandie ne le fut qu'en 909, par Charles-le-Simple, et la Bourgogne en 1035, par Robert Capet. Ils avaient aussi le droit de donner des sous-inféodations, qui ne relevaient que de leurs personnes, comme eux ne relevaient que du roi. Telle est l'origine des comtés de Guines, de Boulogne, de St-Pol, de Térouanne, des seigneurs de Montreuil, de Lille, de Ghistel, de Deidziele, de Maldeghem, et de beaucoup d'autres; mais ces vassaux du comté n'étaient point seigneurs du royaume. A vrai dire, la Flandre, à une certaine époque de son histoire, peut être regardée comme un État souverain, qui ne dépendait de la France que par une vaine prestation d'hommage que les comtes devaient faire au roi.

La Flandre vient donc d'être constituée en État à peu près indépendant. Par l'extension de son territoire, la bravoure de son chef, et l'illustre alliance que celui-ci vient de contracter avec la fille d'un souverain, elle sera dorénavant d'un grand poids dans la balance où se pèseront les destinées des successeurs de Charlemagne. Dès cette époque, son existence politique est assurée. Résumons succinctement les opinions que nous venons d'émettre; analysons les principaux traits de mœurs que nous verrons se former dans les principales villes de Flandre.

Nous avons vu la Ménapie et la Morinie, subjuguées et civilisées par les Romains, perdre, par les dévastations des barbares, toutes lois, toute civilisation. De grandes cités n'y furent pas détruites; elles n'y existaient pas. Les faveurs de Rome n'avaient pas été prodiguées à ce pays de marais. Au septième siècle, le pays, divisé en *pagi*, reçoit le christianisme et un commencement de civilisation; mais non des lois, non un gouvernement stable, ni une forte population. Ce bienfait, nous l'avons vu concédé par Charlemagne et considérablement étendu, sous Charles-le-Chauve, par l'érection du comté.

Maintenant, malgré toutes les calamités qui pèseront encore sur le peuple, la prospérité publique s'accroîtra, à l'ombre d'un pouvoir protecteur, du pouvoir comtal : consolider leur puissance sera le premier soin des comtes. Chaque règne verra s'élever quelque rempart nouveau, servant également de boulevart contre les invasions étrangères et de moyen de

sécurité pour les habitants des villes et la défense de leurs droits.

Bientôt aussi un commerce naissant obtiendra des foires et des marchés; et le peuple des villes, des institutions municipales. Un troisième pouvoir, un nouvel élément de civilisation, va se montrer sur la scène, à côté de la liberté renaissante dans les villes; pouvoir qui finira par disputer à la royauté chancelante jusqu'à son existence : la féodalité, née de l'anarchie et de la désorganisation, fruit des guerres qui divisèrent les descendants de Charlemagne, et nécessaire à cause des calamités qui viendront encore fondre sur les peuples; mais, forte et terrible comme essentiellement composée par la race conquérante, elle fera un bien temporaire en fournissant des éléments de réorganisation à la société presque dissoute.

Cependant la Flandre ne partagera pas cette désorganisation au même degré que les autres provinces de la France. Les libertés publiques se consolideront dans les villes flamandes, même au milieu des plus grandes calamités; neutralisée par le pouvoir comtal et même par celui des villes, la féodalité ne pourra jamais devenir aussi vexatoire, aussi tyrannique, en Flandre qu'en d'autres lieux. Ennemie des libertés du peuple, parce qu'elle perd des vassaux par chaque institution libérale, et qu'elle entrevoit une puissance qui, un jour, luttera avec avantage contre la sienne, elle s'opposera à tous les efforts que feront les villes pour arriver à un meilleur ordre de choses. Elle prendra même le parti du despotisme souverain, quand il

voudra renverser des droits acquis, comme du temps de Richilde; elle se montrera persécutrice et criminelle à l'égard des princes qui favoriseront trop les intérêts des villes à son détriment, comme il arriva au malheureux Charles-le-Bon. Mais le peuple, vengeur des bons princes et de ses droits, saura refouler la féodalité dans ses limites, et punir son arrogance et ses crimes par des victoires et des supplices.

CHAPITRE II.

Règne de Baudouin II. — Règne d'Arnoul-le-Vieux. — La féodalité universellement établie.

Baudouin-le-Chauve succéda à son père Baudouin Ier. Au commencement de son règne, les Normands abordèrent par tous les points du comté, et portèrent leurs dévastations dans toute la Belgique, brûlant et saccageant tout ce qui se présentait devant eux. Ils se rendirent maîtres de Gand et de Courtrai, surprirent Tournai et en égorgèrent les habitants. Les villes d'Aerdenbourg, d'Oostbourg, de Torholt, de Wormholt, de St-Omer, et une infinité d'autres endroits moins considérables, furent détruits de fond en comble. Le traité par lequel Charles-le-Simple donna la Neustrie à un de leurs chefs put seul apporter quelques remèdes à leurs pillages.

Les dévastations commises par ces barbares n'étaient pas le seul fléau qui accablât la France; les guerres que le partage de l'empire fit naître entre les descendants de Charlemagne furent, à leur tour, la source d'une foule de calamités. La civilisation progressive, depuis l'avénement de ce grand prince, s'arrêta; la société rétrograda de nouveau vers les mœurs barbares des rois de la première race. Cependant la Flandre s'en ressentit moins que les autres provinces, grace à son organisation nouvelle et forte, à l'augmen-

tation de population et d'énergie qu'elle dut aux colonies saxonnes, et surtout à la sagesse du comte Baudouin et de son père. Les efforts constants de ces deux comtes eurent non-seulement pour but d'éloigner les Normands, mais aussi de réparer les malheurs qu'ils avaient causés, d'augmenter les moyens de résistance par des fortifications nouvelles, et de faire revivre l'ordre là où de trop grands malheurs l'avaient fait disparaître.

Quand les invasions des Normands laissèrent enfin reposer les peuples de ces contrées, Baudouin convoqua les notables de son comté, pour se concerter avec eux sur les intérêts du pays. C'est la première assemblée de cette espèce dont les chroniqueurs flamands fassent mention. Reste des mœurs de la liberté des premiers Francs et Belges, ces assemblées générales avaient lieu quand il fallait statuer sur des causes majeures [1], sur les plus chers intérêts de la patrie. Dans le cas présent, il s'agissait de chercher des remèdes aux calamités produites par les Normands. Les comtes recoururent plus d'une fois à ce moyen, et toujours

1 Aussi long-temps que la royauté conserva quelque autorité en France, les rois convoquèrent la nation; mais l'assemblée tenue par Baudouin dans ses propres États, et sans que le roi y ait concouru pour quelque chose, nous démontre que déjà l'autorité de ce dernier était fort limitée en Flandre, sinon entièrement nulle. Cette manière de convoquer la nation, pour délibérer sur les intérêts généraux du pays, passera aussi aux principales villes de la Flandre et formera un de leurs droits les plus précieux, même bien long-temps avant l'existence des grandes chartres communales.

dans des circonstances graves. Nous verrons Baudouin *à la belle barbe* convoquer ses notables à Audenaerde, pour mettre fin à une révolte de la noblesse, à la tête de laquelle se trouvait son fils, depuis comte sous le nom de Baudouin de Lille. Ce même Baudouin de Lille et Baudouin dit *à la hache* convoqueront leurs notables, et principalement les nobles, pour les obliger, par serment, à cesser leurs brigandages dans les campagnes. Vers la fin de son règne, Baudouin fortifia les villes d'Ypres, de St-Omer, de Bergues, de St-Winoc, fit entourer de murs le cloître de St-Bertin, continua à Gand l'église dite de Ste-Pharaïlde, près du château commencé par son père, et releva l'abbaye de Tronchiennes.

La nécessité d'une défense bien organisée contre les déprédations continuelles des Normands procura un double bien aux nouvelles villes. Les murs qu'elles venaient d'obtenir les garantissaient, non-seulement contre les invasions de l'étranger, mais aussi contre l'oppression. Il est bien vrai que déjà Charlemagne avait donné aux côtes de la Flandre une ligne de défense, au moyen des forteresses qui y avaient été bâties par ses soins; mais, uniquement destinées aux hommes d'armes, elles n'avaient que faiblement protégé les habitants des bourgs ou des campagnes qui s'étaient trouvés à la merci de tout barbare venant désoler ces malheureuses contrées. Obvier à cet état précaire de leurs sujets dut être le premier vœu des comtes : tel fut le but de ces nouvelles fortifications, et quelque organisation municipale devint dès lors pos-

sible; peut-être même pourrait-on faire dater de cette époque l'existence d'une multitude de droits civils et même politiques en faveur de ces refuges privilégiés, quoique l'histoire, muette sur ce point, nous laisse tout à deviner.

Arnoul dit *le Vieux* succéda à son père Baudouin-le-Chauve.

Pendant tout le règne de ce comte, qui fut un des plus longs dont nous parlent les annales flamandes, l'on voit continuer la lutte entre la branche carlovingienne et les seigneurs français. Les rois trouvèrent leur appui dans les seigneurs qui, comme eux, avaient une origine germaine, tels que les comtes de Flandre, et les princes lorrains ou allemands.

Louis dit *d'Outremer*, fils de Charles-le-Simple, implora le secours de l'empereur de Germanie, qui se joignit au comte Arnoul, et fit une invasion en France, pour défendre les droits du roi contre ses vassaux. Hugues-le-Grand, duc de France, était le principal des seigneurs ligués, et fut l'ame de cette guerre, qui dévasta le pays pendant tant d'années. La division s'étant mise entre Arnoul et l'empereur, celui-ci se jeta dans les domaines du comte et y fit de grands ravages.

Les moines, enrichis par les libéralités des princes et des seigneurs, et souffrant d'ailleurs moins que les autres habitants des calamités qui pesaient sur le pays, avaient contracté des mœurs si dissolues que Arnoul fut obligé de réformer dix-huit monastères ou abbayes de ses États. Il leur ôta une grande partie de leurs immenses possessions, pour en doter les nobles.

La religion chrétienne, à cette époque de barbarie, était deshonorée par les plus ridicules superstitions, et le peuple, abruti par ses malheurs, était incapable de sentir la vraie morale de l'Évangile; cependant il ne paraît pas que cette réforme, quoique évidemment arbitraire, ait trouvé de l'opposition. C'est à ce prince que l'histoire reproche l'assassinat de Guillaume de Normandie, dit *longue Épée*. L'on prétend que la haine qu'il nourrissait contre tout ce qui portait le nom de Normand le porta à faire commettre cet assassinat, moyen de se défaire d'un ennemi, d'ailleurs assez en usage dans ces siècles. Vers cette époque, le système féodal s'était établi dans une grande partie de l'Europe : ce mode de gouvernement, qui domina pendant plusieurs siècles sur les peuples et les rois, dut son origine aux malheurs qui depuis tant d'années désolaient les nations. Nous croyons donc qu'il ne faut point rechercher les causes de son existence, ni ses commencements dans les forêts des Germains, avant leur irruption dans l'empire romain.

L'établissement du système féodal ne fut point un malheur, mais un bienfait; il devint un élément de civilisation. Tâchons de le prouver. Les barbares, qui mirent fin à la domination romaine dans la Gaule, ne firent consister la conquête que dans la dévastation et le pillage. La possession du sol était pour eux de bien moindre importance que le butin qu'ils pouvaient faire, et les rois ou chefs, n'ayant que leur part dans le pillage commun, avaient intérêt à piller aussi bien que le dernier de leurs soldats. Les horreurs de cette manière

de conquérir se perpétuèrent pendant toute la première race. Mais quand, au neuvième siècle, les rois francs furent devenus vrais monarques, que dans Charlemagne la conquête les eut mis en contact avec le reste de la civilisation romaine, ils conçurent l'idée d'une domination absolue, amie de la conservation au lieu de l'être de la destruction. Les guerres soutenues par Charlemagne, quelque atroces qu'elles fussent à bien des égards, n'eurent plus le caractère des premières guerres de la conquête; le but principal n'en était pas le butin. Les fréquentes invasions qu'il fit en Allemagne eurent pour objet d'empêcher ces peuples de dévaster ses États, en les attaquant chez eux. Il est vrai qu'il ne crut venir à bout de son entreprise que par l'extermination des malheureuses populations de ces contrées; mais il les offrit, en quelque sorte, en holocauste à la tranquillité de ses possessions d'en deçà du Rhin. Néanmoins, tous les efforts de ce génie gigantesque ne suffirent point pour reconstituer une société dégradée et même renversée par quatre siècles de guerres exterminatrices et le joug le plus avilissant. Après sa mort, tout rentra dans le même désordre qu'auparavant, et les guerres entre ses successeurs ne firent que l'accroître. L'invasion des Normands, qui tombèrent et sur les Francs et sur les Gaulois, acheva de mettre le comble à la désolation. C'est alors qu'il devint nécessaire de faire revivre un ordre, un mode de gouvernement quelconque, sous peine de voir, à la fin, un reste de société s'écrouler sous ses propres débris, là surtout où les dévastations avaient été les plus vio-

lentes. La race des conquérants le sentit, et elle créa le système féodal. Ce fut ce nouveau mode de gouvernement qui arrêta tout-à-coup les peuples sur le bord de l'abîme; et, quoique oppresseur pour les malheureux restes de la population gauloise ou romaine, dans le principe il se montre régénérateur.

L'impuissance où étaient tombés les rois rendit ce système de gouvernement nécessaire, et en facilita l'établissement. Un des premiers bienfaits qu'il procura fut de donner, en quelque sorte, une patrie aux conquérants, jusqu'alors vagabonds et nomades. Le sol, à cette désastreuse époque, premier et unique élément de prospérité et de réorganisation qui n'eût pas été détruit, opéra ce retour vers un meilleur ordre de choses, puisque l'on n'avait pu lui ôter la faculté de produire. Le seigneur s'y attacha, et ce fut pour le faire valoir; ne pouvant en venir à bout par ses propres bras, il songea à ceux qu'il avait cherché jusqu'alors à anéantir, et les y attacha également : il en fit des serfs. Seigneurs et serfs portèrent le nom de leur terre. Toutes les parties de la société, jusqu'alors désunies et sans force, se trouvèrent liées par un intérêt commun, et une échelle s'établit depuis la dernière classe de la société jusqu'à la plus élevée.

Le pouvoir royal permit ce qu'il ne pouvait ni ne devait empêcher, n'exigeant bien souvent, pour toute marque de souveraineté, qu'une vaine prestation d'hommage de la part de ceux qu'il nommait ses vassaux. Ce nouvel ordre de choses, ce nouveau système de gouvernement se nomma féodalité, de l'hommage

de féauté qui liait le serf à son seigneur et celui-ci à son comte, son baron ou son souverain.

La féodalité fit donc un bien temporaire, mais immense, relativement à l'état déplorable où les peuples étaient réduits avant son établissement; car, dans l'intérêt de sa propre conservation, elle devait vouloir le bien de la société qu'elle recréait; le possesseur du fief dut en chérir la prospérité et les serfs qui en faisaient partie; et, pendant les quatre siècles qui viennent de s'écouler jusqu'à présent, la plupart des vainqueurs avaient cru avoir intérêt à dépeupler le sol des habitants qui pouvaient faire résistance.

Les villes où quelque ordre avait survécu aux désastres qui suivirent la mort de Charlemagne retirèrent aussi des avantages de la féodalité : elle procura un aliment à leur commerce, à leur industrie, qui, en donnant la richesse, devint une des bases les plus solides de leur liberté.

Cependant la féodalité n'avait nullement donné l'existence à l'ordre tel que nous l'entendons aujourd'hui, mais avait fait diminuer le désordre; elle avait créé un gouvernement qui n'était plus essentiellement établi sur la rapine ni sur l'esclavage, quoique l'esclavage et la rapine coexistassent encore avec lui : nous verrons même bientôt surgir une législation et une juridiction toutes nouvelles; et des lois, basées sur l'honneur, régiront bientôt un peuple qui avait trouvé ses délices dans les gémissements des femmes et des enfants, traînés à la queue de ses coursiers.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, la Flandre fut redevable à sa position géographique, à l'énergie de ses comtes, mais surtout au caractère moral de ses habitants (cause à laquelle nous attacherons aussi plus tard la prospérité rapide de ses institutions communnales), de ne pas partager la désorganisation des autres provinces de la France. L'on verra les comtes, toujours attentifs à éloigner le théâtre de la guerre de leurs États, choisir chaque moment favorable pour augmenter le bien-être de leurs sujets par quelque institution, par l'édification d'une ville ou d'un rempart nouveau.

CHAPITRE III.

Règne de Baudouin II. — Établissement de marchés et de foires dans quelques villes de Flandre. — Règne d'Arnoul II. — Avénement de la troisième race des rois français au trône de France. — Règne de Baudouin *à la belle barbe*. — Établissement d'un échevinage à Bruges.

Arnoul, devenu vieux, se démit du gouvernement de la Flandre en faveur de son fils Baudouin. Quoique le règne de ce prince n'ait été que de trois ans, il fait époque dans l'histoire de la Flandre, puisqu'il jette un grand jour sur l'état politique du pays. En effet, tous les chroniqueurs attribuent à Baudouin des institutions qui favorisaient singulièrement le commerce flamand : l'on est généralement d'accord qu'il institua des foires annuelles à Bruges, à Torholt, à Courtrai et à Cassel. Un siècle et demi plus tard, celle de Torholt était déjà très connue même des Orientaux [1]. Il constitua, près de chaque marché ou foire, des experts, dont les fonctions étaient d'estimer les différentes marchandises exposées, pour établir le commerce d'échange. On lui doit encore quelques manufactures et l'introduction des foulons à Gand. L'établissement de ces marchés, de ces foires, nous

[1] La foire de Torholt était déjà très fréquentée sous Baudouin *à la hache*. Les lapidaires assassinés par quelques nobles flamands, et dont Baudouin vengea la mort, étaient des négociants étrangers que l'on suppose avoir été orientaux.

paraît fertile en conséquences. De pareilles institutions ne peuvent être utiles que là où la nécessité des échanges s'est fait sentir ; que là où l'existence du superflu a amené le besoin de nouveaux débouchés, pour l'écoulement des produits agricoles ou manufacturés. Le peuple travaille d'abord pour ses besoins, et ce n'est que son superflu qui alimente le commerce.

Mais, si les marchés et les foires font supposer l'existence du commerce et des produits commerciaux pour les alimenter, le commerce lui-même ne peut prospérer que lorsqu'il est entièrement libre et affranchi de toute espèce d'entraves. Ni barons féodaux, ni serfs ne se sont faits commerçants. Un baron, un comte a pu apporter à la foire les produits de sa terre, pour les échanger contre un coursier, une armure ; mais le commerçant ou manufacturier citadin dut, avant tout, être assuré que le seigneur avec qui il avait traité ne viendrait pas, le lendemain, reprendre par force les objets qu'il lui avait vendus la veille.

De ce qui précède ne pouvons-nous pas conclure encore que, à l'époque à laquelle les villes obtinrent des marchés et des foires, quelques libertés municipales leur furent accordées en même temps ? Bien plus, l'existence même des ventes et achats publics ne conduit-elle pas à supposer la préexistence de ces libertés ? La haute prospérité industrielle et commerciale, qu'atteignirent bientôt les villes flamandes, suffit seule pour justifier nos assertions, quelque hasardées qu'elles puissent paraître au premier abord.

Le court règne de Baudouin fut encore signalé par d'autres bienfaits : Ypres, Furnes, Bergues, Bourbourg, Dixmude, Audenbourg, Roulers, Aerdenbourg et autres lieux, furent relevés de leurs ruines ou réparés. Ces constructions nouvelles, ces villes qui, par les soins du comte, se relèvent si promptement de leurs ruines, viennent ajouter un nouveau degré de vraisemblance à l'opinion que nous venons d'émettre; il faut même, en quelque sorte, y chercher la mesure de la prospérité du pays. Pour venir à bout de si vastes entreprises dans l'espace de trois ans, le pays devait nécessairement être très peuplé, et l'être même par une nation industrieuse, au moins pour ce qui concerne les villes [1]. Là où la féodalité l'emportait, les cités se relevaient lentement; tous les soins des seigneurs féodaux se portaient nécessairement vers leurs châteaux forts, et ceux-ci se trouvaient

[1] Montesquieu (*Esprit des Lois*, tom. III, pag. 292, vieille édition de Londres de 1769) prétend que les seules villes de l'Italie et du midi de la France jouissaient alors de quelque commerce. Malgré l'opinion de cet auteur, nous croyons que les faits que nous venons de rapporter prouvent que la Flandre doit être comptée au nombre des pays dans lesquels le commerce, ainsi que les moyens de l'exercer commodément, se sont trouvés établis, dès que les vainqueurs, en diminuant leurs pillages, eurent rendu possible l'existence de quelques relations entre les moins opprimés des vaincus. La Flandre et l'Italie n'auront pas seulement ce point de rapport : libertés, commerce, opulence, beaux-arts, tout leur sera commun. L'Italie, sa gloire, ses désastres sont connus; les plus belles époques de la Flandre, qui égalent peut-être celles de ce pays, ne le sont point. La faute en est au despotisme.

rarement dans les villes de Flandre, mais disséminés sur divers endroits du sol.

A la mort de Baudouin, Arnoul reprit les rênes du gouvernement, en qualité de tuteur de son petit-fils Arnoul, dit *le Jeune*, et en resta en possession jusqu'à sa mort.

Peu après l'avénement d'Arnoul-le-Jeune au comté, Lothaire, avant-dernier roi de la branche carlovingienne, oubliant ses vrais intérêts et les services que sa race avait reçus des comtes de Flandre, envahit une partie des États d'Arnoul. Toutes les places et le territoire conquis ne tardèrent cependant pas à rentrer sous l'obéissance du comte. Ce fut vers le milieu du règne d'Arnoul que la race de Charlemagne perdit le trône de France. Hugues Capet s'en empara, et commença la race régnante des rois français. Malgré la guerre que Lothaire lui avait faite en sa jeunesse, Arnoul resta fidèle au sang royal de Charlemagne, jusqu'à la chute du dernier descendant de ce prince.

Les résultats de la chute de la deuxième race furent tous à l'avantage de la France, en mettant fin aux guerres cruelles qui l'avaient déchirée pendant près de deux siècles, et qui avaient amené plusieurs fois les Allemands au cœur du pays. Toutes les espérances, toutes les craintes des deux partis qui avaient divisé le royaume, furent anéanties, et l'on ne tarda pas longtemps à se rapprocher. Arnoul, ne se sentant plus assez fort pour défendre seul les droits des Carlovingiens contre la plupart des seigneurs français, recher-

cha l'amitié du nouveau roi. Celui-ci, trop adroit pour ne pas s'attacher un seigneur puissant, qui jusque là avait été lié aux intérêts de la famille détrônée, fit négocier la paix, qui se fit par l'entremise de Richard, duc de Normandie. Un rapprochement plus intime encore viendra lier les deux maisons souveraines : nous verrons le petit-fils d'Arnoul épouser la fille d'un roi de France, et devenir régent du royaume.

Hugues Capet, par les domaines considérables qu'il possédait, rendit quelque stabilité au trône. Pendant presque tout le siècle précédent et une partie de celui-ci, la guerre avait maintefois éclatée entre le roi et ses grands vassaux ; mais, dès que le trône fut devenu la propriété de l'un de ces derniers, ces guerres, si fréquentes autrefois, diminuèrent peu à peu et finirent par cesser totalement. Les querelles des barons féodaux occuperont, il est vrai, encore bien des pages dans l'histoire, mais n'égaleront plus en atrocité celles des siècles passés.

Hugues Capet, en montant sur le trône, promit aux seigneurs de respecter leurs droits antérieurement acquis ; droits qui leur garantissaient une indépendance presque entière : par là il reconnut la féodalité et lui donna une dernière sanction. La paix que son avénement procura à la France s'étendit aussi à la Flandre ; car, excepté la querelle contre le nouveau roi en faveur de la race détrônée, à laquelle Arnoul prit part, aucune guerre ne vint affliger le pays. Les historiens, qui ne mesurent la grandeur d'un prince que par le nombre de guerres qu'il a soutenues, les

conquêtes qu'il a faites, en infèrent qu'aucune chose mémorable ne s'est passée sous son règne : mais n'est-ce pas un événement de la plus haute importance historique, que la fin des démêlés pour le trône de France, et la paix qui en fut la suite très heureuse pour l'extension du commerce et le développement des institutions civiles et politiques qui venaient d'être concédées?

Arnoul eut pour successeur son fils Baudouin *à la belle barbe*, qui commença à regner très jeune. Les seigneurs du comté, qui avaient dû plier jusqu'alors sous le caractère ferme et énergique des comtes, profitèrent de la jeunesse de Baudouin pour se soustraire à son obéissance, ou tout au moins pour relâcher les liens qui les attachaient à lui. Parmi ces seigneurs se comptaient ceux de Térouanne, de Saint-Pol et de Courtrai. Parvenu à un âge un peu plus avancé, le comte les fit tous rentrer dans le devoir; il fit même bâtir un château dans la ville de Courtrai, pour empêcher toute rébellion future.

Vers l'an 1004, il soutint une guerre contre l'Empire, assiégea et prit Valenciennes. L'empereur, étant accouru avec une puissante armée pour reprendre la place, ne put en venir à bout et fut même obligé de lever le siége; mais il se rendit maître du château de Gand. Là se bornèrent tous ses exploits. Bientôt Baudouin obtint la paix (et les îles de Zélande lui furent concédées). La ville de Valenciennes lui resta aussi, à condition qu'il en fît hommage à l'Empire. Ce prince accorda à la ville de Bruges un franc échevinage,

composé de bourgeois de la ville [1]. Son père avait créé des marchés et des foires; nous en avons conclu qu'un commerce préexistait déjà, et même quelques libertés municipales. La remarquable concession faite par le comte actuel vient donner plus de poids à nos arguments. En effet, c'est un des plus grands bienfaits dont les souverains aient fait jouir leurs sujets plébéiens au moyen âge; et certes ce ne sont point les libertés les plus précieuses qui s'obtiennent les premières. Mais recherchons de plus haut les motifs qui déterminèrent les princes à concéder à leurs sujets bourgeois ces institutions bienfaisantes, et en quoi elles consistaient.

Sous la première race des rois francs, l'on ne voit aucune trace de législation politique en faveur du peuple vaincu (au moins pour ce qui concerne le nord de la Gaule) : tout pliait sous une domination commune. Les lois civiles des Romains et celles des barbares coexistèrent pendant quelque temps. A la fin de la deuxième race, les malheurs qui avaient fondu sur la race conquérante et sur la race conquise avaient fait disparaître toute idée de droit civil écrit, même toute idée des coutumes des barbares. Il ne se trouva, à plus forte raison, nulle idée de droit politique [2].

[1] *Vid.* Meyer et Despaers, au règne de Baudouin *à la belle barbe*.

[2] Montesquieu, dans l'édition déjà citée, t. III, p. 292, dit : « Les règnes malheureux qui suivirent celui de Charlemagne, les invasions des Normands, les guerres intestines, replongèrent les nations victorieuses dans les ténèbres dont elles étaient sorties : on ne sut plus lire ni écrire. Cela fit oublier en France et en Allemagne les lois

Ce malheureux état de choses produisit la féodalité, comme nous venons de le faire voir plus haut; et la féodalité produisit, pour elle et les siens, une législation presque toute nouvelle.

Chaque fief, chaque seigneurie, eut ses coutumes locales et sa manière de rendre justice.

La preuve de toutes transactions et actes quelconques dut se faire par témoins, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de faire autrement, par la rareté des clercs ou hommes de loi qui sussent écrire (ces derniers n'étaient autres que les seigneurs de ces temps).

La multiplicité des parjures, que devait nécessairement produire une pareille législation, fit sentir le besoin de quelques remèdes. C'est alors que l'on vit s'introduire l'un des usages les plus singuliers des temps féodaux.

Le combat fut établi comme devant servir de preuve judiciaire. S'il était de notre sujet d'indiquer les causes et l'origine de cette coutume si remarquable, nous les trouverions, d'un côté, dans la superstition générale de tous les peuples de l'Europe, et, de l'autre, dans les mœurs déjà moins barbares, mais toujours guerrières, de la race conquérante. La divinité était censée intervenir dans la querelle; l'on prétendait qu'elle

barbares écrites, le droit romain et les capitulaires. L'usage de l'écriture se conserva mieux en Italie où régnaient les papes et les empereurs grecs, et où il y avait des villes florissantes, et presque le seul commerce qui se fît alors.

donnait infailliblement l'avantage à la bonne cause. Les seigneurs féodaux, toujours en armes, trouvèrent dans cette nouvelle législation un immense avantage: aussi le clergé s'opposa fermement à son institution; mais il fallut céder, et le combat judiciaire s'établit partout. L'on combattait sur toutes espèces d'actions, civiles comme criminelles, même sur les incidents et les interlocutoires.

Un pareil mode de rendre justice dut être très facile: aussi ne rencontre-t-on, vers cette époque, point d'hommes de loi méritant ce nom; les seigneurs rendaient la justice par eux-mêmes. Pour que cette tâche fût plus facile, ils créèrent des délégués. Ce furent les baillis. Ceux-ci s'adjoignirent des pairs ou des prud'hommes, qu'ils pouvaient choisir sur tous les points de la seigneurie. Les baillis faisaient l'instruction, les prud'hommes jugeaient. Cet état de choses dura jusqu'à la renaissance du droit romain. (Les digestes de Justinien furent retrouvés en Italie, en 1137.) Les prud'hommes n'ayant aucune connaissance de droit, les baillis furent bientôt les seuls qui jugèrent dans toute l'étendue de la seigneurie. Ceci n'arriva cependant que lorsque les communes furent parvenues à une grande prospérité, et, par conséquent, à une époque bien postérieure à celle dont nous nous occupons.

Les envoyés royaux (*missi dominici*) que l'on voit, au commencement de la deuxième race, parcourir les provinces, pour rendre justice au nom du roi, ou faire exécuter des lois émanées de lui, avaient disparu. Les seigneurs étaient devenus trop puissants pour

respecter leurs jugements; les rois se privèrent même du droit de les envoyer [1]. D'ailleurs, ce ne furent jamais que les causes majeures, concernant la race conquérante, qui furent jugées par eux; le peuple conquis avait toujours été compté pour rien. Sous les deux premières races, on assembla souvent la nation; nous en avons vu des exemples en Flandre, dès l'an 913, sous Baudouin-le-Chauve : mais, à cette époque, l'on n'entendait encore par nation que les seigneurs et lés évêques. En Flandre, l'on y verra bientôt intervenir les communes.

Vis-à-vis de la féodalité et du faible pouvoir royal se trouvaient les villes, où quelque prospérité commençait à renaître; prospérité à laquelle la féodalité contribua malgré elle.

Les nobles, ne possédant que les produits du sol, furent obligés de se procurer dans les villes les objets manufacturés dont ils avaient besoin. La rapine n'était plus autorisée par un gouvernement conquérant; et les villes, munies de remparts, songeaient déjà à résister, et résistaient même avec avantage aux entreprises que des seigneurs tentaient contre elles. La prospérité, le commerce naissant, les mœurs mêmes des habitants de ces villes, étaient donc contraires à l'établissement de cette législation monstrueuse, appuyée sur le combat. Le commerce ne pouvait s'accommoder d'un mode de législation par lequel un débiteur pouvait venir, les armes à la main, prendre la vie à celui dont il

[1] Montesquieu, édit. de Lond., tome III, pag. 288 et 289.

possédait déjà la fortune. Aussi les villes cherchèrent constamment à se soustraire à toute législation féodale, à toute juridiction des seigneurs ou de leurs délégués. Un franc échevinage fut toujours le but où tendaient tous leurs efforts. C'était, en effet, la pierre angulaire, la base de toute liberté communale.

Les résultats d'un franc échevinage co-bourgeois furent immenses pour la partie de la population à laquelle il fut donné. Les princes, en le concédant, firent ce que la conquête n'avait pas fait jusqu'alors : ils séparèrent les intérêts d'une partie de la nation conquise de ceux des conquérants. La féodalité avait fait cesser le pillage et la dévastation ; mais les serfs, courbés sous le joug et dépendant presque uniquement du bon plaisir de leurs maîtres, étaient loin de constituer un peuple. Le prince qui concéda un franc échevinage éleva, au contraire, la race conquise au rang de nation qu'elle avait perdu. Dès ce moment, la plus belle des libertés politiques existe ; le système communal, en ce qu'il a d'essentiel, de plus cher, est établi. Dès ce moment, scission entière entre la race conquérante et la partie de la race conquise qui reçoit l'existence, quoiqu'elles réagiront encore, en bien et en mal, l'une sur l'autre. L'on peut même dire que la nature, avilie pendant six siècles, reprend enfin ses droits. Les princes, qui jusqu'alors n'avaient eu de pouvoir réel que sur les serfs de leurs propres domaines (puisque les seigneurs n'étaient, pour ainsi dire, que des compagnons d'armes, se croyant presque leurs égaux), gagnèrent, par cette concession, des sujets et même des sujets

fidèles. La ville choisissait elle-même les échevins, elle les choisissait dans son sein ; leur nombre, leurs lumières, la prudence qu'on devait leur supposer, leur origine commune, la sympathie de leurs mœurs et de leurs besoins avec le peuple sur lequel ils étaient établis comme juges, en firent, pour ainsi dire, ses pères, ses protecteurs naturels. Cette assertion est d'autant plus vraie que, dans ces temps malheureux, tous les pouvoirs étaient cumulés. Le seigneur faisait les lois, rendait justice, et veillait à l'exécution de son jugement. Les échevins furent encore les représentants des villes, dans leurs rapports avec le souverain, et en général dans toutes les affaires publiques. Dès que les communes furent reconnues de droit, ou qu'elles gagnèrent en importance, les échevins devinrent une magistrature vraiment politique. Leur considération augmentait avec celle de leur ville ou de leur commune, et ils attachèrent leur mémoire aux plus belles époques de la Flandre.

Cette juridiction protectrice dut singulièrement porter les hommes libres des campagnes à se fixer dans les villes qui avaient le bonheur de la posséder ; et, hors des villes, elle fut presque toujours inconnue. Peu de bourgs ou de villages ont obtenu d'autre justice que celle qui leur fut faite par le seigneur ou ses baillis [1].

[1] Il est cependant une réunion de bourgs et de villages, qui obtinrent un échevinage et une chartre de liberté : le franc de Bruges. S'il ne jouit pas exactement de tous les attributs d'une com-

L'on sent bien que l'institution d'un échevinage co-bourgeois, premier acheminement à une législation commune, et objet de ces tentatives généreuses qui tendent à soustraire une grande partie de la population à l'action vexatoire d'une justice arbitraire et monstrueuse, ne put être accordée que par des princes généreux et assez politiques pour voir que la concession de libertés aux habitants des villes, et l'émancipation des serfs, étaient l'unique moyen de balancer le trop grand pouvoir des seigneurs. De leur côté, les seigneurs féodaux et le clergé s'opposèrent, de toutes leurs forces, à tout ce qui donnait l'espoir de quelque liberté en faveur de ceux qu'ils avaient cru tenir éternellement sous le joug[1].

mune, proprement dite, l'on peut cependant avouer que les résultats de la concession de l'échevinage et de la chartre, avec les libertés y contenues, étaient suffisants pour la prospérité des campagnes. Les avantages politiques, que le droit de commune donna aux villes, auraient été infructueux pour les villages et les bourgs. Les libertés dont ils jouissaient étaient plus spécialement sous la protection des comtes, que les libertés communales des villes : celles-ci avaient mieux le moyen de les défendre. Les franconnats étaient cependant loin de s'en laisser dépouiller impunément : dans leurs démêlés avec la commune de Bruges, ils ont toujours montré beaucoup d'énergie. On n'a même pas vu chez eux de ces égarements, produits par trop de liberté; au contraire, toujours fidèles au pays et à leurs comtes, ils se sont plus d'une fois levés en masse pour repousser des invasions étrangères. Quoique le franc de Bruges ne puisse pas, proprement dit, être compté au nombre des communes, cependant les institutions dont il fut doté eurent de grands résultats sur l'économie générale de la Flandre, et sur l'agriculture en particulier.

[1] Mais est-ce bien à l'époque de Baudouin *à la belle barbe*, qu'un franc échevinage a été donné à la ville de Bruges? Est-ce sous ce

prince que les premiers indices certains d'une législation, d'une juridiction communale se font voir? Voilà des questions que l'on pourrait certainement nous adresser, vu qu'il existe peu de monuments de cette époque et aucune chartre qui constate spécialement ce fait; révoquer même en doute et le témoignage de l'annaliste Meyer, et celui du chroniqueur Despaers. Mais plus d'une raison milite ici en faveur de l'assertion de ces deux écrivains. La première, c'est qu'aucune chartre de cette époque ne nous est parvenue : on se trouvait à peu près dans l'impossibilité d'en faire, puisque l'usage de l'écriture se conserva presqu'uniquement en Italie. Plus tard, de nouvelles connaissances, acquises en Orient ou en Italie, rendirent les chartres moins rares. Aussi ne datent-elles toutes, ou bien pour la plupart, que du douzième ou du treizième siècle. Cependant rien n'empêche de jouir d'un droit par forme de coutume, quoiqu'il ne soit pas constaté par écrit.

Une deuxième raison se puise dans le règne de Baudouin, et cela, dans la révolte des seigneurs féodaux : ils se révoltèrent contre lui dès le commencement de son règne; et ce ne fut qu'après bien des efforts qu'il parvint à les maintenir dans son obéissance. Ils se révoltèrent encore plus tard, ayant à leur tête son fils, Baudouin de Lille; et cette fois-ci il ne recouvra ses États qu'à l'aide du duc de Normandie. C'était un des vrais moyens pour parvenir à dompter les nobles, que de leur opposer les villes, en les arrachant à leur influence, et en se les attachant par le bienfait d'un commencement de liberté. Il est hors de doute que ce fut son but, comme ce fut aussi plus tard le but des rois de France dans la reconnaissance qu'ils firent des villes communales de leurs domaines. Baudouin jugea bien des villes; car on verra bientôt que le Frison, son petit-fils, devra la souveraineté à leurs habitants révoltés contre Richilde et contre la noblesse qui tenait son parti.

Une autre raison encore, en faveur des deux écrivains, se prend dans la révolte même des villes contre Richilde. Le peuple envoya des députés à cette princesse, pour se plaindre de ses exactions, et il appela librement Robert à son secours pour défendre ses droits. Or, si une législation, une administration protectrice, n'eussent déjà existé, si le peuple eût encore été sous la puissance immédiate des comtes, d'un châtelain ou de quelques uns de leurs délé-

gués, comment une révolte eût-elle été possible ? Pour envoyer des députés, il faut les choisir et s'assembler à cet effet; toutes choses impossibles sous la féodalité, comme elle existait alors. D'un autre côté, si le peuple n'eût déjà possédé des droits précieux, une liberté peut-être, dans le vrai sens du mot, pourquoi se serait-il révolté? Pourquoi se serait-il exposé contre toutes les forces de la France? Au reste, nous traiterons cette époque d'une manière plus étendue, quand nous y serons arrivé.

Un dernier argument, c'est qu'on trouve des échevins dans l'assemblée générale qui eut lieu sous Robert-le-Frison à Bergues-St-Winoc, en 1075, et qu'ils n'y paraissent pas comme étant institués par Robert.

CHAPITRE IV.

Mariage du fils de Baudouin *à la belle barbe* avec la fille de Robert, roi de France. — Après son mariage, il se révolte contre Baudouin. — Assemblée générale de la nation à Audenaerde. — Règne de Baudouin de Lille. — Guerre contre l'empire.

Sous le règne du comte précédent, la race de Charlemagne avait cessé d'être la famille royale de France. Une troisième dynastie avait commencé dans Hugues Capet, et, avec l'avénement de ce dernier à la couronne, on avait vu la fin des guerres qui divisaient les seigneurs français ligués pour ou contre la famille tombée. La paix entre Hugues Capet et le comte Arnoul, qui en fut aussi la suite, fut confirmée sous le règne du nouveau comte, par le mariage de son fils avec Adèle, fille de Robert, roi de France.

Cette union termina enfin la lutte pour le trône. Dès ce moment, le pouvoir royal n'a plus rétrogradé en France; mais, profitant de chaque circonstance favorable, il est parvenu jusqu'au despotisme, sans contre-poids, sous Louis XIV. Pendant toute la durée de son union avec la France, la Flandre fut un véritable boulevart contre lequel vinrent, à plus d'une époque, se briser toutes les forces des Frisons et des Allemands.

Baudouin, vers la fin de ses jours, eut le chagrin de trouver un rebelle dans le fils auquel il avait fait

contracter une illustre alliance. Avec les secours de Richard, duc de Normandie, il parvint à le réduire sous son obéissance ; mais il ne survécut pas longtemps à cette ingratitude. La révolte d'un fils contre son père ne doit pas étonner celui qui connaît les mœurs de ces temps reculés; mais les moyens qu'on employa pour l'étouffer sont dignes de remarque.

Le comte assembla tous les nobles, les prélats et les notables du pays à Audenaerde. Les reliques des saints y furent apportées de tous les endroits de la Flandre, et vinrent, en quelque sorte, constater par leur présence la réconciliation qui y eut lieu entre Baudouin et son fils. Dans cette auguste assemblée, qui représentait la nation entière, le jeune Baudouin avoua ses fautes et obtint son pardon. Grande et sublime leçon ! L'héritier présomptif du trône vient recevoir, des mandataires de la nation, l'absolution d'un crime qui l'eût rendu indigne de régner sur elle. Le souverain lui-même ne considéra point cette révolte comme une injure personnelle ; il sentit que, s'il dépendait de lui de venger les droits d'un père, il ne pouvait ni condamner ni absoudre celui qui s'était rendu coupable du crime de lèse-nation, et que c'était au peuple seul à juger des injures du peuple.

Le jeune Baudouin commença à régner à la mort de son père, et, quoique mauvais fils, il se montra bon prince.

Jusqu'à présent les comtes de Flandre, unis aux princes allemands, avaient porté la guerre en France

contre les grands feudataires; leur récente union avec la race de Hugues Capet les empêcha de songer encore à s'agrandir aux dépens de leurs anciens ennemis. Mais, s'ils restèrent constamment unis à la nouvelle race des rois français, leur ambition trouva bientôt un autre aliment pour se satisfaire. Les terres de l'empire, dont ils avaient abandonné les intérêts, touchaient à la Flandre; et d'anciens motifs de division existaient entre les deux pays.

Déjà, sous Arnoul-le-Vieux, Othon avait surpris la ville de Gand, où il avait fait bâtir un château. Aussi la guerre, qui éclata sous le gouvernement de Baudouin *à la belle barbe*, ne fut que le prélude des guerres que soutiendra Baudouin de Lille. Nous en traiterons avec quelque détail; car, en considérant la lutte sanglante et opiniâtre dans laquelle Baudouin, souvent laissé à ses propres forces, écrasa toutes celles de l'empire et des princes lorrains ou allemands, il devient hors de doute que toute la population des villes de la Flandre dut y prendre part. Sous ce point de vue, elle doit spécialement nous intéresser.

L'empereur Conrad ayant ôté la Mosellance ou la haute Lotharinge à Godefroid, fils aîné de Gothelon, duc de Lothier et marquis d'Anvers, pour la donner à Gothelon, frère de Godefroid, ce dernier se révolta et entraîna dans la révolte le comte de Flandre. L'outrage, fait par l'empereur à Godefroid, ne fut qu'un prétexte que Baudouin saisit avidement pour se liguer contre l'empire. L'agrandissement de ses États était son

unique but. Il commença ses exploits par la prise et la destruction du château d'Eenhaeme, et se rendit aussi maître du château de Gand. Après la prise de cette dernière forteresse, et l'occupation de tout le territoire que l'empereur avait en Flandre, Baudouin joignit ses troupes à celles de Godefroid, marcha sur Nimègue, prit la ville et livra le palais impérial aux flammes. Il mit aussi le feu à Verdun, et tous les bourgs ou monastères des environs eurent le même sort.

Le duc Albert d'Alsace vint attaquer l'armée combinée; mais, battu, il perdit la vie dans la mêlée par la main même de Godefroid.

L'empereur, pour mettre fin aux succès des deux princes, leva une forte armée et vint la commander en personne, accompagné de tous les grands vassaux de l'empire. Doutant cependant du succès de ses armes, il prit avec lui une foule d'évêques et le pape Léon IX lui-même. Les deux princes furent excommuniés par eux. Godefroid, intimidé par les censures ecclésiastiques, se soumit; mais Baudouin continua seul la guerre, et, après quelques dévastations, il rendit à l'empereur les villes d'Anvers et de Cambrai, et les îles de Zélande. La paix se fit à ces conditions, pour être rompue peu après.

Baudouin profita de cette paix pour se jeter dans le Hainaut, et forcer la comtesse Richilde, veuve de Herman, à épouser son fils Baudouin. Le mariage se fit en effet; mais les époux furent excommuniés, comme ayant contracté mariage à un degré pro-

hibé. Ce mariage fut vu de mauvais œil par l'empereur, et devint en quelque sorte la cause ou le prétexte d'une nouvelle rupture, à laquelle contribua encore Godefroid, que l'empereur avait fait sortir de la Lombardie où il avait épousé Béatrix, veuve de Boniface, duc de Toscane.

Baudouin et Godefroid joignirent leurs troupes et entrèrent sur les terres de l'évêque de Liége, qui tenait pour l'empire. Thuin fut réduite en cendres par le comte Baudouin, tandis que Huy le fut par l'aîné de ses fils. Les îles de Zélande furent envahies par son second fils Robert. L'empereur vint, l'année suivante, en personne vers la Flandre, à la tête d'une puissante armée, dans laquelle il avait accueilli Jean de Béthune, avoué d'Arras et châtelain de Cambrai. Baudouin l'avait chassé de ses domaines, et avait même confisqué tous ses biens. Jean de Béthune fut envoyé avec un gros de troupes allemandes pour tenter le passage de l'Escaut près de Valenciennes; mais il trouva campé sur la rive gauche Baudouin qui l'en empêcha. Cependant, connaissant le pays, il conduisit l'armée impériale par Cambrai; et, ayant de cette manière tourné Baudouin, il entra en Flandre. Ce dernier, se voyant hors d'état de tenir la campagne, dissémina précipitamment son armée dans les places fortes, et livra toute la campagne à l'ennemi, qui traita les champs et les villes de la Flandre de la même manière que Baudouin venait de traiter Thuin et Huy. Tournai, où une grande partie de la noblesse de la Flandre s'était réfugiée, fut prise, brûlée et entière-

ment saccagée. Lambert, vicomte de Gand, qui commandait la place, y périt avec un grand nombre de seigneurs flamands. Le reste fut mené prisonnier en Allemagne.

Après ces exploits, l'empereur retourna dans ses États, chargé de butin, et avec une masse de prisonniers, mais sans avoir enlevé aucune autre place forte que Tournai.

Baudouin, dont ces dévastations n'avaient point abattu le courage, se mit en devoir, aussitôt que les troupes impériales eurent évacué le pays, d'augmenter les fortifications de ses principales villes, telles que Gand, Bruges, Ypres, St-Omer et autres. Lille fut entourée de murs et obtint une citadelle, de même qu'Audenaèrde; et, afin que les Impériaux ne pussent derechef entrer en Flandre en tournant l'Escaut, il fit creuser un fossé de trois lieues de long, séparant la Flandre de l'Artois.

Au commencement de l'année suivante, il joignit de nouveau ses troupes à celles de Godefroid, et fit, de concert avec lui, le siége d'Anvers. Frédéric de Luxembourg s'y tenait enfermé. Une armée d'Impériaux étant venue au secours de la place, les deux princes levèrent le siége. Baudouin se retira en Flandre, et Godefroid auprès de sa femme Béatrix : ce fut la dernière expédition de cette guerre; car l'empereur mourut l'an 1056, laissant pour successeur son fils Henri encore enfant. La régence ayant été confiée à Agnès, la reine-mère, celle-ci se hâta de conclure la paix. Baudouin retint tout le territoire entre la Dendre

et l'Escaut avec le château de Gand, les quatre métiers et les îles de Zélande, pour les avoir comme fiefs de l'empire. Le mariage de son fils Baudouin avec Richilde fut ratifié, et il reçut le comté de Hainaut avec Tournai et son territoire. Cette paix, après dix ans de combats, procura un bien immense à la Flandre. L'augmentation de territoire qu'elle y gagna compensa, en grande partie, les maux dont les habitants avaient été les victimes. Gand surtout en fut le plus favorisé. C'est même depuis lorsque augmentant rapidement en prospérité, elle mêlera sous peu son nom à la glorieuse époque à laquelle le peuple flamand paraît réellement, comme peuple, pour soutenir ses droits usurpés. Avant Baudouin, elle servait de frontière à l'empire avec la France; maintenant encore la rive méridionale de l'Escaut relèvera du premier de ces États: mais, les empereurs se contentant d'une prestation d'hommage de la part des comtes, on peut dire que, dès ce moment, les domaines nouvellement acquis furent pour toujours perdus de fait pour l'empire. La prospérité de Gand s'accrut si vite que, dans l'espace de cinq ans, deux belles églises paroissiales y furent bâties et dédiées, l'une à saint Bavon, et l'autre au Sauveur. La dédicace de la première fut faite avec grande pompe par Baudouin, évêque de Noyon, en présence d'une multitude de princes et de prélats, et du comte lui-même.

Lille doit aussi ses remparts à Baudouin, quelques édifices publics et une église. D'après Oudegheerst, il concéda encore à cette ville de grands priviléges, de

sorte qu'il peut en être considéré comme fondateur [1].

L'opinion de cet écrivain nous paraît d'une vérité

[1] Tout nous démontre, jusqu'à présent, que les libertés communales des villes de Flandre n'ont pas été obtenues pendant les croisades, par l'éloignement du prince, et en quelque sorte contre sa volonté et ses désirs. Telle est cependant l'opinion assez répandue. Le séjour des comtes en Terre-Sainte n'a pas fait faire un pas à la liberté des villes, et a eu même pour la Flandre, en général, un tout autre résultat, savoir : celui de rendre la noblesse plus redoutable par l'impunité que cet éloignement lui procurait; car, malgré le grand nombre de nobles flamands qui prirent la croix, il en restait toujours assez dans leurs foyers, pour commettre toutes sortes d'exactions et de brigandages. Les moyens violents que l'on verra Baudouin *à la hache* employer contre eux, après la première croisade, font bien voir l'intensité du mal. D'un autre côté, l'on ne trouve point que, avant la fin du treizième siècle, les communes aient rien entrepris contre les comtes, ni que ceux-ci aient voulu leur enlever des droits acquis. On ne pourra même pas nous opposer la lutte des villes contre Richilde et Guillaume de Normandie; car ce fait lui-même vient à l'appui de notre opinion.

En effet, Richilde et Guillaume doivent être considérés comme deux usurpateurs des droits du peuple.

L'on peut même ajouter que, ni en Flandre ni en France, l'autorité souveraine ne se montra jamais hostile à l'existence civile ou politique des villes, aussi long-temps qu'un pouvoir exorbitant ne les eût pas rendues dangereuses à sa propre conservation.

Au contraire, au plus fort de la féodalité, et lorsque la souveraineté tâchait de reconstituer son autorité par tous les moyens, elle saisit avec prédilection cet élément nouveau de force, que lui procurèrent les villes par leur organisation municipale. Elle y trouvait de quoi balancer la puissance de la féodalité. Il est vrai que les seigneurs féodaux de moindre importance furent des ennemis de toute émancipation : ils voyaient dans les villes des ennemis redoutables, dont ils cherchèrent toujours à diminuer la puissance, comme étant réellement en opposition avec la leur.

incontestable : tel était, en effet, le système suivi par les comtes de Flandre. A mesure qu'ils bàtissaient des villes nouvelles, ils concédaient des droits, des priviléges aux habitants, afin de faire prospérer la ville qui était leur ouvrage. Ainsi le successeur du comte dont nous nous occupons, Baudouin de Mons, fondant la ville dont il porte le nom, lui donnera des priviléges et organisera sa législation future.

La guerre contre l'empire, dont nous venons de retracer les principaux faits, conserve toujours un caractère destructeur, et ressemble en beaucoup de points aux invasions des barbares. Les villes, les bourgs, les villages, qui tombent au pouvoir du vainqueur, sont brûlés et dévastés. On doit, avant tout, remarquer le caractère atroce de cette guerre, et les ressources qu'on employa contre la Flandre, ressources qu'on dit avoir été immenses, puisque les Othon avaient donné une véritable puissance à l'empire. En effet, les guerres donnent la mesure des richesses, de la force d'une nation; elles font voir dans quelle classe se trouvent cette force, ces richesses.

La longue lutte contre l'empire fut principalement soutenue par les habitants des villes ; car tous les seigneurs flamands réunis n'auraient pu résister aux forces imposantes que l'empereur déploya contre Baudouin. D'un autre côté, ce n'est pas seulement de l'intérêt des princes qu'il s'agissait dans les guerres de ces époques; les intérêts du peuple et son existence entière en étaient souvent la cause principale. Les guerres n'ont presque rien conservé du caractère de

ces temps reculés. De nos jours le paisible citadin ne craint plus de voir ses possessions brûlées, sa femme et ses enfants égorgés ou traînés en esclavage; mais, à l'époque dont nous nous occupons, l'ennemi désolait les campagnes inoffensives, et brûlait les villes dont il ne pouvait se rendre maître. Le vaincu n'avait d'autre alternative que la servitude ou la mort. La population entière de Tournai, égorgée ou traînée en esclavage, en fait foi. Les succès étonnants que les habitants des villes firent obtenir à Baudouin nous prouvent qu'une aisance, un commerce étendu, fruit des premières institutions, n'était pas tout ce qu'ils possédaient; mais que déjà l'inappréciable droit du port d'armes leur était acquis. Lorsque l'on voit les Flamands écraser toutes les forces d'Othon, on demeure convaincu que les armes qui renversèrent les bataillons allemands ne se trouvaient point dans des mains novices.

Cette guerre, qui plaça la Flandre au rang des premiers États de l'Europe, eut également un heureux résultat pour la France, puisque les invasions des Allemands ne dépassèrent plus la Flandre. Elle lui procura aussi une longue paix, qui ne fut interrompue que par quelques guerres que les seigneurs français se firent entre eux.

Le roi de France Robert laissant, pour lui succéder, un fils encore enfant, Baudouin, comte de Flandre, fut nommé régent. Il gouverna le royaume avec vigueur, augmenta l'autorité royale, et fit une expédition en Gascogne qui fut heureuse pour la couronne.

C'est encore sous sa régence qu'eut lieu l'expédition de Guillaume de Normandie en Angleterre. Baudouin, en mourant, laissa à son fils aîné, Baudouin de Mons, le comté de Flandre, excepté les quatre métiers, le comté d'Alost et les îles de Zélande, qu'il avait donnés à son second fils, Robert-le-Frison.

CHAPITRE V.

Règne de Baudouin de Mons. — Législation introduite par ce prince. — Coup d'œil général sur une partie de l'Europe. — Régence de la Flandre usurpée par Richilde. — Révolte des villes. — Bataille du Mont-Cassel.

Quand Baudouin de Mons parvint au gouvernement, la Flandre jouissait de la paix depuis dix ans.

Le règne de ce prince nous offre le tableau fidèle du système du gouvernement suivi par les comtes de Flandre, et nous fait voir quelle était l'idée dominante de ces princes. Créer des institutions pour le peuple, l'arracher à l'influence de la féodalité, obliger la féodalité elle-même à respecter les droits des sujets qu'ils venaient de rendre à la vie civile : tel est constamment le but de leurs actions.

La paix favorisa les vues de Baudouin. Pendant toute sa carrière, qui fut malheureusement bien courte, il s'occupa d'organisation intérieure. Désireux, comme ses ancêtres, de créer quelque ville dans ses États, il bâtit Grammont, l'entoura de murs et de fossés. Il donna une existence civile et politique à ses nouveaux habitants, au moyen de priviléges et d'institutions libérales, et les exempta de l'épreuve de l'eau et du feu, et du combat judiciaire. Il établit également la loi du talion, pour les délits et les crimes; régla la juridiction laïque des échevins et celle du clergé, et les sépara expressément; détermina les causes du

ressort de l'autorité ecclésiastique et celles qui devaient être portées au tribunal des échevins [1]. Pour faire respecter ces institutions, pour assurer plus de garantie et de sécurité aux nouveaux habitants, il assembla tous les seigneurs féodaux des environs, et leur fit jurer de protéger sa nouvelle ville, ses habitants et leurs droits [2]. Ces priviléges si étendus et ces droits si importants, concédés à une ville nouvelle, nous portent à croire qu'ils existaient déjà depuis long-temps dans les autres villes de la Flandre. On ne peut, en effet, supposer qu'un prince donne à une ville nouvelle plus de droits que n'en possèdent les autres villes, déjà florissantes, de ses États, lors surtout que leurs habitants lui ont prodigué les marques les plus grandes d'attachement et de fidélité. Au contraire, tout nous fait supposer que le comte a accordé à Grammont des institutions dont il connaissait toute l'importance, par les bons résultats qu'il en avait eus sous les yeux.

Baùdouin ne pouvant faire directement le bien qu'aux habitants des villes, puisque les fiefs étaient soumis à la législation et à la juridiction féodales, voulut au moins faire comprendre aux seigneurs la sainteté de leur ministère de juges; il ordonna que leurs délégués, les baillis, portassent une baguette blanche, comme marque de leur autorité, et aussi, selon la remarque judicieuse d'Oudegheerst, comme un emblème de la pureté de leur ministère.

[1] Oudegheerst, t. I, p. 265.
[2] *Ibidem.*

S'il faut en croire les chroniqueurs flamands, les institutions créées par Baudouin [1], la fermeté, l'exacte justice qu'il fit rendre à tous ses sujets, firent, de son court règne, une des époques les plus heureuses de nos annales. La féodalité était comprimée, et le citadin jouissait en paix des libertés déjà acquises. Le noble ne pouvait plus se livrer aux déprédations sur les grandes routes, et devait respecter le domicile de l'habitant des campagnes. L'agriculteur pouvait en paix semer ses champs et en récolter les fruits. Cet état de tranquillité était loin d'être celui des autres États du nord de l'Europe; il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de France pour s'en convaincre [2]. Baudouin mourut en 1070 laissant deux fils encore jeunes, dont l'aîné, nommé Arnoul, lui succéda au comté. Sa mère Richilde s'empara de la régence et gouverna au nom de ce fils.

Nous touchons à une révolution dans laquelle on

[1] Baudouin fut enterré au monastère de Hasnon, dont il était le fondateur. Selon Oudegheerst, son épitaphe contient entre autres ces vers :

Montensis Balduinus hic est homo pacis amicus,
  Octavum comitem Flandria quem tenuit;
Obque suam dictus bonus est magnam bonitatem
  Qua rexisse suam dicitur hic patriam.
Arma suo siquidem non bellica tempore quisquam,
  Aut gladium, aut fustem, ferre necesse habuit;
Ostia non fures ausi violare domorum;
  Raptores nullos tunc populus timuit.
Rusticus arva colens linquebat aratra, ligones,
  Et capulos campis, perdidit ac nihilum.

[2] Simonde de Sismondi, t. IV, édit. de Paris, p. 434 et suiv.

verra s'élever tout-à-coup, du sein des villes, une nation de guerriers redoutables, connaissant l'avantage de combattre en masses unies et à pied; on les verra attaquer, en colonne serrée, une armée française décuple en nombre, commandée par son roi et composée de tous les seigneurs féodaux des provinces du Hainaut et du centre de la France; la défaire complètement et consolider les libertés acquises par la victoire du mont Cassel. Mais, avant de parler de cette époque mémorable dans les fastes de la Flandre, il ne sera pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur les mœurs et la civilisation des peuples qui nous touchent, nous environnent, et dont l'histoire est liée à la nôtre.

La France, quoique moins heureuse que la Flandre, n'était plus à cette époque où les invasions des barbares du nord s'y mêlaient à celles des barons et des seigneurs; ce n'étaient plus ces rapines continuelles d'une caste conquérante et nomade, exercées sur une malheureuse nation vaincue. Un ordre nouveau, sorti du désordre même, avait fait d'immenses progrès. La féodalité avait procuré du calme : c'était, il est vrai, le calme du despotisme; mais il était préférable aux horreurs de la conquête. Le pouvoir souverain avait aussi puisé une force nouvelle, et était déjà impunément protecteur pour la masse de la nation, qui commençait à se sentir vivre. La fureur des conquêtes se montrait encore, c'était encore le barbare qui demandait des combats; mais son ancienne conquête lui était devenue une patrie, et, dans

sa rage guerrière, il ne cherchait plus qu'à dévaster d'autres climats. Les Normands de France vont, sous la conduite de leur chef Guillaume, renouveler en Angleterre l'oppression que leurs pères avaient fait peser sur la France. Les Norwégiens, les Danois, ennemis ou auxiliaires des Saxons, maîtres de l'Angleterre, se disputent, à la même époque, la possession de cette île, mais pour voir bientôt le Normand victorieux dompter la nation saxonne, jusqu'alors conquérante et en possession du sol. Enfin nous approchons de la grande époque des croisades. Les peuples du nord, reprenant spontanément le goût de leurs pères, Huns, Francs ou Vandales, se jettent sur l'Orient et courent faire peser sur le peuple sarrasin le joug que celui-ci avait fait subir à l'empire d'Orient.

La France avait donc gagné en prospérité, par la chute de la branche carlovingienne, par l'établissement de la féodalité et la fin des invasions des barbares ou des Impériaux. Cependant la prospérité de la Flandre était bien plus grande que celle de la France, et quand Richilde parvint à la gouverner au nom de son fils, elle était, sans contredit, la province la plus riche et la plus populeuse du nord de l'Europe.

Baudouin de Mons, avant de mourir, avait laissé la tutelle de ses deux fils et la régence de la Flandre à son frère Robert, qui avait épousé la veuve de Horent, comte de Hollande, comme nous l'avons rapporté plus haut; mais Baudouin ne fut pas plus tôt mort que Richilde s'empara de la tutelle et de la régence, et alla

même jusqu'à dépouiller Robert des îles de Zélande, des quatre métiers, et du comté d'Alost, qui lui avaient été concédés par Baudouin *à la belle barbe*.

Robert, dont l'autorité était mal affermie chez les Hollandais et les Frisons, se sentant trop faible pour reprendre ses domaines, usurpés par cette ambitieuse princesse, s'adressa au roi de France, afin que celui-ci, en sa qualité de seigneur suzerain, la contraignît à remplir les volontés de son défunt époux et à restituer les usurpations qu'elle avait faites [1]. Le roi parut d'abord porté à prendre le parti de Robert; mais Richilde gagna deux de ses conseillers, qui firent bientôt changer d'avis un prince encore adolescent. Si Robert n'obtint pas justice là où il aurait dû en obtenir, il trouva bientôt des vengeurs dans le peuple flamand : Richilde, au lieu de suivre dans le gouvernement qu'elle avait usurpé, les traces de son mari et de ses prédécesseurs, les comtes de Flandre, qui tous avaient augmenté le bien-être du peuple par quelques institutions et quelques bonnes lois, par l'édification de quelque ville nouvelle, marcha dans un sens tout opposé; elle chargea le peuple d'impôts. Entre autres taxes onéreuses, imposées par cette princesse, se trouve celle qu'elle établit sur les lits. Chaque lit était taxé à quatre deniers. Elle acheva d'aigrir les esprits en ne respectant ni les droits ni les franchises que les villes possédaient déjà, ni même ceux des nobles, qui n'étaient pas de son

[1] Simonde de Sismondi, t. IV.

parti. Le duc de Gavre fut assassiné par ses ordres. Elle avait pris pour conseillers deux Français, et, quoique déjà vieille, elle épousa en troisièmes noces un certain Osborne, Anglais de nation. Le peuple, indigné de voir fouler aux pieds ses franchises et ses priviléges, s'assembla d'abord pour aviser aux moyens de faire rentrer la comtesse dans les voies légales. Avant d'en venir à une révolte ouverte, il fut résolu d'envoyer à Richilde des députations nombreuses, pour lui faire des représentations énergiques et l'inviter à se dessaisir de la tutelle de son fils et de la régence. La députation que lui envoya à cet effet la ville d'Ypres, la trouva à Messine. Mais Richilde, au lieu d'écouter les conseils dictés par un noble patriotisme, fit mourir ceux qui venaient lui exprimer les vœux du peuple. Les députés et toute leur suite, en tout soixante personnes, furent décapités par ses ordres. Le feu fut mis à la ville de Messine; députés et habitants furent ensevelis sous les décombres des maisons embrasées. Les députés de Gand et de Bruges allaient être traités de la même manière, sans la courageuse résignation de Gérard de Buck, châtelain de Lille, qui les sauva dans le château de la ville. Tant d'atrocités, commises par une étrangère, portèrent au comble la haine que le peuple nourrissait contre cette princesse, et une révolte spontanée, dans une partie de la Flandre, en fut la suite : nous disons dans une partie de la Flandre; car elle ne fut point générale, ni même l'ouvrage de toutes les classes des habitants. Il y eut une véritable scis-

sion entre les deux idiomes que l'on parlait en Flandre; entre l'idiome français et l'idiome flamand. Les villes de Tournai, Douai, Arras, St-Omer, Arien, Béthune, Boulogne, suivirent le parti de Richilde, et celles de Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Harlebeek, Cassel, Furnes, Bergues, Bourbourg, Torholt, Aerdenbourg, que l'on nomma depuis la Flandre *flamingante*, secouèrent le joug.

Dans cette révolte, la lutte eut lieu entre le peuple qui cherchait à défendre ses droits, et l'aristocratie qui voulait les lui ravir. Aussi, peu de nobles, excepté ceux qui avaient été vexés eux-mêmes, ou qui mettaient au dessus de l'intérêt personnel les vrais intérêts du pays, se mirent dans les rangs des défenseurs des droits de la nation. Les villes avaient besoin d'un chef, elles en choisirent un parmi les descendants de leurs comtes. Robert, qui n'avait pu se soutenir en Hollande contre ses sujets révoltés, fut appelé par les villes flamandes pour se mettre à la tête du mouvement : il se rendit à leurs vœux, et fut reçu comme un libérateur. Ayant trouvé tous les habitants de Gand sous les armes, il en forma aussitôt une bonne armée, avec laquelle il surprit Ypres et enleva Lille, par le moyen de Gérard de Buck qui en était châtelain. Le seigneur de Mailly, l'un des conseillers de Richilde, fut mis en pièces par le peuple, et Richilde elle-même eut beaucoup de peine à se sauver avec ses deux fils, vers le roi de France. Ce dernier, circonvenu par des conseillers gagnés par Richilde, lui promit de l'aider de tous ses moyens à reconquérir la Flandre. A cet effet les Bour-

guignons, les Picards, les Normands, les Champenois, les Lorrains, en un mot toutes les forces des provinces du nord et du centre de la France furent appelées aux armes, auxquelles se joignirent celles du Hainaut, de l'Artois et des villes restées fidèles à Richilde. Ces forces réunies étaient infiniment plus considérables que celles que Robert pouvait leur opposer; car les troupes flamandes étaient presque toutes à pied [1], et ne dépassaient pas 18,000 hommes. Quelque peu de Hollandais et d'Allemands, et un bien petit nombre de nobles flamands, partisans de la fortune de Robert, étaient les seuls auxiliaires contre une grande partie de la France. Mais ni Robert ni les Flamands ne furent intimidés. Ils se connaissaient déjà; les guerres contre l'empire avaient fait voir à Robert la valeur de ses sujets plébéiens, et ceux-ci se rappelaient leurs triomphes, remportés sous ses ordres. Robert, en général habile, campa sur le mont Cassel, lieu très favorable pour son infanterie, et s'y retrancha. L'armée française, dans laquelle se trouvaient le roi, Richilde, ses deux fils et une multitude de seigneurs de marque, chercha bientôt à établir son camp à Bavinckhove, village au pied de la montagne. Mais Robert, qui ne craignait nullement l'approche des Français, voulant profiter de la confusion qui précède ordinairement un campement, donna aussitôt le signal du combat et, quittant sa position avec ses troupes, tomba sur les Français avec impétuosité; ceux-ci, quoique étonnés de l'audace des

[1] Meyer, *ad annum* 1071.

Flamands, se mirent aussitôt en défense, et un combat corps à corps s'engagea sur tous les points.

On se battit des deux côtés avec un acharnement égal, jusque vers le soir, et cela sans résultat décisif, lorsque Robert, se jetant sur l'aile gauche de l'armée française avec une partie des soldats d'élite, parvint à la rompre et la mit dans une déroute complète. La défaite de l'aile gauche entraîna bientôt celle de l'aile droite, où se trouvait le jeune Arnoul à la tête de ceux du Hainaut et des villes de Flandre qui tenaient pour lui. Ce prince, se voyant environné, aima mieux mourir que de tomber entre les mains de ses ennemis, et se jeta dans un gros de troupes flamandes, où il trouva la mort. Cet événement augmenta la déroute et le carnage. Robert, trop emporté à poursuivre les fuyards, s'était vu tout-à-coup séparé des siens et fait prisonnier par le comte Eustache de Boulogne, qui le conduisit à St-Omer; mais ses troupes victorieuses firent une telle diligence dans la poursuite, qu'elles entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les vaincus. Robert fut délivré et le comte Eustache fait prisonnier à son tour. Cette bataille sanglante, qui se donna le 20 du mois de février 1071, ne coûta pas moins de 22,000 hommes à l'armée française. Le seigneur de Couchy, un des pernicieux conseillers de Richilde, et Osborne, époux de cette dernière, furent trouvés parmi les morts.

Cette bataille mit Robert en possession de toute la Flandre; mais il usa noblement de sa victoire, pardonnant aux villes qui n'avaient pas pris son parti, et

renvoyant sans rançon le comte Eustache de Boulogne, son prisonnier, et l'un des fauteurs de la guerre. Après cette défaite, le roi de France se retira dans l'intérieur de ses États pour lever une nouvelle armée et mettre la Flandre dans la possession de Baudouin, second fils de Richilde. Il commença donc par l'en proclamer comte. De son côté, Robert se ménagea la protection de l'empereur et lui envoya des députés pour lui faire hommage du comté d'Alost.

Bientôt le roi de France se mit de nouveau en campagne; mais tous ses exploits se bornèrent à dévaster St-Omer. Le chancelier Godefroid, sensible au procédé de Robert qui venait de donner la liberté à son frère Eustache, persuada au roi de mettre fin à cette guerre, lui faisant entrevoir les embarras qu'elle lui causerait encore. Il lui exposa que Robert, déjà puissant par lui-même, était sur le point de recevoir des renforts de son beau-père le duc de Saxe. Le roi se rendit à ces raisons, et retourna avec son armée en France. La paix s'ensuivit bientôt après, et Robert fut reconnu comte de Flandre par le roi, ce dernier oubliant par là toutes les promesses qu'il avait faites à Richilde et à son fils.

Richilde, se voyant abandonnée par le roi de France, se hâta de regagner ses États de Hainaut avec son fils Baudouin; mais, ne perdant pas de vue le projet de conquérir la Flandre sur Robert, elle chercha de nouveaux alliés. A cet effet elle envoya une députation vers Théoduin, évêque de Liége, pour lui demander des secours, qui furent accordés par ce pré-

ont
ren
ntre
robe
son
du mo
nomm
an de
épo
mo

ses sur l'existence et les progrès de la liberté. Si l'on énumère les bienfaits successifs de ces princes, si l'on réfléchit aux principaux caractères qu'offrent leurs règnes, l'on sera convaincu que le système que nous avons adopté jusqu'à présent est basé sur la force des choses; que la civilisation et la liberté ont suivi en Flandre le cours naturel qu'elles ont et auront toujours chez tout peuple énergique qui se constitue; que marchant, pour ainsi dire, de pair, elles ont augmenté en forces à mesure qu'elles avançaient.

D'abord Baudouin Ier et Baudouin II s'occupent, pendant tous les moments de paix de leurs règnes orageux, à fonder et à fortifier des villes.

Baudouin III encourage le commerce et les manufactures, et crée des marchés et des foires. Baudouin *à la belle barbe* y joint le bienfait d'une juridiction appropriée aux besoins de ses sujets, au moyen d'un échevinage co-bourgeois qu'il concède à ses villes. Baudouin de Lille porte la Flandre au rang d'une puissance prépondérante, par l'extension de ses frontières. Baudouin de Mons corrige la législation féodale, donne à Mons, qu'il vient de fonder, des droits et des priviléges dont il tâche d'assurer l'existence contre la féodalité, en faisant jurer aux nobles qu'ils respecteront les droits de sa nouvelle ville.

L'usurpation de Richilde nous révèle tout-à-coup un peuple revendiquant des droits dont la pure démocratie peut seule nous donner l'idée. On le voit

possédant une législation, une juridiction placée hors de l'influence de la féodalité et même du comte, et nullement assujetti aux impôts odieux qui se prélevaient alors, sous divers noms, sur des villes possédant déjà quelques droits civils.

La députation que les villes de Bruges, de Gand et d'Ypres, envoyèrent simultanément à Richilde, prouve que leurs citoyens étaient déjà en possession du droit précieux de s'assembler publiquement pour délibérer sur leurs intérêts. La députation tenait son mandat des habitants de la ville qu'elle représentait, et certes elle n'a pu être choisie par eux que dans une assemblée publique tenue à cet effet; assemblée qui ne fut point un fait de la révolte, mais qui la précéda. Tout nous démontre encore que le peuple jouissait du droit de port d'armes; car il se trouva complétement armé, quand la révolte éclata.

L'on ne voit pas non plus un peuple timide qui commence à s'unir par de sourdes menées; point de conspirations secrètes ni d'émeutes partielles réprimées par le pouvoir, ni tergiversation dans le plan, ni division parmi les révoltés : c'est une nation entière qui se lève et qui se lève armée, familière avec les batailles et même avec les victoires. Des armées plus considérables que les siennes ne l'effraient pas; elle connaît ses propres forces : si elle engage le combat, c'est un combat à outrance, parce qu'elle sait qu'il s'agit de sa liberté ; et, rude joûteur, elle écrase tout ce qu'on lui oppose. Et qu'on ne dise pas que les divers triomphes remportés sur Richilde et le roi de

France ne le furent pas uniquement par le peuple; la plupart des nobles étaient opposés au parti de Robert. L'analyse impartiale des faits nous en donnera la preuve la plus complète.

D'abord une députation fut envoyée à Richilde : elle était toute plébéienne. Des députés sont de vrais représentants, des chargés d'intérêts de leurs commettants; et le corps de la noblesse féodale n'a jamais eu de représentants, ni aux assemblées générales de la nation, ni devant le souverain [1]. Ce furent donc les députés des villes, qui protestèrent des violences de Richilde; députés formant l'élite des habitants de la ville. Peut-être s'y trouvait-il bien quelques nobles (des *prolocutores*) qui s'étaient attachés aux intérêts de ces démocraties naissantes, pour porter la parole en leur nom; mais, divisés sur ce point avec le reste de la féodalité, ils devaient rester fidèles aux intérêts qu'ils avaient juré de défendre.

Les détails sur la bataille de Cassel en fournissent une nouvelle preuve. Selon les annalistes et les historiens, toute l'armée flamande, qui combattit à Cassel [2], était composée d'infanterie; et personne n'ignore que toute la noblesse féodale combattait à cheval, que le noble en faisait en quelque sorte une prérogative: la bonne infanterie, au moyen âge, se trouva unique-

[1] Les nobles volaient individuellement et pour leur personne. Rapsaet, *Hist. des États généraux et provinciaux des Gaules*, nos 48, 51 et 126.

[2] Meyer, *an.* 1071, dit : *Aderant ei quos jam commemoravi Flandriæ populi omnes fere pedites, cum Hollandis aliquot et Frisiis.*

ment dans les villes communales, et c'est par la perfection qu'elles donnèrent à cette arme qu'elles durent la plupart de leurs victoires.

Le témoignage d'une chartre contemporaine ne vient pas à l'appui de ces opinions; mais la véracité des faits historiques, sur lesquels elles sont basées, n'est contestée par aucun historien.

CHAPITRE VI.

Règne de Robert dit *le Frison*. — Il bâtit le château de Wynendaele. — Son voyage en Palestine. — Règne de Robert dit *de Jérusalem*. — Il part pour la première croisade. — Guerre avec l'empire. — Règne de Baudouin, dit *à la hache*. — Son exacte justice. — Avénement de Charles-le-Bon au gouvernement.

Malgré la sanglante défaite de Brocqueroie, Baudouin n'en conservait pas moins beaucoup de partisans en Flandre et spécialement dans le haut clergé et la noblesse. Pendant les premières années du règne de Robert, des rixes continuelles eurent lieu entre les nobles et le peuple, resté très attaché au nouveau comte, puisque c'était à lui qu'il devait la conservation de ses droits. Robert, pour se venger du clergé, s'empara de ses biens, mais fut excommunié par un concile assemblé à Clermont. Après plusieurs années d'une lutte opiniâtre et désastreuse, le clergé, las de conspirer contre le pouvoir, favorisé par la fortune et le peuple, changea de conduite et prêcha la concorde; les missionnaires parcoururent le comté, pour tout ramener au souverain légitimé par deux victoires et par la volonté unanime du peuple qui l'avait choisi. Robert, de son côté, rendit les biens qu'il lui avait ravis. La noblesse aussi plia pour le moment, car elle avait tout à craindre d'un comte qui était parvenu au pouvoir sans elle; un repos s'ensuivit, mais il ne fut pas de longue durée. Pendant

l'absence du comte aux croisades, les guerres intestines se renouvelèrent, avec plus de fureur que jamais, entre les factions connues sous le nom de *Ingrekins* et de *Blaumotins*.

Robert parvint également à conclure la paix avec son neveu Baudouin, comte de Hainaut, après douze ans de guerre, et alors, paisible possesseur du comté de Flandre, il résolut de faire un long pélerinage en Palestine. Déjà, dans sa jeunesse, il avait montré le goût des aventures par son expédition contre les Maures d'Espagne, qui ne lui réussit pas : ce goût se ranima dans sa vieillesse; mais, plus sage que dans ses jeunes années, il ne sacrifia plus le sang de ses sujets dans une expédition lointaine, sans profit pour la patrie. Avant de partir, il associa son fils Robert au gouvernement du comté, afin de prévenir les fâcheux effets qu'eût pu causer son absence.

Ce pélerinage, dans lequel plusieurs nobles de ses États l'accompagnèrent, fut entrepris, selon la plupart des chroniqueurs, pour expier ses fautes; ils ajoutent qu'il eut une vision dans le temple de Jérusalem, et y promit de restituer le comté de Flandre à Baudouin de Mons, promesse qui, si elle fut faite, ne fut jamais remplie. Quoique la religion pût en partie être cause de ces pélerinages en Terre-Sainte par la noblesse de ces temps, il est cependant hors de doute que, si l'esprit aventureux s'était conservé dans la population féodale, une prospérité inconnue jusqu'alors et un siècle de repos y eurent aussi une grande part.

Après cinq ans d'absence, Robert revint mourir

dans sa patrie, au château de Wynendaele dont il était le fondateur. L'histoire ne peut rien reprocher à ce prince, pas même ce que l'on nomme encore aujourd'hui son usurpation. Issu du sang des comtes, il s'était vu ravir son héritage par Richilde, et n'avait point trouvé justice près de son suzerain, le roi de France. Se remettre en possession de son patrimoine était donc son droit, et renverser dans Richilde un odieux tyran, qui foulait aux pieds les droits des Flamands, le plus saint de ses devoirs. Guerrier habile et courageux, il défit une armée féodale à l'aide de ses seuls fantassins, chose sans exemple jusqu'alors. Sévère, il châtia ses ennemis intérieurs; mais il révoqua ses arrêts quand ils se soumirent. Le château de Wynendaele, véritable forteresse dont on voit encore les ruines, lui servit de boulevart contre cette partie de ses sujets qui portait impatiemment son joug. Après sa réconciliation avec le clergé, et apparemment pour se l'attacher, il fonda le cloître de Guastine, composé de chanoines réguliers, l'église de St-Pierre, à Cassel, et fit réparer grand nombre d'églises, dit Oudegheerst, consacrées audit saint Pierre, et fondées en son honneur. Peut-être aussi, comme le remarque ce chroniqueur, que sa dévotion toute particulière envers ce saint provenait en partie de ce que la bataille de Cassel avait été gagnée le jour de sa fête. Calculant de quelle importance était pour la Flandre la position de Cassel, il fit aussi entourer cette ville de murs.

Son fils Robert, seul en possession du comté,

commença à gouverner sous le nom de Robert II. Ce fut sous ce prince qu'eut lieu la première croisade, à laquelle il prit part avec un grand nombre de ses nobles, et il en retint le nom de Robert *de Jérusalem*. Il se couvrit de gloire dans cette croisade, si l'on peut appeler glorieuse l'action de courir hors de son pays pour égorger, au nom du Christ, des populations entières, montrer mille fois plus de férocité que les Arabes, ou les Scythes de ces contrées malheureuses. Il se distingua particulièrement à la bataille d'Antioche, perça, lui premier, cette innombrable masse d'ennemis, que des historiens portent à six cent mille. Dans cette affreuse mêlée, où plus de cent mille ennemis périrent, la cavalerie arabe, armée de son redoutable cimeterre, tomba cependant comme effacée devant la lance et l'épée des lourds chevaliers, bardés de fer. C'est encore à lui que les croisés, dans une autre circonstance, durent leur salut devant Antioche : l'armée allait mourir de faim, quand Robert, ayant assemblé ses Flamands, partit avec eux et tomba sur une riche province, éloignée du théâtre de l'invasion, et en emmena assez de bétail pour nourrir toute l'armée chrétienne pendant deux mois [1].

[1] Une anecdote rapportée, à ce que l'on prétend, par un témoin oculaire, peut nous donner une idée de la bravoure de Robert. Selon ce témoignage, il s'exposait à tant de dangers, qu'à la fin il se trouva hors d'état de suffire, par ses propres moyens, à remplacer les chevaux qu'il perdait ; de sorte que l'on fut obligé de faire la quête le long des routes et dans les auberges, pour avoir un cheval pour le comte de Flandre.

Robert revint dans ses États l'an 1100, après cinq ans d'absence, rapportant de la croisade, pour tout butin, le bras de saint Georges, qu'il donna à l'église d'Auchin.

Malgré l'horreur que doit inspirer toute guerre fanatique, dans laquelle on croit servir Dieu en égorgeant des populations inoffensives, si l'on ne s'arrêtait que sur les grands résultats que les croisades ont amenés, il est hors de doute que la perte de tant de millions de chrétiens et de musulmans, qui y périrent, fut en quelque sorte compensée par les bienfaits qu'elles procurèrent réellement à l'Europe, encore à demi barbare. Ces résultats généraux sont assez connus; mais ils ne furent néanmoins pas les mêmes partout. Dans le nombre on place d'abord l'affranchissement partiel ou total des villes, affranchissement que les seigneurs leur vendirent pour certaines sommes d'argent, afin de pouvoir s'équiper pour ces expéditions lointaines. L'on avance aussi que les villes se mirent en possession de leurs droits pendant l'absence du souverain: cependant ceci n'eut point lieu en Flandre. Les comtes vendirent, il est vrai, des libertés ou franchises nouvelles aux villes; mais ce ne furent point ceux qui firent partie des croisades: de même, nulle part l'on ne trouve qu'ils aient dû en céder à leur retour par dénuement. Les fameuses guerres des communes de Flandre contre leurs comtes, pour la conservation ou l'obtention de nouveaux droits, sont bien postérieures aux croisades; elles ne commencent qu'au quatorzième siècle. Il se peut que de simples seigneurs flamands aient été forcés

à vendre ou à céder des priviléges ; mais de pareils faits, de la part de ces derniers, ne peuvent avoir influé que sur l'affranchissement de quelques serfs.

La tranquillité du pays, encore mal affermie lors de l'avénement de Robert au gouvernement, fut troublée pendant son absence et même pendant tout le restant de son règne.

La noblesse, qui n'avait pas voulu l'accompagner, ou qui s'était trouvée hors d'état de le faire, faute d'argent, avait profité de son absence pour recommencer à piller et à détrousser les voyageurs, que le commerce attirait déjà en Flandre ; à défaut de ceux-ci, ils tombaient sur les malheureux villageois. Ainsi avaient recommencé les hostilités et les rixes intestines auxquelles Robert-le-Frison avait mis fin.

Avant le départ de Robert pour la croisade, l'empereur Henri avait cru l'occasion favorable pour rentrer en possession du comté d'Alost, des quatre métiers, du château de Gand et des îles de Zélande. A cet effet, il avait levé une armée avec laquelle il était venu fondre sur la Flandre ; mais la guerre n'eut pas de suite fâcheuse pour Robert : l'armée impériale se débanda et se joignit aux croisés. Pour se venger de l'empereur, Robert, après son retour de Palestine, alla assiéger la ville de Cambrai. L'empereur accourut pour la défendre, et s'empara des forts de Bulzai et de l'Écluse situés entre la ville de Douai et de Cambrai. La rigueur de l'hiver le força à se retirer, et la paix fut signée à Liége, pour être rompue trois ans après. Lors de la reprise des hostilités, Henri avait pour alliés Bau-

douin, comte de Hainaut, qui voulait rentrer en possession de Douai, et les Hollandais qui redemandaient la Zélande.

Robert tint tête à ses ennemis réunis et les força à la paix, qui fut signée après une guerre de quatre ans. Il obtint la ville de Cambrai et Cateau-Cambresis. Ce fut après la conclusion de cette paix qu'il tâcha de porter remède à l'espèce d'anarchie qui troublait son pays : à cet effet, il recourut au remède employé par ses prédécesseurs en de pareilles occasions ; il convoqua une assemblée générale de tous les nobles, et des principaux bourgeois de ses États [1].

La présence des représentants des villes dans cette assemblée prouve les droits politiques dont elles jouissaient déjà. En effet, les intérêts généraux du pays se discutaient dans ces assemblées générales ; la paix qui s'y jurait avait force de loi, et les villes étaient appelées à en discuter librement les conditions.

Robert mourut en 1111. Ce prince, fameux dans l'histoire des croisades, est un des héros dont l'Europe

[1] Cette paix était une espèce de réconciliation qui se jurait entre la noblesse et le peuple ; le souverain se mettait comme médiateur entre les deux partis. Le peuple s'y trouvait admis par ses échevins ou par ses notables. Cette paix se nommait, en flamand, *de heerlyke vrede*. Meyer (*ad ann.* 4, ch. 1) en parle en ces termes : *Sexto Calendas junias, pacem flandricam ab Balduino pio antea factam Robertus princeps renovavit confirmavitque, præsentibus et assentientibus primoribus viris, Roberto bethuniensi, Alardo tornacensi, Cononis filio, Vuinemaro gandensi, Galtero brugensi, Rogero insulensi, Guillelmo audomarensi, Galtero corturiacensi, cum talibus aliis bene multis, etc.*

se souvient encore : compagnon de Godefroid, il partagea sa gloire. Cependant sa brillante renommée de bravoure, tout ce sang qu'il versa en Palestine, ne valut à son pays qu'anarchie et désordre que, malgré la paix publique jurée par les nobles, il légua à un fils adolescent, Baudouin, VIIe de ce nom. Celui-ci commença à régner à l'âge de 18 ans; il est connu dans l'histoire sous le nom de Baudouin *à la hache*. Ce prince, quoique très jeune, se montra, dès le commencement de son règne, le fléau de la noblesse féodale, qui, au mépris de la foi jurée, n'avait pas encore rendu la paix aux champs, ni la sûreté aux grandes routes, et préparait ainsi la ruine du commerce. Il assembla la nation comme avait fait son père. Cette assemblée eut lieu dans la ville d'Ypres : il y appela les nobles et les représentants des villes. (*Barons nobles et autres du pays de la Flandre*, dit Oudegheerst, tom. I, p. 339.)

Il leur fit jurer, dit le même auteur, « qu'ils tien» draient bonne et stable paix avec tous gens d'église, » laboureurs et autres, et même en temps de guerre. » Alors, se levant de son siége et ayant tiré son épée du fourreau, il fit le serment solennel de faire entretenir cette paix, et de punir de mort et de sa propre main celui qui la violerait, mettant en même temps l'église, les veuves, les orphelins et tous ses autres vassaux sous sa protection et sauvegarde. Et, afin que ladite paix fût mieux observée, il décréta plusieurs ordonnances religieuses par lesquelles personne (du moins, si les paroles d'Oudegheerst ne sont pas trop générales), de quelque condition qu'il fût, n'aurait le droit de porter

des armes, sauf les officiers et ceux qui étaient députés pour la garde du prince, la défense du pays ou des villes.

Malgré toutes ces défenses et toutes ces mesures, le mal n'en continuait pas moins, et le commerce et l'agriculture en souffraient beaucoup. Aussi Baudouin fit sonner l'heure de la justice, et elle fut terrible, proportionnée au mal, et en harmonie avec les mœurs de l'époque. Les nobles n'avaient au dessus d'eux que le prince; nul tribunal ne pouvait les atteindre : ce fut aussi le prince qui les jugea. Il parcourait les villes et les campagnes, faisant connaître au peuple le jour de son arrivée dans leurs environs, et les exhortant de venir vers lui pour demander justice de toutes les exactions commises. Les jugements se faisaient instantanément et avaient lieu en plein champ; l'exécution ne tardait guère, et se faisait à l'arbre le plus près du lieu où s'était donnée la sentence.

L'histoire nous a conservé plusieurs traits d'une rigoureuse justice exercée par ce prince : entre autres l'exécution qu'il ordonna en la personne du seigneur d'Oostcamp ou de son fils. Il le fit jeter, comme il descendait de cheval, tout vêtu, botté et éperonné dans une chaudière d'eau bouillante, au milieu d'une des grandes places de Bruges : il fut puni de la sorte, pour avoir enlevé deux vaches à une pauvre veuve.

Une seconde exécution, et dont la mémoire existe encore parmi les habitants du pays, est celle qui eut lieu sur plusieurs nobles au château de Wynendaele bâti par Robert-le-Frison. Ceux-ci avaient volé et

assassiné plusieurs marchands étrangers qui étaient venus à la foire de Torholt, déjà fameuse. Baudouin en fit un exemple terrible, afin de rassurer les commerçants qui souffraient par toutes ces déprédations. Les nobles furent saisis par ses ordres à Torholt et conduits à son château : là il leur fit de suite leur procès, et les pendit lui-même aux solives de son appartement.

Deux seigneurs des plus puissants de la domination de Baudouin, Gautier, comte de Hesdin, et Hughe Champ-d'Avaine, comte de St-Pol, n'ayant pas voulu cesser leurs brigandages malgré les serments qu'ils lui avaient faits lors de la paix jurée, il marcha contre eux, leur prit le château d'Encre, assiégea la ville de St-Pol et les força ainsi à se soumettre.

Tout le règne de Baudouin ne fut, pour ainsi dire, qu'une lutte continuelle contre la féodalité pour la forcer à respecter les droits de ses sujets. Plusieurs de leurs châteaux, véritables forteresses, où ils gardaient leur butin, furent rasés par lui.

Ce prince ne régna malheureusement que neuf ans, et mourut à Roulers d'une blessure à la tête, au retour d'une expédition qu'il avait été faire en Normandie. Il nomma pour son successeur Charles de Danemarck, dit *le Bon*, qui commença à régner la même année.

Le règne de Charles, sa mort et les guerres qui la suivirent, l'avénement de Guillaume de Normandie et celle de Thierry d'Alsace, sont décrits par Gualter et Gualbert : le récit du dernier est le plus complet;

c'est aussi celui dont nous offrons la traduction au public.

L'historien Gualbert complètera le tableau que nous avons donné des mœurs, de la civilisation et des libertés des Flamands, ainsi que de la conduite de la noblesse féodale. Il serait superflu de le commenter; tout y est si clairement défini que la simple lecture de l'ouvrage convaincra les plus incrédules que nos aïeux jouissaient, dès cette époque reculée, de la plupart des droits politiques d'un État libre.

VIE

DE

CHARLES-LE-BON.

AVANT-PROPOS.

Me préparant à écrire la vie d'un aussi grand prince, j'ai peu cherché à donner à mon style les brillantes couleurs et les ornements de l'éloquence. J'ai tâché uniquement d'être vrai dans des événements dont j'ai voulu livrer le récit, quoique d'une manière bien aride, à la mémoire et aux réflexions des fidèles. Quand je pris l'idée de composer cet ouvrage, et les temps et les lieux étaient peu favorables, puisque notre pays, à cette époque, était tellement agité par la crainte et l'inquiétude, que, sans exception, tant le clergé que le peuple tremblaient à chaque instant pour ses biens ou son existence. C'est pourquoi, au milieu de tant de malheurs, et resserré dans des bornes si étroites, mon esprit était flottant, et arrêté à chaque pas sur la manière dont il fallait travailler.

Dans cette perplexité, une légère étincelle, allumée et excitée par la charité, suffit pour embraser toutes les puissances de mon ame, et me donna assez de force pour écrire avec liberté, moi qu'auparavant la crainte possédait. Si quelqu'un tâche de trouver à reprendre ou à critiquer dans ce trouble de mon esprit, peu m'importe : ce qui me rassure, c'est que la vérité de ce que je raconte est connue de tous, eux comme moi ayant été exposés aux mêmes dangers; et je la recommande à nos descendants.

Je prie donc ceux à qui ce peu de pages tomberaient sous la main, de ne point s'en moquer ni les dédaigner; mais de considérer attentivement ce qui fut écrit et ce qui arriva par l'ordre de Dieu pendant notre époque, et d'apprendre à ne pas mépriser ni livrer à la mort les puissants de la terre, qui, comme il est à croire, nous ont été donnés par la volonté divine : c'est pourquoi l'apôtre dit (Petri *Epist. I*, c. 2, v. 13) : « Que toute » ame se soumette au pouvoir, soit au roi comme » au plus sage, soit à ceux chargés de le conduire, » comme à personnes envoyées par Dieu. »

CHAPITRE PREMIER.

Nobles actions de Charles dans son comté. — L'empire romain et le royaume de Jérusalem lui sont offerts.

Charles était fils de Kunt [1], roi de Danemarck, et sa mère était du sang des comtes de Flandre; ce qui fait que dès son enfance il fut élevé dans notre patrie, de manière à acquérir la force du corps et celle de l'ame.

Après avoir appris ses premières armes, il se fit une si brillante renommée que la gloire de son nom le plaça au niveau de ceux des puissants rois. Nos nobles, pendant plusieurs années, désirèrent qu'il fût possible de l'avoir pour prince : c'est pourquoi le jeune et très vaillant comte Baudouin, en mourant, laissa l'empire à son neveu Charles, et le recommanda à la foi et à la fidélité des grands.

Ce bon prince, avec une prudence admirable, commença par disposer toutes choses à la paix; par remettre en vigueur les droits et lois du pays; il y parvint de telle sorte qu'après quatre ans d'administration, la tranquillité s'étant rétablie partout dans le comté, l'État devint florissant, tout prit un aspect de bien-être et

[1] Kunt ou Canutus fut très souvent le nom des rois de Danemarck. Le père de Charles fut le 4e prince ainsi nommé.

de bonheur, et l'on jouit avec délice du règne de la justice et de la paix.

Voyant que ce calme plaisait à tout le monde, il défendit dans l'enceinte de ses États que nul, hors des camps, marchât armé dans les lieux publics, comme c'était l'usage auparavant, sous peine d'être châtié avec ses propres armes. En conséquence les arcs, les flèches, les glaives de toute espèce, ne furent plus portés sur les places et dans les rues, comme devenant inutiles en des temps aussi paisibles.

Cet état des choses eut encore cet avantage, que les citoyens s'en rapportèrent tranquillement aux lois et à la justice, appliquant les forces de leur esprit et leurs études aux arts et aux sciences, afin qu'ils pussent tantôt déployer une nerveuse éloquence devant des juges, tantôt tromper l'ennemi par des paroles fleuries ou des discours brillants. La rhétorique commença à former des disciples que soutenaient la nature et le travail; car un grand nombre, quoique ignorant les lettres, étaient naturellement doués de tant de facilité pour l'éloquence et l'argumentation, que même ceux qui étaient instruits dans l'art de la parole avaient de la peine à les vaincre ou à leur résister : mais les fidèles s'abandonnèrent avec trop peu de soin à ces agréments trompeurs, et Dieu, qui médite toute chose d'en haut, ne dédaigna pas de corriger leur fallacieuse adresse, pour leur apprendre, en les châtiant, qu'ils avaient fait servir à leur propre ruine le don de l'éloquence qu'il leur accorda pour leur salut.

Et Dieu envoya pour fléaux la faim et la mort à

tous ceux qui habitaient notre pays ; mais d'abord il avait bien voulu rappeler au repentir, par la terreur d'un signe céleste, ceux qu'il avait prévu devoir s'abandonner à la méchanceté. L'an de Notre Seigneur 1124, au mois d'août, il apparut à tous les habitants de la terre, vers la neuvième heure du jour, une éclipse de soleil. La partie orientale de cet astre s'obscurcit, et peu à peu des nuages se répandirent sur les autres endroits, sans que jamais néanmoins son disque fût totalement voilé. Cette obscurité partielle parcourut toute la circonférence du soleil, en le traversant d'orient en occident.

De là, ceux qui avaient observé les événements de cette époque menaçaient tout le monde du danger imminent de la faim et de la mort ; mais, les hommes ne se corrigeant nullement par cet avis, une famine subite frappa le seigneur et le serf, et bientôt une grande mortalité s'ensuivit [1], comme dit le psalmiste : *Et vocavit famem super terram, et omne firmamentum panis contrivit.*

Dans ces circonstances, comme on ne pouvait se nourrir de la manière accoutumée par la difficulté de se procurer des vivres, les personnes qui en trouvaient l'occasion mangeaient, en un seul repas, autant de pain qu'ils en auraient consommé auparavant en plusieurs jours ; et ainsi, se chargeant l'estomac sans mesure, la grande réplétion de nourriture et de boisson distendait tous les nerfs, et ils tombaient dans

[1] En 1125, deux ans avant la mort de Charles-le-Bon.

une sorte de langueur. Il arrivait aussi que ceux qui se mouraient par suite de ces excès, éprouvaient les aiguillons de la faim jusqu'à ce qu'ils exhalassent le dernier soupir. D'autres devenaient très enflés, et ressentaient un grand dégoût pour les aliments et les boissons, même quand on leur en offrait en abondance. Ceux qui habitaient aux environs de Gand, entre la Lys et l'Escaut [1], se nourrirent de viande, même au milieu du carême; car le pain leur manquait totalement. Il y en eut qui, en se rendant aux villes et aux forts où l'on pouvait s'en procurer, succombaient de besoin sur la route, avant d'arriver à moitié chemin; les pauvres, se rendant d'un pas chancelant aux châteaux des riches, mouraient en demandant l'aumône; enfin tout le monde avait l'air pâle et effaré; car même ceux qui conservaient encore quelque santé, devenaient malades par l'aspect continuel des malheureux moribonds.

Toutes ces calamités ne purent corriger les impies qui, même dans ce temps, conspiraient contre la vie du très excellent comte Charles. Lui, cependant, s'efforçait de toutes manières de soulager les pauvres, de distribuer des aumônes dans ses châteaux et autres lieux, tantôt en sa présence, tantôt par l'intermédiaire de ses officiers. Dans la ville de Bruges, il soutint la vie à cent personnes chaque jour, faisant distribuer un grand pain à chacun, depuis le carême jusqu'à la saison de la moisson nouvelle. Il avait pris ses pré-

[1] La Lys, *Legio*, aliis *Legia*, et *Lifa* se mêlent à l'Escaut à Gand.

cautions pour que la même chose se fît dans ses autres villes.

La même année, le comte avait rendu un édit par lequel quiconque ensemencerait deux mesures de terre, serait tenu d'en semer une avec des fèves et des pois, parce que, ce genre de légumes étant plus précoce, le peuple pourrait être soulagé plus tôt, si la misère, occasionnée par la famine, ne cessait point avant le temps des récoltes. Il ordonna la même chose pour tout le comté, veillant ainsi, autant qu'il était en son pouvoir, au bien-être des pauvres. Quelques habitants de Gand ayant laissé mourir devant la porte de leur demeure des malheureux qu'ils auraient pu secourir, il leur témoigna le mépris qu'excitait en lui cette conduite : pour donner encore plus de soulagement au peuple, il défendit de faire de la bière pendant ce temps de disette, et voulut qu'on fît du pain avec l'avoine. Il taxa, en outre, le vin à six écus le quart, et pas plus. Peu à peu, par ces moyens, les accaparements cessèrent, chacun échangea ses effets pour des choses de première nécessité, la circulation se rétablit, et les individus qui avaient la moindre ressource commencèrent à être un peu soulagés. Chaque jour il retranchait de ses repas de quoi soutenir cent treize misérables. Des chemises [1], des tuniques, des peaux,

[1] *Camisia* se trouve employé, pour cette sorte de vêtement que l'on porte sur la peau, dans la loi salique, titre VI, et dans Fortunatus, liv. I, de la Vie de Sainte-Radegonde. De là, dans la suite, se forma le mot *chemise* dans la langue française d'aujourd'hui, qui alors n'existait pas encore; peut-être ce mot vient de *cama*, en usage chez

des bonnets, des culottes, des souliers et des bottines leur furent aussi distribués, depuis le commencement du temps de jeûne, jusqu'au jour où il s'endormit dans le Seigneur, subitement assassiné.

Après ces bonnes œuvres, il se rendait à l'église, se mettait en prière, chantait les psaumes, et, après la messe, distribuait de l'argent aux pauvres.

Pendant que le comte Charles répandait la paix et la gloire sur son comté de Flandre, Henri V, empereur des Romains, quitta la vie [1], laissant son empire sans héritier, et dans la désolation.

Les plus sages parmi le clergé et le peuple teuton et romain tâchaient, par tous les moyens, de découvrir un homme aussi noble par sa naissance que par ses vertus, à qui ils pussent confier le gouvernement de l'empire. Ayant jeté les yeux autour d'eux sur tous les princes puissants, ils prirent mûrement un parti, et résolurent d'envoyer au pieux comte de Flandre une ambassade convenable, c'est-à-dire le chancelier de l'archevêque de Cologne [2], et avec lui le comte Godefroid [3], de la part de tout le clergé et de tout le peuple du royaume des Teutons, pour lui demander

les Goths, en Espagne et chez les anciens Germains, et signifiant *lit* : ainsi *camisia* signifiait le vêtement dans lequel on se couche.

[1] Il mourut en 1125, à Utrecht, le 5e jour de la Pentecôte; d'autres disent deux ans plus tard.

[2] Cet archevêque était Frédéric, qui couronna empereur à Aix-la-Chapelle le Saxon Lothaire, le 23 septembre 1125.

[3] Ce comte Godefroid paraît être Godefroid de Namur, frère de saint Albert, évêque de Liége.

solennellement et le prier d'accepter les honneurs de l'empire, et de vouloir bien par bienveillance se charger de la dignité royale. Lorsque Charles eut écouté l'ambassade, il tint conseil avec les nobles et les pairs de ses États sur ce qu'il avait à faire ; mais ceux-ci, qui l'aimaient et l'affectionnaient d'un sincère amour, le vénérant comme un père, commencèrent à se lamenter sur son départ, disant que l'entière ruine de la patrie ne pouvait manquer d'arriver s'il l'abandonnait. Néanmoins, les traîtres qui en voulaient à sa vie lui conseillèrent d'accepter les honneurs et le royaume qu'on lui offrait, tâchant de lui persuader quelle gloire et quelle renommée lui en reviendraient d'être roi des Romains ; ils essayaient, ces misérables, s'ils ne pourraient pas, par quelque ruse, se défaire de celui qu'ils assassinèrent ensuite, ne pouvant parvenir à l'éloigner. Le comte Charles resta donc dans ses États, sur la demande de ceux qui l'aimaient le plus, veillant, pour le bien de tous, à la paix et au salut de la patrie, autant qu'il était en son pouvoir.

Il était tellement bon, religieux et prudent, que s'il avait voulu se livrer à la gloire des armes, il se fût trouvé sans ennemis qu'il pût combattre autour de lui. Les uns le craignaient; les autres, attachés à lui par les liens de l'affection et par la paix jurée, préféraient entretenir entre eux et lui la bienveillance par l'envoi de dons et de présents. Cependant, pour l'honneur de son comté, et pour ne pas laisser s'amollir le courage de ses soldats, il fit quelques excursions contre les Normands et les Francs. Il alla même quelquefois au

delà du royaume de France, avec une troupe de deux cents cavaliers, augmentant de cette manière sa gloire et la puissance de son pays : si cela peut lui attirer le reproche d'imprudence, ses aumônes multipliées doivent lui avoir valu sa grace auprès de Dieu.

Il arriva aussi dans ce temps que, le roi de Jérusalem [1] ayant été fait prisonnier par les Sarrasins, l'État, privé de son roi, était dans une grande affliction : on dit que les soldats chrétiens ne l'aimaient pas, parce qu'il avait été avare et parcimonieux, et gouvernant mal le peuple de Dieu. Après avoir délibéré entre eux, ils envoyèrent des lettres au comte Charles, l'invitant à se rendre à Jérusalem pour prendre possession du royaume de Judée, et se ceindre le front, dans la cité sainte, de la couronne de l'empire catholique. Charles, après avoir pris avis de ses fidèles conseillers, ne voulut pas abandonner la Flandre, sa patrie, qu'il avait gouvernée avec tant de sollicitude, et qu'il aurait entourée de plus de soins encore, si des traîtres, que le démon animait, n'eussent assassiné ce père du peuple, prince plein de piété, de sagesse et de courage. Hélas ! pourquoi un si grand homme fut-il attaché à la religion et à son pays, lui que le royaume de Jérusalem et l'empire des Romains et des Teutons avaient ambitionné pour roi, et désiré voir au timon de leurs affaires !

[1] Baudouin, frère de Godefroid de Bouillon, étant mort l'an 1118, Baudouin, fils du comte de Reitesta, fut élu roi de Jérusalem, fait prisonnier en 1123, et peu après rendu à la liberté.

CHAPITRE II.

Cause de la haine excitée contre Charles.

Mon esprit manque de force et d'énergie ; ma mémoire est insuffisante pour louer dignement le comte Charles, prince excellent, bien supérieur à vous, ô princes de la terre, tant en prudence qu'en sagesse et en vertus ! Vers la fin de sa vie, il l'emportait même en mérite sur plusieurs philosophes et docteurs chrétiens ; et, quoique jadis il eût été pécheur et criminel, à la fin de ses jours il s'était tellement tourné vers le bien, que toutes ses actions étaient irréprochables et faites pour assurer le salut de son ame.

Des êtres odieux, guidés par l'enfer, massacrèrent leur seigneur dans un lieu sacré, au moment de la prière et au milieu d'une fervente dévotion, dans un temps de jeûne, pendant qu'il distribuait des aumônes, aux pieds des autels, devant les reliques révérées de saint Donat, archevêque de Rheims, de saint Basile-le-Grand et de saint Maxime : rien de tout cela ne put les arrêter. C'est pourquoi un poète a dit :

> Dicique beatus
> Ante obitum nemo supremaque funera debet ;

et l'apôtre : *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.*

Personne n'est assez insensé, assez absurde ou assez stupide, pour ne pas dévouer de pareils traîtres à des tourments inouis et infernaux, eux qui trahirent d'une manière horrible celui qu'ils auraient dû défendre. Il est étonnant et digne de remarque, qu'après avoir vu une si grande quantité d'empereurs, de rois, de ducs et de princes, jamais nous n'en ayons remarqué aucun, ni par nous-mêmes, ni par le rapport des autres, qui fût à ce point le chef et le père de son peuple, le défenseur de l'Église et le protecteur de tous : ce qui était suffisamment reconnu par tout le monde; car, après sa mort, amis et ennemis s'empressèrent de publier son éloge.

La clémence de Dieu nous ayant délivrés de nos maux, éloigné les misères du temps, la terre commença encore une fois à devenir fertile, les greniers à se remplir de fruits, et le vin et le pain à se trouver en abondance.

Le comte, voulant de plus en plus rappeler l'ordre dans ses États, fit enquérir quels individus étaient nés serfs, et quels étaient ceux entièrement libres, ne devant hommage à personne. Pendant que ces débats avaient lieu, souvent lui-même était présent, attentif aux discussions qui s'élevaient sur ces matières (car il était souvent arrivé auparavant que, dans les affaires importantes et les causes d'un intérêt général, les hommes de condition libre avaient refusé de faire droit aux serfs), et il tâchait de revendiquer ceux qu'il trouvait lui appartenir.

Un prévôt de Bruges, nommé Berthulf, et son frère,

châtelain dans la même ville, ainsi que leurs parents Bordsiard, Robert, Albert et autres chefs de cette famille, tâchaient par malice et adresse de se soustraire à son pouvoir et de se faire émanciper : car ils étaient nés ses serfs.

Le prévôt reçut le conseil de marier les nièces qu'il avait élevées chez lui, à des hommes [1] d'armes libres, afin que par là lui et les siens pussent de droit parvenir à jouir du même privilége. Il arriva que l'homme d'armes qui avait épousé une d'elles, appela en combat singulier, en présence du comte, un autre chevalier qui, par sa naissance et ses ancêtres, était libre. Mais celui-ci, plein de colère, lui répondit d'un ton insolent, qu'il n'était pas né dans la condition des serfs, mais qu'il avait encore la dignité d'homme libre ; qu'ainsi il ne combattrait point un individu qui n'était pas du même rang que lui. Il faisait allusion à une loi du comté qui ordonnait qu'un homme libre, après un an de mariage avec une personne qui ne l'était pas, rentrât dans la condition de la femme. Cet homme d'armes, qui croyait en se mariant avoir amélioré sa position, se plaignit amèrement de ce que sa femme était cause qu'il avait perdu son état d'homme libre. Le prévôt et les siens en furent également mortifiés ; c'est pourquoi ils s'efforcèrent, par toutes sortes de moyens, de se soustraire au service du comte :

[1] *Miles, milites.* Ces mots se rencontrent très fréquemment dans le cours de cette histoire. Nous devons prévenir que jamais ils ne signifient soldats, mais chevaliers, nobles, hommes d'armes d'un certain rang, etc.

mais celui-ci, d'après le conseil des anciens du royaume, ne voulut nullement permettre cette émancipation, persuadé qu'ils n'y avaient aucun droit. Néanmoins, le prévôt et ses parents n'ayant jamais été troublés sous les prédécesseurs de Charles jusqu'à présent, relativement à leur condition non libre, la chose était restée assoupie et oubliée par tous, à cause du grand laps de temps; mais malheureusement la vérité fut mise à découvert à l'occasion de ce duel.

Le prévôt et tous ses parents, les plus puissants de l'État après le comte, de plus, orgueilleux et fiers du pouvoir dont ils jouissaient et de leur réputation, prétendaient malgré cela qu'eux, tous leurs ancêtres et descendants étaient libres, et ils tenaient à cette prérogative avec obstination et arrogance, parlant souvent de leur seigneur d'une manière très inconvenante. Ce Charles si hautain, venu de Danemarck, disaient-ils, ne serait jamais monté au rang de comte, si nous ne l'avions voulu, et, maintenant qu'il l'est par nous, il ne se rappelle plus le bien que nous lui avons fait: bien loin de là, il tâche de nous réduire tous en servage, demandant à ses conseillers si nous ne sommes pas des serfs; mais qu'il s'informe tant qu'il voudra, nous sommes et nous serons toujours libres, et il n'est pas d'homme sur la terre capable de nous ôter cette qualité.

Cependant c'était en vain qu'ils parlaient avec tant de jactance; car le comte avait compris leur intention, et méprisait la trahison qu'ils méditaient. Le prévôt, voyant qu'il ne pouvait parvenir à son but, et qu'on

voulait lui ôter la liberté qu'il était parvenu à se procurer de fait, préféra mourir avec toute sa famille que de relever du comte ; ils prirent enfin entre eux le parti pervers et criminel de chercher à mettre à mort ce prince excellent, et choisirent un temps et un lieu propres à l'exécution de ce dessein.

Le prévôt se réjouissait de l'idée que les querelles qui existaient entre sa famille et celle de Tancmar (que favorisait à juste titre le comte) seraient une bonne occasion pour se défaire du prince ; car la plupart des seigneurs de notre province, tant par crainte que par l'argent et les sollicitations, s'étaient rangés du parti du prévôt contre Tancmar.

Celui-ci s'était bien fortifié dans sa demeure : mais un jour la famille du prévôt l'y assiégea, et lui livra, en grand nombre, une vigoureuse attaque ; et, brisant les portes de la maison, ces forcenés détruisirent tout et coupèrent les arbres fruitiers et les haies. Le prévôt, quoiqu'ayant tout conduit, ne se mit pas en avant, et agit comme s'il n'avait eu aucune part à l'affaire ; au contraire, il montrait au dehors toute sorte de bienveillance, disant à ses ennemis qu'il était peiné de voir sa famille entraînée dans autant de querelles et commettre tant d'homicides, tandis qu'il conduisait toute la trame. Dans l'attaque dont nous venons de parler, il y eut plusieurs morts et un grand nombre de blessés.

Après ce premier combat, le prévôt alla trouver les charpentiers qui travaillaient au couvent des frères religieux, et ordonna à tous d'apporter les haches dont

ils s'étaient servis pour détruire les bâtiments et les arbres de leurs ennemis.

Il envoya, en conséquence, faire des perquisitions dans les maisons des faubourgs, et tous les instruments furent fidèlement rapportés.

Quand, dans la nuit, ses parents, accompagnés de 500 hommes d'armes et d'une quantité innombrable de fantassins, revinrent, il les introduisit dans le couvent et dans le réfectoire des religieux, les y régalant largement, joyeux et fier de ce qui était arrivé.

Le prévôt cherchant ainsi continuellement à tourmenter ses ennemis, et n'épargnant nulle dépense pour ceux qui appuyaient sa famille, il arriva que les gens d'armes d'abord, et puis les chevaliers, enhardis, commencèrent à piller les paysans et à enlever les troupeaux et les bestiaux pour s'en nourrir. Les parents du prévôt aussi arrachaient de force ce qu'il y avait dans les fermes, et se l'appropriaient : cependant, dès le commencement, aucun des comtes n'avait souffert les déprédations et la rapine, parce que de fréquents combats s'ensuivaient où souvent plusieurs étaient tués. Aussi les habitants des campagnes, ayant appris que le comte devait se rendre à Ypres, allèrent en secret vers lui pendant la nuit, au nombre de deux cents, se jetèrent à ses pieds, le conjurant de leur accorder sa protection paternelle et son appui accoutumé, pour leur faire rendre leurs effets, c'est-à-dire leurs troupeaux, bestiaux, habits, argent, et la plupart de leurs meubles qu'avaient enlevés les parents

du prévôt, aidés de ceux qui, dans toutes les querelles, leur prêtaient main-forte jour et nuit.

Charles, mécontent de ces plaintes, convoqua ses conseillers ainsi que plusieurs personnes appartenant au lignage du prévôt, leur demandant de quelle punition il convenait que la justice frappât ce crime.

On lui donna le conseil de détruire sans délai par le feu la maison de Bordsiard, pour avoir exercé ses rapines sur les sujets du comte; car aussi long-temps, disaient-ils, que cette maison sera debout, il exercera toujours ses brigandages sur le voisinage. Le prince ayant donné son assentiment à cet avis, la maison fut renversée de fond en comble.

Alors Bordsiard, le prévôt et leurs complices, se plaignirent amèrement tant de ce que le comte, par là, paraissait aider leurs ennemis, que parce qu'il leur rappelait ainsi chaque jour leur condition non libre, et tâchait de les y ramener de plus en plus.

Après cette juste punition, le comte vint à Bruges: là, des personnes admises dans son intimité lui conseillèrent de prendre des précautions, disant que la famille du prévôt le trahirait, et qu'elle en trouverait un motif dans la destruction de leur maison, quoiqu'il soit sûr que, sans ce prétexte, leur conduite eût été la même. Après le repas du comte, des intercesseurs de la part du prévôt et de ses parents furent introduits en sa présence, le conjurant de détourner d'eux son indignation et sa colère, et de les recevoir de nouveau sous son amitié protectrice.

Charles répondit avec bonté qu'il leur rendrait toute

justice, si désormais ils voulaient s'abstenir de querelles et de rapines, et même il promit de restituer à Bordsiard une maison de plus de valeur que la sienne; mais il jura que, tant qu'il serait comte, Bordsiard n'obtiendrait plus aucune propriété dans le lieu où sa maison avait été détruite, parce que, trop voisin de Tancmar, il n'en était résulté que troubles et querelles.

Ceux qui étaient venus intercéder pour le prévôt, ayant en partie connaissance de la trahison, n'insistèrent pas beaucoup sur la réconciliation; et, comme les domestiques allaient apporter le vin du départ, ils prièrent le comte de leur en donner de la meilleure qualité. Après l'avoir bu, ils en demandèrent encore; de sorte qu'après avoir reçu la permission de partir, ils s'en allèrent à moitié endormis.

Le prince fit aussi verser du vin en abondance à tous ceux qui étaient présents, jusqu'au moment du départ.

CHAPITRE III.

Conspiration nocturne contre la vie de Charles. — Réflexions sur ce crime [1].

Isaac, Bordsiard, Guillaume de Wervi, Ingran et leurs complices, ayant reçu plein consentement du prévôt, se hâtèrent d'exécuter leur dessein : car ceux qui furent envoyés auprès du comte comme médiateurs entre lui et les parents de Berthulf, s'étant rendus chez ce dernier, avaient apporté pour réponse, qu'il n'y avait aucune grace à attendre ni pour eux ni pour leurs complices.

A cette nouvelle, le prévôt et sa famille s'assemblèrent dans une grande salle, avec ceux qu'ils voulaient faire entrer dans le complot : là, Berthulf lui-même veillant sur la porte, ils joignirent les mains en signe d'alliance, et jurèrent la perte du comte. Ils s'adjoignirent encore pour ce crime le jeune Robert, fils du châtelain Robert, et neveu du prévôt, voulant lui faire promettre d'exécuter tout ce qu'il leur verrait faire à eux-mêmes.

Mais ce jeune homme, doué d'une grande droiture d'esprit et d'une ame généreuse, résista, refusant de

[1] Ce chapitre et le précédent diffèrent entièrement de ce qui est rapporté dans la plupart des Annales de Flandre, dans la Formule de la proclamation de Bruges, et dans le Commentaire de Lernutius.

s'engager dans des projets qui lui étaient inconnus, à moins d'avoir l'explication de ce qu'on attendait de lui. Comme les conjurés continuaient à le presser, saisissant l'instant propice, il se hâta de quitter la chambre. Aussitôt Isaac, Guillaume et les autres crièrent au prévôt de l'empêcher de sortir, jusqu'à ce qu'on l'eût obligé d'accéder à ce qu'on exigeait de lui. Le prévôt alors, l'accablant tour à tour de caresses et de menaces, le fit retourner sur ses pas; et il fut forcé de donner sa main en signe d'adhésion, ignorant totalement quel était leur projet.

Aussi, dès qu'il eut été admis au nombre des conjurés, il demanda ce qu'on avait dessein de faire : « Le comte Charles, répondit-on, travaille de toute manière à notre perte, et tâche de nous faire devenir ses serfs; mais nous avons prévenu cette trahison, et tu dois désormais participer avec nous en œuvre et en conseil à notre complot. »

Le jeune homme, effrayé et tout en larmes, s'écria: « Loin de nous l'idée de trahir notre seigneur et le père de la patrie! Si vous n'abandonnez ce projet, je vais moi-même le découvrir au comte et à l'univers entier; et, avec l'aide de Dieu, jamais je ne soutiendrai un pacte si atroce. » Ceux-ci, comme il fuyait, le retinrent de force, et lui dirent: « Écoute, ami; nous t'avons communiqué ce complot supposé, pour essayer si, dans une circonstance grave, tu ne nous abandonnerais pas; nous avons un autre dessein, que nous te cachons encore, et pour lequel ta foi nous est engagée : nous te le découvrirons plus tard. » De cette sorte ayant tourné

la chose en plaisanterie, ils dissimulèrent leur véritable projet.

Alors chacun d'eux, sortant de la salle, retourna chez soi [1].

Isaac, revenu dans son logis, feignit d'aller se reposer; car il attendait le silence de la nuit. Bientôt, montant à cheval, il retourna au bourg, descendit chez Bordsiard, et, l'appelant, alla secrètement avec lui et ceux dont il fit choix dans une maison retirée, appartenant à un homme d'armes nommé Walter. Quand ils furent entrés, ils éteignirent avec soin le feu et les lumières, pour qu'on ne s'aperçût pas qu'on était encore éveillé dans la maison, contre l'habitude, à cette heure de la nuit, ni de ce qui s'y passait. Tranquillisés par cette précaution, ils projetèrent au milieu de l'obscurité d'exécuter leur dessein dès l'aurore; et, pour ce crime, ils choisirent les plus animés et les plus audacieux de la famille de Bordsiard, leur promettant de grandes richesses. Ils offrirent aux hommes d'armes qui devaient tuer le comte quatre marcs [2], et deux à ceux qui les aideraient; et, renouvelant leurs promesses, ils s'affermirent dans leur résolution. Ensuite

[1] Lernutius prétend que cette conspiration eut lieu à Ypres, le 22 janvier, jour de St-Vincent; mais c'est d'après de faux renseignements.

[2] Il n'est pas facile de déterminer la valeur du marc. Mathæus Parisius, dans son histoire, à l'an 1235, dit : *Computari quamlibet marcam* 13 *solidis et* 4 *sterlingis;* mais il paraît que cette valeur différait chez les différentes nations qui se servaient de cette dénomination monétaire.

Isaac retourna chez lui vers le crépuscule du jour, après les avoir excités tous par ses conseils à une prompte exécution.

Le jour se leva sombre et chargé de brouillards si épais, que personne ne pouvait apercevoir un objet quelconque à la longueur d'une pique. Secrètement Bordsiard envoya quelques serviteurs aux environs de la demeure du comte, afin d'épier le moment où il sortirait pour aller à l'église. Le prince s'était levé de très bonne heure, et, après avoir distribué chez lui des aumônes aux pauvres, d'après sa coutume, il se rendit à Saint-Donat.

Il avait passé une nuit très agitée, comme le rapportèrent ses chapelains : plein d'une vague inquiétude, à son esprit se présentait une multitude de pensées diverses et d'images confuses; pour les éloigner, tantôt il se tournait d'un côté, et puis de l'autre, jusqu'à ce que, fatigué d'un repos plus cruel que l'insomnie, il se leva. S'étant dirigé, comme nous l'avons dit, vers l'église, les serviteurs, qui étaient à l'attendre, coururent aussitôt annoncer aux conjurés que le comte était monté à la galerie [1] où il avait coutume de se placer, et qu'il se trouvait accompagné de peu de personnes.

Alors Bordsiard, furieux, le suivit dans la galerie, avec ses adhérents et ses domestiques, tous cachant leur glaive nu sous leur manteau. Ils se divisèrent en

[1] Cette galerie, dont il est si souvent question dans cette histoire, était un lieu où la plupart de mes compatriotes ont pu voir la place arrosée du sang de Charles, qui, disait le peuple, y avait laissé des marques indélébiles.

deux bandes, et se postèrent à chacune des entrées de ce lieu, afin qu'aucun de ceux à qui ils en voulaient ne pût échapper. Ils virent le comte agenouillé près de l'autel sur un simple siége, chantant des cantiques à Dieu, et distribuant des aumônes aux pauvres.

Était-ce croyable que ces serviteurs impies et inhumains allaient trahir un prince si noble et si digne de son rang? Les meilleurs et les plus puissants chefs qui avaient existé, depuis l'origine de notre sainte Église, soit en France, soit en Flandre, soit en Danemarck, soit dans l'empire romain, avaient été ses aïeux; jamais il n'avait dévié de leur noble caractère, de leurs généreuses qualités, et des vertus de ce monde.

Avant qu'il parvînt à son comté, il s'était acquis un grand renom par ses faits et gestes; il avait fait le saint pélerinage de Jérusalem, et, après avoir traversé les mers, passé par bien des dangers, reçu maintes blessures pour l'amour du Christ, combattant vaillamment contre les ennemis de la foi chrétienne; après avoir adoré le tombeau du Seigneur, il revint enfin dans sa patrie.

Dans tous ces voyages et dans les traverses qu'il essuya, il apprit, comme il le racontait souvent après être devenu comte de Flandre, combien les pauvres ont de besoins; les nobles, d'orgueil, et combien de misères affligent le monde : aussi il avait l'habitude d'une grande condescendance avec les malheureux; courageux dans l'adversité, humble dans la prospérité, il se conduisait d'après les paroles du psalmiste : *Honor regis judicium*

diligit. Le conseil des hommes sages et prudents était le guide de ce prince.

Après qu'il eut glorieusement souffert le martyre, les habitants de toute la terre, frappés de l'infamie de cette trahison, éprouvèrent une profonde douleur, et, chose étrange, le comte ayant été tué dans le bourg de Bruges, le bruit de sa mort impie parvint, dès le commencement du second jour après l'événement, dans la cité de Londres en Angleterre, et, vers le soir de la même journée, aux habitants de Laon en France, bien éloignés de nous; ce que nous avons appris non-seulement par nos compatriotes qui faisaient alors leurs études en cette ville, mais encore par nos négociants qui, dans ce même temps, se trouvaient à Londres : néanmoins ces distances ne pouvaient être parcourues aussi vite, ni par un cheval ni par un vaisseau.

Pour exécuter l'assassinat de Charles, Dieu permit qu'il y eût encore des hommes pleins d'audace et de présomption, du sang des ancêtres du prévôt Berthulf, hommes riches, exerçant une grande influence sur leur patrie pendant qu'ils vivaient. Le prévôt, leur descendant, était orgueilleux et très sévère pour le clergé; il avait coutume, lorsque quelqu'un s'approchait qu'il ne voulait pas reconnaître, de demander avec hauteur à ceux qui étaient près de lui : Quel est cet homme? et alors, quand cela lui convenait, quelquefois il saluait la personne. Lorsqu'il avait vendu une prébende à un individu, sans égard pour l'élection canonique, il donnait lui-même de force l'inves-

titure : car aucun des clercs soumis à son administration n'osait le critiquer ni publiquement ni en secret.

Au commencement de l'entrée en fonction de cet orgueilleux prévôt, il y avait dans l'église de Saint-Donat des ecclésiastiques très instruits et très religieux qui, réprimant sa superbe, mettaient un frein à son ambition par le pouvoir de leurs avis et de la foi catholique : mais, après qu'ils se furent endormis du sommeil éternel, le prévôt fut abandonné à lui-même et à ses passions.

Il tâchait en toute occasion et partout de mettre ses parents en avant, voulant répandre, par tous les moyens, le bruit de la puissance dont lui et sa famille jouissaient. Ayant été élevé de la condition de serf aux plus hautes fonctions, il était irrité, comme nous l'avons dit, que le comte voulût reprendre ses droits, et n'avait rien tant à cœur que de conserver la liberté qu'il avait usurpée. Enfin, réduit à l'extrémité, il exécuta, aidé de ses parents et de plusieurs grands du royaume, le forfait médité depuis long-temps.

Cependant Dieu daigna rappeler à la vertu ses serviteurs par des signes terribles : dans les fossés des environs de la ville, l'eau parut ensanglantée, pour effrayer et tâcher de détourner du crime ceux dont le cœur endurci allait trahir le comte. Souvent ils se demandaient qui oserait se lever pour venger la mort de ce prince; mais ils ne savaient ce qu'ils disaient, car un nombre infini de personnes devaient un jour répondre à leurs cris de fureur : le roi de France avec une puissante armée, et les seigneurs de notre pays

avec une multitude innombrable, devaient se liguer pour tirer vengeance de cette mort; mais nous n'en sommes point encore là. Pour nous, habitants de la Flandre, qui pleurons le meurtre de ce grand prince et conservons de lui un noble souvenir, nous prions et supplions tous ceux qui liraient la description véridique et sincère de sa vie et de son trépas, de demander à Dieu, pour son ame, la gloire et la béatitude avec les saints dans la vie éternelle.

Dans le récit qui va suivre, le lecteur trouvera les détails, jour par jour, de tous les faits qui sont arrivés jusqu'à la vengeance que Dieu exerça sur les grands de la terre qui, par conseil ou secours, trempèrent dans cette trahison et la conduisirent à fin.

CHAPITRE IV.

Meurtre de Charles et de quatre des siens. — Quelques uns fuient ; d'autres sont arrêtés.

L'an 1127, le sixième jour des nones de mars (ou le 2 mars), et le quatrième de la seconde semaine de quadragésime, vers le matin, le pieux comte était à Bruges, comme nous l'avons dit, dans l'église de saint Donat, ancien archevêque de Rheims; il s'était mis en prière et attendait la première messe, distribuant, la main étendue, des aumônes, comme il faisait toujours, tandis qu'il lisait attentivement les psaumes. Son chapelain était chargé de placer près de lui plusieurs pièces d'argent, qu'il distribuait pendant ses prières.

Au moment où l'on commençait le *Pater*, que le comte récitait à voix haute, comme d'habitude, les assassins, après tant de promesses et de serments de fidélité, se jetèrent sur lui, et, le perçant de leurs glaives à coups répétés, le laissèrent pour mort. Ainsi lavé de ses péchés dans son propre sang, et terminant son existence au milieu des bonnes œuvres, il reçut de Dieu la palme du martyre.

Dans ce dernier instant de sa vie, au milieu des coups qu'on lui portait, il tâchait de tourner encore ses regards et de lever les mains vers le ciel, s'offrant ainsi prématurément en sacrifice au Tout-Puissant.

Le corps ensanglanté d'un si grand homme et d'un si bon prince resta gisant, seul, sur le pavement du temple, sans qu'on y fît aucune attention, et entièrement privé des respects et des honneurs qui lui étaient dus. Tous ceux qui apprirent cette catastrophe pleurèrent douloureusement cette mort malheureuse, et recommandèrent au Seigneur, du fond de leur ame, celui qui avait eu une fin si déplorable.

Les rebelles tuèrent aussi le châtelain de Brudburch, nommé Thémard, d'abord blessé à mort, ensuite inhumainement arraché par les pieds et traîné hors de la galerie, où il était monté avec le comte, jusqu'aux portes de l'église, où on lui coupa les membres. Il eut néanmoins le temps de confesser ses péchés aux prêtres de l'église, et de communier avec le corps et le sang de Jésus-Christ, comme c'est l'habitude d'un chrétien.

Ils poursuivirent ensuite les personnes de la maison du prince, qui avaient été présentes, et couraient, dispersés de tous côtés dans le bourg, pour les massacrer à leur tour. Ils chassèrent jusque dans la maison du comte un homme d'armes nommé Henri, que Bordsiard soupçonnait être l'auteur de la mort de son frère Robert. Là, il se jeta aux pieds du châtelain Haket, qui s'y était rendu [1] avec les siens pour en prendre possession, afin de le prier de le soustraire

[1] Dans les autres Annales on ne fait pas mention de ce Haket; mais on lui substitue Lambert, père de Bordsiard, quoiqu'il fût déjà mort lors de cette catastrophe.

aux assassins : celui-ci le reçut, ainsi que son frère Walter de Locrès, et leur sauva la vie. Dans le même temps, deux des fils du châtelain de Brudburch, nommés Walter et Giselbert, jeunes gens pleins de courage et de noblesse, beaux de corps, et aimés de tous ceux qui les connaissaient à cause de leur esprit, étaient dans la galerie de l'église, occupés à confesser aux prêtres leurs péchés. Oyant le meurtre du comte et de leur père, ils se hâtèrent de fuir; mais les traîtres les poursuivirent à cheval jusqu'à la place dite *Harenæ*, à l'entrée du faubourg (c'est la place nommée communément Marché-au-Vendredi). Un certain Éric, faisant partie des meurtriers, renversa de cheval un des frères, et, aidé par ses compagnons, le tua sur la place. L'autre, qui était sur le seuil de sa demeure, prêt à s'échapper, fut percé de coups. Un habitant de la ville, nommé Berakin, pendant qu'il tombait, lui coupa la tête de sa hache, comme si c'eût été un morceau de bois; et ainsi ces deux frères allèrent ensemble dans le ciel jouir du bonheur qui leur était réservé.

Rikard de Voldman ou Woman, près de Dixmude, homme puissant dans sa ville, et dont la fille épousa un neveu de Tancmar, que le prévôt et sa famille avait jusqu'à présent harcelé de leurs querelles, fut poursuivi dans sa fuite pendant une lieue : il était venu au palais du comte avec ses chevaliers, ainsi que plusieurs autres seigneurs, afin de lui présenter ce jour-là leurs hommages et leurs respects.

Les assassins, trompés dans leur attente, revinrent au bourg de Bruges, où le peuple et le clergé s'étaient

rendus en foule, courant çà et là en désordre, frappés de l'événement qui venait d'avoir lieu. Ceux qui avaient joui de l'amitié de Charles, pendant sa vie, étaient pleins de frayeur, cherchaient à se cacher et à éviter l'aspect des conspirateurs : ceux qui avaient été employés dans sa maison s'étaient hâtés, pendant que le peuple s'agitait en tumulte, de confier leur salut à la fuite. Gervais, son camérier, que le bras de Dieu arma le premier pour venger sa mort, se rendit en toute diligence à cheval vers ses parents qui étaient de Flandre, et y habitaient. Un nommé Jean, employé dans l'appartement du comte, l'un des serviteurs qu'il affectionnait le plus, partit à cheval dès le matin, suivant les chemins détournés, et, continuant sa route jusqu'à midi, arriva à Ypres, où il répandit la nouvelle du massacre qui avait eu lieu.

Dans ce temps, des négociants de tous les pays qui environnent la Flandre affluaient dans l'enceinte de Saint-Pierre en cette ville, où l'on tenait une foire, et y exerçaient en paix leur commerce, sous la protection du comte. Parmi eux se trouvaient des marchands de Lombardie, auxquels il avait acheté un vase en argent pesant vingt-un marcs, et fabriqué avec tant d'art que la liqueur qu'il renfermait se soustrayait aux regards de ceux qui le tenaient à la main.

Aussitôt que le bruit de cet assassinat se fût répandu au milieu de cette foule diverse, chacun, emballant ses marchandises, quittait au plus vite la ville, tant de jour que de nuit, faisant connaître de tous côtés la honte d'un pareil événement.

Ainsi, tous ceux qui aimaient la paix et qui avaient le sentiment de l'honneur pleuraient le comte Charles; mais dans le bourg de Bruges, où il gisait mort et sans sépulture, personne n'osait ouvertement le regretter, et, passant près de leur bienfaiteur comme des étrangers, ils réprimaient leurs soupirs et leurs larmes qui, par là, retombaient d'autant plus amères sur leur cœur.

Les parents du prévôt et Bordsiard, le plus scélérat des hommes, étant revenus avec leurs complices, aussitôt après la fuite de leurs ennemis, voulurent absolument découvrir Walter de Locres, qu'ils haïssaient le plus, afin de le mettre à mort; car il faisait partie du conseil du comte, et c'était lui qui l'avait engagé à faire rentrer le lignage du prévôt dans son ancienne condition.

Mais celui-ci, pressé par le danger, s'était caché dans le lieu où sont les orgues de l'église, dans la même galerie où se trouvait le corps du prince; là, il s'était tenu depuis le meurtre jusqu'à ce que, vers midi, les assassins revinrent après avoir poursuivi leurs ennemis.

Ils se précipitèrent donc par toutes les portes dans l'église, et, se répandant de tous côtés le fer nu et ensanglanté, ils furetaient partout autour des bancs et des pupitres, faisant retentir les voûtes du bruit des armes et de bruyantes vociférations contre Walter. Par hasard, ils trouvèrent le châtelain de Brudburch, qu'ils avaient blessé à mort dans la galerie, mais qui respirait encore; c'est alors que, le traînant par les

pieds, ils le tuèrent aux portes de l'église. Avant de mourir, il avait donné son anneau à l'abbesse d'Auriniacum, monastère de la Flandre occidentale, pour qu'elle le transmît à son épouse, comme un signe de sa mort, et un gage de la vérité de ce qu'il l'avait prié de lui dire, ainsi qu'à ses enfants, dont il ignorait encore la triste fin.

Cependant les conspirateurs continuaient toujours leurs recherches et au dedans et au dehors, pour trouver Walter. Un des gardiens de l'église l'avait caché, et lui avait donné un manteau; mais, du lieu où il était, entendant le bruit des armes, les imprécations dont on l'accablait, et troublé par l'idée d'une mort imminente, il crut qu'il pourrait mieux se sauver dans le temple même, quitta sa retraite, et, sautant du haut de la galerie, se mit à fuir au milieu de ses ennemis jusqu'à l'extrémité du chœur, invoquant à grands cris et d'une voix lamentable Dieu et les saints.

Le misérable Bordsiard et Isaac, l'homme lige et le camérier du comte Charles, le serrèrent de près dans ce saint lieu, pleins de fureur et le glaive dégouttant de sang d'une manière horrible.

Tous deux avaient une figure dure et féroce, étaient grands de taille, louches, tels enfin qu'on ne pouvait les regarder sans terreur. Bordsiard, saisissant Walter par les cheveux, et balançant son épée sur sa tête, se préparait à le tuer sans merci, ne voulant pas différer d'un instant de mettre à mort un ennemi qu'il désirait tant trouver, et qu'il avait sous la main. Néanmoins, par l'intervention des clercs, il suspendit son trépas,

jusqu'à ce qu'il l'eût conduit hors de l'église, sans le lâcher.

Ce malheureux, emmené par les cheveux et sûr de mourir, marchait en criant : « Prenez pitié de moi, » Seigneur ! — Nous te devons une miséricorde telle, » lui répondait-on, que tu la mérites de notre part. »

Arrivé ainsi dans la cour du bourg, ils le repoussèrent loin d'eux, et le livrèrent à leurs serviteurs pour l'achever ; ce qu'ils exécutèrent aussitôt, en l'accablant de coups de pierres, d'épées et de bâtons.

Alors les conjurés, retournant dans le sanctuaire, cherchèrent autour de l'autel si personne ne s'y était caché, qu'ils eussent destiné à la mort ; pour en être plus certains, ils se firent aider dans leurs recherches par plusieurs de leurs serviteurs.

Dans le premier sanctuaire se trouvaient blotis, aux environs de l'autel, Baudouin, chapelain et prêtre, et Godebert, clerc du comte ; poussés par la peur, ils avaient pensé être mieux en sûreté dans cet endroit.

Dans le deuxième s'étaient réfugiés le clerc Odger, le plus jeune des Fromold, notaire [1], Arnold, camérier du comte, et d'autres attachés spécialement à sa maison.

Odger et Arnold s'étaient cachés sous un même tapis, Fromold sous une quantité de branches de buis, et là ils attendaient la mort.

Alors les serviteurs de Bordsiard, chargés de faire

[1] Relativement à ce mot, voyez la première note à la fin de cet ouvrage.

les perquisitions, remuant et bouleversant tout, les rideaux, les habits ecclésiastiques, les livres, les tapis et les branches de buis que chaque année, vers ce temps, l'on apportait en ce lieu, découvrirent d'abord Odger et Arnold; ils trouvèrent aussi le clerc Eustache, frère de Walter de Locres, assis auprès de Baudouin et de Godebert, mais sans le connaître. Tous promirent de l'argent à ceux qui les avaient trouvés, s'ils parvenaient à les faire échapper.

Ceux-ci retournèrent dans le chœur vers Bordsiard, Isaac et les autres, qui aussitôt leur demandèrent quelle avait été l'issue de leurs recherches. En ayant été informé, Isaac se mit dans une violente fureur contre Fromold, jurant par Dieu et les saints que tout l'or que pourrait contenir l'église ne suffirait pas pour racheter sa vie. Il excita ensuite tous les autres contre ce malheureux, en s'écriant: « Personne n'a attaqué » davantage auprès du comte le prévôt et sa famille; » personne n'en a médi plus constamment! » A ces mots il se précipita dans le sanctuaire, saisit Fromold par les cheveux, et se disposait à le pousser dehors. Celui-ci, en cet instant, ne pensant pas qu'Isaac en voulait à ses jours, mais au contraire qu'il venait pour le sauver, lui dit: « Mon cher Isaac, je te conjure par » l'amitié qui nous a liés jusqu'à présent, sauve-moi la » vie pour mes enfants qui sont tes parents, et qui se » trouveront sans appui si je meurs. — Tu recevras, » répondit Isaac, la grace que tu mérites pour nous » avoir noircis auprès du comte. » Pendant ce colloque, un des prêtres s'approcha, et conseilla à Fromold de

confesser ses péchés à Dieu et à lui, son mandataire; quand il se fut acquitté de ce devoir, désespérant de sa vie, il ôta de son doigt un anneau d'or, et pria le prêtre de le remettre à sa fille. Entretemps, Isaac et Bordsiard se consultaient sur ce qu'il y avait de mieux à faire, de le tuer sur la place, ou de lui conserver la vie jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à lui arracher, ainsi qu'au camérier Arnold, qu'ils avaient saisi en même temps, le secret du lieu où se trouvait le trésor de Charles.

Tandis que ceci se passait, les chanoines de Saint-Donat coururent vers l'oncle de Fromold, et lui dirent d'aller intercéder auprès du prévôt pour la vie de son neveu, qu'ils avaient vu dans le plus imminent danger.

Ce vieillard se hâtant, à cette nouvelle, de suivre ce conseil, courut, accompagné des ecclésiastiques, se jeter à ses pieds, le conjura et le supplia d'épargner les jours de son jeune parent. Berthulf envoya un message pour défendre à ses neveux de faire aucun mal à Fromold; mais ceux-ci renvoyèrent le message en disant qu'on ne pouvait obtempérer à sa demande, quand même il serait présent. Alors le vieux oncle, de nouveau, pressa à genoux le prévôt pour qu'il allât lui-même empêcher le meurtre; ce qu'il fit, mais à pas lents et d'un air indifférent, comme quelqu'un qui prend peu à cœur son action, car il soupçonnait fortement Fromold d'avoir cherché à le perdre dans l'esprit du comte. Arrivé dans le sanctuaire, il y trouva tout en agitation, mais personne encore n'avait péri; alors, à la prière des clercs, il prit sous sa garde tous

ceux qui étaient captifs, sous la condition cependant que, lorsqu'Isaac ou ses parents réclameraient ceux qu'ils prétendaient leur appartenir, le prévôt serait tenu de les rendre.

Celui-ci, retournant chez lui avec ses prisonniers, les enferma dans une chambre de sa maison, et veilla sur eux avec le plus grand soin. Il fit venir Fromold et lui dit : « Tu dois savoir maintenant qu'aux fêtes de » Pâques prochaines tu ne seras pas revêtu de mes » fonctions de prévôt, comme tu l'espérais? » L'autre jura qu'il avait agi, en toutes circonstances, avec franchise et sans détours.

Quoi qu'il en fût, il est cependant vrai de dire que les soupçons de Berthulf étaient peut-être fondés; car personne n'était plus aimé du comte que Fromold, ce qu'on avait pu voir dans plus d'une occasion.

Enfermés dans le même lieu, tous les captifs purent réfléchir à la perte qu'ils venaient de faire : plongés dans la plus grande douleur, leurs soupirs et leurs sanglots en étaient les seuls interprètes; car la profonde tristesse leur ôtait presque la parole, quand ils songeaient à la mort de ce pieux comte, si miséricordieux, si doux, si charitable, qui n'était pas seulement leur prince, mais leur père et leur ami.

Ils regrettaient de n'être pas morts avec lui, plutôt que de traîner une vie malheureuse au milieu du crime triomphant et de la trahison, s'enorgueillissant de la victoire.

Dans cet abattement de leur esprit et ces sombres

pensées, aucun ami ne leur donnait de consolations; car nul n'osait, même secrètement, leur porter de douces paroles: d'ailleurs, quand on l'aurait fait, on n'aurait pu que les dégoûter davantage de la vie dans ces jours de terreur.

CHAPITRE V.

Sépulture de Charles et des autres personnes assassinées. — Miracle d'un boiteux guéri. — Déprédations et pillage.

Cependant on emportait les cadavres du châtelain et de Walter de Locres ; le premier et ses fils furent placés sur un bateau pour être transportés dans leur demeure.

Le prévôt, en regagnant sa maison, accompagné des chanoines, s'excusait autant que possible de ce qui venait d'arriver, prétextant n'avoir nullement prévu cette trahison.

Le même jour, les rebelles firent une irruption contre Tancmar et sa famille, aux environs de Straeten; mais ils trouvèrent leurs habitations et leurs champs déserts : car, ayant appris le crime commis sur Charles, ils commencèrent à tout craindre, à cause de la perte de leur protecteur, et parce qu'ils savaient que, si par hasard il leur arrivait d'être enveloppés par les traîtres, personne ne viendrait à leur secours, sachant que la plupart des seigneurs du pays étaient dans le complot.

Ils étaient persuadés que bientôt de plus grands malheurs encore allaient fondre sur eux et sur l'État; aussi, sans considérer leurs propriétés, ils ne s'attachèrent qu'à conserver leur vie et à fuir vers des lieux moins dangereux.

Saisissant cette occasion, les rebelles se jetèrent

sur la demeure et les biens de Tancmar, pillant et ravageant tout; et, après avoir exercé leurs déprédations pendant tout un jour, ils revinrent vers le soir chez eux. Ce ne furent pas ces hommes pervers seuls dont notre voisinage dut souffrir les rapines; mais un grand nombre, prévoyant quelles seraient les suites de la révolte, allèrent attendre au passage les marchands qui s'étaient rendus à la foire d'Ypres, et les dépouillèrent audacieusement.

Par suite de la mort du comte, Guillaume d'Ypres eut l'espoir de pouvoir lui succéder; dans cette vue, il força tous ces marchands, de quelque lieu qu'ils fussent, de lui jurer sur la place, où il en avait rassemblé autant que possible, fidélité à lui et aux siens, ne leur permettant pas sans cela de s'éloigner : en agissant ainsi, il suivait le conseil du prévôt et de ses parents. Vers le soir du même jour, ceux-ci, de commun accord avec leurs complices, exigèrent aussi que le jeune Fromold, qu'on tenait prisonnier, livrât les clefs du trésor du comte, et ils arrachèrent en même temps toutes celles du palais : Bordsiard, le châtelain Haket, et Walter, fils de Lambert de Reddenburch, s'en emparèrent.

Cependant on ne songeait plus au corps du comte, qui fut laissé tout sanglant à la même place où il avait été tué. Les frères qui desservaient l'église, s'enquéraient avec sollicitude de ce qu'ils en feraient, et quelles obsèques on lui préparerait; car personne, même en secret, n'aurait osé faire le service divin dans une église où s'était commis un si grand crime.

Enfin, avec la permission du prévôt, et du consentement du clergé, Fromold l'aîné enveloppa le noble corps dans un linceul, le fit placer sur une estrade au milieu du chœur, avec tout le respect possible, l'entourant de quatre cierges, comme c'est notre coutume, et prenant soin que toutes les autres choses nécessaires se fissent. Des femmes, placées autour du tombeau, veillèrent, pendant le jour et toute la nuit suivante, dans de pieuses lamentations.

Entretemps, les traîtres tinrent conseil avec le prévôt et son châtelain pour savoir par quelle ruse ils feraient enlever le cadavre, pour éviter que, toujours devant leurs yeux si on l'enterrait ici, il ne devînt pour eux un opprobre éternel.

En conséquence, ils envoyèrent vers l'abbé de Gand pour qu'il vînt prendre le corps et l'inhumât dans cette ville.

Ainsi se termina cette journée de douleur et de misères, d'où sortit le sujet de tous les maux et de tous les troubles qui affligèrent notre pays et les royaumes voisins.

La nuit suivante, le prévôt ordonna d'environner de soldats armés et de gardes l'église et sa tour, se proposant, si par hasard il était attaqué par les citoyens, de s'y réfugier avec ses partisans. Des hommes d'armes furent introduits dans la galerie, veillant sur l'entrée de la tour, par des sentinelles qui se relevaient continuellement, dans la crainte que, le jour suivant ou après, on n'eût à soutenir quelque assaut de la part des bourgeois.

Le dimanche après la mort du comte, le prévôt envoya saluer par lettre notre évêque Simon, à Nimègue : le porteur était Radulphe, moine de Saint-Trudon. Il y suppliait l'évêque de réconcilier avec Dieu l'église dans laquelle était le corps de Charles, assassiné à son insu par des traîtres; il y donnait aussi les raisons qui pouvaient prouver au besoin, d'après les lois ecclésiastiques, son innocence aux yeux du peuple et du clergé. Mais cet envoyé fut saisi, jeté à bas de son cheval, et ne put parvenir à se rendre auprès de l'évêque. Le prévôt, en apprenant cette nouvelle, commença à craindre sérieusement pour lui. Quelques jours après, il manda par un valet, à Walter de Frorerdeslo [1], que, par la foi jurée à lui et à ses parents, il se hâtât de venir avec toutes ses forces à son secours, et, pour l'y engager davantage, il lui envoya 400 marcs d'argent. Celui-ci accepta le don, feignit de se préparer à venir; mais jamais on ne le vit que quand ce fut pour nuire au prévôt et à sa famille.

Quant à l'évêque Simon, qui était frère utérin de l'épouse du comte Charles, il frappa du glaive de l'anathème l'église du bourg de Bruges, ainsi que les sacriléges auteurs du meurtre, et défendit sévèrement qu'aucun fidèle leur prêtât le moindre secours, vouant à la damnation tous ceux qui le feraient, de quelque manière que ce fût.

[1] On lit, dans un manuscrit de Bruges, Forerdeslo; il paraît probable que c'est Vlaersloo, près de Dixmude.

Le cinquième jour des nones de mars, c'est-à-dire le 3 de ce mois, l'abbé qu'on avait envoyé chercher à Gand, ayant chevauché toute la nuit, se rendit le matin de bonne heure au bourg, et demanda le corps du comte, comme on lui avait dit de le faire.

Le prévôt sortit, et, ayant fait réunir ses parents et le châtelain, tous auteurs de la trahison, il délibéra avec eux par quel moyen adroit l'abbé remplirait sa mission sans qu'il y eût du tumulte.

Aussitôt le bruit se répandit parmi les pauvres, qui s'attendaient que le prévôt ferait distribuer des aumônes pour le salut de l'ame du prince, que l'abbé était arrivé secrètement, et d'après l'avis des rebelles, pour enlever le cadavre : en effet, on avait fait construire une espèce de bière pour y placer le mort et le transporter sur des chevaux.

Ils se mirent donc à suivre le prévôt partout où il allait, criant : « Seigneur, ne permettez pas qu'on em-
» porte de chez nous les restes de notre père, et d'un
» martyr si glorieux, sinon le bourg et l'église seront
» détruits sans miséricorde; car les ennemis qui atta-
» queront ce lieu, conserveraient toujours quelque pi-
» tié et compassion pour une église où le corps de notre
» bienheureux comte aurait été enseveli avec respect,
» et cela les empêcherait de la renverser entièrement. »

Et la plus grande rumeur eut lieu parmi les citoyens à ce sujet : avant qu'elle n'augmentât trop, le prévôt et l'abbé se hâtèrent de faire apporter un cercueil nouvellement fait, et destiné à transporter le corps jusqu'à la porte de l'église ; des hommes d'armes

entrèrent, allèrent le prendre au milieu du chœur, et le portèrent jusqu'à l'autre bière qui se trouvait à la porte.

Mais, en ce moment, les chanoines de ce lieu, accourant, arrêtèrent de force le convoi, disant qu'avant d'aller plus loin on devait apprendre du prévôt pourquoi il avait donné cet ordre.

Ils sortirent pour se rendre auprès de lui sur le bourg où étaient aussi ses parents et une grande foule de peuple, informée de ce dont il était question. Un des plus âgés lui adressa, devant le peuple, la parole en ces termes: « Seigneur prévôt, si vous aviez voulu agir » justement, vous n'auriez pas, sans le consentement » des clercs et un conseil tenu à cet effet, donné un » corps si précieux, les restes d'un si grand prince, le » trésor de notre église, un martyr que nous accorda » la miséricorde divine. Il n'est nulle raison qui doive » le faire enlever à notre amour : c'est au milieu de la » plupart de nous qu'il fut nourri et élevé, c'est au » milieu de nous que, par la volonté de Dieu, il tomba » pour la cause de la justice. Par son intervention, » Dieu aura pitié de nos misères; si au contraire on » nous l'arrache, il vengera sans merci la trahison » ourdie parmi nous. »

A ce discours, le prévôt et les traîtres indignés ordonnèrent de nouveau d'emporter le cercueil. Aussitôt les clercs [1] se précipitèrent avec de grands cris vers les

[1] Dans notre récit, les mots *clercs* et *chanoines* sont souvent employés indistinctement, par respect pour le texte latin.

portes de l'église, prétendant ne point laisser partir le convoi tant qu'ils respireraient, jurant qu'ils mourraient plutôt sur la place.

On les vit alors s'armer des tables, des siéges, des candélabres et de tout ce qui pouvait leur tomber sous la main : au lieu de trompettes, ils firent sonner le tocsin, appelèrent ainsi tous les habitants qui, ayant appris la cause du bruit, accoururent tout armés, et, le glaive nu, entourèrent la bière du comte, prêts à la plus violente résistance si l'on tentait de s'en emparer.

Au milieu de l'effroyable tumulte qu'on entendait au dehors et au dedans de l'église, la divine miséricorde voulut arracher ses enfants insensés au désordre de la guerre civile : pendant que les plus faibles étaient poussés et renversés par le brancard chargé du corps, un homme, tout-à-fait perclus des jambes, commença à s'écrier et à bénir le Seigneur qui, à la vue de tous les assistants, lui avait rendu le mouvement par la vertu des reliques du très pieux comte. La nouvelle de ce miracle apaisa tout le monde. Ce pendant le prévôt, le châtelain et tous les conjurés s'étaient retirés dans le palais comtal, effrayés du tumulte, et avaient envoyé dire au peuple qu'on ne ferait pas enlever le cadavre sans sa volonté.

L'abbé, en conséquence, retourna chez lui, joyeux d'avoir pu échapper si heureusement.

Le prévôt allait et venait de tous côtés, se consultant avec les rebelles sur ce qu'il y avait à faire dans ces conjonctures.

Aussitôt les frères religieux firent venir des ouvriers qui pussent construire le plus tôt possible une tombe, pour y ensevelir le comte, dans le même lieu où il avait acquis la palme du martyre. Ils mirent à ce travail toute la diligence imaginable, afin qu'on ne pût, par quelque ruse, venir prendre le corps non encore inhumé, et conséquemment plus aisé à enlever.

Ainsi se termina, en creusant une tombe pour les plus tristes funérailles, ce jour rempli de troubles et de coupables machinations.

Le 4 du mois de mars, la sépulture étant entièrement préparée, les chanoines et le prévôt se rendirent, pour célébrer à l'ordinaire le service funèbre, à l'église de St-Pierre, hors des murs de la ville, où la messe des morts fut chantée pour l'ame du comte. Peu de personnes assistèrent à la cérémonie; car le chapelain Baudouin, Odger junior, et Godebert, ecclésiastique attaché au service de Charles, furent les seuls de la cour qui obtinrent d'être présents. Ensuite tout le monde revint à St-Donat où était le cercueil, et, les pauvres y ayant été admis, Fromold l'aîné, par ordre du prévôt, distribua de l'argent à tous les indigents qui se présentèrent, pour prier pour le salut de l'ame de ce prince religieux : le nombre en fut considérable. Fromold ne s'acquitta pas de ce devoir sans répandre des larmes, plein de récents souvenirs. Après cette distribution, le noble corps fut transporté de nouveau dans la galerie, et le prévôt, placé près du tombeau, alors enfin commença à pleurer le comte son maître, que sa raison lui montra comme le vrai père et le bien-

faiteur de tout le pays de Flandre; il pleura, dis-je, celui que, dans son obstination, son esprit indigné n'avait pas voulu reconnaître comme son seigneur.

On renferma le corps dans le sépulcre construit à cet effet, sinon d'une manière convenable, du moins aussi bien que le permettaient les circonstances; son ame, sanctifiée par les tourments du martyre, possède maintenant la béatitude réservée à ses mérites, auprès de celui qui permit qu'il mourût, appelée à vivre là haut avec son Seigneur et son Dieu, à qui gloire, honneurs et louanges soient rendus, durant les siècles des siècles! *Amen.*

CHAPITRE VI.

L'insolence des révoltés s'accroît. — Elle commence à être réprimée par Gervais, camérier du comte Charles.

Le 5 du mois de mars, Fromold le jeune fut délivré de sa prison, vers le soir, par l'intercession répétée de plusieurs de ses amis auprès du prévôt et de sa famille. Ils lui rendirent la liberté sous la condition que, dans les huit jours, il se réconcilierait avec ses ennemis, ou que, abjurant sa patrie, il s'exilerait. Fromold retourna chez lui, accompagné de ses amis et de ses parents qui avaient été plongés dans la douleur au delà de toute expression, tremblant à tout moment pour leur vie et la sienne; car, avant sa captivité, ses serviteurs n'osaient aller nulle part qu'ils ne se crussent poursuivis aussitôt, parce qu'ils lui appartenaient: tant l'animosité était grande!

Arrivé chez lui, il se mit à table avec ses amis, décidé à s'expatrier plutôt que de risquer de devenir encore une fois le prisonnier des traîtres capables de commettre un lâche attentat sur un prince qui les chérissait du fond de l'ame et ne voulait que le bien; il se serait plutôt résolu à un exil perpétuel, qu'à partager jamais leur infame amitié. Car il est dur et pénible pour un homme d'être d'accord avec son ennemi; c'est même contre la nature, puisque toute créature évite tant qu'elle le peut ce qui lui est contraire. Après le

repas, il donna les ordres nécessaires, prépara ses effets, et distribua à ses serviteurs du froment, des fromages et de la viande pour leurs provisions pendant un certain temps, espérant encore toujours que tout ce qu'il abandonnait par la force des circonstances, et pour l'amour du comte, il pourrait enfin, avec l'aide de Dieu, en jouir tranquillement.

Ensuite il sortit avec son beau-frère du bourg et de la ville que jusqu'alors il avait toujours habitée; ses amis l'accompagnèrent aussi loin qu'il le permit, le recommandant à la garde de Dieu, et versant des larmes amères sur sa destinée.

Cependant les rebelles, endurcis dans tous les crimes, firent une excursion sur les propriétés de leurs ennemis, Tancmar et les siens; mais, honteusement repoussés, ils revinrent au bourg pleins de frayeur et de rage.

Le 6 de mars, l'envoyé Godescalk Thaihals vint d'Ypres à Bruges apporter ces paroles au prévôt: « Mon maître et votre intime ami, Guillaume d'Ypres, » vous envoie, à vous et aux vôtres, salut et amitié, » avec l'assurance d'un prompt secours en tout ce qui » peut vous être utile, et autant qu'il est en son pou- » voir. » Tous les assistants applaudirent à ce discours, et ensuite il fut introduit dans un autre appartement, où il confia au prévôt, à Guillaume de Wervi, à Bordsiard, et au petit nombre d'affidés qui furent admis, les choses qu'il n'osait dire en public.

Comme toutes les autres personnes ignoraient la nature de cet entretien secret, la maison entière du

prévôt était dans la joie, et mit une telle confiance en Guillaume d'Ypres que déjà ils lui donnaient le titre de comte.

Les plus sages, et ceux qui raisonnaient sur les événements, virent une trahison dans cette mission secrète de Guillaume, lui qui n'avait envoyé féliciter les rebelles qu'après les avoir vus triomphants, attendant jusqu'alors de promettre son amitié, ainsi qu'un prompt et formidable secours.

Lorsque l'envoyé fut de retour à Ypres, les marchands flamands, venus à la foire, furent arrêtés et forcés de jurer fidélité et hommage à Guillaume, et de le reconnaître pour comte. Il agissait ainsi d'après le conseil du prévôt et des siens, qui espéraient par là l'impunité du crime commis sur Charles.

Si Guillaume fût aussitôt arrivé à Bruges pour tirer vengeance de la mort de son prince, il est sûr qu'il eût été élu comte de Flandre; mais, Dieu n'en ayant pas disposé ainsi, les chefs et le peuple devaient suivre les décrets du ciel, en se levant enfin unanimement pour venger le meurtre du très pieux Charles.

Les habitants des faubourgs voulurent dans ce temps être aussi présents aux délibérations de leurs chefs, le prévôt, le châtelain et leurs partisans, afin d'être informés des desseins secrets, et mieux instruits à l'avenir de leurs ruses et machinations, et par là avoir le temps de prendre des précautions, s'il en était besoin. Pendant que tout ceci se passait, le prévôt et son parti ne cessaient de travailler par dons et promesses à se faire des créatures; il manda à Guillaume qu'il le reconnaît-

trait pour comte, et l'exhorta à recevoir foi et hommage de tous les Flamands qu'il pourrait y faire consentir, soit de force, soit pour de l'argent; il fit aussi dire aux Furnois, qui lui étaient restés attachés, de se soumettre au pouvoir de Guillaume.

Ensuite il envoya des lettres à l'évêque de Nimègue pour lui faire voir qu'on l'accusait injustement, et qu'il n'avait trempé dans la conspiration du comte ni de fait ni par ses conseils; que même, sous son bon plaisir et celui de son clergé, ce serait avec la plus grande joie qu'il apaiserait les fils de l'Église, et qu'il priait l'évêque de vouloir bien, par son autorité et sa présence, absoudre et purifier St-Donat, en y célébrant les offices divins. Il fit en même temps parvenir un message de la même teneur à Jean, évêque des Morins. De plus il prévint Robert de Rerseca [1], qui avait épousé une de ses nièces, de fortifier avec soin sa demeure et ses alentours, jusqu'à ce qu'on eût nommé comte Guillaume d'Ypres. Ce Robert était un homme d'armes de condition libre avant d'épouser cette nièce; mais, selon les lois de la Flandre, après une année de mariage, il n'était plus libre et appartenait au comte. Ce fut là l'origine du différend entre le comte, le prévôt et sa famille, et des malheurs qui s'ensuivirent.

[1] On lit aussi Raseka. C'est peut-être Remseca, dans le pays de Waes. Sanderus, dans des lettres du comte Philippe d'Alsace, vers l'an 1166, parle d'un seigneur du nom de Hugo de Remseca. On pourrait peut-être aussi lire Racskercka ou Racsikinskercka, qui est le nom d'un village aux environs de Dixmude, et qui, par la nature des lieux, peut facilement être fortifié.

Les Flamands qui habitaient près de la mer, non loin de Bruges, furent aussi avertis de venir avec toutes leurs forces à son secours, si par hasard on s'insurgeait dans le comté pour venger le meurtre du prince.

Il recommanda instamment aux Brugeois de fortifier, par des haies et des fossés, les environs de la ville : les citoyens exécutèrent cet ordre, mais dans une intention bien différente, comme on le vit par la suite.

En conséquence les citoyens, sous la conduite du châtelain, coupèrent, hors des faubourgs, toutes les haies et tout le bois appartenant au défunt comte et à Fromold, qui s'était attendu à ce pillage par suite de son exil. Ils les enlevèrent, ainsi que tous les autres objets qui pouvaient servir utilement aux fortifications ; ils se ménagèrent aussi des voies de sortie contre les ennemis, et fabriquèrent des tours et des forts.

Les clercs aussi bien que le peuple mettaient la main à l'œuvre, et se hâtaient d'achever ces ouvrages, veillant la nuit, et travaillant le jour, jusqu'à ce que, la besogne étant achevée, on mit des gardes à toutes les portes, aux tours et autres fortifications pour qu'aucun inconnu ne sortît de la ville, et que personne, excepté les citoyens, n'entrât.

Le 7 de mars, Dieu tira du fourreau, contre les ennemis de l'Église, le glaive de la vengeance divine, et excita le cœur de Gervais, dont nous avons fait mention plus haut, à une sainte colère, plus prompte et plus terrible qu'on ne le croyait.

Il était le camérier et un des plus fidèles serviteurs

du comte Charles, qui même l'avait admis quelquefois à ses délibérations et avait écouté ses conseils, tant publiquement qu'en particulier.... Navré de douleur et irrité de la mort de son maître, il accourut avec une forte troupe de fantassins, pleins de courage et parfaitement armés, et assiégea la petite ville nommée Ravenschot[1], qui était bien fortifiée et en la puissance des rebelles : sa position et ses ouvrages la rendaient presque inaccessible et inexpugnable.

Gervais commença par enlever une grande quantité de troupeaux dans le voisinage : chose aisée; car tout ce qui était sous la protection des révoltés se croyait dans une telle sécurité, que personne au monde n'aurait osé ou pu s'insurger contre eux, après qu'ils avaient eu assez d'audace pour tuer leur seigneur et maître. Dieu les avait aveuglés, de sorte que, sourds aux conseils de la raison et de la prudence, enfoncés dans le mal, enivrés de fureur et d'orgueil, les traîtres eux-mêmes, aussi bien que tous ceux de leur parti, se croyaient bien tranquilles : s'imaginant que tout le monde dans le pays était leurs inférieurs ou leurs amis, ils ne se donnaient pas la peine de prendre aucune précaution contre l'attaque de qui que ce fût. Aussi Gervais, en attaquant Ravenschot, fit un grand butin, et trouva une proie facile. Les assiégés, étourdis par cette brusque invasion, et désespérant

[1] Située dans le territoire de Bruges ou du Franc, près de la Lys, dans le pays d'Ecloo. Cependant il paraît que la ville dont on parle ici était plus voisine de Bruges, et que maintenant elle a disparu, détruite par le feu et les armes.

de leur vie, parce qu'ils étaient bien inférieurs en nombre à ceux qui les enveloppaient, se rendirent de suite, sous la condition qu'ils auraient la vie sauve. Ayant obtenu ce qu'ils demandaient, ils quittèrent la ville; et aussitôt s'y précipitèrent les fantassins et les cavaliers qui l'avaient assiégée, ravageant tout ce qu'ils rencontraient. Ceux qui s'étaient rendus, dévoués aux traîtres, vinrent en fuyant toute la nuit jusqu'à Bruges, où ils racontèrent au prévôt et à ses adhérents ce qui venait d'arriver. Frappés de terreur à ce rapport, leur vain orgueil commença à faiblir. Le jeune Robert s'efforça, avec une poignée d'hommes, de s'opposer aux progrès des assaillants; mais, voyant la multitude à laquelle il fallait résister, il renonça bientôt à ce dessein.

Décrire quelle crainte et quelle douleur éprouvèrent les conjurés, et quelle joie ressentirent tous les autres, serait trop long; car de part et d'autre on comprenait que Dieu lui-même avait commencé sa vengeance. Le 8 du mois de mars, Ravenschot fut brûlée et détruite de fond en comble; on brûla aussi, non loin de Bruges, la maison de Wilfrid Cnop, frère du prévôt, et l'un de ceux qui avaient juré la mort du comte. Après cela, Gervais avec ses forces s'approcha du bourg où s'étaient retranchés les rebelles, et fit des excursions de tous côtés, empêchant les communications entre le lieu assiégé et les faubourgs. Les Brugeois, voyant que la colère de Dieu commençait à se faire sentir, se réjouissaient dans leur cœur, mais néanmoins sans oser vanter ouvertement ceux qui venaient punir

la trahison, parce que les traîtres allaient et venaient encore au milieu d'eux, paisibles et puissants. Ils rendaient graces au Très-Haut d'avoir de nouveau jeté sur eux un œil de miséricorde dans ce lieu d'horreur et de confusion : heureux qu'on allât enfin exterminer les homicides et mettre un terme à la rapine, aux incendies, aux meurtres, aux vexations et aux dilapidations de tous genres, commis par ces traîtres! Ils envoyèrent en cachette des émissaires à Gervais et aux siens, leur assurant fidélité et amitié, promettant de faire entrer, le jour suivant, ses troupes dans les faubourgs et de les recevoir dans leurs fortifications comme des frères, en partageant tout avec eux.

Gervais et son armée reçurent la nouvelle de cette ambassade avec une joie inexprimable; ils reconnurent que Dieu aidait visiblement leur entreprise, et pardonnerait tout ce que la vengeance ferait faire.

En conséquence on se jura mutuellement fidélité et assistance, pour venger le très équitable seigneur et comte du pays.

Tout ceci était totalement ignoré des rebelles et même d'un grand nombre des habitants. Les plus âgés et les plus sages étaient seuls dans le secret, et avaient résolu entre eux et pendant la nuit tous ces arrangements utiles au peuple entier.

CHAPITRE VII.

Commencement du siége de Bruges. — Secours qui surviennent. — Supplices qu'on inflige à quelques uns des conspirateurs.

Le neuvième jour de mars, Gervais, d'après l'accord fait avec nos concitoyens, fut admis par eux dans les faubourgs, près de la plaine qui se trouve au couchant du bourg de Bruges, lieu qui devait être si funeste aux révoltés. Avant cela il avait, le même jour, jeté l'épouvante au cœur de Bordsiard, du jeune Robert et de leurs complices, par l'incendie de leurs maisons. A la vue des flammes, ceux-ci avaient quitté le bourg pour voir s'il n'était pas possible de tomber sur les ennemis : du côté oriental de la place se découvraient trois des plus hautes maisons devenues la proie des flammes, que le vent faisait tourbillonner. Bordsiard, accompagné de ses soldats et de beaucoup de citoyens, pour la plupart armés, ignorant tous le pacte conclu par une partie de ceux de Bruges, sortirent des murs, attirés par le spectacle de cet incendie. Parmi eux se trouvait aussi à cheval, avec ses hommes d'armes, Isaac, conseiller et servant de la chambre du feu comte, devenu un des chefs de la conspiration. Les soldats des deux partis se trouvant mutuellement en présence, les conjurés virent qu'ils ne pourraient tenir contre une aussi forte armée, vu leur petit nombre, et prirent la fuite. Ils furent poursuivis et chassés jusque dans l'enceinte de la ville. Arrivés dans

le faubourg, Bordsiard et les siens s'arrêtèrent un moment devant la maison de Désiré, frère d'Isaac, pour s'aviser sur ce qu'il y avait à faire. Entretemps Gervais, qui les poursuivait ardemment, s'approcha des portes du côté de l'occident, et là, après que les habitants et lui se furent mutuellement juré fidélité, il se jeta dans la ville, soutenu par un fort détachement. C'était vers le soir : la tranquillité accoutumée régnait partout, et les citoyens, qui n'étaient pas au courant de ce qui se passait, s'étaient mis à table pour prendre le repas du soir. Pendant que les conjurés se consultaient entre eux, tout troublés encore de leur fuite précipitée, ils virent accourir, à travers les rues et les places, leurs ennemis armés de haches, de lances, de flèches et d'armes de toute espèce, fondant sur eux avec impétuosité. L'horrible tumulte, le fracas des armes et les cris épouvantables avaient troublé tous les citoyens, qui coururent se préparer à tout événement : les uns pour défendre la place et les faubourgs contre Gervais, n'ayant participé en rien au pacte conclu; les autres allant au contraire le rejoindre, pour l'aider à chasser les traîtres jusque dans le bourg.

Lorsque, la foi jurée, l'accord fait entre Gervais et les Brugeois fut connu de tous les citoyens, alors seulement, d'un commun mouvement, ils se jetèrent, en traversant un des ponts du bourg, sur tous ceux du parti des conjurés qui y opposaient de la résistance. Sur un autre pont, qui conduisait à la maison du prévôt, il y eut un grand combat où l'on s'attaqua de près à coups d'épées et de lances. Un troisième, placé

à l'orient, et qui conduisait aux portes du bourg, fut le lieu d'une si terrible lutte, que ceux qui étaient en dedans, incapables de résister davantage, rompirent le pont et fermèrent les portes sur eux. Enfin, partout où les citoyens pouvaient atteindre un des individus du bourg, on combattait avec fureur jusqu'à ce que ces derniers, coupés de tous côtés et trahis par les habitants, furent forcés, bon gré mal gré, à s'y retrancher, la plupart d'entre eux blessés, exténués par la crainte et la douleur, ou harassés de lassitude par suite du combat. Isaac cependant, dès le commencement de l'irruption de Gervais dans le faubourg, s'échappant du lieu où l'on avait tenu conseil, alla se réfugier dans sa propre maison très bien fortifiée. Après avoir passé le pont qui séparait le faubourg de sa demeure, il le fit rompre pour empêcher qu'on ne le poursuivît dans sa fuite. Cet événement fut cause qu'on fit prisonnier un nommé George, l'un des plus coupables parmi les traîtres; car ce fut lui qui, aidé de Bordsiard, tua le comte. Un homme d'armes, nommé Désiré, frère d'Isaac, le renversa de son cheval et lui coupa les deux poignets. Ce Désiré, quoique frère d'un conjuré, ne faisait point partie de la rébellion. Le malheureux George s'enfuit, les mains coupées, dans un endroit où il espérait se sauver; mais bientôt, dénoncé à un certain Walter, homme d'armes du parti de Gervais, il en fut arraché. Celui-ci, sans descendre de cheval [1], ordonna à un jeune fantassin

(1) Ceci indique que c'était un homme de la caste noble. C'est de

très cruel de le tuer : aussitôt cet homme se précipita sur le blessé, le frappa de son épée et l'abattit ; ensuite, le traînant par les pieds dans un cloaque, il l'y noya.

On arrêta en outre un nommé Robert, valet et coureur du châtelain Haket ; on le tua au milieu de la place et on le jeta dans un marais. Fromalde, un des plus méchants servants de Bordsiard, fut aussi pris : il s'était réfugié dans une maison, travesti en femme, et bloti entre deux matelas ; arraché de sa cachette, on le conduisit au milieu de la place en présence de la multitude ; là on le suspendit par les jambes, la tête en bas à une croix, le dos tourné vers le bourg en signe de mépris pour les révoltés qui se trouvaient assiégés. Debout dans la partie supérieure de la maison du comte, et du haut de leurs fortifications, ils voyaient bien qu'on agissait ainsi pour leur faire un affront et leur montrer le dédain qu'ils inspiraient.

Pendant tout ce temps, les ennemis des deux partis ne cessaient de se lancer des flèches et des pierres, et de jeter du haut des murs toutes sortes de traits. Enfin, à la chute du jour, la crainte et la vigilance s'emparèrent de tout le monde ; chacun s'observait, épiait si aucun des assiégés ne s'échappait ou si l'on n'escaladait point les murs, pour leur porter secours. La ruse et les soins les plus actifs ne cessèrent, pendant tout le siége, de fermenter des deux côtés : jour et nuit il y avait des combats sanglants ; chaque

ce privilége d'avoir un cheval que vient le mot *chevalier*, qui ne fut en usage que plus tard.

nuit les assiégés faisaient de violentes sorties, et même combattaient avec plus de courage et de fureur; car le jour ils n'osaient pas se montrer aussi hardiment, honteux de leur crime et espérant se sauver d'une manière ou de l'autre, de sorte que personne ne saurait rien de leur rébellion. Ils avaient d'autant plus la persuasion d'être sauvés par ce moyen, que les chefs de l'armée ennemie leur avaient promis protection, et qu'ainsi ils pourraient aisément, s'ils parvenaient à s'échapper, se disculper du crime de trahison. Mais ces chefs s'embarrassaient peu des promesses faites aux assiégés, et tous leurs serments n'avaient pour but que de parvenir à leur extorquer l'argent et les trésors du bon comte Charles. Ils reçurent, en effet, ces trésors tant convoités et une multitude d'autres dons, et c'est avec droit qu'ils faussèrent leur parole; car nulle foi ne leur était due, nul serment ne devait être gardé avec ceux qui, serviteurs impies, avaient trahi leur seigneur légitime et naturel. Pouvaient-ils vraiment s'attendre à ce qu'on observât envers eux les droits du serment, après qu'ils eurent frappé de mort le père de tout le comté?

Les personnes qui, même après sa mort, furent dévouées au comte, s'unirent pour le venger, et dans cette vue supportèrent, sans se plaindre, de longues inquiétudes, les veilles, les blessures, les combats, et tout ce qui arrive journellement de malheureux à un siége: ceux-là certes avaient des droits plus justes à la possession du bourg, du trésor du prince et de ses insignes, après sa mort, que ces infames traîtres

qui avaient semé partout la ruine et la destruction. C'est sur ces matières que s'entretenaient souvent les assiégés et les assiégeants; les premiers n'avaient pour tout désir que de parvenir à se disculper, sous le rapport de la trahison dont on les accusait.

Le 10 de mars, on vit accourir, pour soutenir le siége, Sigerus, châtelain de Gand, avec toutes ses forces, ainsi que le frère de Baudouin d'Alost, nommé Iwan. La nuit suivante, Isaac, bourrelé de remords et ayant la conscience de son crime, effrayé par l'idée d'une mort imminente, prit la fuite avec un seul écuyer; sa femme, ses domestiques et toute sa famille le suivirent, et ils se cachèrent où le hasard et l'obscurité de la nuit les conduisit. Ils abandonnèrent sans gardien et en proie aux ennemis leur maison, leurs terres, leurs meubles et leurs autres effets, dont ils avaient jusqu'à présent joui en liberté, environnés de puissance. Le châtelain de Gand et Iwan, ayant appris cette nouvelle de bon matin, se précipitèrent avec une multitude d'assiégeants sur ces objets délaissés, pillant tout et enlevant ce qu'ils trouvaient à leur usage. Enfin, ayant porté des torches enflammées sous le toit, ils y mirent le feu, et brûlèrent tout ce qui pouvait l'être. Par les tourbillons du vent et le mauvais temps, tout fut rapidement la proie des flammes, et chacun parla avec étonnement de cet incendie, convenant que jamais un si grand édifice et une telle quantité de bois n'avaient été détruits en si peu de temps.

Le 11 de mars, Daniel, un des notables du comté, qui, avant l'assassinat du comte, avait été en grande

amitié avec le prévôt et sa famille, se joignit aussi aux assiégeants avec Riquard de Woldman, Théodoric, châtelain de Dixmude, et Walter, grand-bouteillier ou échanson[1] du comte. Chacun de ces personnages était venu avec les forces dont ils pouvaient disposer, pour venger la mort de leur seigneur. Cependant, avant qu'il leur fût permis d'entrer dans les faubourgs, ils s'assemblèrent avec les citoyens, auxquels se joignirent aussi les principaux d'entre les assiégeants, et jurèrent de conserver inviolablement et de garantir le salut et les propriétés de tous les habitants. Ils jurèrent aussi unanimement d'attaquer ensemble les infames assassins, leurs ennemis, de les forcer dans leurs retranchements, et avec l'aide de Dieu les contraindre à se rendre, de n'épargner la vie d'aucun, ni de le sauver pour quelque cause que ce fût, mais de les détruire tous, et de faire ensuite, d'un commun avis avec les chefs, tout ce que la gloire du pays et le bonheur de ses enfants exigeait d'eux; de veiller en même temps avec un soin égal à la conservation de ce qui appartenait à eux et aux citoyens, ou à tous ceux qui aideraient à venger la mort du comte.

Le samedi 12 de mars, les chefs firent proclamer que tous ceux de leur parti eussent à se préparer à une attaque du bourg par tous les endroits accessibles; et en effet, vers le midi, les citoyens et les soldats s'armèrent et cherchèrent de tous côtés à mettre le feu

[1] *Butelgier*, en flamand *butelier*, en français *bouteillier* ou *échanson*. Hincmar et d'autres se servent de ce mot pour signifier économe, intendant de la maison. Ce mot vient de *butone* ou *buttono*.

aux portes. Dans cet assaut, la partie de derrière du bâtiment (*posticum*) qui se trouvait près de la maison du prévôt, fut brûlée. Avant d'assaillir les principales portes, ils y avaient amassé des monceaux de paille et de foin, et posté un soldat pour l'allumer; mais on fit pleuvoir sur les assaillants, du haut des murs, une masse de pierres, de pieus pointus et endurcis par le bout, de dards, de flèches et d'autres armes dont ils furent écrasés: les énormes pierres lancées des murailles en blessèrent et en abattirent un grand nombre. Casques et boucliers brisés, ceux qui étaient chargés de diriger l'incendie, se cachèrent sous l'arche des portes à cet effet; mais ils eurent beaucoup de peine à sauver leur vie par la fuite. Quiconque était poursuivi par les pierres jetées des remparts, quelle que fût sa force et son courage, trouvait une mort inévitable, et, écrasé, tombait mourant ou sans vie : un écuyer eut le cœur percé d'une flèche.

De part et d'autre s'élevèrent de grands cris, un épouvantable tumulte; le ciel répétait le fracas des armes et les clameurs des combattants. Le soir mit enfin trève au combat, et, comme les assiégeants n'avaient obtenu que mort et désastre, ils se retirèrent de dessous les murs, hors de portée des machines, et, le plus grand nombre s'étant rassemblés, ils exprimaient leur inquiétude sur les dangers de la nuit; car les assiégés, par cette attaque, avaient senti leur courage s'animer de plus en plus, et avaient vu avec joie repoussés de leurs murs leurs ennemis en désordre et accablés par une défaite des plus désastreuses.

CHAPITRE VIII.

Les forces des assiégeants augmentent. — Approche de la comtesse de Flandre. — Les reliques transportées hors de l'église. — Le bourg fortifié par les assiégés.

Le dimanche, 13 du mois de mars, fut chômé des deux côtés comme étant un jour de paix. Le 14 et le 15, les bourgeois de Gand et une foule de brigands avides de pillage, qui s'étaient joints à eux des lieux voisins, se rendirent au siége. Leur châtelain les avait engagés à réunir leur commune et à s'armer, pour que, seuls et sans l'aide de personne, ils allassent livrer un assaut, eux qui avaient déjà été victorieux dans plus d'un combat et qui connaissaient l'art de réduire des assiégés. Informés qu'ils avaient à livrer l'attaque eux seuls, ils s'étaient associés tous les archers, les ingénieurs, même d'audacieux aventuriers, des voleurs, des brigands, et tous ceux instruits dans les crimes de la guerre. Ils chargèrent d'armes trente chariots. Ils accouraient de toutes parts à pied et à cheval, dans l'espoir d'amasser beaucoup d'argent, si par hasard il arrivait que les assiégés fussent forcés de se rendre à eux. Cette armée était nombreuse et pleine de force; quand elle se fut approchée des portes du faubourg, elle eut l'audace d'y vouloir entrer de force; mais tous ceux qui étaient au siége, accourant de l'intérieur, leur résistèrent de front, et le combat allait sérieuse-

ment s'engager, si les plus sages des deux partis ne les eussent mis d'accord. S'étant donné la main de part et d'autre, ils se jurèrent foi et fidélité, et reconnurent que le même but les guidait, qu'ils combattaient sous les mêmes enseignes pour la même cause, et que, décidés à garantir et à protéger les biens et les demeures de nos concitoyens, le même dessein les animait. Il fut résolu qu'ils ne garderaient parmi eux que leurs compatriotes et les plus habiles combattants, et renverraient tous les autres. Alors les Gantois entrèrent avec tout leur monde et remplirent tous les lieux aux environs du bourg. Ensuite leurs ingénieurs et leurs ouvriers préparèrent les échelles pour monter aux murailles.

Dans le même temps, se rendit aussi au siége, avec ses forces, le grand-bouteillier Razo [1] revenant de St-Ægide, et pénétré d'une juste douleur par la mort de son seigneur le comte.

Le dix-septième jour avant les calendes d'avril, au quatrième jour, *Cum sanctificatus* [2], *etc.* (le 16 de mars), la comtesse de Hollande [3] vint aussi rejoindre

[1] Il s'agit ici de Razo de Gavre, dont le nom se trouve dans plusieurs diplomes de Charles-le-Bon et de ses successeurs. On verra encore plus bas *Razo butellarius* et *Razo pincerna*, noms qui expriment à peu près la même qualité. C'est Gavre, dans le pays d'Alost, dont il est question dans cette note.

[2] Ce sont les mots par lesquels commence la messe au quatrième jour après le quatrième dimanche de Quadragésime.

[3] Pétronille, fille d'un duc de Saxe, mariée à Florent II, comte de Hollande. Celui-ci étant mort au commencement de 1122, sa veuve, nommée tutrice de son fils Frédéric VI, gouverna le comté

les assiégeants, avec son fils et une suite très nombreuse. Elle avait l'espoir que ceux qui dirigeaient le siége, choisiraient son fils pour comte; car les citoyens et plusieurs d'entre les chefs le lui avaient laissé entrevoir. Elle était très affable à tous et mettait tout en œuvre pour gagner l'amitié des seigneurs, n'épargnant ni les présents ni les promesses.

Le même jour, Froolsus et Baudouin de Zomerghem, tous deux hommes d'armes nobles, feignant de venir de la part de Guillaume d'Ypres, découvrirent aux principaux d'entre les assiégeants que le roi de France avait investi Guillaume du comté, et par là rendirent très inquiets tous ceux qui avaient promis d'élire le fils de la comtesse pour remplacer Charles. Ce mensonge adroit était débité à dessein par eux, afin de différer l'élection par un stratagème (car il était à supposer que cette nouvelle causerait quelque crainte aux chefs des assiégeants). Ces derniers s'indignèrent en apprenant ce qu'on leur annonçait, songeant qu'il pouvait être vrai que le roi de France eût fait cette concession; ils se promirent donc entre eux et jurèrent qu'ils ne porteraient jamais les armes, si la Flandre tombait au pouvoir de ce Guillaume d'Ypres qui était suspect à chacun, et compté au nombre des traîtres à leur seigneur et comte.

Le 17 mars, les chanoines de St-Donat montèrent

d'une main ferme et avec une habileté au dessus de son sexe; elle fut enterrée avec les honneurs qui lui étaient dus, l'an 1144, dans le monastère de Reinsburg, bâti par elle. Meyer se tait sur la présence de la comtesse au siége, erreur qu'a relevée Scriverius.

sur les murailles, à l'aide d'échelles, du côté méridional du bourg, pour enlever par là les châsses, les reliques et autres objets précieux de l'église. Les chefs leur en ayant donné la permission, ils transportèrent dans l'église de St-Christophe, située au milieu de la place, les rideaux, les vases, les tapis, les habillements de laine et de soie, les robes servant au service divin, les ornements du temple, une masse de livres et toutes les autres choses de prix appartenant à St-Donat. Le prévôt laissa prendre tout cela malgré lui, ainsi que les registres de revenu et livres de compte du prince, qu'il avait conservés pour lui et pour Guillaume d'Ypres; car, voyant sa fortune changée, il n'hésita pas à tout accorder par l'intervention de Fromold l'aîné.

Ainsi l'église de St-Donat se trouva vide et déserte, abandonnée aux conjurés qui la faisaient servir à tout ce qu'il y avait de honteux et de sale, et en avaient presque fait un lieu de débauche. Le corps du très pieux comte Charles y était seul encore, abandonné à ceux qui le trahirent, là où il avait souffert le martyre.

Les chanoines, après avoir pris tous les objets dont on leur avait permis le transport, profondément affligés, marchaient, sans suivre l'ordre accoutumé, chargés des reliques des saints, au milieu des pleurs et des lamentations : l'approche des murs de l'église fut interdit à tous, excepté au clergé et à un petit nombre d'autres personnes ; car des deux côtés l'on était sous les armes, plein de défiance et de pré-

caution : malgré cet appareil, le peuple témoigna ses respects et sa vénération aux saints, à leur passage, appelant la paix et le salut sur ceux qui les portaient. Il était étrange et digne de réflexion de voir passer une pareille procession ! Alger, servant de la chambre du prévôt, vêtu d'un habillement semblable à celui du clergé, portait la croix : désespérant de sa vie, il échappa par cette ruse.

Tous les gens de bien et, pour ainsi dire, la masse des citoyens étaient pleins de tristesse de ces événements, se consolant néanmoins par l'idée qu'ainsi les reliques des saints ne seraient pas abandonnées à la fureur et au pillage des ennemis, ce qui serait arrivé indubitablement, comme on le vit par la suite, après la prise du bourg et l'invasion de l'église. Au milieu de tout ce tumulte et de l'incendie de tant de maisons, occasionné par les flèches ardentes que l'on jetait pendant la nuit, de l'intérieur, sur les toits des faubourgs; au milieu des vols continuels qui se commettaient; environné enfin de tant de dangers pendant la nuit et de tant de combats pendant le jour, on peut facilement concevoir que je n'avais pas beaucoup de temps à écrire : j'annotai sur mes tablettes un sommaire des principaux événements, jusqu'à ce que, la paix étant un peu rétablie, je pus coordonner ces matériaux, d'où sont sortis les récits présents. C'est ainsi que, dans ces conjonctures difficiles, j'ai transcrit pour les fidèles ce qu'on lira dans cet ouvrage.

A cause de la confusion et de la multiplicité des événements, je n'ai pas voulu rapporter les actions

de chacun en particulier; mais j'ai uniquement eu à l'esprit d'annoter ce qui était publiquement connu et d'un intérêt général, dans le siége, les combats et leur cause, et c'est presque malgré moi que je m'excitai à exécuter ce dessein.

Voici comment on construisait les échelles. D'abord on en faisait une, armée de ses ferrements, qui était de la hauteur des murs du bourg; de droite et de gauche on y ajoutait des espèces de remparts, en entrelaçant, avec la plus grande force possible, des branches et des osiers; au devant de cette échelle on mettait une autre cloison semblable, ensuite on plaçait dessus une seconde échelle plus longue, plus étroite et faite de la même manière: de sorte qu'après avoir dressé la plus grande, l'autre glissait au dessous, le long de la muraille, et les cloisons en branches, construites de droite, de gauche et par devant, servaient de défense aux assaillants. Je ne dois pas passer sous silence que plusieurs individus furent enfermés dans le bourg, qui de fait ni de volonté n'avaient trempé dans l'assassinat du comte; mais ils furent retenus avec les coupables, le jour où l'on ferma les portes pour la première fois: plusieurs aussi, sans avoir aidé en rien les rebelles en fait, c'est-à-dire lors du meurtre, avaient embrassé le même parti, et s'étaient joints à eux de plein gré; d'autres n'étaient entrés qu'après le siége commencé, dans le seul dessein de faire un grand butin. Parmi eux se trouvait un homme dur et cruel, archer intelligent et adroit, nommé Benkin (voyez plus bas la fuite et le supplice de cet homme, surnommé *Coterellus*); il parcourait

en tous sens les murailles, toujours combattant et lançant des traits, de manière qu'il semblait se multiplier par le grand nombre de blessures qu'il faisait: lorsqu'il tirait sur les assiégeants, ses coups étaient reconnus par tous et par les profondes plaies de ses flèches, et parce que les hommes armés auxquels il les lançait, quoique n'en étant point blessés, s'abandonnaient à la fuite frappés de terreur. Il se trouvait encore avec les traîtres un homme d'armes nommé Weriot, qui dès sa jeunesse fut un voleur et un homme sans probité. Il avait répandu la mort parmi les assaillants, en les écrasant à coups de pierres du haut des murs; et pour cela il ne se servait, quelque grosses qu'elles fussent, que de sa main gauche seule. Le nombre des coupables et de leurs auxiliaires occupés à cette œuvre de destruction, et renfermés dans ces murs, était infini, jour et nuit combattant, veillant, attaquant et supportant toute espèce de fatigues.

On avait entassé sous les portes du bourg, depuis le bas jusqu'au haut, des pierres, de la terre et du fumier, afin qu'on ne pût y mettre le feu et faire ainsi une brèche pour entrer; car on avait déjà tâché de le faire du côté de l'orient, et les portes auraient été infailliblement brûlées et auraient présenté une large ouverture, si l'on n'avait pris ces précautions. De même qu'à l'intérieur on avait amoncelé des pierres et de la terre sous les portes, de même à l'extérieur les assiégés et les assiégeants détruisirent tous les ponts qui jadis conduisaient au bourg, de manière que les uns ne pouvaient entrer ni les autres sortir.

Les rebelles, s'étant mis en sûreté de ce côté, se hâtaient d'obstruer les portes de l'église, du côté du midi, et celles de la maison du comte qui avaient une issue sur le bourg, ainsi que les entrées du cloître qui y aboutissaient aussi, afin que, si par quelque accident malheureux, ils venaient à perdre la cour du prince, ils pussent se réfugier dans sa maison, dans celle du prévôt, dans le réfectoire, le couvent et dans l'intérieur de l'église.

Elle était de forme ronde et élevée (avant qu'on eût ajouté le corps de bâtiment de derrière), bâtie avec élégance et couverte d'une espèce de tuiles ou terre cuite; autrefois les toitures avaient été en bois et surmontées d'une tour pour les cloches, assez haute et très bien construite, de sorte que sa belle apparence dominait les autres édifices et la faisait paraître comme le centre du territoire circonvoisin, et un lieu de sécurité et de paix, promettant à tous, au milieu de la patrie, salut et justice.

Mais tout ce qui était bois avait été consumé par le feu, et depuis reconstruit avec des briques et l'espèce de tuiles dont nous avons parlé, pour la mettre à l'abri d'un pareil accident. A la partie occidentale de l'église, s'élevait une tour des plus fortes et très haute, se divisant vers le haut en deux aiguilles.

Un mur environnait la maison du prévôt, le dortoir des frères du couvent, le cloître ainsi que tout le bourg; ce mur, dont ils croyaient un jour pouvoir être enfin les maîtres, fût fortifié, exhaussé, armé de machines de guerre et environné d'un chemin pour

combattre à l'extérieur : quoique ce rempart fût très fort, les rebelles travaillaient jour et nuit à en augmenter la sûreté par des ouvrages intérieurs, persuadés qu'ils auraient désormais à résister au monde entier.

CHAPITRE IX.

Les pourparlers entre les partis deviennent inutiles. — Le bourg est pris. — Retraite des assiégés dans l'église.

Alors enfin ils purent se rappeler ce qu'ils avaient dit : « Si nous tuons Charles, *qui* est-ce qui se lèvera » pour le venger? » Et en effet, outre le bras de Dieu, le nombre venu pour le venger était infini : ainsi le *qui* interrogatif et indéterminé de leurs paroles trouva son application juste et entière. Il faut se rappeler que de braves hommes d'armes avaient été enfermés avec les traîtres, et qu'ils étaient toujours dans le dessein de s'en aller ou de se laisser glisser le long des murailles, s'ils en trouvaient l'occasion propice; car ils savaient que tous ceux qui se trouveraient avec les coupables seraient comptés comme en faisant partie.

Les chefs qui conduisaient le siége, ayant eu connaissance de la chose, rassemblèrent les conseillers et les notables, connus pour avoir le plus de prudence, s'approchèrent des murs et entrèrent en pourparlers avec les assiégés. Ils firent venir sur les murailles ceux qui n'avaient pas participé au crime, et leur offrirent la permission et la faculté de se retirer, s'ils le voulaient, du milieu des assiégés, promettant la vie à ceux dont l'innocence serait prouvée; qu'en outre, si d'autres encore, excepté les coupables, désiraient sortir et démontrer leur innocence en compa-

raissant devant les chefs qui les jugeraient, cela leur serait également accordé. Mais on annonça que les coupables ne devaient s'attendre à aucune grace, après avoir commis un si grand crime, inoui jusqu'alors ; qu'au contraire ils seraient tous exterminés, après avoir souffert les plus cruels tourments.

D'après cet accord, un grand nombre sortirent dont l'innocence était évidente ou qui étaient préparés à la prouver ; mais on avait peu de confiance en la promesse de ces derniers. Enfin le prévôt, l'air triste, ayant perdu sa hauteur et son orgueil, et l'esprit abattu, se rendit consterné à la conférence, avec son frère le châtelain Haket, et ils y donnèrent leurs raisons avec soumission et humilité. Haket portait la parole pour le prévôt et tous les assiégés, et parla en ces termes aux chefs de l'autre parti : « S'il reste encore à nos seigneurs et amis quelque souvenir de » notre ancienne affection, ils doivent prendre pitié de » nous et nous montrer leur commisération autant » qu'ils le peuvent, et que le leur permettra l'honneur. » Nous vous prions donc, et vous conjurons, ô chefs » de ce pays (et rappelez-vous combien de témoignages » d'amitié vous avez reçus de nous), nous vous conjurons, dis-je, de prendre pitié de nous, qui pleurons » aussi la mort de notre seigneur comte, la regrettons » amèrement, et vouons les coupables à la damnation : même nous les aurions chassés si, à cause de » notre commune parenté, nous n'avions été entraînés » à les aider contre notre gré. Cependant, que votre » bienveillance ne refuse pas de nous écouter dans

» notre intercession pour nos parents, que vous dites » coupables; qu'il leur soit permis d'avoir la liberté de » sortir du bourg, et qu'ensuite l'évêque et les magis- » trats, leur infligeant la peine due à un crime aussi » énorme, les envoient dans un exil perpétuel, pour » qu'ils tâchent ainsi, par la pénitence et le repentir, » de se réconcilier avec Dieu, qu'ils ont si gravement » offensé. Quant à nous, le prévôt, le jeune Robert et » moi, avec nos gens, nous sommes prêts, chacun » d'après son état et son rang, à nous soumettre à un » jugement pour prouver à tous que nous sommes in- » nocents de la trahison, en œuvre et en volonté, si » quelque personne que ce soit veut écouter nos preu- » ves et notre défense. Monseigneur le prévôt offre de » donner, devant le clergé assemblé, la preuve, quel- » que difficile qu'on l'exige, qu'il est innocent, parce » qu'il a la conscience de la pureté de ses intentions.

» Nous réclamons de nouveau de vous que nos pa- » rents coupables et ceux qui ont été compris au nom- » bre des traîtres aient la liberté d'aller en exil, sans » crainte pour leur vie; et pour nous, qu'il soit per- » mis de pouvoir nous laver par jugement du crime » dont on nous charge, les gens d'armes d'après le droit » séculier, et les clercs d'après le droit divin. Si vous re- » fusez de nous accorder ces conditions, nous préférons » rester avec les coupables, et partager leur sort, que » de nous rendre pour souffrir une mort honteuse. »

Le châtelain Haket ayant terminé son discours, un des nobles hommes d'armes de l'autre parti, nommé Walter, lui répondit ainsi : « Nous ne nous rappe-

» lons aucun de vos bienfaits, nous n'avons aucun
» souvenir de notre ancienne affection; nous ne vous
» devons donc rien de ce côté à vous, qui avez violem-
» ment arraché d'au milieu de nous notre comte trahi,
» pour nous empêcher de l'ensevelir et de l'honorer
» comme il en était digne. En même temps, vous
» avez partagé le trésor de l'État; vous vous êtes em-
» parés de force du palais du prince, vous, traîtres im-
» pies à qui désormais rien n'appartient du comté ni
» de l'État: car c'est injustement que vous continuez à
» jouir de votre propre vie et des biens d'autrui, parce
» que vous avez agi sans foi et sans loi, et par là armé
» contre vous tous ceux qui professent le nom de chré-
» tien, pour avoir, en oubli de la justice de Dieu et des
» hommes, assassiné le prince de ce pays, pendant le
» saint temps du carême, dans un lieu sacré et au mi-
» lieu de ses ferventes prières à Dieu. Nous abjurons
» donc pour l'avenir la foi et la fidélité que nous vous
» avons gardées jusqu'à ce jour; nous vous repous-
» sons et vous anathématisons. »

Toute la multitude des assiégeants était présente à ce discours : quand il fut terminé, on saisit les baguettes nommées *festucæ*, en signe d'exécration pour les assiégés, et on les rompit, leur refusant dorénavant et sécurité et appui. Ainsi on se sépara de part et d'autre, plein de colère et d'obstination, les uns pour attaquer, les autres pour résister vaillamment à l'assaut.

Le même jour, nous apprîmes par les écuyers de l'abbesse du couvent d'Auriniacum l'accident arrivé à Isaac, qui, la nuit de sa fuite, se croyant arrivé près

de Gand, se trouva dans les environs d'Ypres. Aussitôt il prit une autre route et se réfugia dans le village de Steenvoorde, auprès de Wydo, son beau-frère [1], où on lui conseilla d'aller de nuit jusqu'à Térouanne; et là il prit en secret l'habit monastique.

Cependant la rumeur publique et les investigations poursuivaient le fugitif, qui ne pouvait se cacher nulle part qu'on ne le sût de suite : aussi Arnulf, fils d'Eustache, avocat en ce lieu, ayant découvert la retraite d'Isaac, courut au couvent et l'aperçut caché dans une cellule de l'église, faisant semblant de méditer les psaumes. Après l'avoir fait sortir, il l'attacha avec des cordes, le battit de verges, et obtint, par ce moyen violent, qu'il découvrît les complices qui avaient trempé dans le meurtre du comte. Il s'avoua coupable et indiqua le nom de plusieurs autres, ajoutant qu'il y en avait un grand nombre qui eurent connaissance du complot et aidèrent les traîtres dans l'action même du meurtre; il révéla aussi l'association dans laquelle il avait pris part avec Bordsiard, Guillaume de Wervi, Ingran de Esna, le jeune Robert, Wilfrid, frère du prévôt, et quelques autres des plus acharnés. On rapporta qu'Isaac avait encore déclaré qu'il avait caché de l'argent sous un chêne, dans le verger attenant à sa maison; mais les soldats de notre ville creusèrent en vain à une grande profondeur dans les entrailles de la terre pour le trouver.

Quinze jours avant les calendes d'avril, au qua-

[1] Il avait épousé une sœur d'Isaac, nièce du prévôt.

trième jour, c'est-à-dire le 18 de mars, on amena les échelles sous les murailles, et de part et d'autre on s'attaqua à coups de pierres et de flèches : ceux qui portaient les échelles s'avançaient défendus par des boucliers et couverts de cuirasses; beaucoup de monde suivait pour voir comment on pourrait les dresser; car, faites de bois vert, et très humides, elles étaient d'un grand poids. L'échelle inférieure avait environ soixante pieds de hauteur et douze de largeur; celle de dessus était plus étroite, mais un peu plus longue. Pendant qu'on les traînait au lieu où elles devaient être placées, les battements de mains et les cris de joie de la multitude retentissaient au loin dans les airs. Les Gantois en armes couvraient de leurs boucliers ceux qui en avaient la direction; car les assiégés, voyant le dessein formé contre eux, montèrent sur les murailles, et, s'approchant de leurs machines de guerre, accablaient d'une masse de pierres et de traits ceux qui dirigeaient les échelles.

Les jeunes gens les plus animés et les plus audacieux placèrent de petites échelles, que dix hommes avaient coutume de porter, voulant devancer l'assaut livré par les grandes, et assaillirent les murs, un à un. Le premier, arrivé au haut, se disposait à sauter sur le rempart, lorsque ceux qui s'y tenaient cachés pour tomber à l'improviste sur les assaillants, le renversèrent à coups de haches, de bâtons et de piques, et il tomba les pieds embarrassés dans l'échelle : après cela il n'y eut plus personne d'assez prompt ni d'assez audacieux pour oser monter à l'assaut sur les petites échelles.

Cependant d'autres tâchaient, avec des coins, des marteaux et des leviers, de percer le mur; mais, frustrés dans leur espoir, ils durent se retirer, après en avoir arraché une partie. Pendant que tous se pressaient au pied du rempart, et qu'on combattait avec fureur de part et d'autre, les assiégés lançant toujours d'énormes masses de pierres, les épaisses ténèbres de la nuit mirent, des deux côtés, fin au combat, et les Gantois, qui avaient essuyé de grandes pertes, allèrent attendre le lendemain, alors que tous ceux qui étaient au siége, les soutenant, on dresserait de force les grandes échelles pour tâcher d'entrer dans la place.

Le 14 des calendes d'avril, ou le 19 mars, qui était un samedi, de grand matin, pendant que les assiégés reposaient, dans les différents endroits du bourg, leurs membres fatigués par des combats journaliers, un peu rassurés par l'attaque qu'ils avaient vaillamment soutenue la veille contre les Gantois; pendant ce temps, dis-je, les sentinelles étaient entrées dans la maison du comte pour se chauffer, poussées à cette imprudence par la rigueur du froid, les vents, et par leur trop grande sécurité: ainsi la cour du bourg était demeurée vide. Profitant de cet avantage, nos concitoyens montèrent, au moyen de petites échelles qu'un seul homme pouvait porter, du côté méridional de la ville, par l'endroit par où l'on avait emporté les reliques des saints. Étant entrés, ils se formèrent tout doucement, sans bruit; et, donnant les ordres à voix basse, en grandes troupes prêtes à combattre,

ils ordonnèrent aussitôt aux plus jeunes d'entre eux de se rendre aux principales portes pour en ôter les amas de terre et de pierres, et donner entrée à ceux qui étaient au dehors et qui ignoraient encore cette ruse.

A l'occident du bourg, ils avaient trouvé une porte qui n'était pas encombrée, mais fortement fermée par des clous et une serrure de fer. Les assiégés l'avaient laissée ainsi, pour recevoir et laisser sortir par là ceux qu'ils voudraient.

Nos bourgeois l'ouvrirent de suite à coups de haches et de sabres, et le bruit des armes et la grande rumeur qu'on entendait, mit l'alarme dans l'armée qui entourait les murailles. Une grande partie des assiégeants se précipita donc dans le bourg par cette voie, les uns pour combattre, les autres pour piller tout ce qu'ils trouveraient, et quelques uns pour aller dans l'église, enlever le corps du comte Charles et le transporter à Gand.

Alors les rebelles, qui étaient plongés dans un profond sommeil, dans la maison du comte, éveillés en sursaut par les cris répétés et la terreur répandue de toute part, ignorant d'ailleurs ce qui venait d'arriver, s'empressèrent d'aller s'informer de la cause de tout ce tumulte.

Ayant appris le danger imminent qui les menaçait, ils sautèrent sur leurs armes et se rendirent en hâte aux portes, s'attendant à une attaque. Quelques uns d'entre eux furent arrêtés à l'une d'elles, comme nos concitoyens entraient dans le bourg, et plusieurs

hommes d'armes à qui était confiée la garde de celles du côté de l'orient, apercevant la masse tumultueuse des assaillants, virent qu'il n'y avait plus rien à faire, et se rendirent à la merci et à la miséricorde des ennemis. Il y en eut qui, désespérant de la vie si on les prenait, sautèrent à bas des murs; Giselbert, l'un d'eux, se tua en se précipitant ainsi. Des femmes du peuple l'avaient emporté dans une maison, et se disposaient à l'enterrer décemment, lorsque le châtelain Théodoric, aidé des siens, attacha le cadavre à la queue de son cheval, le traîna à travers les places de la ville, et le précipita enfin dans un bourbier ou marais.

Les citoyens, sûrs que les rebelles voudraient se défendre dans la maison du comte, en barricadant les portes, montèrent, le glaive nu, les degrés qui y conduisaient, les brisèrent à coups de haches et d'épées, et, parvenus jusqu'à l'endroit où ils étaient, les firent battre en retraite à travers les palais, jusqu'au passage par où le comte avait l'habitude de se rendre de chez lui à l'église de St-Donat. Dans ce passage, qui était voûté et construit en pierres, il y eut un grand combat des deux partis : les citoyens ne se servaient que de l'arme blanche pour combattre les assiégés, qui méprisaient de fuir plus loin. Concentrant et ramassant tout leur courage, ils s'arrêtèrent de part et d'autre, immobiles comme des murs; et bientôt, se rassemblant en troupe, les assaillants, sans coup férir, se jetèrent sur leurs ennemis et les mirent de nouveau en fuite. Bordsiard lui-même, si

cruel et si emporté, si barbare et si audacieux, remarquable par sa force, qui toujours résista de front aux citoyens, en les blessant autant qu'il pouvait, sans ménagement, et les terrassant épouvantés sous les coups de son sabre, avec tant de violence qu'ils paraissaient tomber sous des coups de massue; Bordsiard lui-même, dis-je, prit la fuite. Le jeune Robert suivit le même parti; mais personne ne voulut mettre la main sur lui, parce qu'on avait appris qu'il était innocent du crime commis, et plus encore parce que, dans tout le pays, avant et après la trahison, il était demeuré cher à tout le monde : d'abord ce noble jeune homme dédaigna de reculer; mais, par le conseil de ses amis, il suivit les fuyards, et, si ce n'eût été à cause de lui, on aurait fait prisonniers sur la place Bordsiard et ses hommes d'armes, ainsi que tous les traîtres.

Ceux-ci s'étant retirés dans l'église, les citoyens ne les poursuivirent pas plus loin, mais s'abandonnèrent au pillage, se précipitant de tous côtés dans la maison du comte, dans celle du prévôt, courant dans les dortoirs du couvent et à travers le cloître. Cet exemple fut suivi par tous ceux qui étaient au siége, dans l'espoir de trouver peut-être le trésor du comte, et de s'emparer des meubles des maisons environnantes. Ils enlevèrent dans celle de Charles plusieurs matelas, des tapis, la plus grande partie du linge, les vases, des chaudières, des chaînes, des grilles, les menottes et les liens qu'on mettait aux pieds et au cou des criminels, des carcans et tous les instruments de fer servant aux prisonniers, ainsi que les portes

de fer du lieu où il tenait enfermé son trésor; même ils arrachèrent les gouttières de plomb, persuadés qu'il n'y avait aucun mal d'agir ainsi. Ils firent la même chose dans la maison du prévôt : les lits, les armoires, les siéges, les habits, les vases et tout l'ameublement furent pillés, sans parler de la quantité de grain, de viandes, de vins et de cervoise qui devint leur proie, dans les celliers du comte, du prévôt et des chanoines. Dans le dortoir de ces derniers, qui était rempli d'habillements riches et précieux, ils firent un si grand butin, qu'ils ne cessèrent d'aller et de venir pour le transporter, depuis le moment de leur entrée dans le bourg jusqu'à la nuit tombante.

CHAPITRE X.

Fuite du prévôt. — Dissensions qui s'élèvent parmi les assiégeants. — La partie intérieure du temple prise. — La tour reste en la possession des assiégés, ainsi que la galerie supérieure.

L'église fut le seul lieu de retraite laissé aux assiégés, qui prirent avec eux des vivres, c'est-à-dire du vin, de la viande, de la farine, des fromages, des légumes et autres choses nécessaires à la vie.

Il est bon de faire mention ici que, parmi eux, les principaux chefs étaient le châtelain Haket, Bordsiard, le jeune Robert, Walter, fils de Lambert de Reddenburch, Wilfrid Cnop; car le prévôt Berthulf, trois jours avant la prise du bourg, dans la nuit du jeudi, ayant donné une somme de quarante marcs au bouteillier Walter, s'échappa seul, par le balcon ou espèce de galerie extérieure de la maison, à l'aide de cordes auxquelles il se suspendit. Il avait donné sa confiance à ce Walter, de préférence à aucun autre homme au monde : celui-ci cependant, l'ayant conduit dans des marais [1] déserts et abandonnés, l'y laissa exposé à ses ennemis et n'ayant de ressource que dans la fuite, ignorant d'ailleurs où il se trouvait, par où il fuirait, et qui il avait à craindre.

[1] En flamand *moer*. On peut voir plus bas qu'il y avait plusieurs de ces lieux sur le territoire d'Aerdenbourg. Ce fut peut-être là qu'on le conduisit.

Cependant ceux qui étaient assiégés dans l'église, montant à la tour, jetèrent de là de grosses pierres sur ceux qui parcouraient le bourg, et causèrent une grande perte à ceux qui pillaient et emportaient les meubles et fournitures ; un grand nombre périrent, mortellement blessés. Les vainqueurs du bourg dirigèrent aussitôt leur attaque vers les croisées de la tour, pour que personne ne pût mettre la tête à la fenêtre, qu'à l'instant il ne fût assailli de mille coups de pierres et de mille traits, lesquels, s'attachant aux murs, les faisaient paraître hérissés de flèches. De côté ni d'autre ne gagnant rien à ce genre d'attaque, les assiégés jetèrent des brandons enflammés sur les toitures des écoles qui touchaient à l'église, voulant par là brûler la maison du prévôt dont le toit était voisin. Trompés dans leur attente, ils descendirent, et, se répandant bien armés dans l'intérieur du temple, dans le chœur, et dans le sanctuaire, ils veillaient avec soin à ce que personne ne s'introduisît par les fenêtres, ou n'entrât impétueusement et de force par les portes de l'église.

De grand matin, un jeune homme de la troupe des Gantois, montant à l'aide d'une échelle à la principale fenêtre du sanctuaire, et brisant avec son glaive et une hallebarde les ferrements et le vitrage, entra audacieusement, et ouvrit un des coffres de l'église pour y trouver du butin. Baissé, il commençait à fouiller de tous côtés avec ses mains, lorsque la lourde porte du coffre, retombant tout-à-coup, frappa le voleur et le renversa mort : le malheureux y resta enseveli sous une grande quantité de plumes entassées

dans ce lieu. Cependant, lorsque les Gantois l'eurent long-temps attendu, et voyant qu'il ne revenait pas, ils voulurent entrer à toute force par la même croisée; car on l'avait envoyé en avant comme le plus hardi, pour tâcher de pénétrer dans le temple, et ainsi pouvoir s'emparer du corps du comte.

Mais nos concitoyens arrivèrent en armes, et ne voulurent jamais souffrir que les Gantois parlassent même devant eux d'un tel dessein, indignés, plus qu'on ne peut le croire, qu'aucun homme de notre pays le tentât. Ceux-ci persistant de leur côté, on tira le fer du fourreau; un grand tumulte s'ensuivit, et tous coururent au combat. Alors les assiégés, profitant de cette dissension, se mirent de nouveau à attaquer leurs vainqueurs et à leur faire le plus de mal possible. Les plus sages d'entre ces derniers, entendant le bruit, et ayant appris la cause de la querelle, à savoir que les Gantois prétendaient avoir droit d'emporter chez eux le corps du comte, parce que leurs échelles avaient effrayé les assiégés et les avaient forcés à fuir et à abandonner le bourg; tandis que les Brugeois disaient au contraire que ces échelles n'avaient été d'aucune utilité, qu'eux-mêmes n'avaient fait que voler et nous causer de grands frais; ayant appris, dis-je, que c'était là l'origine de la querelle, apaisèrent cette dissension par des paroles de paix : « Ne » vous abandonnez pas à la mésintelligence, disaient- » ils; mais attendons plutôt que Dieu nous ait accordé, » ainsi qu'au pays, un comte bon et légitime, et indiqué » ce que nous devons faire du corps du défunt, par la

» bouche des chefs du royaume, de notre évêque et du » clergé. » Ce langage conciliateur ayant tout apaisé, on prépara et l'on arma des hommes intrépides pour un assaut. Rassemblant leurs forces, ils se précipitèrent sur la porte de l'église du côté du couvent, y entrèrent et chassèrent les assiégés jusque dans la galerie supérieure où avait été commis, sur le plus digne prince de la terre, un meurtre impie; et ces serviteurs infidèles furent, bien contre leur gré, enfermés dans le même lieu que le cadavre de leur seigneur.

Alors les Gantois, entrés dans le sanctuaire, cherchèrent le jeune homme qui s'était introduit par la principale fenêtre, et ils le trouvèrent étendu sur les plumes, mort et brisé : quelques uns dirent faussement qu'il avait été tué par Bordsiard, lorsqu'il se glissa dans l'église.

Il n'est pas nécessaire de décrire avec quelle quantité de pierres on assaillit les vainqueurs de la partie supérieure de l'église où étaient les traîtres; combien furent écrasés, combien tués ou blessés par les dards et les flèches : qu'il suffise de dire que le chœur était tellement plein de monceaux de pierres, qu'on n'apercevait plus le pavement. Les cloisons et les vitrages des croisées de l'enceinte, les stales et les siéges des frères du couvent, furent brisés; enfin tout était dans un tel désordre, la destruction s'était tellement répandue partout, que l'église n'avait plus rien de son aspect solennel; rien n'y était plus entier, et elle donnait plutôt l'idée informe d'une horrible prison. Les assiégés s'étaient fait, dans la galerie où ils se trou-

vaient, des armes avec les armoires, les tables des autels, les bancs et autres objets, les attachant ensemble au moyen des cordes des cloches; ils avaient même rompu celles-ci, et coupé en morceaux le plomb dont l'église était anciennement couverte, pour en écraser l'ennemi: car, dans la partie postérieure de ce lieu, c'est-à-dire dans le chœur, on combattait avec acharnement; mais surtout le carnage fait par ceux qui étaient à la tour, et aux portes de cet endroit, fut tel, que ma plume est insuffisante pour détailler la multitude des morts et des blessés.

Gervais, noble servant et conseiller des comtes du pays, s'établit dans la partie supérieure de la maison du comte Charles, avec une grande partie de ses troupes, et ordonna d'attacher ses insignes au sommet: cela se fit à l'imitation des assiégés qui, le premier jour du siége, et même le jour où ces sujets impies trahirent leur seigneur, s'étaient servis d'enseignes ou drapeaux portant des armes, en marchant à l'ennemi.

De même Guillaume d'Ypres en avait employé, comme s'il eût été maître du pays, en allant soumettre ceux qui refusèrent de lui payer les droits dus au comte, parce qu'ils dédaigniaient de le reconnaître pour tel. Les traîtres donc, comme je l'ai dit, dès le premier jour du siége, pleins d'orgueil parce qu'ils savaient que les principaux du comté étaient les complices de leur crime, et qu'ils se reposaient sur leur amitié et leurs promesses, avaient insolemment fixé leurs enseignes au haut de l'appartement du comte,

de la grande tour de l'église, des trois petites, sur le balcon du prévôt, ainsi qu'à l'entrée des portes, afin qu'il semblât que c'était eux qui étaient les maîtres, attendant les chefs du pays, leurs amis et leurs complices, pour forcer les assiégeants, avec leur aide, à lever le siége, et faire en sorte que leur trahison sur le prince demeurât impunie.

Désiré, frère d'Isaac, eut pour demeure avec nos concitoyens la partie inférieure de la maison de Charles, et arbora son enseigne à la plus haute galerie ou balcon qui y fût. De la tour où il était, le jeune Robert, le voyant passer sur le bourg, l'apostropha en ces termes : « O Désiré! tu ne te souviens plus que » c'est toi qui nous as conseillé de perdre notre sei- » gneur et comte; tu as trahi à cet égard ta foi et ton » honneur, et à présent tu te réjouis à la vue de notre » infortune, et tu nous persécutes. Ah! plût à Dieu » qu'il me fût permis de sortir! je t'appellerais au » combat singulier. J'atteste Dieu que tu es bien plus » traître que nous; car, non content de trahir ton sei- » gneur, tu nous as ensuite trahis nous-mêmes. » Désiré supporta patiemment ces reproches, non sans que tous s'en étonnèrent.

Les parents de Tancmar, à cause desquels, en grande partie, la rébellion avait eu lieu, avaient aussi attaché leurs armes avec orgueil à la maison du prévôt : tout le monde en était très mécontent, et nos concitoyens s'en plaignaient amèrement; car le prévôt et les siens, avant leur trahison, étaient des hommes religieux, se conduisant bien envers eux,

les traitant, ainsi que tous les autres habitants du pays, avec égard et considération. Les autres, après s'être emparés de la maison de leur ennemi et y avoir attaché leurs insignes, se rendirent maîtres, comme de choses leur appartenant, de tout ce qu'ils trouvèrent; c'est pourquoi les cœurs des citoyens étaient aigris contre eux, et ils ne cherchaient qu'une occasion favorable pour les attaquer et les tuer.

Le soir du samedi, lorsque les parents de Tancmar envoyaient à leur métairie le vin et le froment qu'ils avaient pris dans la maison du prévôt, les Brugeois coururent à eux dans le cloître, et, tirant le glaive, brisèrent un vase rempli de vin : un grand tumulte s'éleva; les citoyens coururent fermer les portes du faubourg, pour que personne ne pût s'échapper. De leur côté, les assiégés appelaient ceux qui avaient jadis été leurs amis, les conjurant de perdre ces ennemis mortels à cause desquels ils commirent le crime le plus énorme.

Les parents de Tancmar ne pouvant résister aux citoyens dans la maison du prévôt, où ils étaient alors, cherchaient à s'enfuir. Tancmar lui-même était déjà parvenu à une des portes, et la trouva fermée : comme on lui demandait la cause de tout ce bruit, il trompa ceux qui le questionnaient, disant qu'il y avait un combat entre les assiégés et les assiégeants. Enfin il alla se cacher dans une petite maison, jusqu'à ce qu'il pût voir ce qu'on ferait des siens. Comme les citoyens traversaient en armes le pont de St-Pierre et celui du bourg, Walter le bouteillier et

les autres chefs de la coalition vinrent au devant d'eux, tâchant à grands efforts d'apaiser la multitude. Il y avait sur la place tant d'hommes armés, qu'on aurait cru que sa surface était une épaisse forêt de lances : et ce n'est pas étonnant; car, le même jour, presque tous les habitants du pays s'étaient rendus chez nous à grands flots, les uns dans l'espoir du butin, les autres par vengeance, ceux-ci pour être spectateurs des choses étranges qui se passaient, ceux-là pour emporter le cercueil du comte. Tout le monde criait que Tancmar et ceux de son lignage devaient être à bon droit pendus, parce que c'était à cause d'eux que Charles avait été tué, que le prévôt et ses parents étaient assiégés, que plusieurs de leur famille furent tués ou condamnés à une mort honteuse : qu'ainsi ils ne pouvaient souffrir qu'on les épargnât; qu'au contraire on devait les condamner à une mort plus honteuse et plus cruelle, eux qui par fraude, par rébellion et par intrigue, n'avaient cherché qu'à nuire, auprès de Charles, à leurs seigneurs le prévôt, ses frères et ses parents, les plus puissants du comté.

A peine les chefs pouvaient contenir les citoyens agités; car le châtelain Haket, le jeune Robert et les amis et proches de ceux qui composaient cette multitude, debout au haut de la tour, excitaient les assiégeants, par leurs gestes des bras et des mains, à se jeter sur les parents de Tancmar, qui étaient si arrogamment entrés dans la maison du prévôt, et y avaient attaché des signes de victoire, comme s'ils s'étaient rendus maîtres du bourg par leur propre force, tan-

dis qu'ils dormaient paisiblement dans leurs maisons et à la campagne, lorsque les citoyens employaient tout leur courage pour s'en emparer. Enfin le tumulte se calma, sous la condition qu'ils quitteraient sur l'heure la maison de Berthulf, ôteraient honteusement les insignes qu'ils y avaient attachés, et partiraient. Ceux-ci se soumirent et s'en allèrent sous la conduite dangereuse des chefs, se défiant tellement des citoyens, que chacun des alliés de Tancmar partit à cheval, ayant son guide en croupe auprès de lui.

Ainsi la maison fut laissée à la garde des soldats et des citoyens de notre ville, et le vin et le froment distribué entre les chefs du siége et ceux du peuple auxquels on dut la victoire dans cette journée.

Enfin le jour finit, et dans le verger du bourg, dans le cloître, dans la maison du prévôt, ainsi que dans le dortoir et le réfectoire du couvent, chacun fut très inquiet des événements que la nuit allait faire naître; car les assiégés avaient pris la résolution de détruire par le feu les toits du couvent et des maisons situées autour de l'église, pour que leurs ennemis n'eussent vers eux aucun accès : d'après cela, ceux qui étaient de garde veillaient, pleins de crainte et d'inquiétude sur ce qui allait se passer. Souvent les assiégés, aux heures de la nuit, étaient sortis secrètement et avaient jeté la terreur parmi eux. Dans un lieu si étroit que la tour de l'église, les traîtres avaient néanmoins ordonné à leurs sentinelles de sonner toute la nuit de la trompette et du clairon, et de faire retentir les cors, espérant encore toujours se sauver, parce

que les principaux du pays leur avaient offert amitié et secours, au moyen de lettres attachées à des flèches et lancées dans la tour.

Cependant le prévôt, dans la nuit du jeudi, comme nous l'avons déjà dit, conduit par le frère de Fulcon, chanoine de Bruges, homme d'armes très rusé, parvint à cheval près de Kaihem [1], d'après l'ordre de Walter le bouteillier, où lui et Bordsiard avaient une habitation : bientôt poursuivi, après s'y être arrêté un moment il s'enfuit, la nuit, avec un seul compagnon, vers son épouse à Furnes ; et de là, ne pouvant parvenir à se cacher, quoique ce fût la nuit précédant un jour de fête, il passa à Warneton, comme nous l'apprîmes aussitôt, continuant à fuir, marchant volontairement à pieds nus en punition de ses péchés, afin que Dieu prît pitié d'un misérable qui avait eu le cœur de trahir le pieux comte Charles.

Ceci paraît probable, puisque dans la suite, lorsqu'on le fit prisonnier, les plantes de ses pieds étaient écorchées et meurtries, les pierres les ayant blessées tellement pendant sa course nocturne, que le sang en avait coulé. C'était avec raison qu'il se sentait frappé d'une grande douleur, lui qui, jadis commandant à tout le monde, au milieu des honneurs et des richesses, entraîné par tous les plaisirs, au point de redouter la piqûre d'une puce comme le fer d'un dard, se voyait maintenant seul, errant, et loin de ses foyers.

[1] Kaihem ou Keiem en deçà de Dixmude, non loin de la rivière d'Ypres.

A présent retournons à la veillée de la nuit dont nous avons fait mention, pendant laquelle les assiégés comme les assiégeants, s'imprimant mutuellement de grandes craintes, se disposaient à jouir du repos, fatigués et harassés de part et d'autre par les travaux du jour.

CHAPITRE XI.

Guillaume-le-Normand, successeur de Charles au comté de Flandre. — Ses compétiteurs. — Ruses ourdies pour transporter à Gand le corps du comte assassiné.

Le 13 des calendes d'avril ou le 20 mars, qui était un dimanche, le roi de France Louis VI écrivit d'Arras, aux chefs et aux barons qui dirigeaient le siége, qu'il leur envoyait son salut avec promesse de secours, de fidélité et de reconnaissance, pour avoir vengé son neveu Charles, le très équitable comte de Flandre, qui aurait dû, à plus juste titre, être un puissant roi qu'un malheureux prince de sujets devenus d'infames traîtres. « Je n'ai pas maintenant, ajoutait-il, l'opportunité de me rendre auprès de vous, parce que, aussitôt que j'appris et connus l'événement, je suis venu à la hâte avec trop peu de monde, et qu'il ne me paraît pas que ce soit agir sagement que de risquer de tomber entre les mains des traîtres; car je suis informé qu'il en est encore plusieurs qui plaignent les assiégés, défendent leur crime, et travaillent de toutes façons à les faire échapper.

» Ainsi, puisque votre pays est rempli de troubles, que même on s'est déjà ligué pour faire obtenir par force et violence le comté à Guillaume d'Ypres, contre le gré de presque tous les citoyens, déterminés à ne recevoir nullement ce Guillaume pour

» comte, parce que c'est un bâtard, né d'un père
» noble et d'une mère de vile naissance qui, durant
» sa vie, était fileuse de son état, je veux et j'exige
» que vous vous rendiez sans retard devant moi, et
» que, de commun accord, vous fassiez choix d'un
» comte qui vous convienne et qui, sans supériorité
» sur vous, commande, de votre consentement, au
» pays et à ses habitants : la Flandre ne pourrait être
» long-temps privée de maître sans de grands dan-
» gers qui bientôt vous menaceraient. »

Lorsque ces lettres eurent été lues en présence de tous, voilà que, avant qu'ils eussent répondu s'ils iraient ou non, il survint un autre message de la part d'un parent [1] du comte Charles, mandant aux chefs, qui dirigeaient le siége, qu'il les saluait et offrait son amitié sincère à tous les habitants du pays. « Vous
» êtes tous persuadés, disait-il, qu'après la mort de
» mon seigneur le comte, le gouvernement de Flan-
» dre m'appartient par droit de parenté, et doit se
» soumettre à moi; je veux donc que vous agissiez
» mûrement, avec réflexion et circonspection, quant
» à l'élection de ma personne : je vous avertis et vous
» prie de ne pas m'écarter du gouvernement, sans
» égard pour mes droits. Si vous me nommez, je veil-
» lerai avec soin à être un comte juste, pacifique, facile
» à aborder (d'une humeur traitable et accommodante),
» et pourvoirai au salut et à l'utilité publique. » Les

[1] C'était Théodoric d'Alsace, cousin de Charles. Tous deux étaient nés de deux sœurs, filles de Robert-le-Frison.

chefs et tous ceux qui avaient entendu le message apporté d'Alsace de la part du cousin du comte Charles, crurent que ces lettres étaient une tromperie, et, sans plus y faire attention, n'y répondirent point; car la république était en danger : un roi voisin voulait hâter la formation d'une assemblée, pour conclure un accord, et ils prévoyaient qu'ils ne pourraient s'occuper de l'élection de ce parent du prince défunt, sans y employer beaucoup de temps et de peines. En conséquence, prenant de suite le parti le plus utile, ils se préparèrent, d'après l'ordre du roi, à aller le trouver, le second et le troisième jour de la semaine; ensuite, d'après un dessein particulier et avec beaucoup d'adresse, les chefs convoquèrent les citoyens le même dimanche, coururent aux armes, et se jetèrent sur les assiégés de la tour. Ils en agirent ainsi pour les décourager d'autant plus, et leur imprimer plus d'effroi, afin qu'ils n'osassent sortir, ou tâcher de s'échapper, pendant leur absence pour se rendre auprès du roi. Le combat fut terrible de part et d'autre, et les assiégés étonnés ignoraient encore pourquoi l'on faisait une attaque le dimanche, ce jour ayant toujours été gardé comme un jour de repos et de paix.

Les chefs de leurs ennemis partirent donc le second et le troisième jour de cette semaine, pour aller à Arras parler au roi, après avoir réglé l'ordre qu'observeraient les gardes qui devaient, jour et nuit, avec prudence et fidélité, veiller armés à ce qu'aucun des traîtres ne s'évadât.

Le 10 des calendes d'avril, au quatrième jour, ou

le 23 de mars, Isaac fut pris et pendu, trois semaines après le meurtre du comte, avant l'Annonciation de la Sainte-Vierge; auparavant, dans la semaine des Rameaux, Lambert [1] d'Arche s'échappa de la tour et s'enfuit vers le village de Michem, à l'aide d'un petit bateau. Il était le conseiller de Bordsiard, et agit toujours méchamment, tant par ses paroles que par ses actions, tâchant de pousser ses maîtres à tout ce qui était mal. Aussi il était odieux à tous ceux qui, durant le siége, avaient appris à connaître sa mauvaise foi et ses tromperies. Enfermé dans le bourg depuis le commencement des hostilités jusqu'au moment où il s'échappa, il s'était rendu très habile en tout, adroit à tirer de l'arc, à lancer des javelots, et si fort avec toute espèce d'armes, qu'il avait causé les plus grandes pertes à ses ennemis. Au point du jour, les citoyens le cherchèrent partout, et continuèrent tout le jour leurs investigations; car Bordsiard, aussitôt après sa fuite, cria aux assiégeants quand s'était échappé, et vers quel lieu s'était dirigé son conseiller et son ami. Enfin on entoura le village où le fugitif s'était caché, et là, le relançant dans sa retraite, on le ramena au bourg où il eût été infailliblement pendu, si les chefs du siége, qui étaient allés à Arras, eussent été présents. On le remit à la garde et aux soins d'un de nos concitoyens, nommé Gerbert, dont il était pa-

[1] C'est peut-être d'après ceci que dans les Annales du pays, la Formule de la proclamation, Meyer et autres, on a inventé l'histoire de Lambert Nappin, père de Bordsiard, qu'on place parmi les complices du crime.

rent : celui-ci veilla avec une attention rigoureuse sur son prisonnier, étroitement lié jusqu'au retour des grands du comté, pour que leur jugement constatât tout le mal qu'on racontait qu'il avait fait.

Le 9 des calendes d'avril, au cinquième jour (le 24 de mars), Woltra Cruval rapporta à nos compatriotes que le roi d'Angleterre avait fait un accord avec Guillaume d'Ypres, lui avait fourni une grande quantité d'argent, et trois cents soldats pour appuyer et soutenir ses prétentions sur le comté de Flandre.

Quoique la nouvelle fût fausse, cependant il sut, par son adresse, la rendre croyable en y entremêlant quelque vérité. Guillaume d'Ypres avait reçu des mains des parents du prévôt Berthulf cinq cents livres de monnaie anglaise, prises dans le trésor du comte Charles : ces traîtres impies s'efforçaient de le placer à leur tête, et de lui remettre les rênes du comté, de sorte que Guillaume avait reçu d'eux argent, aide et conseils ; et, dans des lettres qu'ils s'envoyaient mutuellement chaque jour, ils se communiquaient leurs pensées, et dévoilaient l'intérieur de leur conscience. C'était donc à tort et faussement que l'homme d'armes dont nous avons fait mention répandit que Guillaume avait reçu des dons en argent du roi des Anglais : mais son but était de cacher ainsi et de mettre à couvert la trahison de son seigneur, qui avait réellement reçu en secret de l'argent des rebelles, pour rassembler et payer des soldats mercenaires. Par ce moyen, ceux-ci espéraient, après lui avoir fait obtenir le comté, exécuter leurs propres desseins à l'aide de son appui.

Aucun de ceux qui pouvaient obtenir de hautes fonctions dans le pays ne voulut avoir publiquement de rapport ni de communication avec les révoltés, parce que aussitôt ils étaient comptés parmi les traîtres. C'est pourquoi Guillaume dissimulait ses pensées intimes, et annonça faussement avoir reçu des secours pécuniaires de l'Angleterre, comme s'il n'avait eu aucun secret ni rien de commun avec les traîtres, quoiqu'il eût cependant offert publiquement amitié et secours, avant le siége, au prévôt et aux siens par des lettres signées de lui.

Dans ce temps, Giselbert [1], châtelain de Bergues, parent des auteurs de la trahison et noté comme tel, s'enfuit chez le châtelain de St-Omer, prêt, disait-il, à prouver son innocence devant le roi et les pairs du pays.

Le 8 des calendes d'avril, au sixième jour (c'est-à-dire au 25 de mars), qui était celui de l'Annonciation et la veille du samedi avant le dimanche des Rameaux, par les ruses et les machinations des Gantois, il arriva qu'on résolut que, sous la conduite du grand-chantre et d'un chevalier nommé Ansbold, ainsi que du consentement de quelques uns de nos concitoyens et des rebelles, on entrerait dans le bourg, aussitôt la nuit du samedi écoulée, et que les frères du couvent de Gand recevraient de la main des rebelles, par

[1] Le nom de Frolulphe, châtelain de Bergues, se trouve dans des lettres de Charles-le-Bon, de l'an 1121; son successeur fut ce Giselbert dont il est fait mention ici.

les fenêtres du jubé, le corps du très pieux comte, qu'ils emporteraient, enveloppé dans des sacs. Pendant tout le temps, deux moines avaient attendu l'occasion favorable pour l'enlever : comme ceux qui devaient soutenir les moines se promenaient armés aux environs de la tour, les gardes effrayés se mirent à sonner du cor de tous côtés, les citoyens accoururent et, tous ensemble, se jetèrent sur le grand-chantre, sur Ansbold et leurs complices, les mirent en fuite, et en blessèrent quelques uns que la crainte de la mort effrayait outre mesure. Les moines s'étaient engagés à donner à ceux qui les aideraient cent marcs d'argent si, par leur moyen, ils pouvaient s'emparer du corps du comte. C'est pourquoi les citoyens, informés que les moines voulaient l'enlever clandestinement à force d'argent, ou de quelque autre manière que ce fût, se livrèrent, soutenus par une troupe vigilante, à une garde et à des précautions encore plus attentives et plus soutenues.

Le 6 des calendes d'avril, dimanche des Rameaux (ou le 27 de mars), nos bourgeois s'assemblèrent dans une plaine qui se trouve près du faubourg de la ville, dans l'enceinte d'un village, après avoir convoqué de tous côtés les Flamands des environs; et là ils firent serment sur les reliques des saints, en ces termes : « Moi Folpert, juge, je jure de n'élire pour » comte de ce pays que celui qui pourra bien gouverner les domaines des comtes ses prédécesseurs, et » soutenir ses droits contre les ennemis de la patrie; » doux et bienfaisant envers les pauvres, religieux,

» marchant dans le chemin de la justice et de la droi-
» ture, un homme tel enfin, qu'il puisse et veuille
» être utile au bien général. » Tous les principaux citoyens firent le même serment : Alard d'Ysendyck, échevin, et les premiers de son endroit; Haïol d'Oostbourg, aussi avec ses plus dignes concitoyens; Hugo Berlens de Reddenburch [1], avec les plus puissants de ses compatriotes; ainsi que tous les plus braves et les meilleurs habitants de Lapscure, d'Ostkerke, d'Uitkerke, de Liswege, de Slipen, de Ghistel, d'Oldenbourg, de Lichtervelde et de Jabbeke : car, dans ce champ, une très grande multitude s'était réunie pour prêter le serment.

Le trois des calendes d'avril, au quatrième jour (30 mars), nos chefs rentrèrent dans la ville au son des cloches, revenant d'Arras où ils étaient allés dans l'intérêt du pays, pour s'aviser sur le choix d'un comte, d'après le conseil de Louis, roi de France, et de ses barons, ainsi que d'un commun accord avec les nôtres; comme aussi pour faire à ce sujet un examen attentif, prudent, et qui fût utile à la patrie. Ils revinrent pleins de joie et de satisfaction, nous annonçant que le roi et ses barons envoyaient leurs salutations avec promesse de protection, à tous les habitants de Flandre, et surtout à ceux qui avaient travaillé et aidé assidûment à tirer vengeance de la mort du comte Charles.

[1] Reddenburch, Reddenburg, selon d'autres Rodenbourg, maintenant Aerdenbourg, est une ville de la Flandre, du côté de la Zélande, où se trouve Ysendyck et Oostbourg. Les autres lieux ici mentionnés sont disséminés sur le territoire de Bruges ou du Franc.

Le message dont ils étaient chargés portait : « Le roi » de France, Louis VI, à tous les fidèles enfants du » pays de Flandre, salut et amitié, ainsi que l'invin- » cible appui de sa présence et de sa puissance royale, » soutenue par la force des armes et la protection de » Dieu : après la trahison à laquelle succomba le comte, » prévoyant la triste ruine de votre patrie, j'ai par- » tagé votre douleur, et résolu de poursuivre la ven- » geance de ce crime avec une sévérité rigoureuse, et » par un châtiment inouï jusqu'aujourd'hui ; et, afin » que le pays soit pacifié et reprenne son ancienne » vigueur, sous le nouveau comte que nous choisi- » rons, obéissez à tout ce que contiennent les lettres » ci-jointes, et exécutez-le. »

En conséquence, Walter le bouteillier montra les lettres marquées du sceau du roi à tous nos concitoyens assemblés, qui étaient venus en foule dans le champ dont nous avons parlé, pour écouter ce que voulait le roi ; et, confirmant par la lecture des lettres le rapport déjà fait, il dit à haute voix : « Écoutez, » ô mes concitoyens, ce qui s'est passé auprès du roi » et de ses barons, et ce qui fut déterminé après un » examen mûr et approfondi ! Les seigneurs du pays » de France et les premiers citoyens de la Flandre, » sur l'ordre et l'avis du roi, ont choisi pour votre » comte et celui de ce pays le jeune Guillaume, né » en Normandie, noble de race, élevé depuis son en- » fance parmi vous, et devenu par là un jeune homme » plein de courage. Il lui sera facile de s'habituer à vos » usages, et vous pourrez, avec de l'adresse, le plier

» comme vous le voudrez, aux mœurs et coutumes » établies, doux et docile comme il est. Moi-même je » lui ai donné ma voix, et Robert de Béthune [1], Baudouin d'Alost, Iwan son frère, le châtelain de Lille » et les autres barons l'ont élevé au comté; nous lui » avons prêté l'hommage de foi et fidélité, d'après la » coutume de ses ancêtres les comtes de Flandre. » Pour nous récompenser de nos travaux, il nous a » fait don des terres et des propriétés des traîtres, sur » qui pèse la proscription d'après le jugement porté » par tous nos chefs, et il est sûr qu'il ne leur reste » rien à attendre qu'une mort cruelle, au milieu de » supplices affreux.

» En conséquence, je vous recommande, je vous » engage, et vous conseille avec sincérité, à vous, habitants des environs, ainsi qu'à tous ceux qui m'entendent, de recevoir Guillaume, nouvellement élu » comme comte, et choisi par le roi, pour votre seigneur et maître.

» Du reste, s'il est quelque chose qu'il puisse, d'après son pouvoir, vous donner en don, comme le » droit de péage et le cens des terres, je vous l'annonce moi-même, de la part du roi et du nouveau » comte; il exemptera volontiers, franchement et de » bonne foi, ceux qui le désirent, du droit de péage, » et vous accordera la cession du terrain de vos habi-

[1] Il s'agit ici de Robert IV, surnommé *le Gros*, dont les faits célèbres sont rapportés par Chesnæus, *De la famille de Béthune,* liv. II, chap. IV.

» tations au delà du faubourg, sous la condition d'en » payer le cens. »

Les citoyens, après avoir écouté les lettres du roi et les avis de celui qu'on en avait chargé, différèrent la réponse sur l'acceptation ou l'élection du nouveau comte, afin d'avoir le temps de convoquer les autres Flamands, avec lesquels ils avaient juré de s'entendre avant de rien accorder ou de répondre à la missive royale : ayant employé tout le jour à se consulter longuement, ils se retirèrent du lieu de leur réunion, envoyant, d'un commun accord, dire aux Flamands, pendant toute cette nuit, qu'ils eussent à s'aviser sur l'élection ou le refus à faire du nouveau comte.

CHAPITRE XII.

Arrivée en Flandre et à Bruges du roi et du comte Guillaume. — Serments faits de part et d'autre.

La veille des calendes d'avril, le cinquième jour, nos concitoyens, s'étant réunis avec les autres Flamands, arrêtèrent unanimement que, au saint samedi de Pâques, vingt hommes d'armes nobles et douze des plus âgés et des plus sages de nos compatriotes iraient jusqu'à Ravenschot au devant des envoyés du roi pour avoir un entretien avec eux, et que les Gantois s'y rendraient pour attendre l'arrivée des nôtres : car les bourgeois de la Flandre étaient si unis et avaient tant de confiance les uns dans les autres, qu'ils ne voulurent rien décider qu'en commun, relativement à l'élection. C'est pourquoi ici ils voulaient agir d'accord avec les Gantois, qui étaient leurs plus proches voisins.

D'après la résolution prise, ils partirent donc le samedi de Pâques ; le roi aussi, comme il l'avait décidé à Arras, vint à Lille, accompagné du comte nouvellement élu, auquel on prêta hommage ainsi qu'on l'avait fait dans la ville qu'il venait de quitter. Ensuite il passa au bourg de Dense [1], sur la route de Gand.

[1] Dinsa ou Densa : dans des lettres du comte Théodoric de l'an

C'était dans ce village que le roi attendait que les Gantois vinssent recevoir le nouveau comte, d'après son avis et le choix fait par les premiers du pays. C'est donc d'un commun accord qu'agirent les Brugeois et les Gantois en choisissant le comte nouvellement élu, et en le recevant pour chef et défenseur de tout le pays.

Le sixième jour des calendes d'avril, un dimanche, le châtelain Haket s'échappa seul de la tour, se réfugia à Liswege, et s'y cacha chez sa fille, qui y avait épousé un homme d'armes d'une haute naissance et très riche [1]. Là le fugitif attendit pour voir ce qu'il lui resterait à faire.

Le 4 des nones d'avril, le saint samedi de Pâques, quelques uns de nos concitoyens et des Gantois, qui étaient revenus de la conférence, choisirent aussi Guillaume pour comte, lui prêtant l'hommage de foi et de fidélité, d'après ce qui était en usage pour les comtes ses prédécesseurs.

Le même jour, Gervais fut nommé et institué châtelain de notre bourg de Bruges, par le roi et le nouveau comte. Ses services et tout ce qu'il avait fait pendant le siége (choses dignes d'être confiées au souvenir des lecteurs) ne furent pas encore assez dignement récompensés par ces fonctions qu'on lui confia; car, à l'instant où le comte Charles succomba à la

née 1152, on lui donne le nom de *Castrum* et *Villa*. Cette petite ville est située entre Gand et Courtrai; c'était un marquisat du temps de Gualbert.

[1] Robert Crommelin, comme on le verra plus loin, d'après les lettres du comte Théodoric.

trahison, tout en larmes, s'arrachant les cheveux et déchirant ses habits, il courut sur le bourg, les mains élevées au ciel, en s'écriant : « Hélas ! que ne puis-je » venger seul mon maître et seigneur, le digne prince » de ce pays ! » Tels étaient ses discours, tandis que personne n'aurait osé songer à venger, ni même à défendre Charles : c'est aussi lui seul qui fut l'origine de la vengeance que, dans la suite, avec l'aide de Dieu, il conduisit heureusement à fin.

Le 3 des nones d'avril, le saint dimanche de Pâques, le peuple et le clergé étaient dans l'attente de l'arrivée du roi et du comte parmi nous : ce même jour, les traîtres, auteurs impies du meurtre, communièrent avec le corps et le sang de Jésus-Christ; mais on ignore quel prêtre le leur administra.

Pleins de mauvaise foi et sans respect pour ce jour, ils attaquèrent ensuite, à coups de flèches, tous ceux qui passaient par le bourg; vivant dans une attente continuelle d'une mort cruelle et honteuse, ils ne ménageaient plus rien.

Le troisième jour des nones d'avril, *Aqua sapientiæ, etc.*[1], vers le soir, le roi, accompagné du nouveau comte de Flandre Guillaume, entra dans le faubourg de Bruges.

Les chanoines de St-Donat allèrent au devant d'eux en procession, portant solennellement les reliques

[1] C'est par ces mots que commence, ce jour-là, l'introït de la messe. On peut souvent remarquer dans les chroniques cette manière de s'exprimer.

des saints, et les reçurent d'une façon royale, avec des signes de joie et de satisfaction.

Le 8 des ides d'avril, au quatrième jour (c'est-à-dire le 5 du mois), le roi et le comte, leurs chevaliers et les nôtres, les citoyens et un grand nombre de Flamands, se rendirent au champ où l'on avait coutume de tenir les délibérations, et l'on y plaça les coffrets et châsses contenant les reliques des saints. Après avoir commandé le silence, on fit lecture de la chartre des libertés de St-Donat devant la multitude et en présence du roi et du comte, afin que ni l'un ni l'autre ne portât une atteinte téméraire aux priviléges que contenaient ces pages, approuvées par les pontifes romains, et qu'aucun roi ou comte catholiques n'avaient jamais altérées; et pour les engager, au contraire, à les protéger de leur autorité et prérogative royale, et les fortifier et soutenir de leur puissance. Ensuite les chanoines de l'église réclamèrent la liberté d'élire canoniquement et sans simonie le prévôt, d'après la concession du pape, comme il est indiqué dans le contenu de son privilége; que si le roi était présent, il confirmerait la nomination à cette place, et élèverait à la dignité de ses fonctions le prévôt, élu canoniquement et sans simonie; que si, au contraire, le roi était absent, le comte, prenant sa place, et revêtu du même pouvoir, confirmerait la nomination canonique du nouvel élu en personne, dans le lieu destiné à cette cérémonie et en présence des siens, d'après la coutume des princes catholiques, ses prédécesseurs. On fit aussi lecture de la petite chartre qui

contenait la convention faite entre le comte et nos concitoyens, relativement aux droits du péage et du cens, c'est-à-dire que, pour récompense d'avoir élu et choisi le nouveau comte, ces derniers recevraient le privilége, pour eux et leurs descendants, de n'être plus tenus, dans la suite, de payer ces droits au comte ou à ses successeurs; que, gratifiés à perpétuité de cette liberté, telle qu'elle était inscrite dans la chartre, ils recevraient de la part du roi et du comte le serment requis d'approuver et de confirmer cette exemption, afin qu'ils ne pussent plus, soit par eux-mêmes, soit par leurs officiers, inquiéter nos concitoyens ou leurs descendants pour le paiement du péage ou du cens, mais fussent tenus de garantir inviolablement, franchement, de bonne foi et sans subterfuge, tant les priviléges des chanoines que l'exemption de ces droits. Le roi et le comte jurèrent en conséquence, sur les reliques des saints et en présence du clergé et du peuple, d'observer ces clauses et conditions. De même ensuite les citoyens jurèrent, comme de coutume, fidélité au comte, lui promettant foi et hommage, comme à ses prédécesseurs, seigneurs légitimes et comtes du pays.

En outre, Guillaume, pour s'attirer la bienveillance des citoyens, leur accorda de plus le pouvoir et la faculté de corriger de jour en jour leur législation coutumière et de l'améliorer d'après les temps et les lieux. Tout étant ainsi arrêté sous le sceau de saintes protestations, le roi et le comte retournèrent au lieu où ils logeaient : là furent produites, en présence de

tous, des lettres de la part des plus puissants de Reddenburch, qui avaient assisté au siége. « Nous aussi, » disaient-ils, qui avons fait partie du siége, nous choi» sirons de notre côté celui qui a été nouvellement élu » comte de Flandre, sous cette condition cependant, » que, nous délivrant des exactions des chefs, et sup» primant pour nous et nos voisins les droits nouveaux » de péage, qui ont été établis nouvellement à Red» denburch par le conseil perfide de Lambert, et con» trairement aux coutumes de ce pays, vous les con» damniez et les abolissiez ; qu'ensuite nos paysans » obtiennent la liberté de faire sortir et paître leurs » troupeaux sur le terrain appelé *moer*, sans payer la » redevance que le même Lambert a ordonnée et fait » établir.

» De plus, nous voulons que le roi et le comte met» tent un terme à l'exorbitante redevance qui pèse sur » les habitations à Aerdenbourg, de manière que les » enfants, après la mort de leurs parents, puissent ra» cheter pour 12 écus ce pourquoi, jusqu'à présent, » ils en devaient payer 16, d'après l'emplacement de » leur demeure. Nous nous sommes fait une loi que, si » une expédition ou une entreprise est annoncée par » ordre du comte, celui qui s'y refuserait sans excuse » légitime, lui paiera une amende de 20 solides.

» Sur tous ces points, seigneur et roi, nous deman» dons votre assentiment ainsi que l'agrément et l'ap» probation du nouveau comte, et qu'il veuille confir» mer, par serment, tout ce que nous avons inscrit » dans cette chartre, et qui est d'accord avec ce qu'on

» proclama en présence de tous. Nous désirons et sup-
» plions tant le roi que le comte, et leur suprême puis-
» sance, de ne jamais permettre, dans la suite, que
» le prévôt Berthulf, ni ses frères Wilfrid Cnop et le
» châtelain Haket, le jeune Robert, Lambert de Red-
» denburch et ses fils, Bordsiard et les autres traîtres,
» puissent avoir le droit d'hériter dans le comté de
» Flandre. »

Lorsque cette chartre eut été lue devant la multitude, le nouveau comte jura qu'il la confirmait et l'accordait de plein gré, franchement et sans malice, ainsi que tout ce qu'ils lui demandèrent. Après cela, pendant le reste du jour, ceux qui avaient auparavant prêté hommage de féauté au très pieux comte Charles, jurèrent fidélité au nouveau comte, et reprirent l'exercice de tous les droits et de toutes les charges dont ils avaient été auparavant justement et légitimement en possession.

Le 7 des ides d'avril, au cinquième jour (le 7 d'avril), on prêta de nouveau hommage au comte, lui promettant sûreté et fidélité de la manière suivante : d'abord il demandait si l'individu voulait être franchement et sincèrement à lui, c'est-à-dire devenir son vassal, et celui-ci répondait : « Je le veux. » Alors le comte, prenant les mains jointes de la personne dans les siennes, donnait l'accolade, et l'on était inféodé. En second lieu, jurait fidélité celui qui déjà avait prêté hommage en présence du prolocuteur, ou avocat du comte, en ces termes : « Je promets sur ma foi et mon
» honneur que je serai fidèle désormais au comte Guil-

» laume et observerai pleinement, envers et contre » tous, avec bonne foi et sans fraude, ma prestation » d'hommage. » Ensuite il jurait la même chose sur les reliques des saints. Enfin, avec une baguette que le comte tenait à la main, il donnait l'investiture à tous ceux qui lui avaient promis et juré sûreté et fidélité.

Le même jour, Eustache de Steenvoorde, attaqué d'abord dans St-Omer par les citoyens, puis précipité dans les flammes de la maison où il s'était réfugié, fut réduit en cendres; mort digne d'un pareil traître.

A Bruges, le comte gratifia dans le même temps Baudouin d'Alost de 420 liv., parce que, après le roi, c'était lui à qui l'on devait le plus, à cause des secours et des bons conseils qu'il avait donnés.

Le 6 des ides d'avril, au sixième jour (9 avril), on prêta encore hommage au comte: le samedi, 5 des ides d'avril, le roi alla à Wynendaele, trouver ce Guillaume d'Ypres qui s'était faussement donné le nom de comte, afin d'établir la paix et la concorde entre lui et le nouveau et véritable chef de la Flandre. Mais le premier, indigné, refusa d'entrer en arrangement avec le nouveau comte, et ne voulut même faire aucun accord de paix, disant qu'il le méprisait. Le roi, irrité de cet orgueil et de cette fierté, lui témoigna son indignation et revint à Bruges.

Le dimanche, 4 des ides d'avril, notre comte, d'après l'avis du roi et des principaux citoyens (des nobles), devait aller à St-Omer; mais, étant accompagné sur la route de peu de personnes en qui il eût une entière confiance, vers la nuit il revint à la ville.

CHAPITRE XIII.

Supplice du prévôt Berthulf et de Wydo de Steenvoorde. — Sédition des Brugeois apaisée.

Le 3 des ides d'avril, au deuxième jour (11 avril), Berthulf fut livré entre les mains du faux comte : il s'était d'autant plus attaché à découvrir le lieu de sa retraite, et donné d'autant plus de peine dans ses recherches, qu'en le faisant prisonnier, et publiant qu'il avait pris le prévôt de Bruges, il rétablissait sa réputation et sa puissance par la vengeance éclatante qu'il tirerait de ce traître; car, comme nous l'avons dit, au fort de la rébellion, il avait, du lieu de sa résidence, envoyé saluer publiquement le prévôt et les siens, et par là avait, dans tous les pays, flétri son nom du sceau honteux de la trahison.

Après qu'il se fut rendu maître de ce fugitif, exilé, errant dans sa patrie et au milieu de ses parents, il fut dans une grande perplexité pour savoir par quel supplice il ferait mourir celui dont tout le monde disait qu'il était le complice. Quoique cet homme fourbe parût prouver son innocence par l'adresse et l'astuce de ce moyen, néanmoins Dieu, que rien ne brave impunément, et du pouvoir de qui l'on a dit : *Tout ce qui est caché lui est connu*, Dieu révéla à ses sujets fidèles cette inhumanité honteuse; et ceux qui trahirent un si grand prince que Charles, il les maudit, les proscrivit, les dispersa.

Une si grande foule d'habitants d'Ypres et des environs, une telle rumeur et un tel tumulte environnaient de toutes parts un seul homme, Berthulf prisonnier, que je ne puis en donner une idée. La multitude le précédait et le suivait en troupes, en sautant et battant des mains, le traînait par de longues cordes attachées de droite et de gauche, et formait une longue file de chaque côté. Pour traiter encore plus ignominieusement cet être jadis si fier et si puissant, et pousser plus loin le mépris, on le conduisait nu, couvert seulement de ses hauts-de-chausses, et on lui jetait continuellement de la boue et une grêle de pierres. Excepté le clergé et quelques uns de ceux qui long-temps l'avaient connu homme de bien, personne n'eut pitié de lui.

Accablé de tant d'injures, d'opprobre et de coups, il attendait à tout moment l'heure de son supplice : il pouvait alors se représenter à l'esprit le souvenir de tout ce qu'il avait fait, si toutefois le peuple, qui se précipitait pour lui ôter la vie, lui en laissait encore le temps. Il pouvait se rappeler comment, usurpant de force, dans le temple de Dieu irrité, les fonctions de prévôt, il supplanta injustement Ledbert, homme probe et endurant tout pour la cause de son Sauveur; comment, trafiquant des prébendes ou bénéfices par une honteuse simonie, il endurcit ses parents à tous les crimes, avec les appointements de l'église; et comment enfin, soit par son assentiment, soit par son conseil, il avait livré à la mort le très noble et catholique prince Charles, issu de la race des rois, tandis qu'il

avait eu le pouvoir, s'il l'eût voulu, de le défendre contre la trahison, comme il se l'avouait au milieu des horreurs d'une mort imminente. Il pouvait aussi se représenter à l'esprit de combien de faveurs, d'honneurs, de richesses, de réputation, de puissance, de respect, Dieu l'avait environné, faveurs qu'il oublia entièrement pendant qu'il en jouissait et les possédait.

Pendant trente-six ans, il fut tellement entraîné tour à tour par les vertus et par les vices, que la chose paraît inexplicable. Si l'on considère la nombreuse quantité de ses parents et alliés, et la hardiesse de leurs actions, la colère de Dieu, qui s'appesantit sur eux pour en tirer vengeance et les détruire, paraîtra d'autant plus étonnante et digne d'admiration.

Quoiqu'il me semble qu'il s'offre ici à moi une occasion de décrire sa généalogie, néanmoins je crois que le travail que j'ai entrepris suffit, et qu'il vaut mieux omettre cette description, puisque je me suis proposé de détailler les événements du siége, et non de raconter l'origine adultère de la généalogie du prévôt et de ceux de son lignage.

C'était donc là cet homme jadis superbe, à cette heure couvert d'ignominie, autrefois respecté, maintenant abreuvé de honte! Le visage immobile, les yeux tournés vers le ciel, il invoquait, si je ne me trompe, non par de bruyantes paroles, mais dans le secret de son cœur, l'assistance de ce Dieu qui prit pitié de l'humaine nature, et qui, s'en couvrant lui-même comme d'un vêtement, guida et dirigea les hommes ici bas.

Alors un de ceux qui poursuivaient Berthulf, le frap-

pant d'un bâton à la tête, lui dit : « O le plus orgueil- » leux des hommes, pourquoi dédaignes-tu de lever » les yeux et d'implorer la compassion des chefs et la » nôtre, puisque ta vie est en nos mains? » Mais le prévôt ne fit aucune attention à ces paroles, et garda le silence. Ensuite on le suspendit à un gibet, au milieu de la place d'Ypres, lui infligeant la peine des larrons et des voleurs; on lui arracha même ses hauts-de-chausses, afin d'augmenter la honte de son supplice en le mettant tout-à-fait nu; enfin il n'est rien d'ignominieux qu'ils n'y ajoutèrent.

Ses bras furent étendus en croix sur le gibet, ses mains fixées aux deux côtés, et sa tête passée dans une ouverture pratiquée à la partie supérieure, afin que le reste de son corps fût suspendu à ces membres, et qu'il expirât suffoqué, sans l'aide de cordes.

Au moment où il était ainsi, et qu'il tâchait encore de soutenir son corps sur l'instrument de supplice, en s'appuyant sur l'extrémité de ses pieds pour prolonger, au moins autant qu'il le pourrait, le reste de sa malheureuse existence, voici venir à lui, au milieu de la foule qui lançait des pierres, le faux comte Guillaume; il imposa silence à tous, et parla ainsi : « Dis-moi, ô prévôt, je t'en conjure sur le salut de ton » ame, dis-moi quels sont, à l'exception de toi, d'Isaac » et des traîtres publiquement reconnus comme tels, » les autres individus coupables de la mort de mon seigneur le comte Charles, et qui sont encore ignorés? » Le patient répondit, devant toute la multitude : « Toi-» même aussi bien que moi, tu le sais. » Alors Guil-

laume, transporté de fureur, donna l'ordre de jeter des pierres et de la boue au prévôt, et de le tuer.

Aussitôt ceux qui étaient venus sur la place pour vendre du poisson accablèrent Berthulf de coups, se servant de leurs crocs de fers, de bâtons et d'autres instruments. Ils l'empêchèrent de soutenir plus long-temps l'extrémité de ses pieds sur l'appui du gibet, et, l'en ayant poussé, mirent fin à ses jours, et firent succéder les ténèbres d'une mort des plus cruelles, au dernier souffle d'une vie misérable. En mourant il se plaignit de la trahison qu'avait employée contre lui Walter, homme d'armes, noble de Sarran, qui lui devait hommage, et était la cause de la mort qu'il souffrait, le trompant indignement lorsqu'il aurait dû le servir.

Le peuple d'Ypres, acharné à la mort du prévôt, lui tordit autour du cou les boyaux d'un chien, et en plaça la gueule contre sa figure pendant qu'il rendait le dernier soupir, pour témoigner qu'ils avaient pour lui et ses actions le même mépris que pour cet animal.

Wydo ou Guido, noble plein de valeur et de réputation, qui avait été un des principaux conseillers du comte, avait aussi trempé dans la conspiration, parce qu'il avait épousé une nièce de Berthulf, sœur d'Isaac. En conséquence, après la mort de Charles, Herman, surnommé *de Fer,* homme de race noble et très courageux, avait appelé ce Wydo en combat singulier, en présence du faux comte d'Ypres, pour avoir lâchement trahi son seigneur. Wydo avait déclaré qu'il était toujours prêt à se défendre de cette accusation

de trahison, et l'on avait fixé le temps au jour où le prévôt fut mis à mort.

Aussi, quand il eut expiré, tous les spectateurs se rendirent aussitôt à l'endroit où devait avoir lieu le combat entre Herman *au corps de fer* et Wydo, et où l'on combattit vaillamment des deux côtés. Wydo avait désarçonné son adversaire, et le terrassait de sa lance chaque fois qu'il voulait s'efforcer de se relever; celui-ci, parvenant à s'approcher, perça de son fer et éventra le cheval de son ennemi, qui, se dégageant, tira son glaive et attaqua impétueusement Herman. Des deux côtés les coups se précipitaient sans interruption et avec acharnement, jusqu'à ce que tous deux, fatigués du poids de leurs armes, jetèrent leurs boucliers pour hâter la victoire par une lutte corps à corps. Herman fut renversé; Wydo tomba sur lui, écrasant sa figure de ses gantelets de fer. Ainsi terrassé, pareil à l'Antée de Virgile, la fraîcheur de la terre lui rendit peu à peu ses forces; mais il demeura adroitement sans bouger, pour faire croire à son ennemi qu'il était sûr de la victoire. Alors, passant doucement la main à l'extrémité inférieure de la cuirasse, vers le bas du corps qui, en cet endroit, n'était plus défendu par l'armure, Herman le saisit par les parties naturelles, et, réunissant ses forces, l'attira violemment et subitement vers lui : par cette secousse, Wydo tomba, le bas-ventre ouvert et déchiré, s'écriant qu'il était vaincu et mort. Le comte, voulant dans ce combat faire tout tourner au profit de sa réputation, ordonna de le suspendre au même gi-

bet, à côté du prévôt mort, afin que, s'étant rendus coupables de la même trahison, ils subissent aussi le même supplice.

Après cela, les deux cadavres furent placés sur la roue d'un chariot, qu'on fixa sur un arbre ou mât très élevé, pour les offrir en spectacle aux passants; on leur avait placé les bras autour du cou l'un de l'autre, comme paraissant se tenir embrassés; et ainsi, déjà morts depuis trois jours, ils avaient encore l'air de se consulter sur le meurtre de leur glorieux seigneur et très pieux comte Charles. Il arriva chez nous, pour annoncer la fin tragique du prévôt et de Wydo, un héraut d'armes, qui fut introduit en présence du roi et qui, le même jour, avait été à Ypres, et les avait vus l'un et l'autre suspendus sur la place.

On cria aussitôt à ceux qui étaient assiégés dans la tour, de quelle manière avait été pris et était mort leur maître le prévôt, et qu'il ne leur restait désormais qu'à se rendre au roi, pour en être traités d'après leurs coupables actions. Ceux-ci, perdant tout espoir de sauver leur vie, étaient accablés de douleur, rongés de craintes, et ne faisaient entendre que gémissements et lamentations. La terreur et le désespoir les serraient de plus près que les chefs des assiégeants [1]. Le même jour, Gervais ordonna aux charpentiers de défaire et d'abattre une tour en bois qu'on avait construite dans l'intention d'assaillir les murailles, et de-

[1] Il existe ici dans le texte un jeu de mots assez mal placé; mais j'ai cru ne devoir pas l'omettre.

venue maintenant inutile. Il fit préparer une de ses plus grosses poutres, séparée des autres à dessein, pour en former un bélier avec lequel on pût battre en brèche les murs de l'église.

Les archers des assiégés, bandant les cordes de leurs arcs, et visant du haut de la tour, s'apprêtaient à tirer sur les ouvriers; mais les arcs manquèrent et les flèches tombèrent de la corde. Les soldats qui étaient présents pour veiller au travail et protéger ceux qui construisaient les machines, telles que béliers, balistes, catapultes, échelles et autres semblables, avec lesquelles on a l'habitude de détruire les murailles et les constructions en pierres, prédirent, à la vue de cet événement, un grand désastre, annoncé par la chute des arcs et des flèches. Le même jour, vers le soir, un grand tumulte s'éleva entre Gervais et les siens, et nos concitoyens : d'après l'ordre du roi et l'avis des chefs du siége, qui cherchaient à hâter la perte des assiégés, et qui, durant tout ce temps, avaient fait de grandes dépenses et avaient toujours aidé activement et avec assiduité aux veilles et aux combats; d'un commun accord, dis-je, et avec l'assentiment du roi, ils portèrent un décret général dont la teneur était : « Qu'aucun de tous ceux qui faisaient » partie des assiégeants ne devait s'approcher de la » tour ni parler aux ennemis, afin qu'on ne pût leur » découvrir quels moyens on mettrait en œuvre pour » s'en rendre maître. » La même loi déclara aussi que, « si l'on contrevenait à cet ordre, le violateur de l'édit » serait jeté en prison, puni et jugé par lesdits chefs. »

Il arriva qu'un citoyen, qui avait épousé la sœur d'un des assiégés, s'approcha de la tour à la dérobée, redemandant à son beau-frère les vases et les habillements qu'il lui avait prêtés; et celui-ci rendit ce qu'il avait.

Comme ce citoyen, en revenant, passait par la place, un des hommes d'armes de Gervais, qui avait reçu du roi, des chefs et de son seigneur, l'ordre et le pouvoir de prendre celui qui violerait la teneur de l'édit, se mit à le poursuivre, le saisit et le conduisit de force jusqu'à la demeure du comte.

Aussitôt il y eut parmi les citoyens une grande rumeur, et, courant aux armes, ils assaillirent la maison du comte et la famille de Gervais, qui, du dedans, se défendait avec courage. Ils s'écriaient qu'ils ne souffriraient jamais la tyrannie de qui que ce fût, et que c'était à eux qu'il appartenait de punir cette contravention. Lorsque ce tumulte eut duré quelque temps, Gervais se rendit au milieu d'eux et leur dit : « Vous savez, citoyens et amis, que, d'après votre » demande, le roi et le comte m'ont nommé et insti- » tué vicomte de ce lieu; vous savez que c'est en con- » formité du décret du roi et des principaux chefs, » qu'un des miens a pris en flagrant délit un citoyen, » votre compatriote : malgré cela, vous avez méconnu » et méprisé ma dignité et ma personne; vous avez » attaqué la maison du comte et ma famille qui s'y » trouvait, et enfin, vous vous êtes précipités sans » raison, à main armée, jusqu'en présence du roi. » Maintenant, si vous le voulez, je résigne la qualité

» de vice-comte à cause de l'injure que vous m'avez » faite; je romps le pacte de foi et de sécurité établi » entre nous, afin qu'il soit évident pour tous que » je ne veux ni ne cherche à avoir de l'autorité sur » vous : ainsi, si cela vous plaît, déposant les armes, » rendons-nous près du roi, et qu'il juge entre ma » cause et la vôtre. »

Après ce discours, ils se rendirent en effet ensemble auprès du roi, et l'amitié et la bonne intelligence fut rétablie parmi eux, comme auparavant.

CHAPITRE XIV.

Le siége avance. — La galerie supérieure de l'église est prise. — Respect accordé au sépulcre du comte Charles.

Le 2 des ides d'avril, au troisième jour (12 avril), le roi, ses conseillers et les plus sages de ceux qui l'entouraient, montèrent au dortoir des frères religieux pour observer attentivement de quel côté on pourrait attaquer l'église avec le plus d'espoir de succès.

Le bâtiment qui formait le dortoir y était accolé, de sorte que les ingénieurs avaient jugé convenable d'y préparer les instruments avec lesquels on devait battre en brèche les murailles, et pénétrer jusqu'aux assiégés; car ces misérables, ne pouvant se rendre maîtres du bas de l'église, avaient obstrué avec des pierres et du bois les degrés par lesquels on montait à la galerie supérieure, afin que personne ne pût monter, et qu'eux-mêmes ne pussent descendre, employant tous leurs efforts à se défendre seulement de là et du haut des tours. A cet effet, sans égard pour les ornements de toute espèce, ils avaient amoncelé entre les colonnes de cette galerie des cassettes et des bancs, pour jeter de là des pierres, du plomb et toutes sortes de choses sur ceux qui les attaqueraient.

Ils avaient encore suspendu devant les fenêtres de la tour des matelas et des tapis, pour être à l'abri

des coups d'arbalète ou de fronde du dehors, au moment de l'attaque. Sur la partie la plus élevée des tours se tenaient les plus jeunes et les plus braves d'entre les assiégés qui devaient lancer d'énormes pierres à ceux qui parcouraient le verger du bourg; et, ayant ainsi pris d'une manière irrégulière et à la hâte leurs précautions dans le temple du Seigneur, ils attendaient l'instant de leur mort.

Ils ne montraient aucun respect pour le saint cadavre, qui était gisant dans la galerie supérieure au milieu d'eux, et le laissaient privé d'honneurs, au point de placer autour de la tombe la farine et les légumes employés chaque jour à prolonger leur existence; néanmoins, n'ayant pas encore tout-à-fait oublié le seigneur qu'ils trahirent, ils avaient fixé du côté de la tête du corps un flambeau de cire, que l'on continua d'y allumer en l'honneur du bon comte, depuis le premier jour du siége jusqu'à celui où la force parvint à pénétrer dans leurs retranchements.

Pendant que le roi et les siens cherchaient avec soin et désignaient l'endroit par où il fallait attaquer l'église, le jeune Robert, passant la tête à travers une des fenêtres, s'adressa aux gens du roi, les conjurant d'être ses intercesseurs auprès de lui, et ajoutant, avec humilité, qu'il se soumettrait à un jugement quelconque des chefs du pays, des barons et du roi; et qu'ensuite, lorsqu'on aurait écouté sa défense, ils lui accordassent la vie d'après leur décision, ou qu'ils le condamnassent au supplice le plus affreux s'il ne parvenait à prouver son innocence. Mais personne

n'osa se charger de porter cette demande au roi, tant était grande son indignation, même à la seule vue des traîtres. Néanmoins nos concitoyens, les nobles du roi, et tous ceux qui entendirent avec quelle humilité ce jeune homme avait fait sa prière, le plaignirent et répandirent des larmes, invoquant pour lui la miséricorde de Dieu.

Au quatrième jour des ides d'avril (13 avril), les assiégés firent une histoire mensongère sur la mort de Bordsiard, et feignirent que, une querelle s'étant élevée entre lui et le jeune Robert, le premier avait succombé, le corps traversé par le fer de son antagoniste: croyant par là adoucir l'esprit irrité des chefs, et engager à ne plus attaquer avec tant de fureur qu'auparavant, de la tour ils annoncèrent la mort de Bordsiard, disant de lui toute espèce d'injures; d'autres assuraient qu'il s'était échappé.

Alors le roi, comprenant que les assiégés avaient peur de lui, et que la frayeur, le trouble et l'anxiété abattaient leur énergie, ordonna aux siens de s'armer et de livrer une attaque. Il en résulta que, harassés et perdant courage par ce nouveau combat, ils ne furent plus en état, dans la suite, de soutenir des assauts et des attaques aussi répétés, mais forcés de céder la place et la victoire au pieux roi Louis et à ses hommes d'armes.

On combattit avec acharnement de part et d'autre, lançant des pierres, des flèches et des javelots, depuis midi jusque dans la soirée.

Ce jour-là, le roi reçut les clefs du sanctuaire de

l'église de St-Christophe des mains du doyen Hélie, parce qu'on lui avait rapporté que le trésor du comte Charles était déposé dans ce lieu; mais le roi, y étant allé, ne trouva rien que les reliques des saints. Il était vrai, cependant, que le prévôt avait reçu de ses parents, comme un don, dans la distribution du butin fait chez le comte, une coupe d'or avec son couvercle, et un vase en argent pour y mettre du vin, et que, pour le salut de son ame, il avait offert à l'église ces objets. Pendant le siége, tandis que les religieux faisaient sortir du bourg les reliques et les châsses des saints, ils avaient en sècret emporté aussi en même temps dans une cassette ces deux vases, les faisant passer pour des reliques, et le doyen l'avait confiée, entremêlée aux autres objets sacrés, à la garde d'Eggard, bon et simple prêtre de l'église de St-Sauveur. Il fut prouvé, par le témoignage des autres prêtres de la même église, avec combien de dévotion leur confrère avait reçu la cassette et lui avait adressé ses prières, après qu'elle eut été placée dans le sanctuaire, en l'invoquant pour en obtenir le salut de son ame. Il l'entoura chaque nuit de cierges, de candelabres, de lampes allumées, ne croyant pas qu'il pût montrer assez de vénération pour ces reliques : et en vérité il se donna assez de peine pour mériter, lorsque ces vases furent rendus au nouveau comte, qu'on lui permît d'y boire une fois de bon vin, ou même plusieurs fois. Le roi, faisant chercher de tous côtés le trésor du comte, avait envoyé des gens à la découverte pour tâcher de rassembler en secret ce

qu'on pourrait en découvrir ; mais toutes les recherches furent inutiles. C'est pourquoi aussi, deux jours avant son départ pour la France, il fit battre de verges le jeune Robert, pour le forcer de révéler si personne n'avait quelque partie de ce trésor. D'après sa révélation, le même jour, le nouveau comte et le roi obtinrent les susdits vases, comme nous venons de le dire.

Quelques uns des assiégés crièrent de l'intérieur que Bordsiard s'était enfui, afin qu'à l'aide de ce mensonge on les attaquât moins vivement.

Le 18 des calendes de mai, au cinquième jour (14 avril), le bélier, construit pour battre en ruines les murs de l'église, fut porté au dortoir des frères, à l'extérieur de l'enceinte qui renfermait le corps du comte, sans sépulture et abandonné à la grace de Dieu.

Aussitôt les ouvriers dressèrent les degrés ou marches du bélier, et, la cloison de bois du dortoir qui était le plus près de l'église ayant été enlevée, on mit à la place la sommité de la machine pour que tous ceux qui l'oseraient pussent, à l'aide de ces degrés, parvenir armés jusqu'au mur de l'église; car dans cette première partie de son enceinte s'ouvrait une fenêtre, anciennement pratiquée en cet endroit, et c'était là que les ouvriers avaient placé leurs échelles. Plus bas, on modérait le travail des machines, afin de diriger seulement les coups du bélier sous la fenêtre, et de percer le mur en pierres, pour parvenir à en faire une espèce de porte par laquelle on entrerait librement.

Les marches de la machine étaient très larges, dix hommes pouvant s'y tenir de front prêts à combattre. Ces choses ainsi réglées, une poutre fort grosse, suspendue à des cordes, fut montée sur les degrés et dirigée en cet endroit, pour percer le mur de l'église. On y avait aussi habilement attaché des nœuds de cordes, et des crampons près des nœuds, pour pouvoir retirer en arrière la poutre, en la faisant remonter, et ainsi augmenter la force et la violence du coup lorsqu'on la ramènerait sur la muraille. On avait en outre formé, au dessus de la tête des assaillants, un abri avec des baguettes entrelacées et attachées aux poutres, afin que ceux qui imprimaient les mouvements au bélier pussent agir en sécurité sous cette espèce de toiture, quand même les assiégés rompraient, par quelque moyen adroit, le plafond du dortoir. Des cloisons en bois furent aussi placées devant eux, pour les défendre contre les coups de lances ou de flèches du dedans.

Alors, retirant en arrière le bélier et l'éloignant du mur de l'église au moyen des nœuds de cordes, autant que le permit la force de leurs bras étendus, en un seul mouvement impétueux, et en jetant un seul cri, ils poussèrent l'énorme poids de l'instrument contre la muraille par un violent effort, et avec toute l'énergie qui leur fut possible. Par cette seule secousse, un amas considérable de pierres s'écroula, tomba à terre avec fracas, et enfin une brèche s'ouvrit dans la partie du mur qui avait à supporter les chocs. Les assaillants avaient armé la tête du bélier

de ferrements très forts, pour qu'il ne pût être soumis à aucun autre endommagement que celui qui pouvait naturellement résulter de son propre poids et de sa propre force.

Le temps qu'on employa à battre en ruines la muraille fut long; car, ayant commencé à midi, il ne se termina que dans la soirée.

Cependant les assiégés, pressentant le peu de résistance du mur et la brèche qu'on y aurait bientôt faite, étaient dans le trouble et l'incertitude sur les moyens de défense à employer. Enfin ils mêlèrent des charbons ardents à de la poix, de la cire et du beurre, et lancèrent le tout sur le toit du dortoir. Aussitôt, les charbons s'attachant aux tuiles, les flammes s'agitèrent sous le souffle du vent, et dans un instant elles se multiplièrent si rapidement, qu'elles enveloppèrent le toit de toutes parts.

De la plus haute tour on précipitait de grosses pierres sur la toiture du dortoir, au même endroit où le bélier battait la muraille, dans le double but d'empêcher qu'on n'éteignît le feu, et de se préserver du danger de voir les assaillants pénétrer jusques à eux: aussi un grand nombre tombaient, écrasés et renversés sous le poids des pierres dont on les accablait d'en haut. Malgré cela, ceux qui travaillaient au bélier continuèrent leur besogne. Les soldats ayant aperçu les langues flamboyantes de feu qui s'agitaient sur leurs têtes, l'un d'eux monta sur le toit et s'efforça, avec la plus grande difficulté, au milieu des pierres et des dards qu'on lançait, d'arrêter la violence de

l'incendie. Enfin, après bien des chocs de la machine, une large ouverture s'ouvrit au mur de l'église, qui fut percé plus vite qu'on ne le croyait, parce que, depuis le temps où jadis le feu avait consumé une partie de ce lieu, l'édifice entier était presque pourri par les différents passages que les pluies s'étaient formés sur tous les points ; car jusqu'à présent il était resté sans toiture en bois.

Lorsque la brèche fut faite, un cri général s'éleva du dehors, et tous ceux qui avaient attaqué les assiégés aux portes, en bas dans le chœur, par les fenêtres et de tous les côtés où ils pouvaient trouver accès, apprenant que la muraille de l'église était percée, combattirent avec plus de chaleur et plus d'audace, excités par l'ardent désir de la victoire. Depuis le midi jusqu'au soir ils attaquèrent courageusement de part et d'autre, presque tombant de lassitude, tant par la durée du combat que par le grand poids de leurs armes.

Mais le succès des coups du bélier étant connu de tous, réjouis et encouragés, ils recommencèrent à attaquer les assiégés sans ménagement, et à les serrer de près avec la même énergie que si c'eût été pour la première fois qu'ils couraient aux armes.

Ces malheureux, n'étant qu'en petit nombre, se trouvaient encore affaiblis par l'obligation où ils étaient de se diviser, ne pouvant pas combattre sur un seul point, mais forcés de se trouver partout séparément, aux portes, aux fenêtres, dans le chœur, et principalement à l'endroit que le bélier avait déjà

percé, pour repousser leurs ennemis dont ils n'attendaient que ruine et destruction, après avoir déjà tant souffert.

Les assiégés qui, dans l'église, lançaient des pierres, des flèches, des dards, des pieus, et toute espèce de traits contre ceux qui dirigeaient le bélier, devinrent de plus en plus timides, tant à cause de leur petit nombre, que parce que leurs compagnons combattaient les uns d'un côté, les autres de l'autre, contre des forces aussi supérieures, et qu'ils étaient presque abattus par une fatigue continue; de plus ils n'avaient pas assez d'armes pour se bien défendre: néanmoins ils firent une résistance aussi courageuse qu'ils le purent.

Cependant, ceux qui étaient employés au bélier et les hommes d'armes du roi, ainsi que nos jeunes gens, armés, pleins d'audace et avides de combats, à la vue de leurs ennemis, sentirent leur courage s'enflammer, se rappelant en eux-mêmes combien il est beau de mourir pour son chef et sa patrie, et quelle noble victoire serait le gage des vainqueurs; d'un autre côté, combien avaient été coupables et criminels les traîtres qui s'étaient fait un repaire de l'église du Seigneur, et, ce qui paraissait davantage, avec combien d'ardeur et de cupidité eux-mêmes s'étaient jetés sur les assiégés, dans l'intention de s'emparer du trésor et de l'argent de leur seigneur le comte: car ils ne mettaient tant d'empressement que dans ce seul but. Néanmoins, quelles que furent leurs pensées, ils se précipitèrent tous, en même temps, sans ordre, sans

combattre, et sans égard pour les armes qui s'opposaient à leur passage, par l'ouverture qu'offrait la muraille, de sorte qu'ils ôtèrent à l'ennemi, par cette simultanéité, et le temps et la place nécessaires pour faire résistance et en tuer quelques uns. Ils ne cessèrent d'entrer en foule sans interruption jusqu'à ce que leur multitude forma, pour ainsi dire, un pont à travers la brèche, et, ce qui fut une grande faveur de Dieu, en évitant le danger imminent que courait leur existence, les uns se jetant impétueusement dans la brèche, les autres se heurtant contre les débris; ceux-ci poussés avec violence en avant, ceux-là précipités à terre et s'efforçant de se relever; enfin d'autres, comme il arrive dans un pareil tumulte, se ruant de tous côtés sans ordre, au milieu des clameurs et des cris, du fracas des armes, du bruit de tant de guerriers en mouvement, et des débris qui s'écroulaient; se ruant, dis-je, non-seulement dans l'église, mais par tout le bourg et les environs, louant Dieu et le remerciant de cette victoire, par laquelle il honora les vainqueurs, éleva au faîte de la gloire le roi et les siens, fit rendre hommage, au dessus de toutes choses, à la majesté de son nom, purifia en partie son église de ceux qui la souillaient, et accorda alors, pour la première fois, à la pieuse vénération et aux prières de ses fidèles, qui l'entouraient pour le pleurer, ce glorieux martyr, ce comte qu'aimaient tous les gens de bien.

Ce qui n'avait pas été d'abord permis ou possible aux longs désirs et aux ardents souhaits de Fromold le jeune, le devint enfin alors, c'est-à-dire d'offrir

ses vœux à Dieu pour le salut de son seigneur le comte, de faire offrande de ses larmes et de la contrition de son cœur, et de se réjouir d'avoir pu voir le lieu où il reposait; et alors, pour la première fois, il fit préparer des funérailles pour son maître, qu'il n'avait encore pu apercevoir, quoique enseveli depuis tant de jours (44 s'étaient écoulés); il ne vit pas même son corps, mais seulement l'extérieur de son cercueil : il désirait, il demandait instamment de cœur et de bouche, que Dieu, au jour de la résurrection générale, lui accordât de pouvoir contempler enfin le comte Charles, environné d'une double gloire, au milieu des princes fidèles et des plus grands de son église, de rester avec lui, et d'être éternellement sanctifié avec lui dans la glorieuse contemplation de la sainte Trinité.

Il regardait comme une grande faveur qu'il lui fût permis de pleurer la mort de son maître au pied de son tombeau, de se lamenter sur la perte que faisait en lui la patrie, et de témoigner encore sa grande affection, après que ses serviteurs l'eurent trahi aussi indignement, à celui qu'il avait tant aimé durant sa vie. Ce n'était pas sans répandre bien des larmes qu'il s'acquittait de ce devoir. Grand Dieu! combien de vœux de tes fidèles daignais-tu accepter en ce jour déplorable? mais toutes les interruptions et troubles dans le culte divin, dont cette église fut témoin, sont compensés dans ce moment par la grandeur et la multiplicité des vœux des justes.

Comme nous l'avons dit, à la tête du comte était

placé un cierge ardent, que les traîtres y avaient mis en son honneur, et pour témoigner le respect qu'ils avaient encore pour leur seigneur. Après qu'on se fut précipité dans l'église sur les assiégés, et que les cris de vengeance se furent élevés, ces méchants se retirèrent à la hâte, tant de l'endroit où était la brèche, que des portes et des retranchements, et, montant à la tour pour se défendre, résistèrent vaillamment, sur les escaliers, à ceux qui les poursuivaient.

Aussitôt les hommes d'armes très chrétiens du roi de France, pour couper le passage, encombrèrent bien vite les marches avec des débris, du bois, des coffres, des poutres et d'autres objets, de sorte qu'aucun des assiégés ne pouvait descendre dans la galerie où se trouvait le corps du comte.

Le roi, entrant dans l'église, pleura la mort de son parent Charles, et plaça une garde pour veiller sur la tour avec soin : ainsi les assiégés et les hommes d'armes du roi, par des sentinelles respectives, la tenaient mutuellement en observation. Tout ce qu'on trouva dans la galerie supérieure qui put être enlevé, fut la proie du premier occupant.

A la fin, les chanoines de l'église montant, au moyen d'échelles, du chœur dans cette galerie, résolurent que, chaque nuit, quelques uns des frères religieux veilleraient auprès de la tombe du comte.

Rien n'était resté dans son premier état, tout ce dont on faisait usage dans l'église ayant été brisé ; ils virent cependant que, par la protection de Dieu, les

autels et les tables d'autels étaient restés intacts; cela leur causa une grande joie, et tout ce qu'ils recouvrèrent après, ils le regardèrent comme accordé par la seule faveur de Dieu : sa toute-puissance termina ce jour par la défaite de ses ennemis et la victoire donnée en partage à ses fidèles [1], répandant la gloire de son nom et de son empire dans toutes les parties de la terre.

Cependant les assiégés ne cessaient d'observer, dans la tour, la plus grande surveillance, et de sonner de la trompette, comme s'ils espéraient encore obtenir quelque considération en agissant avec fierté dans ces conjonctures sans espoir, ne voulant pas convenir qu'ils fussent réduits à l'extrémité ; car ils avaient été abandonnés à la réprobation : ainsi tout ce qu'ils firent dans la suite ne fut honorable ni devant Dieu, ni devant les hommes, mais odieux à tout le monde.

Le 17 des calendes de mai, au sixième jour (15 avril), les bourgeois vinrent se jeter aux pieds du roi, et le supplièrent d'accorder au jeune Robert, en faveur de ses prières et de ses mérites, la liberté de se retirer du milieu des assiégés, et de vouloir recevoir sa justification et les preuves de son innocence. Le roi consentit à faire ce qu'ils lui demandaient, si cela s'accordait avec son honneur et obtenait l'agrément des chefs du pays, sans le conseil et l'avis desquels il ne voulait rien faire à cet égard. Le samedi, 16

[1] *Conclusit ergo Deus diem illum in conclusionem suorum*, dit l'auteur, qui affectionne ces sortes de jeux de mots.

des calendes de mai (15 avril), le châtelain de Gand, avec Arnold de Grandberg [1], et les principaux seigneurs ses voisins, se rendirent aussi devant le roi, le conjurant avec instance d'accorder la grace du jeune Robert. Le roi répondit que, d'après son honneur, il ne pouvait consentir à rien sans le conseil général des chefs; que, s'il le faisait, il agirait contre sa foi et son serment.

[1] *Grandberga* et *Grandmontium* sont des mots contractés de *Gerardiberga* et *Gerarmontium*, ville dans le territoire d'Alost. Dans la Chronique de saint Bavon on trouve : *Terra alostensis et grandimontis*.

CHAPITRE XV.

Réception du nouveau comte à St-Omer. — Contestations et dissensions que fait naître le droit de succéder. — Postérité du comte Baudouin de Lille. — La famille du prévôt Berthulf notée d'infamie pour adultère et homicide.

Le 15 des calendes de mai (17 avril), au dimanche, *Surrexit pastor comes, etc.*, on annonça au roi que le nouveau comte de Flandre avait été reçu dans St-Omer avec les honneurs qui lui étaient dus, et au milieu des témoignages de joie, suivant la coutume des précédents comtes du pays.

Au devant de lui étaient venus, agiles et légers, des enfants portant des arcs et des flèches, s'avançant par troupes, feignant de vouloir s'opposer à son entrée; ils étaient armés et prêts au combat, l'arc tendu pour attaquer le comte et les siens, si la circonstance le permettait, et que cela fût à propos. Voyant venir cette foule de jeunes gens, le comte et ceux qui l'accompagnaient envoyèrent un message pour s'informer de leur intention; ceux-ci s'écrièrent: « Il est juste » que nous obtenions aussi pour nous le privilége que » nos ancêtres avaient reçu, c'est-à-dire les courses » dans les bois, aux fêtes des saints; la faculté d'errer » librement çà et là, pendant le printemps; de prendre des oiseaux, de tuer à coups de flèches les renards et autres animaux semblables; enfin, de nous » occuper de toutes autres récréations de notre âge.

» Nous l'avons fait en pleine liberté jusqu'à présent, » et nous voulons, avec votre permission, renouveler » ces mêmes amusements. »

Après eux s'étaient avancés, au devant du comte, les citoyens armés, désirant que leurs enfants retournassent sur leurs pas, et qu'il fît son entrée.

Mais le comte Guillaume, qui était encore tout jeune et dans l'adolescence, joyeux de ce badinage, et désirant le continuer, accorda d'un air morose aux enfants les divertissements qu'ils demandaient, et, très amusé par leurs applaudissements et leur contentement, leur prit, en plaisantant, le drapeau ou signe de ralliement qu'ils portaient.

Ceux-ci avaient commencé à chanter son éloge et à faire retentir des chants d'allégresse, lorsque les citoyens virent de loin le comte reçu solennellement par ces enfants, et venant vers eux au milieu des battements de mains et de l'enthousiasme qu'inspire le désir de la paix.

Lorsque le comte et le peuple se furent joints, le clergé du lieu vint en procession avec des flambeaux allumés, et enveloppé par un nuage d'encens, pour lui faire honneur et lui témoigner son respect, comme c'est l'usage lors de la réception des comtes nouvellement élus : les chants de joie et la mélodie des instruments résonnaient au loin. Ils le reçurent aux applaudissements de tous les citoyens, et le conduisirent avec solennité jusque dans l'église, toujours accompagné des doux sons de la musique.

Là, celui qui avait été catholiquement élu comte,

offrit avec onction à Dieu les actions de graces qui lui étaient dues. En même temps le peuple et le clergé adressa pour lui ses prières au ciel, pour qu'il le dirigeât et le protégeât, lorsqu'il gouvernerait le comté, de manière que, dans la suite, on pût rendre au comte et à Dieu ce qu'on leur devait, au milieu de la paix et de la tranquillité.

Après la réception, on lui prêta foi et hommage. Il était venu de la ville de Térouanne à St-Omer.

Dans le même temps, Hughe Champ-d'Avaine, Walter de Frorerdeslo et les siens, livrèrent une attaque près du fort Aria où Guillaume, ce faux comte d'Ypres, s'était retiré avec ses troupes, fortifiant la place et les environs.

Il s'était emparé du pouvoir et rendu maître, par la violence, de plusieurs villes de la Flandre et de beaucoup de lieux fortifiés, entre autres du fort d'Ypres, de Formesèle, de Caslède, de Furnes, d'Aria et de tous leurs alentours, de Bergues et autres forteresses.

Il était un bâtard, mais descendant de la famille des comtes; et, à cause de cette parenté, il avait cru pouvoir obtenir le comté.

Dans l'attaque dont nous venons de faire mention, on renversa deux des hommes d'armes nobles de ce chef de parti, et on lui prit cinq chevaux.

Aussi, à la même époque, Baudouin d'Alost et Razo, avec une très forte armée de Gantois, assiégèrent Audenaerde, où s'étaient introduits et fortifiés le comte de Mons et les siens, tâchant de se rendre maîtres des

Flandres, qui lui appartenaient à plus juste titre par droit de parenté; car, en remontant un peu plus haut pour trouver l'origine des comtes ses prédécesseurs, on voit que le comte Baudouin-le-Barbu [1] fut la souche des comtes qui suivirent. A sa mort, il fut enterré à Lille, laissant deux fils pour lui succéder dans le comté de Flandre, Baudouin et Robert.

Leur père les engagea tous deux à se marier de son vivant; il donna pour femme à Baudouin [2], Richilde, comtesse de Mons, dont il eut deux fils : l'un fut nommé Baudouin, et l'autre Arnold.

Robert épousa Gertrude, comtesse de Hollande, dont il eut, postérieurement à la trahison, l'abbesse de Messine, et Gertrude [3], mère de Simon et de Gérard, qui fut duchesse d'Alsace. Le duc Théodoric

[1] Ce surnom de Barbu est attribué par d'autres au père de ce Baudouin IV, fils d'Arnulphe-le-Jeune. Dans le diplome de Robert, roi des Francs, de l'an 1134, on ajoute l'épithète *à la belle barbe* au nom de Baudouin, comte de Flandre : celui-ci étant mort la même année, son fils Baudouin, surnommé Baudouin de Lille ou *le Pieux*, lui succéda et mourut en 1067.

[2] Baudouin VI, dit *de Mons*, parce qu'il obtint le Hainaut par son mariage, mourut en 1070, et fut enterré dans l'abbaye de Hasnon, de même que son épouse, morte en 1086. Cette abbaye est située dans le Hainaut, au diocèse d'Arras, sur la Scarpe, à une lieue de St-Amand.

[3] Gertrude, mariée à Théodoric, duc de la Lotharingie supérieure, fils de Gérard d'Alsace. De ce mariage naquirent Simon, Théodoric, Gérard et Henri. Leur père étant mort en 1115, Simon lui succéda dans le duché de Lotharingie, et mourut en 1129. Théodoric gouverna l'Alsace et ensuite la Flandre. Henri fut évêque de Toul en Lorraine.

l'avait pris pour femme. Elle donna aussi le jour à Adala, mère du comte Charles, laquelle, séparée de son premier époux, se maria au duc à Salerne. Son premier mari, Canutus, roi de Danemarck, trahi par ses sujets et assassiné dans l'église, mérita, en mourant pour la justice, la gloire du martyre qu'il possède maintenant au milieu des saints.

Pendant la vie de ce Baudouin-le-Barbu dont nous avons parlé, ses deux fils furent pour lui comme deux ailes à l'aide desquelles il plana sur tous les pays, tandis que lui-même, gardant le centre, gouverna seul en Flandre. Étant mort plein de jours heureux, son fils aîné Baudouin, comte de Mons, obtint avec son épouse Richilde le gouvernement de ce pays; craignant que lui ou ses enfants ne fussent inquiétés, ou n'eussent à redouter quelque trahison de la part de son frère Robert, il exigea qu'il jurât foi et hommage à son autorité et à celle de ses descendants.

Après avoir eu à ce sujet une conférence avec les seigneurs du pays, il reconnut que ce projet serait aussi utile à la patrie qu'à lui-même: en conséquence, ayant invité à se rendre auprès de lui son frère Robert, comte de Zélande [1], il convoqua à Bruges sa cour ainsi que les pairs et les barons de tout le comté. Là, en présence de tous, il s'exprima en ce termes: « Moi, Baudouin, comte de Flandre, voulant par la

[1] Robert-le-Frison fut surnommé *Aquaticus*, parce qu'il gouvernait les îles de la Zélande et une partie de la Flandre actuelle qu'on appelle les quatre métiers, lieux environnés d'eau de toutes parts.

» suite me mettre en garde contre les accidents qui » pourraient arriver à la patrie ou à mes enfants, et » éviter qu'eux, ou les habitants du territoire qui m'est » soumis, aient à endurer quelques ruses ou trahi» sons de la part de mon frère, ou à craindre les uns » des malheurs, les autres l'exhérédation : à ces fins, » je prie et j'engage mon frère de Zélande de jurer » foi et fidélité à mes enfants, après ma mort; de pro» mettre qu'il n'usera ni de fraude ni de violence con» tre eux; que, au contraire, il fera le serment, en » son nom et au nom de ses descendants, de fidélité » à mes fils, ses neveux, et qu'il tiendra ce serment » franchement et publiquement, durant sa vie. Sous » cette condition, je le comblerai de dons et de récom» penses. »

Ce serment fut prêté dans l'église de St-Donat à Bruges, sur une quantité innombrable de reliques que le comte Baudouin avait ordonné d'apporter en présence de tous les assistants, qui étaient les premiers et les principaux du pays. Après la cérémonie, le comte se retira.

Le mari de Richilde, Baudouin, étant décédé à Bruges, son fils Arnold, à qui le pays appartenait, retourna avec sa mère vers Mons et ses dépendances, et parcourut les environs de Caslède et de St-Omer. Ce jeune homme n'avait pas encore fait ses premières armes, mais il avait déjà acquis le courage d'un guerrier.

Robert, comte de Hollande, ayant appris que le pays était abandonné aux soins de ses neveux, en-

core enfants, et que leur mère avait quitté la contrée qui environne Bruges, ce fut pour lui une conjoncture propice et une occasion favorable, qui devint l'origine de sa trahison. Il envoya, en secret et adroitement, vers les plus puissants et les principaux habitants du pays qui avoisine la mer, c'est-à-dire à Ysendyck, Oostbourg, Reddenburch, Bruges, ainsi que vers les Flamands de la côte (*marini*), et les engagea, par argent et promesses, à se liguer avec lui pour chasser ses neveux, qui n'étaient encôre que des enfants, par conséquent inutiles au pays, et pour lui faire obtenir le comté à lui-même. Il avait dans sa maison un clerc, qui était un entremetteur fidèle dans cette trahison. Comme il venait si souvent à Bruges et dans la Flandre, la rumeur publique commença à porter son attention sur lui, et à le désigner comme espion et envoyé secret d'une conspiration. Il fut donc obligé de s'échapper; mais à peu de temps de là, apportant de nouveau les ordres de son maître aux principaux conjurés, il feignit d'être aveugle, et, se faisant précéder d'un guide, il s'avançait les mains étendues et s'appuyant en tremblant sur un bâton: c'est ainsi que, jouant l'aveugle, et l'étant réellement de cœur, il exécuta cette infame et ténébreuse trahison.

Le comte de Hollande, ayant gagné les esprits et s'étant assuré de la fidélité et de l'appui de tous les chefs du pays, monta sur ses vaisseaux avec une troupe d'hommes armés, et vint d'abord en secret en Flandre; ensuite, ayant rassemblé à la dérobée tous

les gens de son parti, ils convinrent de donner, une certaine nuit, le signal à leurs complices, en brûlant une maison dans un lieu nommé Clipelle, et qu'on se réunirait à la vue des flammes. En effet, tous s'étant réunis à ce signal, il y eut un rassemblement nombreux et redoutable.

Alors ils dirigèrent au grand jour des poursuites contre le jeune Arnold, qui, en ce temps, ignorant ce qui se tramait, se trouvait à Caslède avec très peu de ses gens : ceux-ci, ayant connaissance de la trahison, engageaient leur jeune maître à faire la guerre à son oncle, et lui assuraient que Dieu lui accorderait certainement la victoire, puisque sa cause était juste et bonne, et qu'il ne ferait qu'user d'une légitime défense. Le jeune Arnold, ainsi excité à la guerre, se mit en campagne avec très peu de troupes. Au milieu du tumulte qu'enfante la guerre, ses propres serviteurs, qui l'avaient armé et bien observé les ciselures de ses armes pour le reconnaître, attaquèrent brusquement leur jeune seigneur comme de barbares étrangers, oubliant qu'ils étaient ses sujets, et le massacrèrent (l'an 1072).

Après cette trahison, tous ceux du parti de cet enfant ayant confié leur salut à la fuite, les uns furent tués ; les autres, blessés mortellement, rendirent bientôt un dernier souffle de vie : un grand nombre d'entre eux furent pris.

Pendant que Robert, tranquille sur le compte de son ennemi, laissait son armée parcourir le pays, un certain Wilfric Kabel, qui était demeuré fidèle à

Arnold, et n'avait pas connaissance de sa mort, s'empara de force, avec son monde, du traître comte et le retint captif. Ainsi les troubles furent apaisés pour le moment; mais bientôt tous les pairs du pays se rassemblèrent, enveloppèrent de tous côtés dans St-Omer ce châtelain Wlfric, et le forcèrent de rendre à la liberté le comte Robert auquel ils conférèrent l'autorité comtale.

Le frère du jeune Arnold, qui lui avait survécu, Baudouin [1], laissa des héritiers de ses droits, dont descendait ce jeune comte de Mons, déjà guerrier courageux, qui, ayant appris la trahison à laquelle succomba Charles, réclama par droit héréditaire le gouvernement de toute la Flandre, sa patrie.

Il fait pour cela ce qu'il peut, et notre nouveau comte s'inquiète peu de ses efforts; aussi on peut remarquer ici ce dire d'un ancien prophète: « Dieu » a coutume de poursuivre avec sévérité, jusqu'à la » troisième et quatrième génération, les iniquités des » pères. »

Pour la succession à la dignité de comte, ce Robert, qui trahit son neveu, est compté comme le premier; son fils Robert, dont les restes reposent à Arras, comme le second; ensuite son fils, le comte Baudouin, qui est enseveli à St-Omer, est le troisième: après celui-ci vint ce comte, le meilleur de tous les princes,

[1] Baudouin, surnommé *de Jérusalem*, eut de sa femme Ida, fille de l'empereur Henri IV, Baudouin III qui procréa d'Yolente, fille de Gérard Wassenburg, Baudouin IV, qui est ici nommé *Puer* ou *le Jeune*.

l'astre et la gloire des grands de la terre, par le martyre et la mort duquel Dieu termina la punition d'une ancienne faute. Tombé victime en offrande à la patrie, Dieu le fit jouir du bonheur des bienheureux, et le reçut aussitôt parmi les martyrs, dans le même lieu où jadis on avait juré de ne suivre que les voies de la justice.

Après que ce comte Robert, coupable de trahison envers son neveu, se fut assis sur le trône de comte, il regarda toujours comme suspects les traîtres de Flandre qui lui livrèrent le comté, et ne permit en aucune facon qu'ils fussent admis à son conseil. C'est pourquoi, voyant qu'ils étaient dédaignés et méprisés par leur comte, ils prirent entre eux le dessein de se défaire de lui par ruse, et de mettre à sa place Baudouin, frère du jeune Arnold, comme il était juste de le faire, puisque c'était le plus proche héritier au comté de Flandre.

Encore une fois, comme jadis, ils se réunirent dans un endroit abandonné et solitaire, tramant les moyens de donner la mort à leur prince. Lorsqu'ils se furent retirés, après avoir tout décidé à cet égard, un des hommes d'armes nobles qui faisait partie de la trahison, allant se jeter aux pieds du comte, découvrit le complot et ceux qui, ses complices, avaient juré la mort de leur souverain. Celui-ci fit appeler les accusés, et, ayant été convaincus, les uns furent décapités, les autres condamnés à l'exil, et un grand nombre proscrits : enfin, si les individus étaient dignes de cette remarque, il serait curieux d'observer que Dieu vengea une ancienne

trahison jusqu'à la troisième ou quatrième génération des traîtres, suscitant toujours de nouveaux dangers et une chute nouvelle.

Je vais maintenant faire connaître un peu plus en détail, l'origine de la famille du prévôt et de ses neveux. Boldran fut châtelain à Bruges; sa femme se nommait Dedda ou Duva. Érembald, natif de Furnes, était l'homme d'armes et le serviteur de ce Boldran. Les Flamands, ayant reçu l'ordre de se préparer à une expédition [1], se rendirent à cheval et en vaisseaux pour défendre le pays, jusqu'au lieu du danger, là où avait lieu l'attaque. Tandis que, montés sur leurs barques, le châtelain Boldran, Érembald, son homme d'armes et son intime confident, ainsi que beaucoup d'autres, tous armés de cuirasses et préparés au combat, naviguaient sur le fleuve de l'Escaut, la nuit vint, et ils jetèrent l'ancre au milieu du fleuve, en attendant le jour.

Cet Érembald entretenait un commerce adultère avec l'épouse de son seigneur le châtelain, et cette femme criminelle avait, disait-on, promis à son complice la place de vicomte si son époux venait à mourir assez vite : aussi le traître machinait en toutes circonstances la mort de son chef.

Le silence de la nuit étant arrivé, tandis que le châtelain était debout sur le bord du navire pour quelque besoin, Érembald, accourant par derrière, le poussa le plus loin qu'il put, et le précipita dans la profon-

[1] Sous Baudouin, surnommé *de Lille* ou *le Pieux*.

deur du fleuve rapide. Ce crime se commit pendant le sommeil de l'équipage, et personne, excepté le coupable, ne savait ce qu'était devenu le châtelain, qui mourût sans enfants. Après cela Érembald épousa l'adultère Dedda, et, avec les richesses de son maître, acheta son vicomté. De ce mariage naquirent le prévôt Berthulf, Haket, Wlfrid Cnop, Lambert Nappin, père de Bordsiard. Après lui, succéda au vicecomté le châtelain Robert, et, après celui-ci, son fils le châtelain Walter. Enfin, après ce dernier, Haket devint châtelain, et sous lui eut lieu la trahison contre le comte Charles.

Ainsi c'est dans ses successeurs, à la quatrième génération, que fut puni le crime commis sur Boldran, punition qui avait du rapport avec ce crime, les coupables ayant été précipités du haut de la maison du comte, à Bruges, comme Boldran du haut de son vaisseau.

La volonté de Dieu châtia en eux la faute de leurs ancêtres, d'après ce qui est marqué dans l'Exode. Le Seigneur y dit à Moïse, dans le 34me chapitre où sont écrites des lois générales : « Je suis le Seigneur, ton » Dieu, fort et terrible, visitant l'iniquité des pères dans » les enfants, jusqu'à la troisième et quatrième géné» ration de ceux qui m'auront haï. »

Revenons maintenant à ce qui se passait à Audenaerde. Le comte de Mons, avec les bourgeois de ce lieu et la milice, se précipita impétueusement sur les Gantois, et, les mettant en fuite, tua les uns, blessa les autres et en fit un grand nombre prisonniers.

La plus grande partie des fuyards furent noyés dans le fleuve, eux qui étaient arrivés sur leurs vaisseaux, si pleins de fierté, dans l'intention de faire le siége de la place. C'est ainsi que le comte et les siens restèrent maîtres de la victoire. Il s'était aussi emparé du fort de Nienhove [1], où il avait placé les plus courageux et les plus braves de ses soldats. Dans le même temps, à Bruges, un héraut d'armes s'échappa de la tour, au moyen d'une corde; mais, pris aussitôt, il fut traîné en prison, et là il attendait, dans la douleur et le regret, l'instant de sa mort.

[1] *Aliis* Ninive, ville près de la Dendre dans le territoire d'Alost.

CHAPITRE XVI.

Les assiégés de la tour se rendent. — Purification de l'église de St-Donat. — Funérailles de Charles-le-Bon. — Ypres est bloquée.

Le 14 des calendes de mai, au second jour (19 avril), les citoyens de Bruges, se jetant aux pieds du roi, implorèrent de nouveau la grace de Robert : le roi, très mécontent qu'on le fatiguât si souvent à cet égard, les traita rudement, et, irrité, ordonna à ses serviteurs d'aller de suite attaquer et démolir la tour à l'aide d'instruments de fer.

Ceux-ci aussitôt se mirent à battre en ruine le pied de la tour. A cette vue, une crainte mortelle s'empara des assiégés : ils travaillaient sans ordre, et, pleins de stupeur, la boisson et les aliments leur répugnaient; tous leurs sens étaient plongés dans le trouble et la langueur : minés par la faim et la soif, quoiqu'ils eussent suffisamment de quoi soutenir leur existence, ils appelaient ceux qu'ils voyaient parcourir le verger du bourg, et qui attendaient à tout moment la chute et la ruine de la tour, déjà en partie sapée; se plaignant qu'ils souffraient d'une soif ardente et se mouraient de faim. Et, par l'ordre et l'intention particulière de Dieu, il arriva que leur vin devint acide et sans saveur ; même après qu'on l'avait bu, il rendait une mauvaise odeur; leur pain et leur froment semblaient avoir un goût

putride, l'eau était insipide, et ne faisait aucun bien; de sorte que, dégoûtés par tout ce qu'ils sentaient et tout ce qu'ils prenaient, ils périssaient presque de besoin. Dans ces tristes conjonctures, ils suppliaient qu'on leur permît de sortir de la tour, et qu'ils iraient dans quelque lieu que les enverraient les chefs ennemis.

Ceux qui étaient occupés à détruire la tour avaient déjà arraché les marches, et il restait peu de chose à faire pour la voir bientôt tomber en débris.

Le 13 des calendes de mai, au troisième jour (20 avril), ce travail de destruction était très avancé et le danger de la ruine complète, imminent; car, à chaque coup de marteau ou de pioche, le contre-coup se faisait sentir jusqu'au sommet de la tour, et lui donnait une secousse. Les assiégés, pleins de terreur en voyant la tour déjà frêle et tremblante, prirent la résolution de se livrer plutôt à la puissance du roi, que d'être étouffés et écrasés sous ses débris. Alors le jeune Robert cria que lui et ses complices se rendaient au roi, sous cette condition cependant que, lors même qu'on mettrait les autres en prison, lui devait garder sa liberté et n'être pas enfermé. Après avoir pris l'avis des chefs sur cette proposition, le roi, d'après la demande des assiégés, leur accorda la liberté de sortir, parce qu'il était bien plus avantageux qu'ils se rendissent d'eux-mêmes et sans mettre en danger les assiégeants et ceux qui travaillaient à détruire la tour.

Ils sortirent donc un à un, au nombre de vingt-sept, du côté de la maison du prévôt, par une fenêtre donnant sur l'escalier de la tour; ceux qui étaient les plus

corpulents se laissèrent glisser, à l'aide de cordes, par la plus grande croisée de ce lieu. Le jeune Robert fut confié à la garde des hommes d'armes du roi, dans la chambre supérieure du comte, et tous les autres furent mis en prison. Cependant le roi voulut montrer qu'il désirait plaire à nos concitoyens et faire quelque chose qui leur fût agréable; en conséquence il leur donna à garder, lié et garrotté, le jeune Robert, à condition qu'ils le rendraient ensuite à lui et au comte, pour être jugé par les chefs. Nos concitoyens se chargèrent de ce soin avec beaucoup de reconnaissance, sous l'obligation qui leur était imposée. On peut remarquer ici combien Dieu diminua le nombre de ces traîtres, et jusqu'à quel point il les réduisit et les affaiblit.

Avant ce crime, les plus braves et les plus vertueux de cette race étaient morts; il serait trop long de rappeler tous leurs noms. Les méchants vinrent les derniers; en eux finit la rétribution que Dieu voulait tirer de leurs crimes : par eux la trahison se consomma, la patrie fut désolée, la rapine et le brigandage se déchaînèrent, la discorde se leva et arma les citoyens les uns contre les autres. Ils croyaient que toutes leurs machinations et leurs complots resteraient impunis, que nul n'oserait en tirer vengeance; à Dieu seul elle était réservée. Il sut les enchaîner et les arrêter aussitôt, les frapper de terreur au point qu'ils n'osèrent sortir du bourg de notre ville, et prirent le dessein de s'enfermer, et de fortifier les faubourgs et autres lieux, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Dès le huitième jour après la mort du comte, as-

siégés dans le bourg, ensuite, ce lieu ayant été pris par les nôtres, obligés de fuir dans la tour, ils furent encore serrés de plus près : bientôt jetés en prison, ils furent réduits à un état si misérable que, à moins que trois ou quatre au moins ne se tinssent debout, ils ne pouvaient s'asseoir.

Les ténèbres, la chaleur, l'infection et la transpiration de toutes ces personnes, resserrées dans un espace étroit ; l'horreur d'une existence dont ils comptaient les instants, la honte et l'effroi d'un supplice inconnu, mais assuré ; tout les torturait : car ils savaient qu'ils devaient regarder comme une faveur, et le signe d'une grande pitié, si on ne leur infligeait que la mort des voleurs et des brigands, la corde et le gibet.

Comme ils se disposaient à sortir de la tour, un jeune homme d'entre eux, que le cri de sa conscience condamnait, mais déterminé à mourir libre, ayant jeté son glaive, avait résolu de se précipiter par la plus haute fenêtre de la tour, et avait déjà pris sa course pour s'élancer ; au même instant les autres le retinrent, l'empêchèrent d'exécuter son dessein, et tous ensemble furent mis en prison.

Plusieurs de nos concitoyens qui avaient aperçu le danger qu'avait couru ce jeune homme, et émus de compassion pour les prisonniers, répandaient des larmes, ne pouvant voir sans douleur enfermer dans un cachot, ceux qui avaient été leurs supérieurs. Enfin ces malheureux sortirent de la tour, pâles, livides, défigurés par la faim, et portant sur la figure le sceau de la trahison.

Une foule immense se précipita dans le lieu qu'ils venaient de quitter, et tout ce qui s'y trouvait encore devint sa proie.

Pendant que nos concitoyens s'agitaient en tumulte, et couraient çà et là dans la tour, un nommé Benkin *Coterellus*, ou *le boutiquier*, se laissant glisser à terre au moyen d'une corde, s'échappa et alla se cacher où il put, jusqu'à ce que la nuit fût venue; alors il s'enfuit jusque dans une île nommée Wlpem [1]. On le cherchait de toutes parts, même dans les égouts et les lieux les plus sales, croyant qu'il s'y était caché. Presque tous ceux qui étaient alors au siége, dans l'espoir du butin, et pour trouver le trésor du comte, s'empressaient de monter à la tour. Le châtelain Gervais plaça à l'intérieur ses soldats armés, pour empêcher le tumulte de cette multitude.

Il y saisit de très bon vin qu'avaient les traîtres, même du vin bouilli et préparé qui appartenait au comte défunt; beaucoup de chair de porc [2], vingt-deux mesures pleines de fromages, des légumes, de la farine de froment, les meilleurs instruments dont ils se servaient pour cuire le pain, ainsi que tous les meubles et les meilleurs vases dont ils faisaient usage. Mais on n'y trouva rien du trésor du comte.

Le 12 des calendes de mai, au quatrième jour

[1] Cette île est située à l'extrémité de la Flandre, vis-à-vis de la Zélande : elle est à peine séparée de l'île de Cadsand par un petit canal.

[2] *Bacones*, du lard et de la chair de porc; en anglais, *bacon;* en flamand, *backe-speck*.

(20 avril), le roi alla à Reddenburch voir la situation du lieu, et comment s'était fortifié Lambert, aussi accusé de trahison, et de participation au crime, qui y était assiégé. Ce jour, Dieu, par le brillant éclat du soleil et la douceur de l'air, avait, pour ainsi dire, donné autour de nous une nouvelle face au monde, parce que ceux qui avaient souillé l'église étaient chassés de ce saint lieu, et renfermés en prison. Les frères religieux, pleins de joie de cette preuve de la faveur de Dieu, purifièrent par toute espèce d'ablutions le pavé du temple, les murs, les autels, enfin tout ce qui se trouvait là; ils reconstruisirent les marches qui avaient été brisées, et ainsi, l'église étant restaurée, ils la décorèrent de nouveaux ornements et y remirent tout ce qui est nécessaire pour y célébrer les services divins. Le 11 des calendes de mai, au cinquième jour (21 avril), on prépara une peau de cerf, pour y mettre le corps de Charles, et un cercueil pour l'y placer et l'enfermer avec soin.

Le jour suivant, sept semaines après sa première sépulture, on détruisit le reposoir qu'on lui avait fait dans la galerie supérieure, et son corps en fut enlevé avec solennité, au milieu des parfums et de l'encens. On pensait que le corps avait commencé à se corrompre et qu'il répandrait une odeur infecte, que personne ne pourrait supporter; car sept semaines s'étaient écoulées depuis qu'on avait placé son tombeau dans cette galerie : c'est pourquoi on avait ordonné que, lorsqu'on le prendrait hors du tombeau, on allumât du feu pour y jeter des parfums et

de l'encens, afin que, si quelque odeur se faisait sentir, l'effet en fût détruit par ce moyen.

La pierre de la tombe ayant été soulevée, aucune mauvaise odeur ne s'éleva; alors on plaça le corps, enveloppé dans la peau de cerf, sur un brancard, au centre du chœur. Une grande multitude de citoyens et d'autres personnes s'étaient réunis dans l'église, et le roi y attendait que l'évêque et trois abbés de St-Christophe, ainsi que tout le clergé, accompagné des châsses de St-Donat, St-Basile et St-Maxime, vinssent au devant du cercueil et du roi, sur le pont du bourg, pour transporter, au milieu de la douleur et des lamentations générales, dans l'église de St-Christophe, les saintes dépouilles. Là l'évêque et tous les prêtres célébrèrent les prières et la messe des fidèles défunts, pour l'ame du bon comte Charles.

Le même jour, fut pris Benkin le boutiquier [1] : on le lia à une roue placée sur un mât, et, ainsi exposé en spectacle, on lui ôta la vie sur la place nommée *Harenæ* (probablement le marché au Vendredi actuel); il avait bien mérité de mourir aussi misérablement, et dans les tourments.

Le 9 des calendes de mai, le jour du samedi, le roi et les autres chefs portèrent un édit par lequel les citoyens étaient requis pour se rendre dans les envi-

[1] On nomme *coterelli* les hommes de la basse classe qui tiennent des boutiques et des échoppes. Rigordus *de Gestis Philippi Augusti*, dit : *Comes pictaviensis multitudinem cottarellorum ad castellum Radulphi pro succursu miserat.*

rons d'Ypres et de Stathen [1] et se préparer à un siége. Le lendemain, dimanche, on fit la consécration de l'église de St-Sauveur à Bruges; car cette église avait été la proie des flammes, et ses autels avaient été détruits et brisés dans ce malheur.

Le 7 des calendes de mai, au second jour, les autels de St-Donat se trouvant en leur entier, l'évêque y célébra de grand matin la paix rendue à l'église.

Ensuite le roi et le peuple, précédés par l'évêque, les abbés et tout le clergé du lieu, se rendirent à celle de St-Christophe, et, ramenant le corps du bienheureux comte Charles, notre seigneur et père, à St-Donat, ils adressèrent, au milieu du chœur, des prières pour lui au Tout-Puissant, et ensuite, d'une manière convenable, l'enfermèrent dans son tombeau.

Les cérémonies de ses obsèques ainsi terminées, le roi et l'évêque promurent à la place de prévôt, au milieu des frères religieux, un nommé Rodger [2]. Le même jour, le roi et notre châtelain Gervais s'avancèrent vers Stathen et Ypres avec une forte armée, et accompagnés de nos concitoyens. C'était la fête de saint Marc l'Évangéliste. On doit remarquer qu'en ce jour Dieu accorda trois grandes faveurs à St-Donat; il permit que cette église se réconciliât avec lui, que le corps

[1] Stathen, *aliis* Staden, à trois lieues d'Ypres, en venant à Bruges. Sanderus, dans la description de la châtellenie d'Ypres, contient une gravure représentant l'hôtel-de-ville de cet endroit.

[2] Rodger ou Roger, prévôt de Bruges, signa des chartres de Théodoric d'Alsace, de l'an 1130 et 1136. Nous ferons voir plus haut qu'il mourut en 1157.

du comte fût confié à ses soins, et qu'on y choisît Rodger pour prévôt.

Le 6 des calendes de mai, au troisième jour (26 avril), le roi et le comte assiégèrent Ypres avec de grandes forces : il y eut une attaque ; et une résistance opiniâtre de part et d'autre eut lieu, lorsque le faux comte Guillaume combattit à l'une des portes, avec trois cents de ses gens d'armes, contre son adversaire le nouveau comte.

Pendant ce temps, les traîtres habitants d'Ypres, comme ils s'y étaient engagés en secret avec le roi, l'introduisirent dans la ville, lui et toute son armée. Ceux-ci, se précipitant à grands cris sur tous les points, mirent aussitôt le feu à un grand nombre de maisons ; ils se livrèrent aussi au pillage : mais le faux comte accourut bientôt à leur rencontre, ignorant que la ville avait été livrée, et lui et les siens trahis. Le roi et le comte le firent prisonnier et l'envoyèrent à Lille pour y être détenu.

Après la mort de Charles, un grand nombre de personnes s'étaient rendues auprès de lui, comme les chapelains, les serviteurs et hommes à gages de la maison privée du défunt, parce qu'il descendait de la race des comtes. Les habitants de Furnes combattaient aussi de son côté, afin que, si par hasard il continuait à remplir les fonctions de souverain, ils pussent perdre leurs ennemis par son secours et sa puissance. Mais, parce que Dieu frappe de sa colère les esprits des pervers, il leur arriva le contraire de ce qu'ils attendaient; car leurs ennemis, apprenant que

Guillaume d'Ypres avait été pris, firent une excursion chez leurs adversaires, détruisant leurs maisons, dispersant leurs familles, saccageant par le fer et le feu leurs propriétés, et répandant la désolation chez ceux qu'ils haïssaient. Ainsi ce ne fut pas assez pour ces malheureux d'être pris dans Ypres, ils durent encore souffrir la destruction de leurs propriétés. C'est ainsi que, de toutes parts, Dieu poursuivait ces traîtres qui, avec leur chef Guillaume, avaient conspiré contre la vie de leur seigneur, le défenseur du pays. Tout ce que possédait ce faux comte, le nôtre s'en empara, fit prisonniers ses hommes d'armes et en exila plusieurs de la contrée.

Nos concitoyens demeurèrent donc victorieux en ce jour, et revinrent au milieu des applaudissements et avec un riche butin.

CHAPITRE XVII.

Supplice d'un grand nombre de coupables. — Les vases et autres objets, appartenant à Charles, sont restitués. — On fait de nouvelles recherches pour découvrir les complices.

Le dimanche des calendes de mai, on nous rapporta que Bordsiard avait été pris à Lille, et que, lié sur une roue placée au haut d'une forte perche, il avait vécu ainsi un jour et une nuit, et avait ensuite péri d'une mort honteuse et cruelle. Il aurait mérité de mourir mille et mille fois, si c'eût été possible, puisqu'à cause de son crime tant d'individus, après lui, furent punis, proscrits, précipités du haut des tours, pendus ou décollés : tous les fidèles rendirent graces à Dieu de sa mort, pour avoir expulsé de son église et exterminé un pareil homicide. C'est une faveur de plus que Dieu, dans sa sagesse, prit, pour rétablir la paix et le bonheur de notre pays dans ces temps malheureux, la douceur et la beauté du mois de mai, punissant de mort Bordsiard, et jetant en même temps ses complices en captivité.

Cependant le roi se dirigea sur Audenaerde où le comte de Mons ravageait le pays, et de là passa à Gand. Mais notre comte l'y avait précédé, avait fait mettre le feu au faubourg, et répandu l'incendie jusqu'à la tour de pierres. Un grand nombre de personnes, qui s'étaient sauvées dans l'église de ce lieu, furent

la proie des flammes au nombre de trois cents, comme on le rapporte.

Le 4 des nones, au quatrième jour, le roi retourna à Bruges, sans le jeune comte, qui ne revint que le jour suivant vers midi. Les religieux de St-Donat le reçurent en procession, et, après les prières et les offrandes faites à Dieu, d'après la coutume de ses prédécesseurs, il se rendit dans toute sa puissance au palais du comte Charles, et y dîna. Un grand tumulte se faisait entendre, et une foule de curieux se pressaient dans le bourg et aux environs pour savoir ce qu'on ferait de Robert et des prisonniers. Le roi, sortant du lieu où il logeait, alla trouver le comte, qui, voyant la maison toute remplie de peuple, de serviteurs et d'hommes d'armes, descendit dans la cour et le verger du bourg; et toutes les personnes qui se trouvaient dans le palais l'y suivirent. Lorsque la foule se fut écoulée par ce moyen, il ordonna de fermer les portes, et, ne prenant avec lui que les seigneurs, il remonta avec eux.

Alors ils ordonnèrent de quel côté on précipiterait les traîtres du haut de la tour de l'appartement. Tout étant disposé à cet effet, le roi et le comte envoyèrent des soldats armés vers la prison, pour appeler et faire venir adroitement d'abord Wilfrid Cnop, frère du prévôt Berthulf. Dissimulant leur intention, les soldats annoncèrent faussement aux prisonniers que le roi allait leur donner des preuves de sa clémence : dans cette espérance, ceux-ci aussitôt se disposèrent à quitter leur prison; mais on ne leur

permit pas de sortir tous à la fois. D'abord ils emmenèrent Wilfrid et le conduisirent, à travers les corridors intérieurs de la maison, jusqu'à la partie la plus élevée de la tour, les mains liées par derrière; et là, tandis qu'il jetait ses regards au dessous de lui, les satellites le jetèrent du haut en bas. Ce malheureux, vêtu seulement de sa chemise et de son haut-de-chausses tomba à terre, le corps brisé et fracassé, conservant encore un souffle de vie que bientôt il exhala.

Devenu l'objet d'une curiosité avide et cruelle, et l'opprobre éternel de sa race et de toute la Flandre, il mourut sans être plaint par personne. Après lui, les soldats firent sortir Walter, homme d'armes noble, fils de Lambert de Reddenburch, le conduisant, les mains liées par devant, jusqu'au lieu de l'exécution, et se disposaient à le jeter du haut de la tour; mais il supplia, pour l'amour de Dieu, les hommes du roi qui l'entouraient de lui laisser le temps de faire ses prières. Émus de compassion, ils lui accordèrent sa demande et le laissèrent un moment pour prier: ensuite ce jeune homme de formes très élégantes subit son triste sort, et, arrivé par terre, expira aussitôt.

Un homme d'armes, nommé Éric, fut traité de la même manière et tomba sur un escalier de bois dont le poids de son corps arracha et rompit une des marches, quoique attachée avec cinq clous.

Lancé de si haut, et palpitant sur le sol, chose étrange, il eut encore la force de faire le saint signe de la croix. Des femmes ayant voulu s'approcher de

lui et le toucher, un des hommes d'armes de la maison du comte jeta entre elles une grande pierre, et les força par là de se retirer. Dans son misérable état il ne put vivre long-temps; car la portion de vie que sa chute lui avait laissée n'était qu'une mort lente et cruelle.

Pour ne pas être obligé de suivre l'ordre dans lequel tous ces traîtres subirent leur supplice, il me suffira de dire que vingt-huit furent de la même manière jetés du haut de la tour. Quelques uns d'entre eux espéraient échapper, parce qu'ils n'avaient pas trempé dans la conspiration; mais, entraînés par leur mauvais destin et poussés par la vengeance divine, ils eurent à souffrir le même sort que les coupables.

La veille des nones de mai, au sixième jour, qui était la fête de saint Jean (6 de mai), le roi, résolu de retourner dans son royaume, quitta Bruges et emmena avec lui le jeune Robert captif. Nos bourgeois gémirent et se lamentèrent au départ de ce jeune noble; car ils l'avaient beaucoup aimé: mais, à cause de la honte qui pesait sur tous les traîtres ou ceux qui en faisaient partie, ils n'osèrent point le suivre. Voyant la tristesse et la compassion qu'il inspirait aux citoyens : « Mes amis, dit-il, puisqu'il n'a pas dépendu » de vous que j'obtinsse la vie sauve, au moins priez » Dieu qu'il prenne pitié de mon ame. » Il n'était pas encore bien loin du bourg, lorsque le roi ordonna qu'on lui liât les pieds sous le ventre du cheval qu'il montait; après que le comte eut accompagné le roi, il revint à Bruges.

Aux nones de mai (7 mai), un samedi, le doyen Hélie restitua au nouveau comte le vase d'argent et la coupe, ainsi que le couvercle d'or appartenant à Charles, et que le prévôt Berthulf, lorsqu'il se confia à la fuite, lui avait donnés en garde. Le jeune Robert avait, avant de quitter la ville, découvert ces riches objets au roi, parce que, disait-on, celui-ci l'avait fait fouetter pour le forcer à révéler s'il ne connaissait aucun lieu où se trouvât quelque portion du trésor du défunt comte.

Beaucoup de personnes admirèrent la simplicité du doyen Hélie qui, ayant jusqu'à présent agi avec une rigueur de principes approchant de la sainteté, fit trop voir, en recevant le produit de la rapine et du vol, pourquoi il avait affecté ces dehors et cette dévotion; car ce lui était chose défendue par les ordres de Dieu : *Immundum ne tetigeris....*

Il rendit malgré lui ces richesses au comte, montrant assez par là combien il avait d'affection pour ces objets volés. Le prévôt Berthulf disait aussi qu'il avait fait présent de ces vases à l'église de St-Donat pour le salut de son ame, croyant donner ainsi une preuve de son innocence; mais il fut connu de tous qu'il les avait pris dans la distribution du butin pour son propre usage; et, ne pouvant les emporter lors de sa fuite, il en abandonna le soin à son doyen.

Il sera maintenant permis de douter du repentir de Bordsiard et de ceux qui, comme Isaac et autres, avaient avec lui trahi le comte. On rapporte qu'il reconnut son crime, qu'il en avait d'amers regrets,

jusqu'au point de conjurer tous les spectateurs de son supplice de lui couper les mains avec lesquelles il tua son seigneur Charles : il les supplia qu'au moins ils voulussent bien demander pour lui à Dieu le salut de son ame, n'ayant mérité aucune grace en cette vie, et de prier le Tout-Puissant, autant qu'il était en leur pouvoir, de lui être propice.

Tous ceux qu'on précipita du haut de la tour, lorsqu'ils jetaient les yeux en bas, faisaient le saint signe de la croix, invoquant le nom de Jésus-Christ qui était encore leur dernier cri, lorsqu'ils s'élançaient. Mais parce que, aussitôt après leur crime, les rebelles furent excommuniés, la stricte justice ne permit pas qu'ils fussent absous par l'évêque avant leur ruine ni après. C'est pourquoi ils sont enterrés hors du cimetière, dans les carrefours et les campagnes [1]. Entretemps Isaac, vêtu de l'habit des moines et caché parmi eux, prévit que le peuple le trouverait bientôt et l'arracherait de ce lieu ; c'est pourquoi il dit à l'abbé : « Monseigneur, si j'avais l'esprit porté vers » la guerre et les combats, je ne me laisserais pas » prendre sans une violente résistance et du sang ré» pandu ; mais, puisque je m'avoue coupable de tra» hison, je me soumets à toutes ses funestes consé» quences, même à la mort, pour que je sois ainsi » puni ici bas d'avoir été coupable envers mon sei-

[1] Lirnutius, dans ses annales, rapporte que, par ordre du roi, ils furent transportés hors de la ville, dans les champs qui forment St-Bavon et St-André, et que là ils servirent long-temps de hideux spectacle aux passants.

» gneur et maître. » C'est alors que se présenta, comme nous l'avons déjà dit [1], le fils de l'avocat de Térouanne, qui le saisit et le garrotta, en attendant l'arrivée du faux comte d'Ypres, pour le juger. Isaac aussi la désirait, espérant se sauver par son intervention, puisqu'il avait eu connaissance du complot; mais quand il fut arrivé, dissimulant, et imposant silence aux reproches de sa conscience, il ordonna de pendre Isaac, en punition de sa révolte.

Le long du chemin qui conduit au bourg Aria, où on l'entraînait pour le mener à la mort, il confessa publiquement sa trahison, et priait la foule du peuple de l'accabler de boue, de pierres et de coups de bâtons, ne croyant pas qu'un châtiment assez sévère pût lui être infligé, lui qui avait commis un si grand crime. Il se soumettait donc avec une grande résignation aux coups et autres insultes qu'on lui prodiguait; même il faisait des remerciements à la multitude de vouloir bien effacer du nombre des vivants un si grand pécheur.

Arrivé enfin au lieu du supplice, il salua l'arbre auquel il allait être pendu en signe de reconnaissance, l'embrassa ainsi que la corde, et se mit lui-même le lacet autour du cou, en disant : « Au nom de » Dieu, je me soumets volontiers à la mort qui m'est » destinée, et je vous conjure tous de prier avec moi » le Seigneur qu'il accepte l'amertume de mon sup-

[1] Ceci se rapporte au chapitre 9, où l'on parle de la manière dont Isaac fut pris et mis à mort.

» plice, comme une punition du crime que, moi mi-
» sérable, j'ai commis envers mon souverain. » Après cela il fut pendu, et c'est ainsi qu'à juste titre il termina honteusement sa vie.

Le prévôt Berthulf avait reçu de Dieu, par plusieurs signes, l'avertissement de son trépas; car, lorsqu'à Bruges il se rendit, pour lui faire visite, chez le gardien de l'église, malade dans sa chambre, à peine fut-il entré que les poutres qui soutenaient le toit se rompirent sur sa tête, et il eut à peine le temps d'échapper.

Une autre fois une grande poutre de sa propre maison à Bruges tomba, sans qu'aucun choc lui eût été imprimé, sur le fauteuil et les siéges qui se trouvaient auprès, et où le puissant prévôt avait coutume de s'asseoir plein d'orgueil. Il était dans ce temps à Furnes, et tout se brisa et tomba en ruines autour de lui.

Un jour qu'à Ypres il passait sur la place où se trouvait la potence à laquelle il fut pendu par la suite, il dit à ses hommes d'armes : « Dieu tout-puissant!
» qu'est-ce que j'ai rêvé cette nuit! J'ai vu en songe
» que j'étais attaché à ce même gibet. » Il se moqua de cette vision, n'y daigna plus penser; aussi nous avons appris quelque chose de son châtiment, mais rien de son repentir.

Le jeune Robert, conduit à Caslède, fut décapité par ordre du roi. Après avoir confessé ses péchés, il pardonna au bourreau la mort qu'il devait lui infliger.

CHAPITRE XVIII.

Recherches pour découvrir les autres complices des traîtres, et ceux qui avaient enlevé l'argent de Charles. — Plusieurs de ceux qui eurent connaissance du complot meurent.

Le 12 des calendes de juillet, le samedi, veille de la Pentecôte, Eustache, créé nouvellement châtelain à Furnes par le nouveau comte de Flandre, amena captif avec lui à Bruges, devant toute la cour du comte, Odger, jadis camérier du prévôt Berthulf, pour faire connaître qui, parmi les chanoines, les laïcs ou les neveux de Berthulf, avait reçu de ce dernier le trésor et autres objets précieux du comte Charles. Il déclara que le doyen Hélie avait reçu trois cents marcs; le chanoine la Lettre, deux cents; Robert, le gardien de l'église, les fournitures de lit, les manteaux et de l'argent; le magistrat Radulphe, six vaisseaux en argent; Robert, fils de Lidgard, cent marcs. Cet Odger avait imaginé ces mensonges pour obtenir ainsi la grace d'être mis en liberté : cependant il parut vraisemblable à plusieurs personnes que tant ce doyen, que quelques uns de ses chanoines, avaient retenu par devers eux beaucoup d'argent, comme cela parut par la suite. La raison de ce soupçon fut que le doyen Hélie avait déjà auparavant, par suite de l'accusation du jeune noble Robert, restitué un vase d'argent du poids de vingt et un marcs, et une coupe d'or, avec

un couvercle de la même matière, du poids de sept marcs. En outre ce Robert, gardien de l'église, qui pendant tout le temps du siége allait et venait librement au milieu des traîtres, reçut d'eux de grandes sommes d'argent, à la condition que, s'ils parvenaient à s'échapper, le prêtre et le gardien rendraient ce qu'on leur avait confié. Lorsque la cause de ces malheureux fut complétement perdue, le gardien infidèle voulut adroitement cacher ces richesses.

En conséquence il supposa un voyage à Jérusalem, chargea trois chevaux d'une charge entière, et un autre d'une demi-charge, et sortit du bourg de grand matin, emportant ce qui avait été volé au comte Charles, pour l'offrir à Jésus-Christ dans Jérusalem. A cause de ce départ, tous les soupçons retombèrent sur les chanoines.

Le même jour, le chanoine la Lettre rendit au comte trois marcs d'argent, qu'il avait gardés de l'argent du prévôt.

Le 11 des calendes de juin, le saint dimanche de Pentecôte, le comte, le châtelain Gervais, Walter de Frorerdeslo et les seigneurs de Flandre présents, jurèrent de maintenir la paix dans tout le pays, autant qu'il serait en leur pouvoir.

Après la fête de la nativité de la Vierge Marie, qui arrive le 6 des ides de septembre, un samedi, notre comte fit emmener avec lui à Bruges ce Guillaume d'Ypres, qu'il avait fait prisonnier lors de l'invasion de cette ville, et l'enferma dans la plus haute chambre du bourg, avec son frère Thiebald

Sorel [1]. Étant demeurés là tous deux en captivité pendant six jours, Thiebald fut confié à la garde d'un certain seigneur de Gand, nommé Éverard. Bientôt il fut défendu à Guillaume d'Ypres de regarder par les fenêtres, lui permettant seulement de parcourir l'intérieur de la maison : on lui donna, en outre, des sentinelles et des gardes pour l'observer avec la plus grande attention.

Le 16 des calendes d'octobre, au sixième jour, la nuit de St-Lambert (16 sept.), le comte, pour l'honneur du pays, ordonna que tous ceux de nos environs et les meilleurs et les plus fidèles citoyens de Bruges, ainsi que le châtelain Gervais, jureraient de déclarer en vérité qui avait tué le comte Charles, et les autres victimes; qui avait enlevé ses richesses, celles de sa famille ou de ses compagnons d'infortune; qui, après la mort de ce père de la patrie, s'était associé ou avait donné des secours aux traîtres; qui, avant ou après le siége, était demeuré avec ces impies; qui avait aidé à faire échapper eux ou leurs complices, sans la permission des chefs qui assiégeaient le bourg, et reçu, en secret, pour ce service, l'argent et les trésors du comte Charles; qui ensuite les cacha et leur prêta assistance : eux que le roi et le comte, d'un commun accord avec les barons du pays, avaient condamnés comme coupables, et décrétés de proscrip-

[1] Il n'est nulle part mention de ce Thiebald : peut-être n'était-ce qu'un frère utérin. Ce nom, dans le temps, fut assez commun, car Thietbald de Vitry et Thietbald de Vermela signèrent des chartres du comte Théodoric, pour un monastère, en 1135.

tion. Après avoir prêté le serment, tous se réunirent dans la maison du comte, et accusèrent parmi nous cent vingt-cinq personnes, et à Reddenburch, trente-sept, avec Lambert qui était aussi accusé de trahison.

Le samedi, 15 des calendes d'octobre, le jour de St-Lambert, le comte, devant se rendre à Ypres, réclama des bourgeois la taxe nommée *teloneum*. C'était de l'ingratitude de sa part; car les revenus de cette taxe, depuis tous les comtes ses prédécesseurs, avaient été donnés en fief à ses nobles : ceux-ci l'importunaient à cause de l'exemption qu'il accorda aux Brugeois de payer ce droit, dont jusqu'à présent ils avaient joui comme d'un fief. Ils prétendaient que le comte n'avait pas le droit de le faire avec justice, sans leur consentement, ni de demander cette taxe aux citoyens, après les en avoir exemptés.

De là naquit de la jalousie et de la mésintelligence entre le comte, ses nobles et les citoyens.

Après cette affaire, le comte et les siens, pour tout apaiser, s'attachèrent à agir d'après une loi décrétée par les chefs durant le siége. Cette loi portait : « Quiconque aura fait échapper, contre la volonté des chefs du siége, quelqu'un des assiégés, sera puni du supplice qui était réservé à celui qu'il a sauvé. »

C'est pourquoi, comme plusieurs des assiégés étaient parvenus à fuir en secret pour de l'argent, les parents de ceux qui avaient été tués par les rebelles, durant le siége, se jetèrent aux genoux du comte, le conjurant d'abandonner à leur merci, pour les tuer

ou les punir, ceux qui, à la dérobée, et traîtreusement, les avaient fait échapper, ou de les expulser du pays. La justice obligeant le comte à faire droit à cette demande, il ordonna que les accusés parussent devant lui, pour être jugés d'après la loi portée durant le siége; mais ceux-ci répondirent qu'on les accusait injustement, sans égard pour la vérité, mais seulement par haine et par envie : ils demandèrent donc avec instance au comte qu'il les soumît au jugement des échevins du pays, tant par rapport à l'accusation de trahison, que pour tout autre soupçon que l'on aurait à leur égard.

Plusieurs des accusés étaient rentrés dans les bonnes graces du comte; mais les neveux, les fils et les parents de ceux qui avaient été tués pendant le siége, les poursuivaient malgré cela, pour avoir soustrait à la punition qui leur était due les traîtres qui trahirent le comte Charles, et aussi leurs pères. Parmi ces personnes qui ne pouvaient pardonner se trouvaient les fils du châtelain de Brudburch, qui n'eurent rien de plus pressé que d'appeler, en présence du nouveau comte, Éverard de Gand, qui fit évader, pour de l'argent, les traîtres qui tuèrent leurs pères et leurs frères, dans le même temps que s'accomplissait le crime sur le comte de Flandre. A cette nouvelle, la plus grande partie des accusés prirent la fuite, tourmentés par leur conscience.

Le comte eut égard à cette accusation, et, ayant convoqué ses barons, décréta qu'on proscrirait les accusés qui, après avoir prêté hommage à Charles,

avaient en même temps aidé et donné secours aux rebelles; mais que, quant aux autres, ceux-ci seraient admis à rendre compte de leur conduite, ceux-là rentreraient en grace sans subir de jugement, et seraient reçus par lui avec bonté.

Il arriva dans ce temps que, par la sévère justice de Dieu, Walter de Frorerdeslo, un des seigneurs du pays, jeté à bas de son cheval pendant une expédition militaire, fut relevé brisé et meurtri, et mourut peu de jours après.

Sa conscience lui criait qu'il avait eu connaissance de la trahison qui se tramait contre son maître, le père de la Flandre; même, pour se lier d'autant plus sûrement aux rebelles, il donna en mariage, à une nièce du prévôt Berthulf, le fils d'un certain cordonnier que son épouse lui fit croire faussement être son propre fils. Walter avait toujours cru que c'était vraiment le sien, mais ce fut par fraude que son épouse feignit avoir mis cet enfant au monde; celui qu'elle enfanta était mort au même moment. Le fils du cordonnier étant né environ dans le même temps, elle échangea en secret le sien contre celui de la femme du cordonnier, et, cachant à son mari ce qui était arrivé, engagea celle-ci, en lui donnant de l'argent, à avouer qu'elle était accouchée d'un enfant mort. Ce fils supposé étant devenu grand, tout le monde était persuadé que c'était vraiment celui de Walter; alors arriva le prévôt, qui donna pour épouse à ce jeune homme, dont la naissance était supposée, sa nièce, fille de l'enfant de son frère, afin que lui et sa famille, par ce

mariage, fussent en état de résister aux coups du sort, et devinssent plus entreprenants, plus forts et plus puissants.

Après la mort de Walter, son épouse avoua publiquement que ce fils n'était pas réellement le sien, mais un enfant adoptif que Walter avait placé chez un certain bourgeois, pour trois cents livres. C'est ainsi que la finesse de Dieu se joua de celle du prévôt, qui, plein de l'idée ambitieuse d'agrandir sa famille et de l'environner de gloire par ce mariage, ne fit alliance qu'avec le fils d'un cordonnier, déçu par la suprême sagesse qui voulait le punir.

Cependant personne ne fut assez hardi pour s'attaquer à Walter, parce qu'il était un des pairs du pays, et le premier après le comte; mais Dieu, à qui la vengeance était réservée, l'effaça du nombre des vivants par une mort lente et douloureuse.

Le 8 des ides d'octobre, le samedi avant la fête de saint Richard, sur l'ordre du comte, Guillaume d'Ypres [1] fut conduit à Lille, et donné à la garde du châtelain de cette place. Il craignait qu'à Bruges nos concitoyens, ou ceux qui étaient bannis du pays, ne fissent par quelque ruse échapper ce Guillaume de prison, et ne se jetassent par force sur le bourg.

Je dois faire observer que, après la mort du comte

[1] Meyer rapporte que déjà, dans ce temps, il avait fui en Angleterre, et assiégé l'Écluse avec les troupes du roi; mais nous montrons ici que cela est dénué de fondement, puisque nous verrons plus bas que ce n'est qu'au 27 mars de l'année suivante qu'il sortit de prison.

Charles, Bordsiard et les complices de son crime, d'après la coutume des païens et des sorciers, la nuit où pour la première fois on l'ensevelit, firent apporter un vase plein de cervoise et du pain, s'assirent autour du tombeau, placèrent cette boisson et le pain sur la pierre sépulcrale, buvant et mangeant sur le corps de Charles-le-Bon, dans la confiance que par là ils empêcheraient qui que ce fût de le venger.

Le 9 des calendes de novembre, au deuxième jour, la veille de la fête de saint Amand, mourut Baudouin d'Alost, qui était un des principaux pairs de la Flandre, et compté parmi les traîtres à son seigneur; il quitta la vie bien peu de temps après ce crime. Ce fut une circonstance de peu d'importance qui causa son trépas. Il était prêt à donner du cor, déjà s'enflaient intérieurement les artères de sa tête, employant tous ses efforts pour accroître la force de son souffle, lorsque tout-à-coup la moelle du cerveau, déplacée de sa position naturelle par la violence du mouvement, sortit avec impétuosité par une ancienne blessure qu'il avait au front.

La grande quantité d'air rompant ces vaisseaux excita la moelle qui se trouve dans le cerveau, de telle sorte que, jaillissant par les narines, les yeux et le gosier, il en fut suffoqué.

C'est ainsi qu'il mourut par le glaive de Dieu, qui le frappa de plaies mortelles. Lorsqu'il était sur le point de rendre le dernier soupir, il fut revêtu de l'habit de moine, et quitta ainsi le monde, comme un homme d'armes chrétien. Les deux susdits nobles chefs du

pays étant morts à un court intervalle l'un de l'autre, les discours et la mémoire de tous les habitants du pays étaient pleins d'eux; ils s'entretenaient de leur mort subite, et de ce que Dieu les avait si rapidement, après le meurtre de Charles, privés de la vie, et avait ordonné dans sa sagesse qu'une aussi légère cause que celle qui les enleva occasionnerait leur trépas. Pendant le siége, leur conduite, à l'égard du prévôt et des autres qu'ils firent évader, fut illicite et contraire à celle d'un vrai chrétien; car, ayant reçu de l'argent de lui et des siens, ils firent conduire ceux qu'ils avaient ainsi fait échapper au mépris des décrets du roi et des chefs, par des chemins détournés, et les abandonnèrent nus et seuls dans les campagnes. Ainsi délaissés et errants de tous côtés, ils furent pris et souffrirent une mort des plus misérables.

Le 16 des calendes de janvier, un samedi (17 décembre), à la fin de la troisième semaine de l'Avent, Désiré, frère de ce traître Isaac dont nous avons déjà parlé, mourut. Ayant aussi eu connaissance de la conjuration, il ne méritait pas de jouir plus long-temps du bonheur de la vie : depuis le commencement du siége, il n'osa jamais se montrer à la cour du comte qu'en secret; car plusieurs dans le comté l'auraient appelé au combat et convaincu de trahison, s'il s'était montré publiquement. En outre le nouveau comte lui défendit, lorsque par hasard il viendrait à la cour, de lui verser à boire, quoiqu'il fût un de ses échansons.

CHAPITRE XIX.

Cause de la défection des Flamands et de leur soulèvement contre Guillaume-le-Normand.

A la fête de saint Pierre, au mois d'août, pendant qu'avait lieu la foire de Lille, le comte voulant y faire prendre, sur la place, un de ses serviteurs, et ayant ordonné de s'en saisir, les citoyens de Lille coururent aux armes, chassèrent le comte et les siens jusque hors des faubourgs, accablant de coups ceux qui appartenaient à la cour, et précipitant les Normands dans les marais; enfin les maltraitant de toutes les manières. Aussitôt le comte cerna tous les environs de Lille, et força les citoyens de lui payer mille quatre cents marcs d'argent, pourvu que, après cela, ils rentrassent dans le devoir et la tranquillité.

De là naquit une grande inimitié entre ces citoyens et le comte, de sorte que, dans la suite, ils se furent toujours mutuellement suspects.

Le 3 des nones de février, le sixième jour après la purification de la mère de Dieu, les bourgeois de St-Omer s'insurgèrent contre le comte, parce que, plus attaché au châtelain de leur ville qu'à eux-mêmes, il ne voulait pas les écouter dans leurs plaintes contre lui. Ils l'accusaient d'avoir volé et dilapidé leurs revenus et de continuer à vouloir exercer sur

eux sa rapacité. A cette nouvelle, il alla aussi mettre le siége devant St-Omer avec une forte armée; mais les citoyens avaient introduit dans la place Arnold, neveu du comte Charles : ils lui jurèrent hommage et fidélité, afin que, s'il arrivait que le nouveau comte persistât dans son injuste siége, ils pussent trouver un appui en ce seigneur.

La neige, le froid, la glace et le vent d'orient étaient alors déchaînés sur la face de la terre; et, craignant une attaque de la part du comte, ils consentirent à payer, pour avoir la paix et se raccommoder, six cents marcs d'argent. Cela fut cause d'un grand mécontentement entre les citoyens de cette ville et le comte, et dans la suite ils demeurèrent toujours défiants entre eux.

[1] Le 14 des calendes de mars, cinq jours avant Septuagésime (16 février), les Gantois s'insurgèrent contre leur châtelain, parce qu'il avait toujours agi à leur égard d'une manière injurieuse et perverse : celui-ci alla trouver le comte, et l'amena pour rétablir la concorde entre eux et lui. Le comte, voulant mettre les citoyens sous le joug et, sans égard, leur préférer le châtelain, s'arrêta quelques jours dans la ville. Alors les bourgeois, comme ils en étaient convenus avec le seigneur Daniel et Iwan, frère de Baudouin, firent entendre raison au comte.

Après avoir convoqué tous les habitants de Gand,

[1] Des extraits de ce qui suit, jusqu'à la fin, ont été mis au jour par Chesnæus.

Iwan fut établi comme prolocuteur des citoyens, et parla ainsi :

« Seigneur comte, si vous aviez voulu traiter juste-
» ment nos concitoyens et vos bourgeois et nous, leurs
» amis, vous n'auriez pas dû nous faire souffrir quel-
» ques exactions très dures, et nous soumettre à des
» vexations; mais au contraire nous défendre contre
» nos ennemis, et agir avec nous honorablement.
» Mais maintenant, au mépris du bon droit et des
» serments, vous avez vous-même brisé le pacte que
» nous avons juré devant vous, touchant l'exemption
» du droit du tol, l'affermissement de la paix, et autres
» choses justes que les habitants de ce pays avaient
» obtenues de vos prédécesseurs, les bons comtes de
» Flandre, surtout au temps de notre seigneur Char-
» les, et même de vous : ainsi vous avez violé votre
» foi et trompé la nôtre, qui fut engagée par le même
» serment que vous. Il est publiquement connu quelles
» violences et quelles exactions vous avez fait peser
» sur ceux de Lille, et avec combièn d'injustice et de
» méchanceté vous avez persécuté les citoyens à
» St-Omer.

» A présent, si vous pouviez, vous agiriez égale-
» ment mal avec les citoyens de Gand. Mais, puisque
» vous êtes le seigneur de ce pays et de toute la Flan-
» dre, il convient que vous vous conduisiez raisonna-
» blement avec nous, sans violence et justement. Que
» votre cour se tienne à Ypres, s'il vous plaît, puisque
» cette ville est au centre de votre pays; que de part
» et d'autre s'y réunissent les seigneurs et nos égaux,

» ainsi que tous les plus sages parmi le clergé et le » peuple, qu'on s'assemble en paix, sans armes, avec » tranquillité et réflexion, sans ruse ni fraude, et là, » que tous jugent.

» Si dorénavant vous pouvez gouverner le comté » d'après l'intérêt et l'honneur du pays, nous con» sentons que vous le gouverniez; mais, s'il n'en est » pas ainsi, qu'au contraire vous vous mettiez au » dessus des lois, si vous êtes sans foi, artificieux et » parjure, quittez le comté et laissez-nous le confier à » quelque personne habile et propre à le bien admi» nistrer; car nous sommes les médiateurs entre le » roi de France et vous, pour que vous ne fassiez rien » d'important dans le comté sans prendre notre con» seil et consulter l'intérêt du pays. Néanmoins voilà » que, contre les lois de la bonne foi et du serment, » tant du roi que de nous, et conséquemment de tous » les seigneurs du pays, vous nous traitez tous avec » injustice, aussi bien nous, vos cautions auprès du » roi, que les bourgeois de presque toute la Flandre. »

A ce discours le comte, s'élançant en avant, aurait insulté Iwan s'il l'eût osé devant cette multitude de citoyens, et lui dit : « Rejetant la foi et l'hommage » que tu m'as prêtés, je veux devenir ton égal, et sans » retard te prouver par un combat singulier que j'ai » bien et raisonnablement agi en toutes choses dans » le comté. »

Mais Iwan refusa, et fixa, pour se réunir paisiblement à Ypres, le cinquième jour du commencement du carême, le 8 des ides de mars. Alors le comte se

rendit à Bruges et, ayant convoqué les hommes d'armes nobles de ces environs, il ordonna qu'au jour fixé ils se tinssent prêts à l'accompagner en armes. Ensuite, rassemblant les citoyens de Bruges, il se plaignit de l'insolence avec laquelle Iwan et les siens le chasseraient du pays, s'ils le pouvaient, et les exhorta à lui rester fidèles : ceux-ci le promirent.

Au jour déterminé, il s'avança donc vers Ypres avec une troupe d'hommes armés, et remplit la ville de soldats et d'individus de la basse classe du peuple, prêts et disposés à soutenir un combat.

Iwan et Daniel s'approchèrent aussi d'Ypres jusqu'à Roulers, et firent aller des envoyés vers le comte avec ces paroles :

« Seigneur comte, comme le jour pour nous réunir » a été fixé dans le saint temps du jeûne, vous auriez » dû venir en paix, sans fraude et non armé : comme » vous ne l'avez pas fait, que même vous êtes prêt à » combattre contre nos compatriotes, Iwan, Daniel » et les Gantois vous font savoir qu'ils déclarent, par » notre voix, renoncer actuellement à l'hommage qu'ils » vous prêtèrent, et retirer la fidélité qu'ils vous avaient » inviolablement gardée jusqu'à présent, parce que » vous venez pour les perdre par ruse et méchamment. » Cela dit, les hérauts proclamèrent le refus d'obéissance de la part de leurs seigneurs, et se retirèrent.

Avant ce temps, Iwan et Daniel avaient envoyé dans les villes de Flandre des émissaires pour faire amitié avec les habitants et leur dire : « Promettons-nous

» mutuellement par des otages, si vous voulez vivre » sans honte dans votre pays, que, si le comte com» mence à user de violence envers vous ou envers » nous, nous courrons réciproquement à la défense » les uns des autres. »

Ceux-ci consentirent très volontiers à faire cet accord, si, sans blesser leur honneur ou celui du pays, ils pouvaient se passer de ce méchant comte, qui n'avait d'autres intentions que d'opprimer et de chercher à tromper ses sujets. Ils ajoutèrent : « Main» tenant s'explique comment les marchands et les né» gociants de toute la Flandre ont été, pour ainsi dire, » enfermés chez eux, tout commerce cessant à cause » de ce comte que vous avez mis à la place de notre » très digne père Charles. Déjà, dans cette année, » nous nous sommes vus privés de presque tout ce que » nous avions amassé, et en outre de ce que nous » avions gagné dans d'autres temps, tantôt par la ra» pine du comte, tantôt par l'impossibilité de faire » aucun commerce à l'extérieur, notre pays étant » cerné et, pour ainsi dire, assiégé par ses ennemis. » Voyez donc sous quel motif nous pourrions nous » débarrasser de cet oppresseur et de ce persécuteur, » sans cependant rien faire de contraire à l'honneur » du pays ni au nôtre. » Entretemps le comte à Ypres s'efforçait de faire tomber Iwan et Daniel dans ses embûches, rassemblant autour de lui tous les guerriers nobles de la Flandre.

Le 5 des ides de mars, au premier dimanche de Quadragésime, la renommée nous apprit que le jeune

Théodoric, neveu du comte Charles, était venu d'Alsace à Gand, et attendait là que l'on eût chassé ce comte avec ses Normands, pour se faire élire lui-même à cette place.

Il est très étonnant que la Flandre eût tant de maîtres, et fût disposée à recevoir en même temps le jeune comte de Mons, Arnold, qu'on avait fait entrer à St-Omer, et ce Théodoric qui attendait l'occasion favorable à Gand, et encore ce mauvais comte dont nous venons de nous occuper.

C'étaient le châtelain Théodoric, ses parents et ses amis qui voulaient avoir pour souverain ce chef normand : ceux de St-Omer prétendaient avoir Arnold; ceux d'Arras et des environs, le comte de Mons; et enfin Iwan, Daniel et les Gantois, le susdit Théodoric d'Alsace.

Le 17 des calendes d'avril, au sixième jour, les citoyens de Bruges coururent au bourg pour s'enquérir si Fromold le jeune avait rempli la maison du comte de froment, de vin et d'autres aliments, par précaution pour Guillaume.

Ayant appris, le même jour, qu'il devait se rendre dans le faubourg de Bruges, ils fermèrent les portes pour l'empêcher d'entrer, ne voulant plus le reconnaître pour leur comte.

Le samedi des Quatre-Temps, après la première semaine du carême, le 16 des calendes d'avril, le châtelain Gervais ordonna que tous ceux qui habitaient dans le ressort de son vicomté se préparassent à se rendre, armés en guerre, à Torholt, le quatrième jour

après le susdit samedi, pour y attendre que Guillaume les fît marcher contre Daniel et Iwan.

Le 12 des calendes d'avril, notre châtelain Gervais revint de Torholt à Bruges avec les siens, et rapporta qu'Arnold, neveu de Charles, avait déjà, pour la seconde fois, été introduit en secret et par ruse, dans St-Omer, par quelques uns des citoyens.

Ayant eu connaissance de la chose, le comte de Flandre, Guillaume, se rendit en toute hâte, avec une force imposante, d'Ypres à St-Omer, poursuivit Arnold et le chassa jusque dans l'église de St-Bertin, à laquelle il voulait mettre le feu : enfin il le força à abjurer toute prétention sur la Flandre et à partir, ainsi que ceux qui avaient été assiégés avec lui.

Le même jour, le comte retourna à Ypres, se préparant à attaquer le lendemain Iwan et Daniel, avec les forces qui furent envoyées à Torholt.

Le même jour aussi, nos concitoyens et les Flamands qui habitent la côte jurèrent d'être dorénavant étroitement liés ensemble, pour défendre l'honneur de leur ville et de la patrie.

Le 10 des calendes d'avril, au sixième jour, ceux de Gand ainsi que Daniel et Iwan envoyèrent dire par lettres aux Brugeois, qu'ils eussent à se consulter jusqu'au premier jour de la prochaine lune, s'ils étaient résolus d'être définitivement du parti des Gantois, et de répudier entièrement le comte, ou bien d'embrasser pleinement celui de Guillaume, de s'opposer aux Gantois, et à leurs chefs et amis : au delà du jour désigné, ils ne voulaient pas être plus long-temps en

suspens sur ce qu'ils devaient attendre des Brugeois.

Le samedi, 9 des calendes d'avril : *Dixit Rebecca, etc.*[1], ceux-ci apprirent que le comte se préparait à venir d'Alstra[2] à Bruges ; mais ils ne voulurent pas le permettre, et lui firent dire, par le châtelain Gervais, qu'il se dirigeât d'un autre côté jusqu'à ce qu'il eût chassé ses ennemis de la Flandre, et qu'alors ils lui rendraient la ville et le bourg ; ils demandèrent aussi à Gervais qu'il leur déclarât s'il avait l'intention de leur rester attaché et fidèle, ou de se séparer entièrement d'eux pour embrasser le parti contraire.

Ils surent, vers le soir, que le comte était à Maldeghem, se dirigeant vers nous ; aussitôt les citoyens coururent aux armes pour se rendre aux portes, qu'ils firent toutes fermer, et s'y opposer de force à son entrée s'il arrivait. Vers le même temps, Conon, frère de Walter de Frorerdeslo, entra dans la ville, et, au milieu de la place, en présence de tous, il jura que désormais lui et les forces dont il pouvait disposer feraient fidèlement cause commune avec les citoyens. Les seigneurs qui avaient promis d'aider et de secourir les Brugeois étaient Walter de Liswege[3] et les siens, les habitants d'Ostkerke, et Hugo Snagaerd et ses frères.

[1] C'est le samedi qui précède le troisième dimanche de Quadragésime, le jour où, à l'épître de la messe, on lit une partie du chapitre 27 de la Genèse, commençant par les mots rapportés ici.

[2] Alstra, communément Alteren, dans le territoire de Gand, près du côté droit du nouveau canal qui conduit à Bruges.

[3] Walter Crommelin, gendre du châtelain Haket.

CHAPITRE XX.

Élection de Théodoric d'Alsace, comme comte de Flandre. — Mort de Lambert de Reddenburch.

Le dimanche 8 des calendes d'avril (25 mars), le jour de l'annonciation de sainte Marie, où l'évangile contient ces mots : *Tout royaume divisé en lui-même sera désolé*, la comtesse de Hollande [1] et son frère Théodoric, comte [2] régent (*adoptivus comes*, comte par intérim), envoyèrent saluer, de la part des Gantois et de leurs autres compatriotes, les habitants de Bruges, tant le clergé que le peuple de nos alentours : « Tout ce » que vous avez légitimement obtenu, disait-il, des » comtes mes prédécesseurs, je vous le confirmerai, si » vous voulez me choisir pour comte. Je procurerai à » vos marchands et à ceux de toute la Flandre la paix » et un libre transit, et la comtesse, ma sœur, fera la » même chose ; cependant il faut que nous nous don» nions réciproquement des garanties de notre ac» cord. » Aussitôt le châtelain Gervais alla trouver le comte à Maldeghem, lui conseillant de retourner à Ypres, parce qu'il serait comme assiégé si les Gantois faisaient, par accident, une attaque contre lui.

[1] Pétronille, mère de Diédéric VI, dont il est parlé au chapitre 8.

[2] Ainsi nommé parce que, pour un temps, il commanda avec sa sœur à la place du jeune Diédéric.

Sans perdre de temps, les Brugeois envoyèrent dire à Daniel de se rendre à Bruges, auprès d'eux, avec ses forces : entretemps Arnold, que ceux de St-Omer avaient pris pour comte, quelque temps passé, aidé de Henri, châtelain de Brudburch [1], faisait tous ses efforts pour obtenir le comté de Flandre par les secours et l'avis du roi d'Angleterre. La Flandre était donc pleine de dissensions : les uns, gardant leur serment de foi et d'hommage à Guillaume, combattaient avec lui; les autres, tels que Daniel, Iwan, les Gantois et les Brugeois, avaient choisi Théodoric; ceux de St-Omer et des environs voulaient avoir Arnold; d'autres croyaient devoir préférer le comte de Mons. Aussi cette dissension avait pour conséquence le trouble et la désolation.

Le 7 des calendes d'avril, au deuxième jour, le châtelain Gervais ne voulut pas plus long-temps rester avec les Brugeois, parce qu'ils avaient refusé à Guillaume l'entrée de la ville et du bourg, fermé les portes et adopté Théodoric pour leur comte.

C'est pourquoi il convoqua hors du bourg les meilleurs citoyens, et leur parla ainsi : « Puisque je garde » encore ma promesse de fidélité à mon seul et unique » seigneur, le comte Guillaume, d'avec lequel je ne » puis me séparer d'après les lois de l'honneur, je » ne pourrai pas rester plus long-temps avec vous, » qui lui avez marqué tant de mépris.

[1] Henri, fils de Thémard, tué avec Charles-le-Bon ; connétable et châtelain de Brudburch, il signa des chartres du comte Théodoric, de l'an 1151.

» Mais, parce je vous aime, j'irai le trouver ; j'intercèderai pour vous et l'engagerai à différer jusqu'à » dimanche prochain, avant de prendre aucune me» sure de sévérité contre vous : ainsi, si je puis vous » réconcilier avec lui, je le ferai; sinon, vous serez » avertis de ce qu'il veut faire, si je puis le prévoir » ou le savoir à temps. Je vous prie de veiller soigneu» sement jusqu'au jour que je vous indique, sur ma » femme, mes fils, mes filles et ce qui m'appartient, » que je laisse dans le bourg au milieu de vous. » Nos concitoyens lui promirent d'observer fidèlement tout ce qu'il demandait. Le même jour, entra chez nous Steven de Boulaer [1] avec environ 400 soldats.

Nos hommes d'armes firent une excursion et attaquèrent la maison de Tancmar.

Iwan et Daniel amenant à Bruges Théodoric d'Alsace pour le faire proclamer comte, nos concitoyens coururent au devant de lui et le reçurent avec acclamations.

Le 10 des calendes d'avril, au troisième jour, de grand matin, Tancmar et ses neveux brûlèrent leur maison et leurs demeures à Straten, préférant le faire eux-mêmes que de le voir faire par les mains de Daniel, d'Iwan et de Théodoric, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver.

Nous apprîmes qu'à la vérité Iwan et Daniel n'avaient

[1] Boularia, près de Gerardimontium, était dans ce temps-là une baronnie comprenant douze villages. Guillaume de Boulaer signa des chartres de Iwan de Gand, en l'an 1139, pour le monastère de Tronchiennes.

pas encore prêté foi et hommage à ce Théodoric ; mais ils excitaient le peuple et les hommes d'armes à le choisir pour comte, en le conduisant dans toutes les villes de Flandre : car ils ne pouvaient eux-mêmes l'élire sans le consentement et la permission du duc de Louvain, comme ils le lui avaient promis.

Nous fûmes informés, dans le même temps, que Guillaume d'Ypres, sorti de captivité, était venu à Courtrai, pour pouvoir être utile par ses avis, et par les forces dont il pouvait disposer, au comte Guillaume, chassé de Bruges et de Gand.

Iwan et Daniel, deux des pairs et des principaux seigneurs de la Flandre, ayant reçu plusieurs dons du roi d'Angleterre, et devant en recevoir encore d'autres pour chasser de leur pays son parent, notre comte Guillaume, avaient résolu de ne rien faire sans son avis ou celui du duc de Louvain.

Ce dernier, d'accord avec le roi d'Angleterre, avait l'intention de donner sa fille en mariage à Arnold, neveu du pieux comte Charles, que les Furnois et le châtelain de Brudburch avaient choisi pour comte, par le conseil du roi d'Angleterre, et aidé de son appui.

Nos concitoyens interpellèrent enfin Iwan et Daniel sur leur conduite, et leur dirent : « Pourquoi nous » avez-vous amené ce Théodoric, si vous ne vouliez » pas les premiers lui prêter foi et hommage, tandis » que nous l'aurions fait ensuite, comme cela devait » avoir lieu ? » Ils répondirent : « Parce que Théo» doric, étant près de Bruges, y vint avec nous et nous » avec lui, pour voir la situation de la ville, comment l'y

» recevraient les habitants et leurs alliés, et sonder la » disposition des esprits. »

Le 4 des calendes d'avril, cinquième jour (29 mars), des hommes d'armes nobles d'Ostkerke se rendirent, ainsi que plusieurs autres, auprès du comte Guillaume à Ypres, et lui déclarèrent renoncer à la fidélité et à la promesse de foi et hommage qu'ils lui avaient jurée jadis. Le jour suivant, les Brugeois attendaient le retour d'Iwan et de Daniel, qui étaient sortis en secret de la ville avec leurs hommes d'armes; car ils avaient fixé ce jour pour faire hommage de fidélité à Théodoric d'Alsace, ainsi que les Gantois, les Brugeois et ceux qui avaient embrassé le même parti. Vers le soir, en effet, Iwan, Daniel et Champ-d'Avaine revinrent à Bruges et nous apprirent que Guillaume d'Ypres, qui était prisonnier, avait été rendu à la liberté par Guillaume, comte des Normands.

Aussitôt après qu'ils eurent pris leur repas, les chefs et le peuple se réunirent tous sur la place appelée *Harenæ*, au sortir du bourg, et là choisirent Théodoric d'Alsace comme comte de toute la Flandre. Iwan et Daniel lui promirent foi et fidélité en présence des citoyens, et une loi générale fut portée qui ordonnait à tous ceux proscrits pour le meurtre de Charles, de se rendre à la cour du nouveau comte, et, s'ils l'osaient, de prouver leur innocence en se soumettant au jugement des chefs et des feudataires du pays, si c'étaient des hommes d'armes nobles et qu'ils eussent été attachés à la cour du prince; sinon, que chaque accusé se purgeât du crime qui lui était imputé devant les éche-

vins. Il fut ajouté par le comte qu'il accordait la faculté aux seigneurs qui relevaient de lui et au peuple de modifier et d'améliorer les droits, les formes de jugements, les usages et coutumes du pays, pour l'avantage et la prospérité de la chose publique. On peut remarquer ici une singulière coïncidence : un an s'était écoulé depuis que, précisément au même jour, les chefs du siége, Iwan, son frère Baudouin d'Alost, Walter de Frorerdeslo et les autres seigneurs de Flandre, étaient revenus d'Arras, où ils s'étaient rendus d'après le conseil et l'injonction du roi Louis, dans l'intention de choisir un comte. Rentrant dans notre ville pleins de satisfaction, ils nous annoncèrent que, d'un commun accord avec le roi de France, ils avaient librement et légitimement choisi le jeune Guillaume de Normandie, comme seigneur et comte de toute la Flandre. Ce fut alors aussi que, pendant que le comte Guillaume était assis dans une galerie, à Ypres, avec ses barons, pour délibérer sur les moyens à employer contre Théodoric, nouvellement élu, mais seulement par les Brugeois, les Gantois et leurs complices, la galerie s'écroula, et tous ceux qui s'y trouvaient assis tombèrent à terre ; même un d'eux fut presque tué par sa chute.

Cependant, samedi, veille des calendes d'avril (31 mars), le clergé et le peuple retournèrent sur la place dite *Harenæ*, où le comte fit serment sur la châsse de saint Donat, comme nous l'avons dit ; et Iwan et Daniel furent les garants entre le comte, le clergé et le peuple, que le premier remplirait tout ce qu'il avait pro-

mis sous la foi du serment, sans chercher à l'éluder. Ensuite les Gantois et, après eux, les Brugeois jurèrent et lui rendirent hommage comme à leur souverain. Le même jour, Lambert de Reddenburch vint à Bruges pour se faire relever de l'accusation de trahison. Aux calendes d'avril, le dimanche *Lætare, Hierusalem, etc.*, au milieu de Quadragésime, Théodoric, choisi pour comte, se rendit processionnellement, d'après la coutume de ses prédécesseurs, à l'église de St-Donat, à Bruges, dîna dans le palais des comtes, et, pendant tout le jour, nos Brugeois tâchèrent d'introduire le châtelain Gervais, qu'ils avaient sincèrement aimé. Il y en avait cependant quelques uns parmi eux qui, quoique lui devant hommage, travaillaient méchamment contre lui, après avoir secrètement pris l'avis d'un certain Walter, gendre du châtelain Hakèt, qu'ils s'efforçaient de mettre à la place de Gervais. Le 4 des nones d'avril, qui l'année précédente tombaient au saint samedi de Pâques, maintenant le second jour, le châtelain Gervais entra dans le bourg de Bruges, au milieu de la multitude de ses hommes d'armes et des bourgeois qui lui étaient demeurés très attachés, et se rendit auprès du comte Théodoric. Debout devant la foule, il dit : « Seigneur Théodoric, si Dieu nous avait fait, » à nous et à la patrie, la grace de vous posséder parmi » nous, aussitôt après la mort de notre seigneur et de » votre parent Charles, vous eussiez été le seul que » nous aurions choisi pour comte. Je déclare donc, de- » vant tout le monde, que je me séparerai entièrement » de Guillaume, que je renoncerai à l'hommage de foi

» et de fidélité que je lui ai gardé jusqu'à présent, puis» que les pairs de la Flandre et tout le peuple l'ont » condamné comme étant sans foi et sans loi, parcou» rant et pillant le pays, au mépris de la justice de » Dieu et des hommes. Ils vous ont reçu avec respect » et amour, comme l'héritier naturel et le légitime sei» gneur du comté : je veux donc aussi vous prêter ser» ment de fidélité, comme au seigneur légitime, dans » la dépendance de qui nous sommes, et recevoir de » vous les fonctions et fiefs que j'ai reçus de vos prédé» cesseurs, et dont j'ai joui jusqu'à présent. Si cepen» dant quelqu'un, de la part de Haket, qui a été châ» telain avant moi, se déclarait mon compétiteur à la » place de vicomte, je serais prêt à lui rendre raison, » en présence de vous et des pairs du pays. » Ayant terminé son discours, il devint l'homme lige de Théodoric; ensuite, pendant le reste du jour et les jours suivants, tous ceux qui y étaient tenus, comme relevant du comte lui prêtèrent hommage. Ses premiers efforts se dirigèrent vers la paix, qu'il se hâta d'établir dans tout le comté parmi ceux qui, jusqu'à présent, avaient vécu au milieu de la discorde, des dissensions et des combats.

Le 8 des ides d'avril, au sixième jour, Lambert de Reddenburch prouva, en présence de Théodoric, par l'épreuve du fer rougi, qu'il était innocent de la mort de Charles.

Daniel et Iwan ne furent pas présents. Le 5 des ides d'avril, au deuxième jour, quelques uns des habitants d'Ypres vinrent vers Théodoric, et, admis en sa présence dans la galerie ou balcon de sa demeure, à

Bruges, ils lui demandèrent s'il voulait faire avec eux un accord, que si les citoyens chassaient d'Ypres le comte Guillaume, aussitôt, le jour suivant, lui Théodoric viendrait à leur secours et entrerait dans la ville.

Le lendemain, il fit avec ses féaux et les bourgeois de Bruges une excursion vers les ennemis qui avaient pris position à Oldenburch et à Ghistel; mais, les trouvant bien retranchés et prêts à se défendre bravement, il retourna sur ses pas. Le même jour, le roi de France envoya à nos concitoyens des lettres de la teneur suivante : « Je veux que, au dimanche des Rameaux, huit » des plus prudents d'entre vous se rendent auprès de » moi, à Arras; je convoquerai, de chaque ville de » Flandre, le même nombre de personnes parmi les » plus sages : devant eux et tous mes barons, je vou» drais voir expliquer ce dont il s'agit entre vous et » votre comte Guillaume, et la raison de vos dissen» sions. Aussitôt je travaillerai à rétablir la paix entre » vous et lui. Si quelqu'un des citoyens craignait de » venir me trouver, je lui donnerai un sauf-conduit » pour qu'il puisse venir et retourner en toute sécu» rité. » Alors les citoyens délibérèrent entre eux pour rendre raison de ce qu'ils avaient fait, et renvoyer une réponse au comte : « Le roi ayant juré, disaient» ils, avant l'élection du comte Guillaume, ne vouloir » ni devoir accepter, pour cette élection, aucune ré» compense, aucune somme d'argent, avait néanmoins » reçu par la suite mille marcs d'argent pour indem» nité; il était donc parjure. En outre, au mépris des » droits dont le comte avait exempté les citoyens et de

» ce qu'il avait juré, ainsi que le roi, de garder inviolablement à cet égard, il s'était joué de ses promesses et avait agi violemment; après avoir donné des otages pour garantir l'exécution de tout ce qu'il avait accordé aux citoyens, il trompa même les otages. Enfin, après nous avoir fixé un jour, ainsi qu'aux pairs du pays, pour nous trouver à Ypres et s'entendre avec nous, le premier il entra dans la ville, à main armée, comme tous les habitants de Flandre le savent, dans le dessein d'employer contre nous la violence, et nous forcer à faire tout ce qu'il voudrait. Sans raison, contre la loi de Dieu et des hommes, il ferma les communications pour nous empêcher de faire aucun commerce; de plus, nous avons consommé tout ce que nous possédions, sans pouvoir rien gagner, sans transactions, sans profit d'aucune espèce : ainsi nous avons de justes motifs de le renvoyer de notre pays. Maintenant nous nous sommes choisi pour comte un chef plus digne de gouverner : le fils de la sœur du comte Charles [1], seigneur fidèle et prudent, que nous avons nommé d'après la coutume du pays, qui peut compter sur nous et sur notre inviolable promesse d'hommage et de fidélité, et qui suit dignement la trace de ses prédécesseurs.

» Nous faisons donc connaître à tous, tant au roi qu'à ses barons, à tous nos compatriotes et à leurs descendants, que rien n'appartient au roi de France dans l'élection et dans l'élévation d'un comte de

[1] Ou plutôt de sa tante, car ils étaient les fils de deux sœurs.

» Flandre, qu'il meure avec ou sans héritier; les pairs » du pays et les citoyens ont seuls le pouvoir d'élire » le plus proche héritier, et la liberté de l'élever au » comté. Quant au droit dont il est redevable, pour les » pays qu'il tient en fief du roi, à la mort du comte, » son successeur sera tenu de donner seulement un cer- » tain nombre d'hommes au roi pour tout droit de fief.

» Le comte du pays de Flandre ne doit rien de » plus au roi de France, qui n'a nul raison de nous » imposer ou de nous choisir un chef, ni de sa pleine » autorité, ni pour de l'argent, ni par convention. » Mais, à cause de la parenté qui a existé jusqu'à pré- » sent entre le comte et le roi, et les a liés ensemble, » les hommes d'armes, les seigneurs et les citoyens » de Flandre ont consenti à ce que le dernier pût élire » et nous donner ce Guillaume pour comte.

» Mais autre chose est ce que nous accordons par » égard pour la parenté, et autre chose ce qui nous » appartient comme un droit, d'après les lois de la » justice, et la coutume antique et constante de nos » anciens comtes de Flandre. »

Le 3 des ides d'avril, au quatrième jour (qui est celui du pape Léon), les parents de Tancmar coururent sus aux Brugeois près de la place *Harenæ*, interpellant et excitant les citoyens encore à jeun, le comte Théodoric et ses hommes d'armes, à combattre. Les gardiens des églises ayant fait sonner les cloches, et les soldats faisant retentir les clairons, ils furent obligés de s'éloigner au plus vite de Bruges.

En conséquence, les plus impétueux de nos hommes

d'armes et de nos citoyens allèrent attaquer de nouveau leurs ennemis à Ghistel, en réduisirent plusieurs au point de leur faire regarder comme un bonheur d'être admis à faire hommage à notre comte Théodoric, et les forcèrent, en outre, à donner des otages que jamais ils n'emploieraient aucune ruse contre eux.

Le 9 des calendes de mai, au deuxième jour, après le dimanche de Pâques (23 avril), Théodoric chevaucha vers Lille, et n'y trouva plus d'opposition, non plus que dans ses environs, qui se soumirent à lui.

Entretemps Lambert de Winghine (Wynghene) fit une excursion dans les environs de Bruges, avec une poignée de soldats; et, accompagné des parents de Tancmar, il brûla la maison de Fromold jeune, secrétaire (*notarius*) du comte, située à Bernehem, et qu'il avait mise en état de défense.

Pendant ces événements, le comte Guillaume s'était rendu auprès du roi de France à Compiègne, pour demander son secours et prendre son avis sur la manière dont il se rendrait maître de la Flandre. Il restitua à notre évêque Simon [1] les douze églises du siége de Nimègue qu'il avait reçues en fief, pour qu'il fût l'avocat et le défenseur des églises de Dieu qui se trouvent en Flandre, et afin qu'il mît au ban et frappât d'excommunication tous ceux des citoyens de ce pays qui avaient choisi Théodoric, l'avaient élevé au pouvoir comtal, et mis à la place du comte Guillaume, avec violence et sans jugement. D'après ce pacte, l'é-

[1] Celui de Tournai.

vêque envoya des lettres à Gand, en interdit les églises, et défendit qu'on y célébrât les services divins.

La veille des calendes de mai, au deuxième jour, Lambert de Reddenburch, qui avait été compté au nombre des traîtres jusqu'à ce qu'il se fût justifié, devant Théodoric, par l'épreuve du fer ardent, assiégeait ses ennemis à Oostbourg avec des forces considérables : car il avait appelé à lui, de toutes parts, des îles de la mer, ses amis, ses parents et tous ceux qui lui étaient soumis, au nombre de près de trois mille. Les habitants de Reddenburch, de leur côté, avaient rassemblé, pour lui résister, une forte troupe de cavaliers et de fantassins. Lorsqu'ils furent en présence de part et d'autre, les uns pour soutenir le siége, les autres pour délivrer les assiégés, il arriva un envoyé du comte Théodoric, le châtelain Gervais, pour suspendre les hostilités jusqu'à ce que le comte, par sa présence, eût taché de mettre la paix au milieu d'eux.

Mais Lambert et les siens, brûlant du désir de détruire les assiégés, ne voulurent point entendre parler de retard, qu'ils ne les eussent battus. Tandis que ces milliers de soldats attaquaient impétueusement, et que les assiégés se défendaient avec courage, tout-à-coup les hommes d'armes de Reddenburch, qui, venus au secours des assiégés, attendaient l'issue du combat dans une autre maison, armés les uns pour combattre à pied, les autres à cheval, mais bien inférieurs en nombre aux assaillants, s'élancèrent en avant. Aussitôt, faisant un grand fracas et remplissant les airs de leurs cris, ils étonnèrent et effrayèrent leurs ennemis

d'une telle manière, qu'ils prirent la fuite en toute hâte, jetant leurs armes et leurs boucliers. Alors les assiégés, sortant en force, et se joignant à ceux de Reddenburch, poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins, et tuèrent tous les chefs et les principaux d'entre eux. Parmi les fantassins, ils mirent à mort ceux qu'ils voulurent; aussi le nombre des blessés était infini, et celui des hommes libres tués, considérable.

Dans ce combat il est digne de remarque que ce Lambert, qui s'était dernièrement justifié, par l'épreuve du feu et du fer, d'avoir trahi le comte Charles, fut néanmoins tué; car, aussi long-temps qu'il se conduisit avec humilité devant Dieu, Dieu lui pardonna la part qu'il pouvait avoir prise à la mort de son seigneur: mais, échappé à son épreuve, ce même Lambert, aidé des siens, sans compassion ni pitié, ayant assiégé arrogamment une petite troupe avec 3000 hommes, et déterminé, autant qu'il était en lui, à ne point épargner ses ennemis; de plus, n'ayant pas voulu retarder l'attaque ou surseoir au carnage qu'il voulait faire des assiégés, ni par la crainte de Dieu, ni à cause du serment qu'il fit à Théodoric de n'exciter aucun trouble par lui-même ni par les siens, c'est avec justice qu'il subit sa mort, pour avoir perdu le souvenir de la miséricorde de Dieu qui lui aurait conservé la vie, lorsque tous désiraient son trépas, s'il avait eu un sincère repentir, comme il le promit au Tout-Puissant et à l'Église.

Lorsqu'un serviteur agit avec humilité envers son seigneur après une faute, le seigneur a de l'indul-

gence pour lui, parce qu'il voit son repentir. Si Dieu est invoqué comme juge pour un homme qui se conduit en général selon les lois de la justice, mais qui a montré de la perversité envers un autre homme, il soutient la loi et la cause du juste, quoiqu'il repousse son iniquité, et punit et confond sa méchanceté et son obstination, De là, un méchant est moissonné par la guerre; et, d'un autre côté, s'il se repent, il pourra ne pas succomber à l'épreuve de l'eau et du fer.

Tous ceux qui furent tués à Oostbourg avaient, les premiers, par leurs machinations et leurs conseils, mis en avant à Gand et à Bruges le comte Théodoric, pour remplacer Guillaume : et, quoique Théodoric soit l'héritier naturel de la Flandre et un comte juste et pieux, que Guillaume soit sans honneur et persécuteur des habitants du pays, néanmoins ceux qui maintenant dorment dans la poussière, où la mort les a impitoyablement abattus, ne se conduisirent pas comme ils le devaient, et ne peuvent pas passer pour innocents de la trahison commise sur leur seigneur, eux par le mauvais conseil et la violence desquels le comte Guillaume était encore dans le pays de Flandre.

CHAPITRE XXI.

Attaques et combats entre Guillaume-le-Normand et Théodoric d'Alsace.

Le 6 des nones de mai, dans la nuit du quatrième jour, ceux qui à Gand étaient encore cernés par les citoyens dans la maison du comte, parce qu'ils persistaient à rester du parti de Guillaume, firent une sortie et brûlèrent plusieurs maisons : pendant que les citoyens travaillaient à éteindre le feu, ils brisèrent avec leurs haches les machines à lancer des pierres, espèces de balistes appelées *mangunelles* ou *mangenelles*, qui devaient servir à abattre le bâtiment en pierres et la tour où ils se trouvaient assiégés.

Le jour qui succéda à cette nuit, le châtelain de Bruges, Gervais, voulut assiéger dans Winghine ceux qui tenaient au parti du comte Guillaume. Mais, comme c'étaient de valeureux guerriers, ils s'opposèrent courageusement à lui, le blessèrent, prirent deux de ses hommes d'armes ou hérauts, et plusieurs chevaux.

Le samedi, 3 des nones de mai, une année s'était écoulée depuis le jour où les auteurs et complices de la mort du comte Charles avaient été précipités du haut de la tour à Bruges. C'est dans la même semaine que furent tués à Oostbourg Lambert, fils de Ledewif, et beaucoup d'autres, par les conseils et la trahison desquels la force aida Théodoric à se mettre à la place de Guillaume de Normandie.

Dans le même temps, le roi de France s'empressait de convoquer, pour la veille des nones de mai, au dimanche *Misericordia Domini, etc.*, les archevêques, les évêques, les principaux parmi le clergé, les abbés, et les plus sages tant du clergé que du peuple ; les comtes, les barons et les autres seigneurs ; et les invitait à se rendre auprès de lui, à Arras, afin de tenir conseil relativement aux deux comtes qui se disputaient le pays, et de décider contre lequel il emploierait sa puissance royale pour le chasser, et lequel il maintiendrait dans la Flandre.

Théodoric se trouvait à Lille, et Guillaume à Ypres. Tout le pays était plein de dangers et d'agitation ; la rapine, l'incendie, la trahison, la fourbe régnaient de toutes parts, et nul homme, quelque paisible qu'il fût, ne pouvait trouver de sécurité.

Tout le monde était donc dans l'attente pour savoir quel serait l'avis de cette assemblée, quel jugement porterait une réunion de tant d'hommes sages et prudents, et ce qu'il pouvait y avoir encore à craindre pour l'avenir, alors que déjà ils devaient regarder tous les dangers comme imminents.

Il faut observer ici que presque tous ceux qui furent bannis de la Flandre, à cause de la trahison commise sur le comte Charles, et cela d'après le jugement des chefs et des barons du pays, y revinrent vers ce temps, dissimulant leurs raisons et prétextant que, s'il y avait quelqu'un qui osât les accuser, ils se tenaient prêts à répondre devant la cour du comte, si c'était un homme d'armes noble qui fût soumis à l'accusation ;

devant les échevins et les juges du pays, si c'était une personne d'un ordre inférieur. Jusqu'à présent, nul encore n'avait été accusé et conséquemment n'avait répondu.

Lorsque le comte Théodoric alla la première fois à Lille, une sorcière se trouva sur son passage, et entra dans l'eau d'un canal, près de l'endroit où il y avait un pont qu'il devait traverser. A son passage, elle jeta de l'eau au comte, qui depuis lors, disait-on, avait des douleurs au cœur et dans les entrailles, et éprouvait un grand dégoût pour le boire et le manger. Ses hommes d'armes, affligés de ce malheur, prirent la sorcière, lui lièrent les pieds et les mains, la placèrent sur de la paille et des herbes sèches auxquelles ils mirent le feu, et ainsi la brûlèrent.

Depuis ce temps jusqu'au 7 des ides de mai, Conon de Frorerdeslo, à Wynendaele, et ceux qui à Winghine portaient les armes avec Lambert, contre le comte Théodoric, ne cessaient de piller les villages et les paysans dans leurs environs, enlevant avec violence tout ce qu'ils trouvaient. Les Brugeois s'entourèrent de nouveaux fossés, pour se défendre contre leurs attaques et leurs embûches.

Vers le même temps, le village de Oostcamp fut entièrement ravagé par les soldats du comte Guillaume.

La veille des ides de mai, au deuxième jour, les Brugeois attaquèrent ceux de Winghine : de part et d'autre un grand nombre furent blessés et quelques uns tués; néanmoins leur ville ne fut pas détruite.

Au troisième jour des ides de mai, le comte Guil-

laume, ayant réuni ses hommes d'armes, tomba sur le grand chantre à Oostcamp, le chassa jusque dans l'église de ce lieu, l'y tint assiégé, et, après avoir placé contre les portes toute sorte de matières combustibles, il y mit le feu.

Entretemps nos bourgeois coururent en armes au devant de lui à Oostcamp, et, ayant aperçu le comte, ses troupes et les flammes qui enveloppaient l'église, ils prirent la fuite, frappés de terreur; plusieurs furent pris. Le comte quitta son poste, et poursuivit nos concitoyens qui fuyaient : le chantre d'Oostcamp avec un petit nombre des siens, saisissant cette occasion, s'élança hors de l'église, et échappa ainsi au danger de l'incendie; un des hommes d'armes qui l'accompagnaient fut fait prisonnier. Pleins de crainte et d'effroi, nos bourgeois fuyaient; car ils avaient la conscience que c'était injustement qu'ils avaient chassé et trahi le comte Guillaume. Quelques uns d'entre eux se cachèrent dans les fours qui forment généralement, dans les campagnes, un petit bâtiment séparé; mais, relancés dans cette retraite, ils furent emmenés captifs.

Le 12 des calendes de juillet, au deuxième jour, la renommée nous rapporta de Lens que le roi de France s'était retiré de Lille, où pendant quatre jours il avait assiégé notre comte Théodoric. A la même époque les Gantois avaient arraché les entrailles à une sorcière, et promenèrent son cœur par la ville.

Le 4 des calendes de juin, au troisième jour, le comte Guillaume, après avoir rassemblé une très forte troupe d'hommes d'armes et de soldats, se jeta

sur Bruges, et, pénétrant impétueusement jusqu'à l'intérieur des portes, combattit bravement dans l'enceinte de la ville en deçà des fossés : de toutes parts régnait la destruction; les uns furent tués, et un très grand nombre blessés. Enfin, vers le soir, il retourna à Jadbeek [1].

Le lendemain, il pilla de nouveau les paysans d'Oostcamp et les hommes d'armes, qu'il emmena de force à Wynendaele et à Oldenburch.

La veille des calendes de juin, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, il envoya, de ce dernier lieu, un certain moine nommé Basile vers son notaire [2], qui portait le même nom, lui ordonnant de venir en hâte le trouver, parce que ses banquiers (*berquarii*) et les gardiens et receveurs de ses terres et revenus s'étaient rendus auprès de lui pour rendre compte de leur gestion.

Ce moine fut arrêté et détenu à Bruges par Iwan, le châtelain Gervais, et Arnold, neveu du comte Charles, qui était récemment venu de Brudburch à Bruges.

Dans le même temps, le comte Guillaume ordonna de fortifier Oldenburch, et de l'entourer de remparts et de fossés, parce qu'il avait résolu de s'y retirer avec les siens; de sorte qu'aucun des habitants des campagnes n'était sans inquiétude autour de nous, et qu'ils

[1] Situé à une heure de marche de Oldenburch et de Straeten.

[2] *Notarius* était alors une sorte d'agent d'affaires, de secrétaire, ou quelque chose de semblable, qu'il est fort difficile de déterminer au juste.

avaient fui avec tous leurs meubles et ustensiles dans les forêts, ou s'étaient rendus à Bruges, trouvant à peine la sûreté pour leur vie et leurs effets.

Le 4 des ides de juin, le saint dimanche de la Pentecôte, le comte Théodoric vint à Bruges, après avoir parcouru tous les lieux qui environnent Gand, et il y fut reçu avec des marques de la plus grande joie.

Le jour suivant, des hommes d'armes et quelques mauvais sujets du parti de Guillaume, sortirent de Jadbeek, et, sous l'apparence d'être porteurs de paroles de paix, ils vinrent présenter leurs salutations à un homme d'armes de notre parti et s'entretenir avec lui. La maison de ce cavalier de chez nous était en bon état de défense et solidement bâtie; c'est pourquoi tous ceux qui habitaient alentour, et plusieurs autres citoyens de Bruges, y avaient porté leurs meubles et effets, les y croyant plus en sûreté : ils arrêtèrent ce cavalier qui se promenait tranquillement dans sa cour, l'attaquèrent traîtreusement, le blessèrent, et, l'ayant chassé de chez lui par violence, s'emparèrent de sa demeure. Aussitôt le comte Théodoric, joyeux de ce qui venait d'arriver, accourant avec une troupe d'hommes innombrable, vint les cerner et les força à se rendre. Il les renvoya néanmoins sans leur ôter la vie ni les mutiler, et rétablit le cavalier dans la maison qui lui appartenait, le troisième jour, veille des ides de juin.

Le même jour, les hommes d'armes du comte Guillaume, qui se trouvaient à Oldenburch, Jadbeek et Straeten, résolurent de saisir le moment où le comte

Théodoric était allé diriger, avec toutes ses forces, des opérations militaires à l'extérieur, loin de Bruges, pour le tromper et nous surprendre.

Environ soixante éclaireurs accoururent et mirent le feu à une maison tout près du bourg, voulant attirer nos concitoyens et s'en emparer par cette ruse. Mais le principal but dans lequel ils nous livraient cette attaque était pour rappeler de son expédition le comte Théodoric, par l'aspect des flammes et des tourbillons de fumée. Le châtelain Gervais, accourant avec ses hommes pour s'opposer aux agresseurs, fit prisonniers deux des plus courageux, l'un Walter, neveu de Tancmar, qui fut la première cause de la rébellion, et donna naissance aux dissensions qui s'élevèrent entre Bordsiard, ce meurtrier de Charles, et Tançmar; l'autre fut pris dans le même moment et avec lui.

Walter avait été mortellement blessé. Les citoyens de Bruges le ramenèrent en battant des mains de joie, ne pouvant assez se témoigner mutuellement de satisfaction pour un si heureux succès : car, après tant de malheurs, tant de pillages et d'incendies de maisons, tant de nos compatriotes moissonnés par une mort violente, nous nous étions enfin emparés de ce Walter, qui fut un des premiers et des principaux auteurs de toutes les calamités de notre pays, et par la méchanceté de qui le comte Charles fut livré à ses ennemis; non que lui-même l'ait trahi, mais, par sa haine et son inimitié contre Bordsiard et les siens, il les poussa à la trahison. Je suis d'accord, en ce que je dis ici, avec l'opinion commune, qui se manifesta par la fureur de

ceux qui auraient pendu sur l'heure le captif Walter, ou lui auraient infligé une mort cruelle et inouie, si le comte l'eût permis; car, ayant aperçu les colonnes de feu qui s'élevaient près de Bruges, Théodoric, revenant sur ses pas, était accouru avec toutes ses troupes : mais, avant son arrivée, les deux individus dont nous avons parlé furent pris, et leurs traîtres compagnons mis en fuite. Le même jour, plusieurs événements eurent lieu : Walter de Somerghem [1], accompagné d'hommes d'armes et de soldats, combattant tous de notre côté, furent pris près de Haltre; Daniel et Iwan firent prisonniers, au duc de Louvain, près de Rupelmonde, cinquante hommes d'armes; les habitants d'Ypres envoyèrent en secret des lettres aux Brugeois, pour s'informer si quelques uns des plus sages d'entre eux et d'entre nous voulaient se réunir dans un lieu sûr, pour se consulter sur ce qu'exigeaient la situation et les besoins du comté.

Le 13 et le 14 des calendes de juillet, le comte Théodoric se rendit à Gand avec le comte Frédéric [2], et rassembla une forte armée, composée de ceux d'Axle, de Buchold, de Waes, et de ces environs; il amena aussi des instruments de guerre, pour renverser les maisons fortifiées et les remparts de ses ennemis.

[1] Village à trois milles de la ville de Gand. Sanderus, lib. IV *Rerum gandavensium*, p. 177, parle de l'antiquité de cette famille. Il affirme que Bernard et Walter de Somerghem vécurent sous Philippe d'Alsace.

[2] Frédéric, nom du frère de Théodoric. (*Voy.* Vignier, *Origin. Alsatiæ*, p. 115.)

Il se dirigea avec de nombreuses troupes vers Tiled [1], et cerna la maison d'un noble nommé Folket.

Le 12 des calendes de juillet, au quatrième jour, les Brugeois avec leur châtelain Gervais se joignirent à lui, suivis d'une quantité innombrable de Flamands qui avaient embrassé leur parti, et campèrent la nuit suivante aux environs de la maison assiégée.

Bientôt arriva le comte Guillaume qui, examinant l'armée qu'il avait de toutes parts sous les yeux, et voyant combien étaient grandes les forces qui avaient assiégé son serviteur, ressentit vivement cette injure, et l'arrogance toujours croissante de ses ennemis.

Il préférait mourir plutôt que de supporter un tel opprobre: c'est pourquoi, le jour suivant, quatre jours avant la fête de saint Jean-Baptiste (21 juin), vers le matin, il confessa et reçut dévotement, à Oldenburch, de l'abbé de cette ville, homme religieux et sage, la pénitence de ses péchés, et promit à Dieu que dorénavant il serait le défenseur des pauvres et des églises. Tous ses braves hommes d'armes firent le même vœu, et, se coupant les cheveux, se dépouillant de la chlamyde et de la cuirasse, ils se revêtirent d'autres armes, et, pleins d'un grand zèle et d'humilité devant Dieu, ils s'avancèrent à la guerre. Arrivés sur le haut de la montagne qui dominait l'armée du comte Théodoric, ils s'y préparèrent au combat.

[1] *Tiletum*, bourg ou territoire de Courtrai, auquel Guillaume-le-Normand accorda les droits et priviléges des citoyens d'Harlebeek, comme le rapporte Sanderus d'après Grammaje.

Le comte Guillaume forma trois corps de cavalerie, et se mit à la tête du premier avec lequel il avait résolu de commencer l'attaque. Du côté opposé, Théodoric mit de même ses troupes en ordre de bataille; il prit lui-même, avec le châtelain Gervais, le commandement d'une de ces troupes, et le comte Frédéric commanda l'autre. La lance en avant, ils commencèrent peu à peu de part et d'autre à s'attaquer à coups de piques et d'épées, et un grand nombre tombèrent. Ils combattaient de près, et, n'ayant d'autre désir que de vaincre ou de mourir, se jetaient au milieu des armes ennemies. Ils avaient pris la résolution de se faire tuer plutôt que d'être chassés du comté. Dans le premier moment de l'attaque, Daniel, qui commandait les troupes de Théodoric, voulait se jeter dans les bataillons du comte Guillaume. Le comte Frédéric y fut renversé, et, dans la première attaque, Rikard de Voldman fut battu non loin de lui; de part et d'autre les attaques se multiplièrent à l'infini, et enfin ils se chargèrent le glaive à la main. La partie de l'armée, ou le corps dans lequel combattait Guillaume, commença à reculer, et, faisant volte-face, se mit à fuir. Daniel et les siens les poursuivirent; et comme, des deux côtés, les fuyards et ceux qui les serraient de près étaient occupés les uns des autres, une autre partie des troupes de Guillaume, qui s'était cachée pour tromper l'ennemi, se jeta tout-à-coup au devant de Daniel et de ses soldats.

Comme ils étaient tous animés du même courage, pleins des mêmes sentiments, et d'une volonté una-

nime, conduits au combat, ils arrêtèrent brusquement à coups de piques et d'épées ceux qui poursuivaient les fuyards.

Alors le comte Guillaume, cessant de fuir, revint sur ses pas, reprit courage et rallia ses troupes; comptant sur la force de ses hommes, il résolut, par une attaque vigoureuse et sans pitié, de disperser et de perdre ses ennemis. Tous ceux qui étaient avec Théodoric, prévoyant le danger imminent qui les menaçait, jetèrent leurs armes et se mirent à fuir de tous côtés, se dépouillant de tout ce qui les gênait: de manière que, à l'exception de dix hommes d'armes, personne ne resta auprès de son chef. Le comte Guillaume et les siens, jetant leurs cuirasses pour être plus prompts et plus légers au combat, sautèrent sur des chevaux, et, continuant à profiter de leur victoire, se mirent à leur tour à poursuivre leurs ennemis, tuèrent les uns et firent prisonniers les autres.

Vers le milieu de la nuit, Théodoric revint à Bruges: mais nous n'avons pas appris où se rendit le comte Guillaume. Alors, pendant toute la nuit et les jours suivants, déplorant les malheurs et les désastres de la guerre, les épouses pleurèrent leurs maris, les enfants leurs pères, les serviteurs et les servantes leurs maîtres, que la guerre avait moissonnés, et l'abattement s'emparait de leur existence, au milieu des pleurs et des soupirs. De grand matin, lorsque nos compatriotes sortirent de la ville pour chercher leurs morts, ils furent derechef pris par les troupes de Guillaume. Une persécution si constante, et un si grand nombre

de nos compatriotes jetés en captivité, était un malheur que l'on n'avait jamais entendu qui fût arrivé avant cette guerre désastreuse.

On donna au comte Guillaume et aux siens une énorme somme d'argent pour le rachat de nos prisonniers, et par là notre pays fut en quelque sorte pillé encore une fois.

Lorsque nous apprîmes que Guillaume, avant de commencer les hostilités, s'était humblement soumis à Dieu, purifié par la pénitence, coupé les cheveux, de même que ceux de son parti, et dépouillé de tous ornements superflus, après les revers qu'ils avaient essuyés dans les combats, nos concitoyens, ainsi que leur comte Théodoric, se dépouillèrent aussi de leurs cheveux et de leurs habillements de luxe, et nos prêtres eux-mêmes, à l'exemple de leurs ennemis, prêchèrent enfin le repentir, et ordonnèrent un jeûne universel, après les malheurs et les désastres de toute espèce qui nous étaient survenus. On porta processionnellement les croix et les châsses des saints dans l'église de Ste-Marie à Bruges, et tous les prêtres de Bruges, le doyen Thancran, Eggard, Sigebode, Héribert, Fromold l'aîné et Théodoric excommunièrent le comte normand Guillaume; et ils firent promettre, en présence de tous, au comte Théodoric que, si quelques uns des habitants d'Ypres venaient se soumettre à lui, il se montrerait miséricordieux à leur égard, et les recevrait avec bonté, et aussi, que quiconque dans l'étendue du comté embrasserait son parti, ne serait pas repoussé.

Le 8 des calendes de juillet, le dimanche, jour de saint Jean-Baptiste, dans l'église de Ste-Marie, un crucifix placé sur le pavement de l'église, et offert à l'adoration des fidèles, s'ébranlant de lui-même et par la seule volonté de Dieu, se détacha de l'endroit où il était solidement fixé, et serait tombé à terre, si l'un des desservants de l'église, le saisissant des deux mains, n'eût empêché sa chute. Celui-ci remit le crucifix dans la position qu'il avait auparavant; mais, comme il se retirait, la croix, soulevée du lieu où elle était placée, se détacha comme la première fois, prête à tomber.

Alors tous ceux qui étaient occupés à prier, accourant, la remirent en position une seconde fois, croyant que la rechute était due à l'inattention du desservant, qui l'avait mal fixée. Mais, après avoir bien examiné le crucifix de tous côtés, ils reconnurent qu'on ne pouvait attribuer le deuxième accident à aucune négligence.

Le 4 des nones de juillet, au quatrième jour, Guillaume-le-Normand assiégea avec une forte armée la maison du grand chantre dans le village d'Oostcamp, ayant amené avec lui des balistes, des pierriers et autres instruments de guerre, pour en détruire les murs. Mais le comte Théodoric, accompagné des citoyens de Bruges, des autres Flamands des environs de la ville, et de ceux qui habitaient sur les domaines du manoir assiégé, ainsi que Arnold Wineth, s'opposèrent à lui.

Les deux troupes étaient séparées par une rivière qui fortifiait, du côté de l'orient, la place cernée. Elle

avait pour défense, du côté par où Guillaume dirigea son attaque, des fossés et des haies. De part et d'autre il y eut beaucoup de morts et de blessés dans les différents combats livrés; mais la maison, ses fossés et ses haies résistèrent, sans être beaucoup entamés. A la fin, d'un côté comme de l'autre, ils construisirent une tour, du haut de laquelle ils pussent se combattre plus efficacement et avec plus d'avantage pour les uns ou les autres. L'armée du comte Guillaume s'apercevant que le vent d'occident soufflait violemment sur le corps d'armée des ennemis qui lui était opposé, on ordonna d'apporter de toutes parts du foin, des herbes, des toitures de maisons, et toute sorte de matériaux propres à remplir les fossés, pour se faire un chemin vers l'ennemi. Mais celui-ci, de l'intérieur, lança une machine ardente, formée de poix, de cire et de graisse, qui brûla tous ces ouvrages; la fumée que jetait cette machine, agitée par des tourbillons de vents, alla aveugler ceux du dedans, qui la lancèrent: les javelots, les flèches et les dards en tuèrent aussi un grand nombre. Guillaume resta six jours à ce siége, pendant lesquels, des deux côtés, on combattit avec acharnement. Une rivière profonde séparant les deux ennemis, les troupes de ce dernier s'efforçaient continuellement de trouver des gués et des bas-fonds pour hâter le passage, avides de joindre leurs adversaires et de combattre; car ils comptaient sur la supériorité de leur nombre et la force de leurs armes. Le sixième jour, qui était le 9 juillet, vers le soir, le comte Guillaume, voyant qu'il ne gagnait rien en assiégeant ce lieu, or-

donna à quatre cents de ses soldats de passer les gués, et ils mirent le feu à la demeure d'Ansbold, homme d'armes noble, ainsi qu'à celles de son frère et de ses sœurs : ensuite son armée se retira. Les nôtres prirent la fuite vers Bruges, et ceux qui demeuraient dans les environs y entrèrent aussi, emportant tous leurs effets et leur bétail ; et, frappés de crainte et d'effroi, ils passèrent la nuit dans les veilles et l'inquiétude. Le même jour, les moines de St-Trudon et leur couvent, situé près d'Oostcamp, furent entièrement pillés, au point qu'il n'y resta pas un livre ni un calice pour la messe.

Aucun de ceux qui avaient quelque prudence parmi les Brugeois n'osa dire la vérité sur notre malheur et notre fuite ; car ceux qui se hasardaient à l'exprimer étaient aussitôt décriés comme traîtres au pays et partisans du comte Guillaume, et la mort planait sur eux. Il ne faut pas s'en étonner puisque Dieu fermait leurs cœurs à la raison, les empêchant d'écouter les conseils de la vérité.

Cependant on ne voyait que processions et croix portées dans les églises par les ecclésiastiques, ce qui excitait plutôt la colère que la miséricorde du Très-Haut ; car ils marchaient dans la mauvaise voie, pleins d'orgueil, d'obstination, et d'opposition contre la puissance qu'il leur avait donnée : *Omni quidem potestati omnis anima debet esse subdita*, comme dit l'apôtre.

Si, dans le lieu d'où sont sorties les plus horribles trahisons naissent des malheurs, comme guerres, séditions, homicides, opprobres éternels de toute la Flandre, n'est-ce pas avec raison que tous ces maux

accablent ce lieu? et, si l'église qui est à Bruges souffre, n'est-ce pas à juste titre, puisque le prévôt de cette église fut la cause de tous ses malheurs? Et, quoique personne n'osât annoncer le ban et l'anathème de notre archevêque, de l'évêque et des autres évêques suffragants, nous avons appris et connu que c'était à bon droit que nous étions sous le poids de l'excommunication, et que l'office divin nous était interdit, pour avoir remplacé un comte par un autre, et par là causé la mort d'un grand nombre de personnes. Les prêtres et le clergé de notre ville se préparèrent à combattre le peuple et la foule, oubliant qu'ils devaient être comme un mur d'appui pour la maison d'Israël.

Le 4 des ides de juillet, au quatrième jour, Chrétien de Ghistel et les frères de Walter, surnommé *Mensonge ailé* (*Pennatum mendacium*), vinrent à Bruges, sous la conduite de Daniel : Chrétien donna son fils en otage, et les deux frères restèrent aussi comme tels, pour leur frère Walter, et furent détenus dans la maison du comte à Bruges. Chrétien et ses hommes d'armes conduisaient avec eux Walter, jusqu'à ce qu'ils pussent voir s'il se rétablirait ou s'il mourrait; car, blessé à mort, il se trouvait dans un misérable état.

CHAPITRE XXII.

Mort de Guillaume de Normandie. — Administration pacifique de Théodoric.

Le 4 des ides de juillet, au cinquième jour, le duc de Louvain assiégea Alost[1] avec une forte armée, et le comte de Flandre Guillaume vint, pour le soutenir, avec quatre cents hommes. Dans l'intervalle, un grand nombre de mensonges volaient de bouche en bouche, parmi les Brugeois, sur les causes de ce siége.

Il arriva entretemps que dans Bruges un moulin, ayant été inondé, s'enfonça et fut détruit. L'eau qui fortifiait le bourg et la ville, du côté du midi, s'écoula presque entièrement par cet endroit: car le moulin lui servait de barrière. Les citoyens, inquiets, accoururent, et avec du fumier, du bois, et de la terre, tâchèrent d'arrêter les eaux qui affluaient. Ils supposaient que leurs ennemis avaient furtivement creusé et miné le dessous du moulin, afin que de cette manière l'entrée du bourg et du faubourg leur fût ouverte après l'écoulement des eaux. Plusieurs prétendus devins, prêtres et laïcs, étaient là, flattant bassement nos concitoyens, et leur prédisant toutes choses qu'ils savaient devoir leur être agréables. Si quelqu'un, plus

[1] Une des principales villes de la Flandre impériale, située entre Bruxelles et Gand, et ayant un territoire fort étendu. Autrefois elle faisait partie du Brabant.

judicieux et mieux avisé sur l'affaire du siége et les périls imminents qui menaçaient la ville et les habitants, disait franchement la vérité, il était aussitôt soumis aux attaques les plus indignes de leur part, et réduit au silence.

Nos concitoyens avaient encore la faiblesse de s'appauvrir mutuellement, en faisant des collectes d'argent qu'ils transmettaient au comte Théodoric, pour avancer le siége dont nous venons de parler. Ceux de Gand faisaient la même chose.

Il y avait, assiégés dans Alost, Iwan, Daniel et le comte Théodoric, avec une troupe courageuse que la guerre avait suffisamment éprouvée.

Le 8 des calendes d'août, au quatrième jour, qui est la fête de saint Christophe, Walter (*Mensonge ailé*) fut amené en captivité à Bruges, et les otages qui avaient été donnés pour lui, et gardés jusqu'alors, furent restitués.

Le surlendemain, *Post transfigurationem Domini in monte Thabor, etc.* (27 juillet), le Seigneur daigna mettre fin à ses soins pour nous et aux persécutions que nous avions endurées par suite de cette révolte dont nous avons fait le récit : car le comte Guillaume-le-Normand, se portant au devant des ennemis auprès des retranchements d'Alost, au moment d'une attaque, fut renversé de son cheval. Tandis qu'il se relevait et portait la main droite à ses armes, un des fantassins ennemis, accourant, perça de sa lance cette main droite du comte, et, du coup la fixant au milieu du bras, lui fit une blessure profonde et mortelle. Ses hommes d'armes

relevèrent leur maître, sur le point de mourir par ce déplorable accident : pendant toute cette journée, ils cachèrent sa mort aux ennemis, dissimulèrent leur douleur et comprimèrent leurs plaintes, leurs lamentations et leurs larmes, redoublant par là l'amertume de leur profond chagrin. En conséquence de cet événement, le duc de Louvain s'efforçait de trouver des moyens d'arrangement, pour lui et les siens, avec notre comte Théodoric, et consentit à soumettre les causes de dissensions existant entre eux au jugement de Daniel, d'Iwan et du roi d'Angleterre. De part et d'autre on tomba d'accord sur cette voie de conciliation. Il pria Théodoric d'accorder au comte Guillaume la faculté de se retirer tranquillement du siége avec les siens, agissant ainsi par finesse puisqu'il savait bien que Guillaume était mort. Théodoric ayant donné son plein consentement à cette proposition, le duc de Louvain lui dit : « Le comte Guillaume, cet » ennemi que ton courage poursuivit avec tant d'achar- » nement, vient d'expirer des suites d'une blessure » mortelle. » Aussitôt chacun de s'empresser de sortir, ceux-ci pour déplorer la mort d'un si noble et si brave guerrier, ceux-là pour exciter l'ennemi à livrer une attaque, d'autres pour apprendre la nouvelle à ceux qui étaient demeurés chez eux, afin qu'ils veillassent attentivement à ce qui leur appartenait, et prissent soin de n'agir qu'avec prudence. Car le bruit public et la renommée allait répandant de tous côtés la nouvelle de la mort de ce prince, et ceux qui, restés fidèles à son parti, avaient combattu pour lui, se retiraient

vers des lieux plus sûrs, pour être à l'abri de tout accident.

Ensuite, au milieu d'inombrables lamentations et de grands cris, le corps du vaillant guerrier fut placé sur un brancard, et transporté à St-Omer pour y être enseveli. Cependant Théodoric poursuivait partout ses ennemis, ravageait par le feu leurs propriétés, les jetait en captivité, les dispersait, ne faisait grace qu'à ceux qui imploraient sa miséricorde en offrant de l'argent, ou de toute autre manière.

Le dimanche, 4 des calendes d'août, il se rendit à Ypres avec un nombre considérable de troupes, et s'en rendit maître.

Entretemps les citoyens de Bruges, les hommes d'armes nobles et les soldats sortirent de la ville, pillèrent le village de Ridevorde et en brûlèrent les maisons. En conséquence, Lambert de Ridevorde et Lambert de Winghine, quelques habitants de Tiled de la famille de Folket, et plusieurs autres de nos environs, qui avaient combattu dans le parti du comte Guillaume, se retirèrent dans le fort de Wynendaele. Ceux des citoyens d'Ypres qui étaient aussi ses partisans, et Isaac de Formesèle [1], se fortifièrent dans ce dernier bourg contre le comte Théodoric, et y exercèrent des troupes nombreuses. Les Brugeois, au milieu des grands dangers qui les environnaient, ayant vu qu'ils étaient dans une position telle qu'ils pensaient qu'aucun conseil ni

[1] Isaac de Formesèle signa des lettres souvent citées de Charles-le-Bon, de l'an 1121.

qu'aucune résolution n'y pouvait apporter de remède, et que Dieu était leur seul espoir, tournèrent vers lui leurs vœux, et lui soumirent leurs cœurs; aussi Dieu leur accorda sa protection accoutumée. Le glaive de sa justice frappa de mort le comte Guillaume, qui succomba, non en combattant pour sa propre cause, mais pour celle d'autrui, c'est-à-dire du duc de Louvain, au secours duquel il était venu.

Notre opinion est donc que les Brugeois sont innocents de son trépas; car personne de nous ne lui donna le coup fatal, et même nous avions sans doute à craindre, lorsqu'il vivait, qu'il ne vînt nous assiéger. Les hommes d'armes d'Ostkerke, qui étaient soumis à notre juridiction et à celle de Théodoric, le même jour que mourut le comte Guillaume, nous reprochèrent d'être des traîtres, et abandonnèrent notre parti. Entretemps un envoyé arriva à Bruges, et y annonça la mort du comte Guillaume. A cette nouvelle les citoyens et tous nos compatriotes rendirent des actions de grace à Dieu pour une si heureuse délivrance de tous leurs maux.

Grande fut la faveur de Dieu, qui ordonna que ce prince mourût de cette manière, hors de notre territoire, et au moment où il venait appuyer le chef dont nous avons parlé, qui assiégeait Alost; et, quoique en partie il combattît contre notre comte et nous, cependant dans cette circonstance la seule cause de ce siége était le duc de Louvain : ainsi il ne succomba point en nous faisant la guerre, mais en portant les armes pour aider un tiers. C'est donc à celui-ci qu'on doit imputer

son trépas que Dieu avait ordonné, et le combat où il périt, quoique à la vérité, en toute circonstance, il se montrât disposé à nous combattre, et qu'en grande partie ce fût pour cela qu'il était allé au secours du duc. Le comte Guillaume n'était pour ce moment que son compagnon d'armes, et il expira, non en voulant re conquérir son propre pouvoir dans le comté, mais comme tout autre simple guerrier, pour la défense et l'honneur de son allié.

Quelques uns prétendent que nos compatriotes, après avoir expulsé le comte Guillaume, lui opposèrent le comte Théodoric, employant contre lui argent, conseils et toute espèce de moyens, pour détruire en tous lieux son autorité : à la vérité, ce n'est pas de cette manière qu'ils pouvaient prouver être innocents de sa mort.

D'autres disent que le duc de Louvain attaqua Théodoric parce qu'il prévoyait que, si ce dernier parvenait à s'établir dans le comté de Flandre et à y régner, il pourrait par la suite lui faire beaucoup de tort, être pour lui un ennemi redoutable, et peut-être le chasser de son duché, ou au moins lui ôter par force sa qualité de duc, à cause de laquelle le comte Théodoric cherchait tous les moyens de le faire comparaître en présence de l'empereur.

Pour un semblable motif le comte Guillaume, au siége dont nous avons parlé, s'était mis dans les rangs opposés à Théodoric qui, comme il le savait bien, ne tâchait que de trouver un moyen adroit pour le chasser du comté. Persuadé que Théodoric l'avait sup-

planté injustement et par trahison, d'un côté c'était avec raison que, pour la cause du duc et pour l'injustice commise envers lui-même, il succomba sur ce champ de bataille qui le vit périr, tandis que c'était aussi avec raison, de l'autre côté, que le comte Théodoric lui résista et combattit le duc pour obtenir ce qu'il avait droit de lui demander et à cause de sa trahison indirecte. On demandera peut-être pourquoi, puisque Dieu voulait rendre la paix à la patrie par la mort de l'un ou de l'autre, il ordonna que ce fût plutôt le comte Guillaume qui mourût, lui qui avait de plus justes titres au gouvernement du pays que le comte Théodoric, qui paraissait mis, sans égard au bon droit, à la place de l'autre; ou à quel titre Dieu accorda le comté à celui qui s'empara par violence de cette dignité? Si ni l'un ni l'autre n'avait droit à cette place, il était conforme à l'équité qu'elle fût enlevée à tous deux : néanmoins, puisque le comté appartenait par droit héréditaire à Théodoric, c'est avec justice qu'il le possède, quoiqu'il semble s'en être emparé de force; car jadis, avant l'élection de ce Guillaume qui est mort, il réclama, par des lettres directement adressées aux primats de la Flandre, ce qui lui appartenait. Quoique l'on ne fît pas attention à sa demande, il n'en était pas moins autorisé à demander et à exiger son héritage, qui lui fut enlevé et vendu à un autre par le roi de France, contre toute justice.

Ainsi donc, après tant de controverses à ce sujet, nous pensons que la cause de Théodoric est la meilleure, quoique ce ne soit pas à tort qu'on dise qu'il

supplanta Guillaume; mais aussi ce fut sans le moindre droit que celui-ci fut préféré à Théodoric et fait comte par la volonté et la puissance du roi de France.

Finalement Dieu conserva la vie et restitua son héritage à Théodoric, parce que c'était lui qui y avait le plus anciennement des prétentions, et éloigna du comté, par la mort, celui qui, quelque puissant qu'il fût, ne se servit de cette puissance que pour ravager le pays et provoquer tous les habitants à la guerre civile, troubler les lois de Dieu et des hommes. C'est avec tous ces défauts que le ciel lui fit subir le sort de tout ce qui est chair : car, de ce que le comte Guillaume posséda ici bas, il avouera aux ombres, qu'il envoya devant lui dans le séjour des tourments, qu'il ne lui resta que la renommée d'être un bon guerrier, comme chacun en convenait. Le Tout-Puissant, après un sévère examen, punit ses fautes qu'aucune puissance humaine ne put ni ne voulut corriger. Il fit sentir aux habitants de la Flandre le fléau de sa colère et de son indignation, parce que, avant de faire un choix, il était en leur pouvoir de considérer la chose avec le plus grand soin, de délibérer entre eux, de prévoir et de discuter. Ils auraient dû, d'un cœur contrit, se tourner pieusement vers Dieu, pour lui demander la faveur d'aimer et de vénérer celui qu'ils avaient choisi pour leur maître et pour chef du pays. Parce qu'ils négligèrent ce devoir, ils ne trouvèrent dans celui qu'ils élurent imprudemment pour leur prince, qu'un dévastateur, un tyran et un artisan de malheur; après son élection et son élévation au titre de comte, les

chefs, les baillis [1] et les conseillers du pays furent loin de lui montrer le chemin qu'avaient suivi ses prédécesseurs, et de donner l'exemple de leurs vertus; au contraire, ils ne lui enseignèrent que l'avidité et des voies fausses et trompeuses, au moyen desquelles ils s'enrichissaient sans bornes au détriment des citoyens et des bourgeois de la Flandre, et parfois leur extorquaient leur argent par violence.

Depuis la mort de Guillaume, Théodoric régna paisiblement dans les Flandres, alla visiter les villes d'Arras, Térouanne, St-Omer, Lille, Aria, dans lesquelles, suivant l'usage établi à l'égard des bons comtes ses prédécesseurs, le peuple et le clergé le reçurent avec respect, et lui réitérèrent le serment de foi et d'hommage. Enfin il se rendit auprès des rois de France et d'Angleterre, pour recevoir d'eux les fiefs et droits régaliens. Le roi de France et celui d'Angleterre le reconnurent, et lui donnèrent avec plaisir l'investiture des mêmes fiefs et bénéfices que le très saint et très pieux comte Charles avait autrefois reçus d'eux.

[1] *Balivi* ou *baiuli*. On trouve beaucoup d'explications sur l'origine et la signification de ce mot dans le glossaire de Spelman.

FIN DE LA VIE DE CHARLES-LE-BON.

Cunctis invisa populis,
Et inaudita sæculis;
Impiorum supplicia
Pertulerunt in Flandria.
Volens tanta flagitia
Puniri cum justitia,
Justitiæ opificem
Qui impiis reddat vicem.
Rex provisurus patriæ,
Et amicus justitiæ;
Qualiter agmen impium
Fecit per homicidium.
De nefandis conqueritur:
Sanum tandem suggeritur:
Ut transeat in Flandriam
Nefandorum nequitiam.
Illuc it cum consortio,
Opere pro nefario,
Iniquitatis filii,
Vim timentes imperii.
Ad bellandum aptissimum,
Tueri nefas pessimum.
Monachus simulatus est
Qui ferox lupus intus est.
Tantum scelus perpetrasse
Cum debuit honorasse.
Ad tormentum deducitur,
Quod meruit assequitur.
Cohortem quærens impiam,
Expleturus justitiam.
Machinis vallat mœnia,
Quibus latet gens impia.
Hostis hostem aggreditur,
Alter jaculo figitur.
Illis crescit debilitas;
Illis tollit iniquitas.

Desperant de auxilio,
Dari timent exitio.
Nullius dignum veniæ
Dimittitur ab acie,
Cogente conscientia
Mortis timens exitia.
Fugere mortem nititur,
Qui hoc scelere premitur.
Sic latenter expositum
Subeat propter meritum.
Tandem repertus capitur,
Quod promeruit patitur.
Ponunt in collo laqueum,
Talis pœna decet reum.
Pugnis, fustibus cæditur,
Sic cruciatus moritur.
Iste postquam mortuus est,
Ita tractari dignus est.
Redeamus ad alios
Proditionis conscios.
Audita fama miseri,
Non cessant intus conqueri,
Burgardus mox exponitur,
Captus ad mortem trahitur.
Audiens cohors impia,
Desperando de venia,
Intrat castrum rex inclytus,
De consule sollicitus.
Adducit tradi tumulum,
Flet, plangit gemmam consulum,
His expletis doloribus
Alligantur compedibus.
Tractatur de supplicio,
Placet vultui regio,
Ruunt ab arcis solio,
Hoc sunt digni supplicio.

Patibulo suspensus est
Qui proditor probatus est.
Iniquitatis filios
Præ omnibus nefarios.
De capite sic fieri
Sic intuentes conteri :
Fugiens errat, capitur,
Rotæ suspensus moritur.
Et hunc pati supplicia
Reddit castelli mœnia.
Et ipsius exercitus
Currit fundendo gemitus.
Gemitum promens querulum
Bene regentem populum.
Et captis proditoribus
Mancipandi tortoribus.
Exquiritur confusio
Hos mori præcipitio,
Mortis dantur exitio
Quibus placet proditio.

RÉSUMÉ HISTORIQUE,

SECONDE PARTIE,

FAISANT SUITE A L'HISTOIRE DU RÈGNE

DE

CHARLES-LE-BON.

CHAPITRE PREMIER.

Règne de Thierry d'Alsace. — Ses guerres en Palestine. — Règne de Philippe d'Alsace. — Concession de quelques chartres. — Réflexions générales.

Le tableau que présente la narration de Gualbert nous paraît un des plus intéressants de l'histoire du moyen âge.

On y voit la noblesse, fidèle à son caractère, se montrer l'ennemie des libertés populaires et du prince qui cherche à les encourager. Le comte Charles paie de sa vie son amour de la justice et des lois. Mais la noblesse n'est plus seule riche et puissante. Déjà les villes sont remplies d'une population commerçante et guerrière, possédant des libertés fort étendues : venger la mort du comte, c'est venger la cause du peuple; aussi les criminels reçoivent bientôt un châtiment mérité. Les triomphes remportés sur eux sont en effet dus aux habitants des villes flamandes, ligués à quelques nobles restés fidèles à leur malheureux souverain.

Tout, dans le récit de Gualbert, nous montre un peuple poussant l'amour de ses libertés jusqu'à l'idolâtrie, et punissant avec toute la férocité de la rage populaire le moindre attentat à ce dépôt sacré.

Quelques exemples suffisent pour s'en convaincre.

Les Gantois, venant se joindre aux assiégeants du bourg, ne peuvent entrer à Bruges avant d'avoir prêté

serment de respecter les droits et les possessions des Brugeois.

Des soldats de Gervais et du roi de France sont massacrés, parce que, d'après l'ordre de leurs maîtres, ils veulent faire observer une loi martiale dans l'enceinte de Bruges.

Guillaume de Normandie, à qui les Flamands étaient liés par des serments d'obéissance, mais qui, de son côté, avait juré de défendre leurs droits, est déclaré, par eux, déchu du comté, parce qu'il foule aux pieds ces franchises et ces libertés qu'il avait juré de respecter. En vain une multitude de nobles, même de ceux que les villes affectionnent, prennent son parti; ils sont confondus dans une même haine, et une guerre d'extermination leur est déclarée.

Si alors les villes donnent le comté au jeune Thierry, c'est uniquement parce qu'il jure de défendre et même d'augmenter leurs droits, qu'il parle leur langue, qu'il est élevé au milieu d'eux, enfin qu'il est Flamand, connaissant tous leurs besoins, ayant les mêmes mœurs; tandis que Guillaume est Français et habitué à gouverner des serfs et non des hommes libres. Thierry est donc la créature du peuple : de même que Robert-le-Frison, il doit au peuple et ses succès et le comté.

Mais ce que la narration de Gualbert offre, à notre avis, de plus remarquable encore, ce sont ces assemblées elles-mêmes, dans lesquelles tout, ou au moins la majeure partie du peuple flamand, procède à l'élection ou à la destitution des comtes dont nous venons de parler; car ces assemblées ne paraissent pas

avoir lieu en vertu d'un privilége ni d'une concession du prince, et diffèrent essentiellement des réunions ordinaires dans l'intérieur des cités communales sur le marché ou la grande place, au son du beffroi, ou bien, comme on disait encore, par *hui* et *ori*. Tout nous démontre au contraire qu'inhérentes aux mœurs du peuple, et images fidèles, ou plutôt continuation non interrompue des anciennes assemblées générales des Germains et des Belges, elles ont traversé la domination romaine et les ravages des Barbares [1]. Nul doute d'ailleurs que la colonie saxonne de Charlemagne, peuplant, de concert avec les débris de l'ancienne population des Morins, les champs et les marais de la Flandre, n'ait connu sur le sol natal ces assemblées, qu'elle a trouvées et maintenues dans sa nouvelle patrie.

Une faible analyse de ce qui se passa lors de l'élection des deux comtes fera voir la vérité de cette assertion.

Ainsi que dans les assemblées des anciens Germains, les plus graves intérêts y sont discutés, intérêts dont dépend, non le sort d'une ville, mais celui de la nation entière, puisqu'il s'agit de l'élection d'un chef.

Ce ne sont point les *primates*, les *principes* d'entre les

[1] Ceux qui trouveraient étonnant que les Belges, après quatre siècles de sujétion aux Romains, aient pu avoir conservé encore leurs mœurs et leurs usages pour les reprendre aussitôt après l'expulsion de ceux-ci, n'ont qu'à remarquer que Florus atteste qu'on n'a jamais pu les dompter, *plus victi quam domiti*. Raepsaet, *de l'Histoire des États-Généraux et Provinciaux des Gaules*, pag. 5 et 6.

Flamands, ni quelques villes par leurs échevins qui font l'élection; c'est toute la population réunie.

La convocation a lieu par le moyen de messagers, qui portent dans tous les villages de la Flandre la nouvelle que chacun ait à venir hors des murs de Bruges, dans le lieu où s'assemble ordinairement la nation, pour y statuer sur le choix d'un nouveau chef. Là le peuple, usant de la souveraineté, en délègue une partie au chef qu'il se choisit et dont il reçoit les serments.

En vertu de sa toute-puissance, il se réserve le droit de révoquer le contrat fait avec l'homme de son choix, si celui-ci vient à manquer aux conditions de son élévation; et cette condition n'est point une vaine formule, puisqu'on la voit bientôt appliquée à Guillaume de Normandie : le peuple lui avait donné le pouvoir, le peuple le lui retire.

Une circonstance encore distingue ces assemblées de celles ordinairement dites communales : ces dernières avaient lieu dans l'intérieur de la commune, et là tout était sous l'influence des bourgeois de la commune, tandis que dans les champs, ou au moins hors d'un lieu fortifié, cette influence directe et offensive venait à cesser.

Quel doute peut-il donc encore exister que les assemblées générales, dont Gualbert nous fait l'histoire, ne soient l'héritage que la population flamande doit à ses sauvages, mais libres aïeux, premiers habitants de ses forêts? Quelle différence y a-t-il en effet entre les assemblées des anciens Francs ou Germains pour l'élection de leurs chefs et celles tenues par les Fla-

mands après la mort de Charles-le-Bon? aucune autre que celle qu'une civilisation plus avancée a fait naître. Ce ne sont plus, il est vrai, les anciennes divinités de la Germanie que l'on prend à témoin des serments qui se prononcent; c'est sur la châsse des saints que l'on invoque le Dieu du christianisme. Ce n'est plus au milieu des camps qu'ont lieu ces augustes solennités, mais aux portes de Bruges dans un champ dont l'accès est ouvert à toute la nation.

Du reste tout y est Germain, tout y sent la sauvage énergie du Nord. Nulle trace d'organisation romaine, ni peuple divisé en curies et votant dans les comices: c'est toute la nation réunie, délibérant en plein air et votant en masse.

Si ces opinions sont fondées, il s'ensuit nécessairement que le peuple des villes a également fait partie (au moins par ses représentants) de toutes les assemblées générales convoquées par les divers prédécesseurs de Charles-le-Bon, à commencer par l'assemblée tenue en 913 par Baudouin II. Dès lors il paraît aussi probable que déjà, sous les premiers comtes, les habitants des principales villes se sont réunis dans l'intérieur de leurs murs pour délibérer sur des intérêts purement municipaux; réunions qui firent partie de ce que l'on appela plus tard droits ou priviléges communaux, et qui en furent un des plus précieux. Ces intérêts privés d'une ville sont, en effet, de bien moindre importance que ceux sur lesquels on délibérait dans les assemblées générales, et l'on ne peut sainement supposer que le peuple jouissait du droit de dis-

cuter les plus graves intérêts, comme de donner ou de reprendre la souveraineté, et qu'il ne pouvait pas s'assembler pour aviser à ses intérêts privés, à ceux de sa communion ou commune.

De toutes leurs libertés, celle de s'assembler serait donc, à notre avis, la première que les Flamands aient possédée, laquelle, se trouvant dans les mœurs, a passé, comme fait incontesté, comme coutume, sous les règnes des premiers comtes, pour être sanctionnée légalement dans les chartres. S'assembler et délibérer sur l'intérêt commun est en effet le premier pas d'une société naissante, c'est le moyen d'arriver à une bonne organisation; mais ce n'est pas l'organisation elle-même, celle-ci ne peut provenir que de l'expérience et des lumières. Mais la délibération publique du peuple lui sert de boulevart et en fait partie constituante. L'organisation intérieure des républiques italiennes fut, de meilleure heure, plus parfaite que celle des villes flamandes; car, de même que les cités du midi de la France, elles avaient hérité de la civilisation romaine.

De telle manière s'explique ce que nous avons dit dans notre Introduction, que le système des communes se composait d'un ensemble *de coutumes, priviléges, lois et réglements*, sans distinction de leur existence de fait ou de droit. S'assembler pour discuter des intérêts locaux ou généraux était dans les mœurs; c'était donc une coutume qui existait de fait sans sanction légale.

Cette coutume se convertit en droit, et fut, avec beaucoup d'autres coutumes, consacrée dans une

chartre, quand le commerce avec l'Italie eut fait connaître de nouveaux ressorts de gouverner.

Peu importe, selon nous, quand les villes flamandes portèrent le nom de communes, ou au moins quand, selon l'opinion la plus répandue, elles l'ont authentiquement porté. Il suffit qu'il y eût réunion organisée, dont tous les membres, liés par les mêmes intérêts, avaient pour but de se soustraire à l'oppression, de se défendre contre l'ennemi commun. En effet, indépendamment même de coutumes préexistantes, les droits civils et politiques des Flamands augmentèrent sous les règnes de tous leurs comtes, à commencer par Baudouin Ier jusqu'à Louis de Maele. Il nous paraît inutile, pour ne pas dire fastidieux, de rechercher quels droits complétèrent la mesure, pour que l'on puisse, selon l'opinion vulgaire, dire, des trois ou quatre principales villes de la Flandre : A telle époque commence leur commune.

Il nous reste maintenant à rattacher cette époque à celles bien plus glorieuses des siècles qui vont suivre, quand la nation flamande, parvenue par le moyen de sa liberté au plus haut point de puissance, marcha de pair avec les premières nations de l'Europe, jusqu'à ce que, confondue dans les domaines de la maison de Bourgogne, elle perdit peu à peu la plupart de ses libertés politiques et cessa de jouer un rôle important dans l'histoire.

Prenons donc le récit où Gualbert l'a laissé, savoir à la mort de Guillaume de Normandie.

La chute de Guillaume ne procura pas encore une

paix stable à la Flandre, puisque ce prince n'avait pas été le seul rival de Thierry. Guillaume d'Ypres, un des compétiteurs au comté, qui avait été défait par le Normand, s'était retiré en Angleterre, d'où il revint après la mort de son ennemi, pour disputer la Flandre au nouveau possesseur. Il débarqua à l'Écluse et s'y fortifia; mais Thierry le chassa bientôt de sa position et le força de retourner en Angleterre, d'où il revint encore quelques années après, mais réconcilié avec son vainqueur. Il termina ses jours dans son château de Loo, au territoire de Furnes. Quelques années après l'entière pacification de son comté, Thierry fit son premier voyage en Palestine.

Avant de quitter son pays, il convoqua la nation à Ypres et y fit jurer l'observation de la paix publique [1]. La régence de la Flandre fut confiée à Sibylle, son épouse.

Déux ans après son départ, Thierry était déjà de retour dans ses États. C'est alors qu'il envoya de puissants secours aux partisans du jeune Godefroid, duc de Lothier, contre les Berthoud, seigneurs de Malines; et c'est principalement aux Flamands que les Brabançons durent la fameuse victoire de Grim-

[1] Meyer, *ad annum* 1138, en parle en ces termes : Pacem flandricam a majoribus suis factam præsentibus Milone, Simone Alvisoque episcopis, Sibylla uxore omnique dignitate flandrica, innovandam confirmandamque. Continebat autem inter alia hæc capita : Hanc pacem quicunque non servaverint, extra consortium sanctæ ecclesiæ suntote. Homicidia extremo supplicio, vulnera talione aut bonorum commissione aut duello puniantur. Latrones furesque nocturni, ubicunque reperiantur, a tota vicinia occidantur.

berghe, remportée sur ceux de Malines et leurs confédérés; victoire qui assura la possession de son duché à Godefroid encore enfant.

Quand la deuxième croisade fut prêchée par saint Bernard, Thierry se mit au nombre des croisés avec l'empereur Conrad et Louis-le-Jeune, roi de France.

Vers cette époque un corps de Flamands se joignit à une armée d'Anglais et de Lorrains, pour aider Alphonse, roi de Portugal, à conquérir Lisbonne sur les Maures; une flotte de 200 voiles les y transporta, et la ville fut emportée.

Pendant l'absence de Thierry et malgré la paix publique jurée par tous les principaux de la Flandre, lors de son premier voyage en Terre-Sainte, les divisions intestines recommencèrent dans la partie occidentale du comté et principalement dans le pays de Furnes. Deux factions, connues sous le nom de Blaumotins et Isengrins ou Ingrekins, s'y livraient des combats sanglants.

Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur la cause de ces luttes; nous croyons y voir la continuation de celles qui avaient déjà existé, pendant les règnes précédents, entre le peuple et la noblesse [1].

Cette espèce de guerre civile ne fut pas le seul malheur qui affligea les États de Thierry, une guerre avec une puissance voisine vint encore aggraver les maux de ses sujets. Baudouin, comte de Hainaut, saisissant la bonne occasion que lui donnait l'absence de Thierry,

[1] Meyer, *ad ann.* 1206.

renouvela la vieille querelle entre la Flandre et le Hainaut, commencée sous Richilde. En conséquence, il tomba sur les domaines flamands avec une forte armée et y commença ses ravages. Sibylle arma de son côté et se mit en devoir d'opposer une vive résistance à son ennemi, quand une trève de dix mois fut conclue par l'entremise de l'archevêque de Rheims, ce qui donna à Thierry le temps de revenir au secours de ses États (1150). Il ne fut pas plus tôt de retour qu'il entra dans les domaines du comte de Hainaut avec des forces imposantes, résolu de tirer une vengeance éclatante de la conduite de ce prince. Les deux comtes se rencontrèrent, et l'on se battit de part et d'autre avec beaucoup de courage et d'acharnement; après avoir perdu beaucoup de monde, Thierry resta maître du champ de bataille. Une paix stable entre les deux États fut la suite de cette victoire.

Ce fut à son retour de ce second voyage en Palestine que Thierry en rapporta le saint sang qu'il déposa à Bruges, où il se trouve encore.

Il y avait à peu près six ans que Thierry était de retour de son second voyage, lorsqu'il repartit une troisième fois pour la Palestine. Son épouse l'accompagna; elle désirait voir son frère Baudouin, roi de Jérusalem. Thierry laissa le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe.

Nous avons vu finir l'ancienne inimitié entre le Hainaut et la Flandre; celle entre la Flandre et la Hollande subsistait encore : la principale cause était la possession de la Zélande : aussi Thierry ne fut pas

plus tôt parti que Florent, comte de Hollande, croyant trouver peu de résistance, vu le jeune âge de Philippe et l'absence d'une partie des forces de la Flandre, se mit à écumer la mer du Nord. Philippe équipa une flotte et défit celle de Florent. En retournant en Flandre, il lui prit le pays de Waes et brûla le château de Bevere (1157).

Thierry fit une absence de trois ans; son épouse ne l'accompagna point à son retour (1159) : elle resta à Jérusalem et s'y fit religieuse au monastère de St-Lazare, où elle mourut en 1165. Après un séjour de quatre ans, il retourna une quatrième fois en Palestine. Ces longues et continuelles absences furent cause qu'il ne s'occupait plus du gouvernement de son comté, qui était entièrement passé à son fils Philippe. Celui-ci usa de tous les droits de la souveraineté, même assez long-temps avant la mort de son père.

Le dernier voyage de Thierry ne fut que de quelques mois; il en revint accablé de vieillesse, et se retira dans un monastère (1164).

Malgré sa défaite encore récente, le comte de Hollande n'en continuait pas moins ses déprédations maritimes (1165). Philippe, voulant terminer enfin cette guerre, nuisible au commerce de ses États, assembla une forte armée, tomba sur la Hollande, et fut assez heureux pour s'emparer, presque sans combat, de la personne même du comte Florent et d'une multitude de nobles. Florent fut conduit à Bruges et enfermé dans le prévôté de St-Donat jusqu'en 1167, que la paix fut conclue à des conditions très honorables pour

la Flandre et surtout très favorables pour son commerce [1].

Thierry mourut à Gravelines en 1168. C'est par ce prince que la paroisse de St-Willebrorde fut entourée de murs et reçut le nom de Gravelines. Il y fit creuser un fossé pour servir de port à la nouvelle ville. C'est aussi sous Thierry que l'empereur Frédéric Ier accorda aux marchands flamands le privilége de commercer librement dans toutes les villes de l'empire (1164).

Comme guerrier, Thierry se plaça au premier rang. Il se distingua spécialement dans les guerres contre les Sarrasins. Les historiens du temps en font même le plus grand capitaine de son siècle. Tout ce qu'on peut lui reprocher c'est peut-être cette soif de gloire, cette ardeur pour des entreprises telles que les croisades, qui épuisaient le pays d'hommes et d'argent.

Ce prince dut le trône au peuple, et il se montra reconnaissant. Il sanctionna, par le moyen de chartres, les libertés existantes avant lui. La chartre qu'il concéda aux habitants de St-Omer porte textuellement qu'elle fut donnée par reconnaissance [2].

Les principes libéraux qu'il inculqua à son fils Phi-

[1] Voyez à la fin du *Résumé historique*, sous la note (*a*).

[2] Ego Theodoricus, Dei gratia Flandrensium comes, petitioni Burgensium sancti Audomari contra ire nolens, pro eo quod meam de consulatu Flandriæ petitionem libente animo receperunt, et quia honestius et fidelius cæteris Flandrensibus erga me semper se habuerunt, leges seu consuetudines subscriptas perpetuo eis jure concedo, et ratas eas permanere præcipio... Vredius, *Fl. Eth.*, page 558.

lippe ne furent pas le moindre de ses bienfaits. Celui-ci réalisa tous les vœux de son père pour le bonheur des Flamands.

La mort de Thierry n'apporta aucun changement dans le gouvernement de la Flandre; Philippe, comme nous l'avons déjà dit, régnait depuis long-temps.

Marguerite, sœur de Philippe, se maria, peu après la mort de Thierry, à Baudouin de Hainaut. Philippe lui donna une dot de 500 livres. Cette alliance confirma la paix antérieurement conclue entre la Flandre et le Hainaut.

C'est de ce mariage que naquit Isabelle de Hainaut, qui épousa Philippe-Auguste, roi de France, et Baudouin, empereur de Constantinople, dont la fin fut si désastreuse.

Les premières années du règne du nouveau comte furent tranquilles et heureuses; il les employa entièrement à consolider les libertés de ses sujets, à concéder des chartres. Il se maria en premières noces à Isabeau de Vermandois, mais n'en eut pas d'enfant.

La septième année de son règne, une guerre éclata entre le roi d'Angleterre et le roi de France Louis-le-Jeune. Philippe prit le parti de ce dernier, et se jeta sur la Normandie, domaine de la couronne d'Angleterre, où il assiégea et prit Aumale et Neufchâtel; son frère Mathieu, comte de Boulogne, fut blessé devant cette dernière ville d'un coup de flèche dont il mourut.

Peu après, de concert avec Baudouin, comte de Hainaut, Philippe prit les armes contre Jacques d'A-

vesnes pour venger la mort de Robert d'Aire, chancelier de Flandre et évêque de Cambrai, assassiné par les ordres de Jacques. Plusieurs des forteresses de ce dernier furent prises, entre autres celle de Condé; d'autres furent démolies. Jacques se réconcilia avec ses vainqueurs, mais se révolta deux ans après contre Baudouin de Hainaut dont il relevait. Cette fois il fut encore plus rudement mené que la première; les deux comtes entrèrent sur ses terres et y portèrent le fer et la flamme. Toutes les forteresses d'Avesnes tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui en détruisirent une bonne partie de fond en comble. Il dut donc se soumettre de nouveau : quand cette guerre fut terminée, Philippe partit pour la Terre-Sainte, après avoir institué son héritière au comté sa sœur Marguerite, épouse de Baudouin de Hainaut (1167). Il ne fit aucune action d'éclat en Palestine et refusa même l'administration du royaume de Jérusalem, que lui offrit le jeune Baudouin, fils d'Amauri, alléguant que le soin de ses États l'obligerait bientôt à y retourner. Il ne voulut pas non plus faire partie d'une expédition en Égypte contre Saladin; mais, plus sage que n'avait été son père, il regagna la Flandre dès l'année qui suivit son arrivée en Palestine, préférant le bonheur de ses sujets à la gloire militaire qu'il aurait pu obtenir à leurs dépens.

Ce fut après son retour qu'Isabeau, dite de Hainaut, sa nièce et fille de Baudouin de Hainaut et de Marguerite de Flandre, épousa Philippe-Auguste, fils de Louis-le-Jeune, roi de France, alors âgé de quatorze

ans. Il venait d'être sacré roi de France à Rheims, par les ordres de son père, en présence des pairs du royaume, parmi lesquels se trouvait Henri II, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie. Philippe d'Alsace y porta l'épée royale.

Isabeau de Hainaut porta pour dot à son mari toutes les villes, terres et seigneuries du comté d'Arras, telles que Béthune, Hesdin, St-Omer., Lens, Aire, Bapaume et plusieurs autres lieux, jusque vers la source de la Lys. Le roi de France ne survécut que peu de temps à ce mariage, et, par ses dernières volontés, il nomma le comte de Flandre tuteur de son fils Philippe. La reine mère se trouva très offensée de ce choix, et tâcha bientôt d'éloigner le comte : elle y réussit; la guerre ne tarda même pas à éclater entre le tuteur et son pupille. Le comte avait reçu du feu roi la concession du comté de Vermandois; Philippe-Auguste voulut révoquer cette concession. Les deux partis armèrent puissamment, et, s'il faut en croire Daniel[1], la commune de Gand fournit elle seule vingt mille hommes.

La guerre dura près de quatre ans, et, après des alternatives de succès et de revers, eut une fin qui tourna au désavantage de la Flandre, puisque le comte fut obligé de céder tout le Vermandois à la France.

C'est vers la fin de cette guerre que Philippe obtint en mariage Mathilde, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal. Des pirates normands qui infestaient la Manche surprirent le bâtiment qui la portait, et lui enlevèrent

[1] Daniel, *Histoire de France*, tome I, pag. 1277.

tous ses joyaux. Philippe n'eut pas plus tôt appris cet affront, qu'il équipa quelques vaisseaux et les envoya à la poursuite des pirates, qui furent tous saisis et menés devant lui au nombre de quatre-vingts. Il les fit pendre à des gibets qu'il avait fait élever à cet effet le long des côtes de son comté. Parmi ces malheureux se trouvaient beaucoup de nobles. Son hymen avec la princesse Mathilde fut célébré à Bruges; mais cette seconde union ne fut ni plus féconde ni plus heureuse que la première.

Vers la fin de ses jours, Philippe marcha au secours des chrétiens de Syrie, réduits à la dernière extrémité par Saladin. Ce prince avait défait Lusignan, roi de Jérusalem, à la journée de Tibériade, défaite qui avait entraîné la perte de la cité sainte. La Flandre fournit trente-sept vaisseaux pour cette croisade, dans laquelle se distinguèrent Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion, et l'empereur Frédéric. Philippe mourut de la peste à St-Jean-d'Acre.

C'est sous le règne de ce prince que l'on place ordinairement le commencement des libertés communales; nous croyons avoir prouvé que cette opinion est erronée. Cependant c'est vers ce temps que furent concédées une foule de chartres constatant souvent des droits nouveaux, mais plus souvent encore des droits depuis long-temps acquis.

La première année de son règne, il donna une chartre aux habitants du village de Santvliet, et changea ce nom en celui de Nieuport. Cette chartre est très curieuse, et donne une idée non-seulement des droits

qu'obtinrent les habitants de la ville, mais aussi de leur commerce [1].

Lors du retour de son voyage en Palestine, il donna une chartre à la ville de Gand, réglant principalement la justice criminelle; il donna encore aux Gantois une autre ordonnance, lors de son retour de Jérusalem, commençant par ces mots : *Hæç sunt præcepta et statuta domini comitis in Gandavo*. Elle traite uniquement de la manière d'exécuter les jugements, et de la levée des amendes [2].

Il concéda aux habitants d'Audenaerde le privilége de jouir perpétuellement des coutumes et lois dont jouissaient ceux de Gand, les affranchissant en outre de la servitude dite *Meilleur Catheil* (*Catheu*) et de la main-morte [3].

Il affranchit de la même servitude les habitants d'Alost. C'est vers l'an 1174 qu'il avait hérité ce comté de Thierry, comte d'Alost, seigneur de Bevere et châtelain de Dixmude. Dunkerke fut également affranchie de tous *tonlieux* .

[1] Quoique ces chartres soient assez connues, la plupart sont si curieuses que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner quelques unes en entier. D'ailleurs ces monuments de nos libertés ont été rarement consignés dans des traités d'histoire à l'usage du public; nous avons tiré la copie de la chartre de Nieuport de la chronique d'Oudegheerst, tom. II, pag. 706, où M. Lesbroussart l'a portée dans une note. Voyez la teneur de cette chartre à la fin du *Résumé historique*, sec. part., sous la note (*b*).

[2] Oudegheerst, pag. 430.

[3] *Idem*, pag. 434; Meyer, *ad an.* 1179.

[4] Oudegheerst, pag. 434, 437.

Il concéda aussi une chartre fort étendue au Franc de Bruges; réunion d'une infinité de villages et de bourgs, composant une châtellenie tenue en fief du comte par le châtelain de Bruges [1].

L'on doit encore à Philippe, une autre ordonnance contenant des règles sur l'administration générale du pays.

C'est aussi sous le règne de Philippe, et spécialement par son entremise, que les Gantois obtinrent un traité qui leur garantissait la libre navigation du Rhin. Il est vrai que depuis long-temps leurs bâtiments dépassaient Cologne; mais aucun traité ne leur en donnait le droit. Ceux de Cologne, jaloux de l'accroissement du commerce gantois, voulurent y mettre des entraves en empêchant les bâtiments gantois de remonter le Rhin au delà de leur ville.

Par les bons offices de Philippe et l'agréation des deux parties, l'archevêque de Cologne se porta arbitre en cette affaire, et, en cette qualité, donna un décret par lequel tout obstacle à la libre navigation du Rhin fut levé pour les Gantois.

La ville de Dam prit naissance sous le règne de Philippe [2]; cette ville, destinée à devenir l'entrepôt de

[1] Voyez à la fin du *Résumé historique*, sec. part., sous la note (c).

[2] S'il faut en croire quelques historiens, un événement assez bizarre valut d'abord à cette ville le nom de Hondsdàm. Le Lammensvliet portait, par le moyen du port de l'Écluse, les eaux de la mer jusqu'aux portes de la ville de Bruges; la digue qui les contenait s'étant brisée par suite d'un ouragan vers l'endroit où se trouva plus tard la ville de Dam, l'on ne put maîtriser les flots qui inondè-

Bruges et un des ports les plus fréquentés de l'Océan, fut dotée de quelques priviléges par Philippe. Il affranchit de tous *tonlieux* et de la *hanze*, impôts que le prince prélevait sur toutes espèces de marchandises.

Ces diverses concessions de droits et de chartres, la fondation de deux nouvelles villes, Nieuport et Dam, dotées d'institutions municipales, sont le plus beau titre de gloire de Philippe. Il comprit les vrais intérêts de son peuple, et sentit que la liberté et le commerce sont la source de toute prospérité. Quoique guerrier habile, il ne fit jamais la guerre que dans l'intérêt de son pays; différent de son père, les guerres lointaines eurent peu de charmes pour lui; il sacrifia aussi peu de trésors et de soldats dans les croisades qu'il était possible de le faire dans un siècle aussi religieux et aussi porté pour ces expéditions. Le seul intérêt du commerce le guida dans les deux guerres qu'il entreprit contre Florent, comte de Hollande, et la paix qu'il lui

rent les environs, et même une partie de Bruges. Tous les efforts des ouvriers du pays pour réparer les digues furent inutiles. Philippe fut donc obligé de faire venir des ouvriers hollandais, plus habitués que les Flamands à cette espèce de travaux. Rien ne réussit d'abord, quand un des ouvriers se saisit d'un chien que l'inondation avait surpris sur une espèce d'îlot formé par un débris de digue, et le jeta dans une des principales ouvertures que l'eau avait faites. Son cadavre servit de base aux travaux, qui dès cet instant réussirent et furent mis à fin avec bonheur. Sans vouloir aucunement certifier ce fait qui est assez peu probable, il est néanmoins hors de doute que la ville de Dam tire son nom actuel des digues que Philippe fit construire à l'occasion de cette inondation.

fit signer à Bruges le prouve suffisamment. S'il arma contre la France, il y fut forcé par des raisons aussi justes que légitimes. Le roi voulait le déposséder de ses domaines, et il n'y réussit que trop bien, puisqu'il enleva pour toujours le Vermandois à la Flandre.

Philippe ne commit qu'une seule faute, faute de vanité, impardonnable dans ce prince d'ailleurs si parfait; elle fit le malheur de sa race et de la Flandre : il démembra ses États pour en augmenter les forces de son puissant voisin, le roi de France, et sacrifia ainsi les intérêts du pays à la vanité de voir sa famille unie à la race royale. Faute immense que la Flandre expia par la défaite de Bouvines, par l'emprisonnement de son comte, la désastreuse paix de Melun, deux siècles de guerres, et enfin par la perte de ses libertés sous la maison de Bourgogne. En effet, cette maison ne parvint à gouverner la Flandre que par la trop grande influence des rois français sur les affaires des Flamands; influence que ceux-ci n'auraient jamais obtenue, si Philippe n'avait donné une de ses plus belles provinces au roi de France, pour dot de sa nièce. Qui sait quelles destinées attendaient la Flandre sans cette fatale erreur? si une population libre et énergique, jouissant d'un commerce étendu, gouvernée par de grands princes, ne serait point parvenue à faire un des grands États de l'Europe? si la liberté dont elle jouissait n'eût pas fini par envahir le reste du continent, et si, proclamant l'affranchissement des serfs et la fin de la féodalité, la révolution libérale qui s'est faite plus tard dans les destinées des peuples de

l'Europe n'eût point eu lieu quelques siècles plus tôt? La Flandre, dans le treizième et le quatorzième siècle, surpassait l'Angleterre et la France en commerce et en industrie; les citoyens libres de ses communes le disputaient en courage, en valeur, en connaissances militaires, à la meilleure noblesse des deux pays : en un mot, tels étaient les éléments de force et de liberté qui existaient en Flandre, que cette même révolution faillit éclater vers la fin du quatorzième siècle sous l'usurpation de Philippe Van Artevelde. Sans la bataille de Roosebeke, dans laquelle les Gantois furent entièrement défaits, un nouvel ordre de choses se préparait d'un bout de la France à l'autre. Charles VII, de retour dans ses États après sa victoire, ne parvint à l'étouffer que dans des flots de sang.

L'on peut donc dire de Philippe d'Alsace que jamais prince ne fit plus de bien à la Flandre, mais ne fut cause de plus de maux. Cependant la faute qu'il commit fut bientôt oubliée, et, quand des désastres inouis vinrent peser sur le pays, les peuples ne cherchèrent jamais aussi loin pour trouver le premier auteur de leurs maux. Il est vrai que, si Philippe en fut une première cause, la faiblesse, l'impéritie des derniers comtes aggravèrent le mal, en favorisant ouvertement cette redoutable influence de la France, que Charles-Quint parvint à anéantir, quand il ne nous restait presque plus rien à défendre de splendeur ou de liberté.

Si on se souvint peu de l'erreur de Philippe, ses bienfaits n'eurent pas le même sort, et son règne est

devenu fameux dans l'histoire par la concession des chartres dont nous venons de faire l'énumération. En effet, cette sanction légale des coutumes qui depuis long-temps existaient déjà, ce pacte solennel, cette constitution jurée entre le souverain et le peuple, dans laquelle les parties contractantes trouvaient leurs droits et devoirs respectifs; en un mot, cette alliance intime entre le prince et son peuple signale une époque de bonheur, et présage un avenir plus heureux encore; car, si la plupart des chartres ne sont pas encore de celles que l'on s'est plu d'appeler communales, elles constatent au moins l'apparition désormais incontestable, sur la scène du monde politique, de cette partie du peuple qui, dans la plupart des États de l'Europe, gémissait encore sous l'oppression la plus révoltante.

Sous les règnes suivants nous verrons paraître ces grandes chartres, dites communales, sanctionnant des droits plus étendus que les chartres particulières qui les auront précédées. Cependant ces chartres elles-mêmes n'auront pas tout prévu, ne donneront pas la liberté telle que nous l'entendons aujourd'hui. Elles seront l'œuvre de leur siècle, et, comme telles, le représentent tout entier[1]; alors même il restera encore aux peuples un pas immense à faire en civilisation. La science de gouverner, les secrets de la poli-

[1] Toute chartre, toute constitution n'est qu'un résumé historique; c'est la reconnaissance de tous les éléments essentiels d'une époque. Cousin, *Cours de l'Histoire et de la Philosophie*, 1re leçon, pag. 26.

tique moderne, fruit de l'expérience, seront une énigme pour eux. Ils ignoreront surtout quelle force, quelle grandeur un pays peut tirer de l'intime union de toutes ses parties. Les priviléges eux-mêmes des communes, au détriment de la majorité de la nation, priviléges dont elles seront en tout temps si jalouses, seront un des premiers obstacles à cette unité si désirable dans un État, quand elle peut s'obtenir sans bouleversements et sans trop froisser les intérêts locaux. Cette ignorance sera la cause de grandes fautes: quand les communes croiront n'avoir plus de libertés à acquérir, elles voudront l'indépendance; non celle de toute la Flandre en un seul État démocratique, mais de la Flandre divisée en autant d'États indépendants les uns des autres qu'il y aura de communes importantes [1].

Il est vrai que le peuple sera poussé dans cet esprit de sédition et de révolte par la conduite des derniers comtes.

Le pouvoir comtal sera avili dans la personne du malheureux Guy de Dampière, qui ne saura point se défendre contre la France. Louis de Crécy et Louis de Maele, en s'alliant étroitement avec la maison royale, qui cherchera, pendant trois siècles encore, à unir la Flandre à la couronne, oublieront tous les intérêts flamands. D'ailleurs, sous le règne de Guy,

[1] Un seul homme comprendra cette vérité, Jacques Van Artevelde : il voudra lier toutes les parties de la Flandre et en faire un État fédératif; mais ce projet tombera avec cet homme de génie assassiné par les factions.

la majeure partie de la noblesse s'aliènera entièrement le cœur du peuple, en favorisant l'invasion et la domination des Français. Les communes et le peuple des campagnes remporteront seuls les victoires de Groeninghe et de Mons-en-Puelle sur Philippe-le-Bel. Ces insignes victoires, tout en déshonorant et la France et son roi, feront aussi la honte de la noblesse flamande, qui ne s'y trouvera pas dans les rangs de la patrie. Rien d'étonnant dès lors que les communes de Bruges et de Gand, sous Zannekin, Simon Jansseune, les deux Artevelde, Hyoens, Ackerman et Vandenbossche, cherchèrent par tous les moyens à rendre nulles et l'autorité comtale et celle de la noblesse.

Dès que les communes auront méconnu l'autorité modératrice de leur souverain, elles se trouveront en présence les unes des autres, rivales d'industrie et de commerce. Une lutte s'engagera, et nul obstacle n'arrêtera un contact renouvelé sans cesse par l'extrême contiguité des territoires et l'absence de toute barrière naturelle ou artificielle. Ces luttes continuelles seront le plus grand fléau que fera naître le renversement de l'autorité souveraine. L'état intérieur de la commune ne sera pas non plus satisfaisant; car, quand l'élément démocratique est parvenu à gouverner seul, il reste rarement dans les limites de la prudence : c'est la passion, la fougue populaire sur le trône; et, si dans un moment de crise, il peut jeter un vif éclat, imposer à ses ennemis, les terrasser, les vaincre par sa vigueur, dans les circonstances ordinaires, quand le calme et l'ordre devraient succé-

der, l'on ne trouve que désordre et anarchie, parce qu'il n'y a pas d'élément modérateur placé assez haut pour contenir les factions. Le gouvernement n'est bien souvent lui-même qu'une faction possédant le pouvoir, sur le point d'être supplantée par celles qu'il a dû renverser pour arriver où il se trouve. Cette lutte des partis est un grand mal dans les démocraties. L'incertitude, l'agitation continuelle où elle jette le peuple, et cette division en partis, en factions, se haïssant les uns les autres, en fait plutôt un amas de guerriers sans autre frein que la force, au lieu d'une nation de citoyens soumis aux lois.

Le conflit continuel entre les partis, dans l'intérieur des communes, et la lutte entre celles-ci, notamment de celles de Bruges et de Gand, amèneront le despotisme des tribuns; et, tout en diminuant la puissance des communes, ils faciliteront le despotisme des ducs de Bourgogne, et plus tard celui de la royauté.

Nous avons vu, sous les premiers comtes, la liberté, pour ainsi dire, naître et grandir, protégée par ces princes contre la noblesse féodale; et le peuple, reconnaissant, les servir contre l'étranger du dehors ou du dedans, les maintenir ou les placer sur le trône, même en dépit des plus grands monarques de ces temps; puis les princes, reconnaissants à leur tour, sanctionner, légaliser cette même liberté dans laquelle leur peuple avait puisé la force et le courage de les servir.

Nous touchons maintenant à l'époque où les communes, devenues riches et opulentes, achèteront à

grand prix ce qu'elles croient être le complément de leurs libertés.

Mais le temps viendra où la faiblesse et l'injustice des comtes, leur coupable désir de sacrifier les intérêts flamands aux intérêts français, pousseront les communes dans la licence, dans l'indépendance presque absolue du pouvoir comtal; époque de grandeur et de bassesse, de crimes et de vertus, de triomphes et de désastres inouis, dans laquelle les communes flamandes égaleront en héroïsme, mais aussi en divisions intestines, les anciennes républiques de la Grèce.

CHAPITRE II.

Règne de Marguerite d'Alsace. — Sédition des Gantois. — Victoire des Flamands sur Thierry de Bevere et ses confédérés. — Règne de Baudouin de Constantinople. — Guerre des Flamands contre Philippe-Auguste. — Départ de Baudouin pour la Palestine. — Son couronnement comme empereur d'Orient.

La succession de Philippe donna naissance à de vifs débats. Philippe-Auguste voulut réunir le comté de Flandre à la couronne, par droit de réversion. Se trouvant en Asie lors de la mort de Philippe, il regagna ses États, dans l'intention de mettre tout en œuvre pour faire réussir ses projets. Mais Baudouin de Hainaut, époux de Marguerite d'Alsace, ayant appris la malheureuse fin de son beau-frère, s'était mis en possession des domaines flamands. Il rencontra d'abord quelque résistance de la part de Mathilde, veuve du défunt comte; mais il ne tarda point à traiter avec elle. Les villes de Lille, Douai, Orchies, Bourbourg, Bergues, Bailleul, et encore quelques autres places, furent données à la comtesse pour son douaire. Cet arrangement terminé, Baudouin se rendit à Paris près du roi, pour lui faire hommage du comté de Flandre au nom de sa femme, qui en était instituée légitime héritière. Il fut mal reçu par le monarque, et une fuite précipitée put seule le sauver de la prison. De retour dans ses États, il envoya les abbés de Cambron et d'Auchin en députation vers le roi,

afin de le ramener à des sentiments plus équitables; car il craignait avec raison que ce prince ne voulût s'emparer de la Flandre par la force des armes. Les deux députés furent assez heureux pour conclure un traité par lequel Baudouin, du droit de son épouse, fut reconnu comte de Flandre. L'Artois, comme dot de la reine, resta à la France. L'ambitieux monarque exigea, en outre, que les seigneurs de Boulogne, de St-Pol, de Guines et de Lille, fissent hommage à la couronne; et le prince flamand fut obligé d'y consentir. Depuis cette époque, l'Artois resta à la France. Louis, fils du roi, en fut le premier comte.

Ce traité, qui dépouillait la Flandre d'une bonne partie de ses forces, fut loin d'avoir l'assentiment du peuple, qui, plus que dans tout autre État de l'Europe, s'occupait des affaires publiques. Les Gantois surtout s'en montrèrent fort mécontents. Déjà leur ville avait obtenu le titre de capitale de la Flandre; mais cette faveur, qui d'ailleurs leur était due puisque Gand était la plus considérable ville du comté, ne put les apaiser; il y eut même une émeute sérieuse lors de l'entrée de Baudouin et de son épouse dans leurs murs. La population se porta en armes sur le marché, disant qu'elle ne voulait point reconnaître les deux époux pour ses chefs légitimes, à moins que Baudouin ne ratifiât les priviléges ou concédés ou sanctionnés par Philippe d'Alsace, et qu'il n'eût donné une multitude de nouveaux droits dont on lui fit connaître le contenu; savoir : « Que chascun pourra tenir escolle » en la ville de Gand, quiconque vouldra; que ceux

» de Gand ne seront attrayables à jugement à six lieues » près la ville, ny en tout le pays de Waes, ne fust » que quelqu'un refusast attendre jugement audict » Gand; que tous bourgeois pourront vendre et alié- » ner leurs biens à qui bon leur semblera, sans que » personne s'y puisse opposer, ny par retraite ny par » proximité ny aultrement; que le comte ne pourra » faire aulcun esdict ou statut à Gand, sans le conseil » et consentement des bourgeois de la ville, ny pareil- » lement ceux de la ville sans l'advis et consentement » du comte; que, des amendes qui se fourferont en la » ville de Gand, les deux tiers seront au comte et le » troisiesme à la ville; que de là en avant, auroit à » Gand treize eschevins, soubs la jurisdiction des- » quels sortiroit toute la commune de Gand, et les- » quels seroient perpétuels; que si lesdicts treize » eschevins ne povoient en leurs jugements accorder » ensemble, l'on suivroit l'opinion de la pluspart » d'eux; que sy aulcun desdicts eschevins trépassoit, » ou que aultrement sa place vinst à estre vacante, » les aultres douze en choisiroient un aultre en son » lieu, lequel ils présenteroient au comte, pour par luy » estre confirmé; que ceux de Gand ne seroient tenus » faire au comte aultre service que de batelage et na- » vire, et ce jusques à Anvers seulement; qu'ils pour- » roient fortifier leurs ville et maisons particulières » à leur volonté; qu'ils ne seroient tenus d'aller au » mandement du comte, ne d'envoyer leurs députés » devers luy, plus avant qu'en la basse-cour du chas- » tel de Gand; que l'évesque ne pourroit célébrer

» synode qu'en trois ans une fois, et ce en sa propre » personne; que nul bourgeois de Gand ne seroit at» trayable pour matière ecclésiastique hors la ville, » ny tenu comparoir plus avant qu'en l'église de » St-Jean ; que ceux de Gand pourront desmettre » et destituer de leurs offices leurs curez et cous» tres, toutes les fois que bon leur semblera [1]. » Par un article additionnel il était dit que les échevins pourraient statuer dans tous les cas qui n'auraient pas été prévus, et que, dans aucun cas, leurs sentences ne pourraient être sujettes à révision, ni à réformation [2].

Baudouin promit ce qu'on demandait; mais ses promesses ne suffirent pas au peuple, persuadé que le comte chercherait bientôt à éluder une simple promesse, d'ailleurs obtenue par violence. Il refusa donc de se séparer ni de quitter le marché, avant que le comte n'eût légalement octroyé tout ce qu'on exigeait de lui. Il fut obligé d'y consentir.

Les Gantois ne se contentèrent pas même des lettres que le comte leur donna à ce sujet; ils voulurent que Mathilde, veuve de Philippe, leur en octroyât du même contenu, quoiqu'elle n'eût aucun droit à la souveraineté ni de la ville de Gand ni de la partie de la Flandre où elle se trouve située.

Les lettres de Baudouin et de Mathilde sont sans

[1] Oudegheerst, tome II, pages 8 et 9.

[2] « Si quid acciderit quod præsenti scripto non concluditur, sca» bini secundum conscientiam suam juste et rationabiliter inde judi» cabunt, nec alieni, super sententiam scabinorum, aliam licebit » pronunciare vel ferre sententiam. »

date, sans signature et sans souscription de témoins. Cette circonstance assez singulière fait présumer que le comte voulait se conserver par là le moyen d'attaquer un jour la validité de sa concession.

Cette émeute fut bientôt suivie d'une véritable révolte. Un des principaux seigneurs de Gand, Siger, se rendit maître du château, qui avait été mis dans un bon état de défense par Philippe d'Alsace. Baudouin, craignant que toute la population ne prît le parti du mutin, se hâta de composer avec lui. En échange du château que Siger remit au comte, il reçut d'autres biens.

Pendant que Baudouin apaisait les Gantois en cédant à leurs prétentions, un autre danger le menaçait; les comtes de Hollande et de Louvain cherchaient à le dépouiller d'une partie des domaines que le monarque français avait bien voulu lui laisser : le comte de Louvain mettait tout en œuvre près de l'empereur Henri pour qu'il voulût lui céder le comté d'Alost, sauf à en faire hommage à l'empire; tandis que le comte de Hollande tâchait de son côté d'obtenir les îles de Zélande, alors possessions flamandes, et de se faire relever de l'hommage qui était dû par les comtes de Hollande aux comtes de Flandre; mais l'empereur résista à toutes leurs importunités, ce qui força le comte de Hollande à faire de bonne grace l'hommage que les comtes de Flandre avaient droit d'exiger.

L'année suivante, Baudouin fit un voyage en Allemagne et fut aussi reçu à faire hommage des terres qui relevaient de l'empire. De là il se rendit près de

Philippe-Auguste, par qui il fut également admis à prêter serment comme vassal de la couronne.

Malgré ces heureux résultats, tous les embarras de Baudouin n'étaient pas encore finis; un de ses vassaux lui suscita une guerre très sérieuse au sujet du comté d'Alost, qui venait d'être réuni à la Flandre sous le règne précédent (1193). Thierry, seigneur de Bevere, prétendait y avoir des droits, du chef de sa mère Adèle, fille de Baudouin d'Alost et tante de Thierry d'Alost, mort sans enfants en 1165, après avoir institué son héritier Philippe d'Alsace, son cousin germain. Par le secours du duc de Brabant, Thierry prit le château de Rupelmonde, d'où il dévastait tous les environs. Le roi de France envoya quelques secours à Baudouin, avec lesquels l'armée flamande se porta sur le Brabant et pénétra jusqu'aux murs de Nivelles. Le château d'Enghien fut pris et rasé. Bientôt après, un armistice d'un an fut conclu par l'entremise de l'empereur.

Pendant que Baudouin soutenait la lutte contre les ennemis du dehors, la paix intérieure était loin d'être bien établie : les Gantois avaient commencé par arracher des priviléges, notamment celui de fortifier leurs maisons à l'intérieur de la ville, et déjà ils en usaient en faisant de leurs demeures des espèces de forts, d'où ils se livraient des combats entre eux (1194). Toute la ville était divisée en factions : apparemment que l'exercice des droits qui venaient d'être concédés par le comte en était une des causes; ou bien que les principales familles briguaient avec acharnement les emplois créés en vertu des nouvelles concessions. Bau-

douin mit en œuvre toutes sortes de moyens pour terminer ces désordres ; à la fin il fut forcé d'employer les rigueurs, et même les supplices, pour y parvenir. Malgré ces divisions, les Gantois n'oublièrent pas un instant la sûreté commune ; car, tout en fortifiant leurs maisons, ils songeaient aussi aux fortifications extérieures de la ville, qu'ils augmentèrent considérablement [1].

Quand la trève faite entre Baudouin et Thierry fut expirée, les hostilités recommencèrent. Mais aux confédérés s'étaient joints Henri, comte de Namur, oncle de Baudouin de Hainaut, le duc de Limbourg, le comte d'Augsbourg, et plusieurs autres puissants seigneurs. Le comte de Namur, n'ayant point d'héritiers, avait fait don de son comté à Baudouin de Hainaut, don que l'empereur avait ratifié. Il se maria plus tard à Agnès de Nassau, sœur d'Othon, duc de Gueldre, et en eut une fille. Alors il vit, mais trop tard, qu'il avait dépouillé son propre enfant du légitime héritage de ses pères. C'est pour forcer son neveu Baudouin à rompre cette donation inconsidérée, faite en sa faveur, qu'il se joignit aux ennemis de la Flandre avec les seigneurs gagnés à son parti. Baudouin ne ménagea rien pour résister à cette foule d'adversaires puissants, et pour se rendre la fortune favorable. Il réunit toutes ses

[1] La ville de Gand était alors composée de quatre paroisses, savoir : celles de St-Jean, de St-Nicolas, de St-Jacques et de St-Michel. Elle avait également quatre portes, une dite de St-George, une dite *Braem-poorte*, une autre dite *Ketel-poorte*, et enfin celle dite *Torre-poorte*. Oudegheerst, tome II, page 14.

forces et marcha en personne contre les confédérés, qui, se fiant à la supériorité du nombre, ne croyaient pas que la victoire pût leur échapper. Les armées ne tardèrent pas à se joindre, et une bataille sanglante fut livrée sur les rives de la Mehaignes.

La victoire se déclara pour les Flamands; les confédérés y furent entièrement défaits. Le duc de Limbourg et ses deux fils, ainsi que cent dix-huit chevaliers, furent faits prisonniers; quinze autres se noyèrent en voulant passer la rivière. L'entremise de l'empereur fit, cette fois, conclure la paix; mais Thierry de Bevere en fut exclu. Il fut banni de la Flandre, et ses biens furent confisqués au profit du fisc : il ne tarda cependant pas à rentrer en grace. Le duc de Limbourg et ses deux fils furent rendus à la liberté, et Henri, comte de Namur, dut se contenter de l'usufruit de son comté, sa vie durant.

Cette même année, Marguerite, femme de Baudouin, mourut à Male, résidence comtale, près de Bruges, et fut enterrée dans l'église de St-Donat de cette ville. La flatterie contemporaine fit écrire sur son tombeau qu'elle surpassait en mérite toutes les femmes de son temps; comme comtesse de Flandre, elle a cependant laissé peu de souvenirs. Ses cendres furent troublées un siècle et demi plus tard, pour faire place à un magnifique mausolée qui reçut les dépouilles de Louis de Crécy, tombé dans les rangs français.

Le règne de Marguerite commence la série de calamités que le démembrement du comté a fait peser sur la population flamande.

D'abord l'on voit les habitants de Gand méconnaître l'autorité comtale jusqu'à lui imposer, pour prix de leur soumission, la reconnaissance de nouveaux et de nombreux priviléges; et cette rébellion a pour motif le démembrement de la Flandre: puis vient la sédition de Siger, l'agitation intérieure qui ne peut s'éteindre que dans le sang des principales familles; et surtout la guerre suscitée par Thierry d'Alost et ses confédérés, qui, comptant sur la division des Flamands et la faiblesse que la perte d'une partie de leurs domaines a dû produire, croient l'occasion favorable pour réduire tout le comté. La défaite des confédérés raffermit l'autorité chancelante de Baudouin; mais ce peu de gloire des armes flamandes ne put qu'amortir momentanément les effets désastreux de la faute de Philippe.

Les priviléges que les Gantois obtinrent du comte furent, comme on a pu le voir, des plus étendus, et restreignirent l'autorité comtale dans des bornes fort étroites. Ce peuple énergique, mais turbulent, n'était peut-être pas encore mûr pour une émancipation si grande, témoin les factions qui déjà se forment dans la commune et les troubles sanglants que l'on verra naître. D'ailleurs, quand même les droits obtenus eussent été en rapport avec les besoins des opulents citoyens de cette ville populeuse, il n'en est pas moins vrai que le moyen employé pour y parvenir déconsidérait l'autorité souveraine. Le peuple, voyant plier l'autorité devant la révolte, prend en quelque sorte acte de cette faiblesse, et y recourt bientôt pour obtenir ses moindres fantaisies.

Baudouin, dit de Constantinople parce qu'en lui commença l'empire des Latins en Orient, fils de Marguerite d'Alsace et de Baudouin de Hainaut, succéda à sa mère au comté de Flandre (1194). La mort de son père, qui arriva très peu de temps après, le mit aussi en possession du comté de Hainaut, et son frère Philippe succéda au comté de Namur, sauf à lui en faire hommage.

Les éminentes qualités de Baudouin, le courage militaire qu'il avait montré jusqu'alors, surtout à la bataille contre Thierry d'Alost et ses confédérés, qui fut en grande partie gagnée par sa valeur, firent que son avénement à la souveraineté fut reçu avec enthousiasme par ses sujets, mais principalement par ceux de la Flandre. Ces derniers croyaient voir dans ce jeune prince le héros destiné à conquérir les provinces que Philippe d'Alsace avait cédées au monarque français, ou bien que celui-ci avait réussi à usurper sur lui. Déjà, quand Baudouin voulut se rendre vers ce prince pour lui faire hommage comme vassal de la couronne, le peuple employa tous ses efforts pour l'en dissuader. Ils l'engageaient à s'unir à Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, alors sorti de la prison où l'empereur l'avait tenu pendant treize mois. Ils pensaient qu'avec l'aide de ce monarque il serait facile de reconquérir les limites que la Flandre avait eues sous Thierry d'Alsace, ajoutant que cette guerre serait d'autant plus juste que Philippe, l'aïeul du comte, avait démembré ses États sans consulter la nation ; que cette cession devait donc être regardée comme nulle, selon les lois

du pays. Cependant Baudouin ne jugea pas à propos de se déclarer contre la France pour le moment; mais il prêta au roi le serment de vassal. Celui-ci, pour se l'attacher, lui donna la seigneurie de Mortagne, près de Tournai.

Malgré cette libéralité de Philippe-Auguste, les conseils du peuple flamand eurent bientôt le dessus dans l'esprit du jeune comte; car, le roi lui ayant demandé des secours contre le roi d'Angleterre en vertu de l'hommage qu'il venait de lui prêter, non-seulement Baudouin s'y refusa, mais il prit le parti de ce dernier et déclara la guerre à la France.

Les premiers efforts de Baudouin se portèrent contre le Tournaisis, qu'il dévasta. Il fit subir le même sort à tous les environs d'Arras, mais ne parvint point à s'emparer de la ville; car, après deux jours de siége, il fut obligé de retourner dans ses États pour les défendre contre Philippe, qui s'avançait à la tête d'une armée nombreuse pour les dévaster à son tour (1197). Ce monarque s'étant imprudemment engagé dans les marais de la Flandre occidentale, Baudouin fit rompre les écluses et les digues qui contenaient les eaux des rivières et des canaux qui y abondent. Les eaux inondèrent si rapidement tous les environs, que le roi dut mettre son salut dans la générosité de son ennemi. Baudouin exigea qu'on lui remît toutes les places qui faisaient le sujet de la guerre; de l'acceptation de ces conditions dépendait le salut de l'armée française. Le roi promit donc tout; mais, une fois sorti de la dangereuse position où il s'était mis, il oublia sa promesse :

la bonne foi du comte le fit dupe d'un ennemi qu'il aurait pu écraser presque sans combat. Cette perfidie l'obligea à continuer la guerre. Il se porta donc l'année suivante, avec une armée d'Hennuyers et de Flamands, sur le territoire nouvellement acquis à la France, où, avec l'aide des seigneurs de Guines et de Béthune, ses anciens vassaux, qui vinrent se joindre à lui, il prit Arien sans résistance, mit le siége devant St-Omer et parvint à réduire cette ville après un siége de cinq semaines. Péronne et plusieurs autres forteresses furent également enlevées. Il dévasta de nouveau tous les environs de Cambrai et de Tournai, et retourna dans ses États. Une particularité d'assez peu d'intérêt, mais qui prouve bien l'exigence et même l'orgueil flamand, l'occupa à son retour : la nation exigea qu'il ôtât de ses armes celles du Hainaut qu'il avait jointes aux armes flamandes, et qu'il se contentât uniquement de ces dernières, du Lion ; ce qu'il fit.

Pendant son séjour à Gand, il confia la continuation de la guerre à son frère Philippe, comte de Namur; mais celui-ci, après un combat sanglant, fut fait prisonnier avec douze autres chevaliers (1199).

C'est à peu près vers cette époque que Richard Cœur-de-Lion fut tué au siége de Chalus-Chabrol. Baudouin perdit en lui un bien puissant allié ; cependant ce revers ne l'intimida point, et il chercha aussitôt à y remédier. A cet effet il passa la Manche, pour continuer avec Jean, frère de Richard et roi d'Angleterre par la mort de ce dernier, l'alliance conclue avec le défunt roi : proposition que Jean reçut avec plaisir.

De retour de l'Angleterre, Baudouin se jeta de nouveau sur le territoire ennemi; mais sa femme [1] se rendit, à son insu, près du roi pour traiter de la paix, qui se conclut en effet à Péronne la même année. Le comte retint St-Omer et Arien avec leurs dépendances, les fiefs de Guines, d'Ardres, de Lillers et de Richebourg, la Gorgue, et toute la terre que l'avoué de Béthune tenait en deçà du fossé neuf.

Les villes d'Arras, Bapaume, Lens, Hesdin, les seigneuries de St-Pol et de Boulogne restèrent à la France sur la tête de Louis, fils de Philippe, avec la condition que si ce prince venait à mourir sans hoirs mâles, le tout retournerait à la Flandre.

Le résultat de cette guerre fut favorable à Baudouin, puisqu'il récupéra quelques unes de ses possessions qui déjà avaient passé à la France. Ces succès furent dus en partie à la puissante coopération de Richard Cœur-de-Lion, et surtout aux talents militaires de Baudouin.

Jusqu'au règne de Philippe-Auguste, les guerres de la Flandre avec les rois de France ont présenté peu d'intérêt. Unis aux rois carlovingiens et leurs plus constants alliés, les comtes de Flandre combattirent presque toujours pour ces princes contre les autres vassaux de la couronne. Unis aux capétiens par le mariage de Baudouin de Lille avec Adèle, fille de Robert, les relations des comtes furent aussi amicales, dès ce moment, avec la troisième race qu'elles l'avaient été avec la se-

[1] Elle était fille de Henri, comte de Champagne.

conde. D'un autre côté, quoique l'autorité de Hugues Capet fût mieux établie que celle de la plupart de ses prédécesseurs, le pouvoir de ce roi était cependant loin d'être fort étendu, et ses premiers successeurs ne l'augmentèrent guère, aucun d'eux n'étant doué de talents personnels.

La guerre contre Robert-le-Frison ne prouve rien contre nos assertions, car elle ne fut pas entreprise dans des intérêts purement français; c'était la cause de Richilde que Philippe soutenait plutôt que celle de la France : de là la facilité avec laquelle il fit la paix après sa défaite au mont Cassel. Mais, quand Louis-le-Gros eut, par ses sages mesures, augmenté l'autorité royale comme Philippe d'Alsace le fit par ses libéralités inconsidérées; quand Philippe-Auguste fut parvenu à faire respecter ses armes par le plus puissant de ses grands vassaux, le roi d'Angleterre, et même à lui enlever une partie des États qu'il tenait en fief de la couronne : alors tous les intérêts respectifs des deux pays changèrent totalement. La royauté, qui se reconstituait en cherchant à augmenter et à étendre ses prérogatives et sa force (et cette action est en quelque sorte de son essence), dut nécessairement se trouver en contact, soit avec cette partie du peuple qui était déjà parvenue à la liberté et à former une puissance, soit avec les grands vassaux qui voulaient conserver leur indépendance. Aussi, dès cette époque, la Flandre se trouve, pour ainsi dire, dans un état d'hostilité permanente avec la France, qui acquiert plus d'intensité à mesure que les deux parties belligérantes augmen-

tent en force. Quand le pouvoir comtal diminuera en Flandre, la lutte sera continuée par les communes; et il s'agira toujours d'envahissement d'un côté, d'indépendance et de liberté de l'autre.

La Flandre occidentale ne fut pas plus tôt débarrassée de la guerre acharnée qui avait désolé son territoire, qu'un autre fléau s'y fit sentir (1201). Les factions connues sous le nom de Blaumotins et Isengrins ou Ingrekins, qui déjà sous les règnes précédents avaient fait couler le sang, s'y montrèrent de nouveau. C'était sous la conduite d'un certain Hubert de Wulferinghem que les Blaumotins marchaient au combat, et parfois au pillage des propriétés de leurs adversaires. Les Isengrins étaient composés de nobles attachés au service de la douairière Mathilde, ou tout au moins puissamment secondés par eux. L'annaliste Meyer prétend que c'est à cause de la rigueur que cette princesse mettait à faire rentrer les impositions sur les habitants des domaines qui lui avaient été cédés pour son douaire, que se commettaient tous ces désordres. Après le départ de Baudouin pour la croisade, la lutte prit un caractère très acharné; car, les Blaumotins ayant mis le feu à une maison que Mathilde avait à Furnes, ce fut le signal des plus sanglants combats. Les Isengrins furent d'abord défaits et obligés de s'enfermer à Bergues, où leurs ennemis vinrent les assiéger avec six mille hommes. Les Isengrins ne se laissèrent point abattre par leur premier échec, mais se défendirent vaillamment. Ils furent même assez heureux pour mettre en fuite la petite armée des Blaumotins, dans une forte sortie

qu'ils firent contre eux (1206). Ces derniers perdirent trois cents hommes. Ce combat se donna un lundi, qui en conserva long-temps, dit Oudegheerst, le nom de lundi rouge (*rooden maandag*) : dès lors l'on n'entendit plus parler de ces deux factions.

La paix avec la France procura à Baudouin le moyen de songer à la guerre sainte (1203). Après trois ans de repos et de soins au gouvernement intérieur de ses États, il assembla une bonne partie de sa noblesse pour se joindre avec eux au reste des croisés.

Peu de temps après, il partit avec son épouse pour Venise; celle-ci s'embarqua pour St-Jean-d'Acre, où elle mourut peu après son arrivée.

Pendant le séjour des croisés à Venise, Alexis, fils d'Isaac de Comnène, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours contre son oncle Alexis, qui avait usurpé le trône et tenait le vieil Isaac en prison. La plupart des croisés, qui ne cherchaient que des aventures et des combats, promirent de renverser l'usurpateur. En effet, le plus grand nombre d'entre eux, parmi lesquels se trouvait Baudouin, firent porter leur flotte sur Constantinople, qui fut enlevée le 8 juillet 1203, après un siége de six jours.

Le vieil Isaac, tiré de sa prison, fut remis sur le trône, dont il ne jouit pas long-temps; car il mourut dans les premiers jours d'août suivant. L'usurpateur Alexis fut tué de la main de Lascaris, son gendre, et le jeune Alexis succéda à son père. Les princes chré-

tiens le sommèrent alors de remplir les promesses qu'il leur avait faites pour prix de leur secours, notamment de leur remettre la somme de 200,000 marcs d'argent et les troupes qu'il avait promis de leur livrer pour coopérer à la guerre sainte. Alexis fut sourd à leurs remontrances : mais son manque de foi ne resta pas impuni, car les croisés lui déclarèrent aussitôt la guerre. Un plus grand malheur encore attendait ce jeune prince : les infortunés habitants de Constantinople, à qui la querelle de leurs souverains avait valu un premier pillage, se révoltèrent contre Alexis, coupable, selon eux, de tous les maux qu'ils avaient soufferts, puisque, pour faire valoir ses droits au trône, il avait appelé des étrangers au sein du pays et couronné sa victoire par le sac de sa capitale. Un autre Alexis de la famille Ducas, surnommé Mursulphe, se mit à la tête des révoltés. Étant parvenu à s'emparer de la personne de son souverain, il le fit étrangler, et usurpa le trône. Cette nouvelle ne fit qu'augmenter l'indignation des croisés. Les évêques déclarèrent qu'en prenant Constantinople pour la réduire sous la hiérarchie romaine, l'on gagnerait les mêmes indulgences que contre les infidèles. Excités de la sorte, les croisés marchèrent contre ce qu'ils croyaient une ville impie, et, après soixante jours de siége et un assaut des plus meurtriers, la capitale des Constantins fut enlevée par ces barbares ; mais Mursulphe parvint à s'échapper avec une partie de ses trésors. Le sac de la ville fut horrible, et les richesses qu'on enleva de cette malheureuse cité, im-

menses : on porte le butin des Français à 400,000 marcs d'argent. La fureur des fanatiques croisés ne respectait rien : mettant les Grecs schismatiques presque sur la même ligne que les mahométans, ils profanèrent tous les objets du culte chrétien; les vases sacrés furent brisés, les hosties consacrées jetées au vent ou dans des lieux immondes, et la belle église de Ste-Sophie, le sanctuaire, foulés par les mulets pour en enlever les trésors.

C'est sous de pareils auspices, sous les auspices de la destruction, que commença l'empire latin en orient. Les principaux des croisés se partagèrent les provinces grecques et en firent des principautés. Il ne resta guère à l'empire que Baudouin fut appelé à gouverner, que la Mésie et la Thrace. Plusieurs princes de la maison de Comnène parvinrent à s'échapper : l'un d'eux, nommé Alexis, se réfugia dans la Colchide et y fonda le petit empire de Trébisonde, qui fut renversé par Mahomet II. Deux autres princes, Michel et David, fondèrent deux États, l'un dans l'Épire et l'autre dans la Romanie.

Cette gloire de Baudouin, ce trône obtenu au prix de tant de sang et de crimes, fit le malheur du souverain et ne servit d'ailleurs qu'à affaiblir la mère-patrie, exposée à la cupidité de Philippe-Auguste. Pendant que le prince flamand s'assurait la possession d'un empire éloigné, Philippe augmentait la France par la conquête de presque toute la Normandie, sur le faible et vicieux roi Jean; et, se créant par là de nouvelles forces, croyait déjà voir le moment qu'il

ferait subir à la Flandre le même sort qu'aux possessions du roi d'Angleterre.

La chute de Constantinople fit cependant un bien à l'Occident : dans cette terrible catastrophe, dans laquelle la hache du barbare Franc démolissait les merveilles de la civilisation grecque, les monuments des empereurs réveillèrent, dans l'ame des croisés, des émotions de grandeur qu'ils n'avaient point encore connues, et, de retour chez eux, ils imitèrent ces palais, ces temples qui avaient fait leur admiration; et bientôt une architecture moins informe orna leurs habitations grossières. Mais leur domination, chargée des malédictions des Grecs et des malheureux qu'ils avaient faits, ne put se maintenir; elle ne trouvait point de base dans la nation qu'elle avait avilie et blessée dans ce qu'un peuple a de plus cher, dans ce qui fait partie intégrante de sa nationalité, sa croyance religieuse.

L'empire des Latins ne dura, en effet, que cinquante-huit ans.

Dès que Baudouin se vit sur le trône de Constantinople, il abandonna son voyage dans la Terre-Sainte. Son unique soin fut dès lors de maintenir ses nouveaux sujets sous son obéissance : en quoi il ne réussit pas trop bien; car un grand nombre de Grecs, s'étant réfugiés à Andrinople, appelèrent à leur secours Joannice, roi des Bulgares. Baudouin marcha contre eux, et trouva la mort ou l'esclavage dans une bataille qui se donna sous les murs d'Andrinople, dans laquelle son armée fut défaite. Les versions sont, en

effet, très différentes sur le sort de ce prince. Des historiens prétendent qu'il trouva la mort dans la mêlée; il en est qui disent qu'il fut fait prisonnier par le roi bulgare, et que celui-ci le fit périr après quelques mois de captivité; d'autres enfin soutiennent qu'il parvint à s'échapper de sa captivité, et qu'il revint en Flandre sous le règne de sa fille Jeanne.

Nous verrons, en effet, sous le règne de cette princesse, qu'elle a fait périr un ermite qui se disait son père, l'ayant pris pour un imposteur. Aucune de ces trois versions n'a jamais été pleinement confirmée.

Baudouin fit plusieurs ordonnances pour ses États de Flandre, toutes empreintes d'équité et de justice. Voulant prévenir, comme il le dit lui-même, les excès et exactions dont s'étaient rendus coupables les préposés de Gand, pour la perception des droits d'entrée et de sortie imposés sur les marchandises, il publia une chartre contenant un tarif de ces droits, y déclarant que tout collecteur qui se permettrait d'exiger quelque chose au delà serait traité comme voleur de grand chemin [1]. Une autre clause de cette ordonnance prouve la haute raison de ce prince, c'est celle par laquelle il ordonna que, dans toute la Flandre, on eût à se servir des mêmes poids.

[1] Le préambule de cette chartre est conçu en ces termes: « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Quoniam per injuriosas exactiones thelonarii Gandenses privilegio sibi a prædecessoribus indulto abusi sunt, idcirco ego Balduinus, Flandriæ et Hannoniæ comes, nec non et Maria uxor mea, enormitates hujusmodi certa volentes lege castigare, consilio prudentium terræ nostræ super hoc negotio ha-

Ses prédécesseurs s'arrogeaient le droit de ne payer aux marchands de vin, pour tout le vin nécessaire à la table du comte, qu'un prix fort au dessous de la valeur vénale; privilége très odieux, dont les Brugeois étaient le plus vexés, vu la résidence habituelle des comtes dans leurs environs. Baudouin abrogea cette coutume un peu avant son départ pour la croisade. Son ordonnance est du mois de mars 1202.

Les chroniqueurs flamands font le plus bel éloge de Baudouin; ils louent surtout sa bravoure et sa bonne foi. Ce prince ne fit, en effet, que du bien à ses États héréditaires. Digne adversaire de Philippe-Auguste, peut-être qu'il eût pu maintenir la Flandre au rang de grandeur et de prospérité où il l'avait portée, et que la bataille de Bouvines ne serait pas venue humilier les Flamands, si l'ambition ne l'eût égaré au point de préférer un empire étranger au trône de sa patrie.

Il participa, il est vrai, aux crimes qui se commirent à Constantinople; mais c'était alors l'époque où le fanatisme faisait le plus de victimes. Tandis qu'une partie des guerriers chrétiens envahissait et saccageait la schismatique Constantinople, une autre partie faisait couler le sang dans le midi de la France : on connaît la croisade contre les Albigeois, où la mal-

bito, quod de singulis mercibus ratione thelonei exigi debeat præsenti scripto diffinivimus.

» Quicumque igitur super id quod in hac pagina continetur nomine thelonei exegerit, tam ipse quam omnia quæ possidet in nostra potestate, tanquam publicus latro et aggressor viarum, si inde convictus fuerit, permaneat. » Oudegheerst, t. II, pag. 24.

heureuse population du Languedoc et de la Provence fut presque entièrement exterminée. Le crime de Baudouin, croyant servir la foi par le sac de la capitale des Grecs, était donc celui de son siècle, et, si par cette considération l'on ne peut entièrement absoudre la conduite de ce prince, toujours est-il vrai qu'elle excite moins d'horreur; et l'on est porté à plaindre cet homme, d'ailleurs si vertueux, égaré par un zèle extravagant jusqu'à commettre des forfaits.

CHAPITRE III.

La régence de la Flandre et la tutelle des deux enfants de Baudouin de Constantinople, confiées à Philippe de Namur. — La jeune comtesse de Flandre, Jeanne, livrée par son tuteur au roi de France. — Bouchard d'Avesnes, régent de la Flandre. — Mariage de Jeanne avec Fernand de Portugal.—Les Français se rendent maîtres de plusieurs villes flamandes en pleine paix. — Traité de Pont-à-Vendin. — Guerre avec la France. — Dévastations commises en Flandre par les troupes françaises. — Incendie de Dam, de Courtrai et de Lille. — Bataille de Bouvines. — Captivité de Fernand. — Arrivée en Flandre d'un vieillard se disant Baudouin de Constantinople. — Son exécution. — Paix de Melun. — Mort de Fernand. — Jeanne se marie à Thomas de Savoie. — Sa mort. — Institutions concédées sous son règne.

La bataille d'Andrinople, si fatale à l'empereur Baudouin, eut aussi de bien fâcheuses suites pour la Flandre, puisqu'elle mit le sort de cette riche contrée presqu'à la merci de Philippe-Auguste (1205), Baudouin ne laissant pour toute postérité que deux filles en bas âge, Jeanne et Marguerite. Elles furent confiées à la tutelle de Philippe de Namur, leur oncle; mais le roi de France tâcha aussitôt de les avoir en sa puissance. Le comte de Namur céda aux offres que cet insidieux monarque fit à ce sujet, et lui livra les deux princesses qui furent conduites à Paris. Par ce moyen, le roi se vit le maître de ne les marier qu'à un prince de son choix, et aux conditions qu'il lui plairait de prescrire. Pour prix de sa trahison, le comte de Namur reçut remise de sa rançon et la main de Marie, fille du monarque français. En revanche,

il perdit pour toujours l'amour et l'estime des Flamands, qui lui retirèrent la régence de la Flandre pour la confier à Bouchard d'Avesnes, prévôt de St-Pierre à Lille [1].

Les Flamands n'en restèrent pas là, mais envoyèrent même une ambassade au roi pour réclamer les deux princesses et déclarer que jamais la Flandre ne souffrirait la domination française ni celle d'aucun prince, fût-il l'époux de leur souveraine légitime, si d'ailleurs il ne leur convenait pas sous tous les rapports. Philippe ne tint aucun compte de cette protestation énergique, faite avec une franchise toute flamande; et les deux princesses continuèrent à rester en son pouvoir.

Quoique le gouvernement de la Flandre se trouvât confié à une régence, le commerce et la prospérité du pays allaient toujours croissants, graces aux administrations municipales des principales villes [2]. Quelques émeutes, qui eurent lieu à Gand, vinrent seules troubler la paix dont jouissait le pays. C'est à cette occasion que le régent, Bouchard d'Avesnes, donna une ordonnance traitant spécialement des peines à appliquer pour crimes et délits [3].

[1] M. Lesbroussart, dans une note sur Oudegheerst, t. II, p. 57, prétend que Bouchard était seulement chantre de l'église de Laon, et trésorier de celle de Tournai.

[2] Oudegheerst, parlant de cette prospérité, dit, dans son naïf langage, t. II, p. 59 : « Le pays avoit beaucoup proufité, et estoit le bruit de marchandises grandement augmenté. »

[3] Meyer et Oudegheerst diffèrent d'opinion sur ce point. Ce der-

C'est vers cette époque que l'on vit finir la lutte entre les Blaumotins et les Isengrins, par le combat devant Bergues-St-Winoc (1206); les particularités en ont été rapportées plus haut. Le peu de succès de l'ambassade que les Flamands avaient envoyée au roi de France n'avait pu les décourager; car, pendant la régence de Bouchard d'Avesnes, les États s'assemblèrent plusieurs fois pour délibérer sur la malheureuse position de leur souveraine et aviser aux moyens de l'en tirer.

Lorsqu'elle eut atteint l'âge de nubilité, de nouvelles difficultés s'élevèrent : le roi voulait la marier à un prince français, tandis que les Flamands préféraient une alliance avec l'Angleterre (1211). Après de longs débats, et par l'entremise de la reine Mathilde, on choisit Fernand, fils d'Alphonse, roi de Portugal.

Son mariage avec la princesse Jeanne fut célébré avec beaucoup de pompe à Paris; tous les frais furent supportés par la Flandre et le Hainaut. Comme les Flamands l'avaient prévu, cette alliance tourna au préjudice de leur pays et entièrement à l'avantage de la France; car Fernand fut, en quelque sorte, obligé d'acheter la main de la princesse par de honteux sa-

nier prétend que cette ordonnance fut donnée par Philippe de Namur, comme régent de la Flandre, tandis que Meyer soutient, conformément à ce que nous avons dit plus haut, que la régence lui avait été ôtée et donnée à Bouchard. M. Lesbroussart rapporte le texte de cette ordonnance, qui semble confirmer l'opinion d'Oudegheerst, t. II, p. 60.

crifices : avant d'être admis à rendre hommage au roi, il dut promettre qu'il annulerait la paix de Péronne et rendrait au prince Louis les villes d'Aire et de St-Omer. Comme on ne se fiait point à ses promesses, le prince Louis et une foule de chevaliers et de nobles l'accompagnèrent à son voyage en Flandre. Arrivé à Péronne, Louis en fit fermer les portes et y retint le nouveau comte de Flandre prisonnier, craignant que, s'il eût réussi à gagner ses États, les indignes promesses que l'on était parvenu à lui arracher n'eussent point reçu d'exécution. Les Flamands, se reposant sur la foi des traités, avaient laissé une faible garnison à Arras, à Aire et à St-Omer. La cour de France le savait : aussi Louis avait reçu ses instructions. Profitant du guet-appens où il avait fait tomber Fernand et son épouse, il marcha droit sur ces villes sans défense et s'en empara. Pour mieux s'assurer cette importante proie, il en augmenta les fortifications et y laissa de nombreuses garnisons. Croyant alors n'avoir plus rien à redouter d'un prince que la haine méritée de ses sujets allait poursuivre, il envoya à Péronne l'ordre de relâcher les deux époux. Sorti de sa prison, Fernand se rendit à Douai, où il fut obligé de laisser son épouse malade. De là il pénétra plus avant en Flandre, accompagné par Philippe de Namur, Jean de Nesle, châtelain de Bruges, et Siger, châtelain de Gand.

Les habitants d'Ypres, de Bruges et de Courtrai le reçurent assez bien. De cette dernière ville il se dirigea sur Gand, qui lui ferma ses portes. Les Gantois

prétendaient que son union avec leur souveraine avait été conclue sans le consentement de la nation et sans délibération des États (*senatus-consultum*) [1]; que la comtesse avait été, non mariée, mais vendue. La conduite du prince Louis n'avait fait qu'augmenter l'exaspération des habitants de cette ville, qui, de tous les Flamands, mettaient le plus de prix au droit qu'avait la nation de choisir ses chefs. Aussi ils n'hésitèrent point à déclarer à Fernand qu'ils ne voulaient pas le recevoir sans son épouse, ni même le reconnaître comme leur comte; que leur seule souveraine était Jeanne, fille de l'empereur; qu'il n'avait qu'à se retirer et à revenir avec elle, s'il désirait être reçu. Fernand retourna à Courtrai, la douleur et la rage dans le cœur. Razo de Gavre et Arnold d'Audenaerde rassemblèrent, à la hâte, une troupe de Gantois et se mirent à sa poursuite. Ils arrivèrent à Courtrai presqu'aussitôt que lui; et il ne leur échappa qu'en faisant briser le pont sur la Lys. De Courtrai il s'enfuit vers Douai. Les Gantois se mirent alors à

[1] Oudegheerst se sert ici du mot *États;* Meyer, du mot *senatus-consultum*. Il n'est pas facile de démontrer l'exactitude de ces dénominations, ni de faire connaître comment ces assemblées furent composées à cette époque. Notre opinion est que, sans aucun doute, le peuple ou tiers-État, comme on l'appela plus tard, y était représenté. Nous voyons dans ces États une continuation des assemblées générales décrites par Gualbert, mais modifiées par les besoins d'une société modifiée à son tour par une civilisation plus avancée. Rapsaet, dans son ouvrage déjà cité : *Histoire des États-Généraux et Prov. des Gaules*, p. 89, prétend que le nom d'*États* se rencontre en Belgique pour la première fois en 1421.

piller Courtrai. L'on ne peut expliquer le pillage de cette ville que par la haine que les Gantois avaient vouée à tous ceux qui prenaient le parti de la France, dont ils croyaient Fernand une créature; et Courtrai était coupable d'avoir reçu Ferdinand comme souverain. Ce dernier, arrivé à Douai, trouva la comtesse totalement rétablie. Les deux époux résolurent de se rendre ensemble à Gand; mais, mieux instruit cette fois, Fernand prit d'abord toutes les précautions nécessaires. A cet effet, il envoya des ambassadeurs pour connaître les intentions des Gantois; la réponse de ces fiers bourgeois ne lui fut nullement favorable, comme il devait bien s'y attendre.

Alors il crut ne plus trouver de remède à sa triste situation qu'en souscrivant à sa propre honte : pour mieux combattre ses sujets, il traita avec les ennemis de sa nouvelle patrie. Le traité de Pont-à-Vendin vint légitimer la spoliation du territoire flamand; les trois villes enlevées par le prince Louis furent cédées à la France.

Des otages, donnés de part et d'autre, assurèrent l'exécution d'un traité qui déshonorait les deux parties contractantes. Dès lors, tous les soins de Fernand furent donnés à sa vengeance. Accompagné de son épouse, il se dirigea sur Gand à la tête d'une puissante armée. Les Gantois ne firent aucune résistance; elle cessa à la vue de leur jeune souveraine, qu'ils reçurent avec de grandes démonstrations d'amitié. Des fêtes superbes signalèrent cette réconciliation.

La ville paya 300,000 marcs d'argent aux deux

époux, mais en revanche en reçut de nombreux priviléges. Une année fut employée par Fernand à étudier le caractère de ses sujets, le régime municipal de leurs cités, à faire des concessions de nouvelles libertés, ou à introduire des changements importants dans l'administration intérieure des communes; améliorations dont nous traiterons spécialement. Mais le traité de Pont-à-Vendin pesait sur les Flamands, et l'outrage qu'ils y avaient reçu restait impuni. Fernand, pour se concilier leur attachement, qui n'était qu'à ce prix, dut épouser la haine que de tous les temps ils avaient vouée à la France : il fallait donc chercher une occasion de rupture; elle s'offrit dès l'année suivante. Le roi d'Angleterre venait d'être condamné, par la cour des pairs de France, pour le meurtre d'Arthur de Bretagne, son neveu; et, pour s'être brouillé avec le clergé de son royaume, excommunié par le pape Innocent III, ses sujets déliés du serment d'obéissance, et ses domaines donnés au roi de France. Celui-ci, qui plus d'une fois avait méprisé les censures de Rome, les respecta dès qu'il s'agit de satisfaire ses propres intérêts aux dépens d'un ennemi. Le roi d'Angleterre n'était point aimé de ses sujets: quelle occasion de servir son ambition, tout en se disant l'humble serviteur du pape, le vengeur de la religion outragée dans ses ministres! Aussi Philippe ne fit faute : il assembla la noblesse française à Soissons (1213), et lui déclara ses desseins sur la couronne d'Angleterre. Ses seigneurs, qui croyaient déjà marcher à un triomphe assuré, applaudirent à

son dessein. Un seul refusa hautement de suivre la bannière royale : Fernand déclara que son assistance n'était qu'au prix des trois villes qu'on lui avait enlevées; mais cette demande lui fut refusée. On vit bientôt paraître le roi à Boulogne, à la tête des principales forces de la France et de la plus puissante flotte dont ce royaume eût encore disposé. La perte de l'Angleterre paraissait certaine; tout semblait présager une seconde conquête, aussi fatale à ce pays que celle faite par Guillaume-le-Conquérant. Cependant Fernand resta fidèle au roi Jean, qui compta bientôt un nouvel allié : Rome lui avait ôté la couronne; elle la lui rendit, dès qu'il se soumit à ses décisions. L'Angleterre fut déclarée feudataire du saint-siége par son roi, et un légat ordonna à Philippe de détourner ses armes d'un pays que le pape venait de prendre sous sa protection. Docile à cet ordre, le roi français abandonna sa conquête projetée, pour songer aussitôt à une autre conquête moins difficile à ses yeux, celle de la Flandre: riche pays dont les dépouilles pourraient le défrayer des dépenses de son armée et enrichir beaucoup de pauvres chevaliers, qui mettraient à honneur de piller les richesses des bourgeois des cités flamandes.

Cette guerre fut entreprise et conduite avec une férocité dont l'histoire de cette époque laisse elle-même peu d'exemples. L'armée et la flotte étaient prêtes; elles attaquèrent simultanément un pays qui était loin de s'attendre à une pareille invasion. Savary de Mauléon, à la tête de l'armée navale, s'empara de

Dam. Toute la flotte se mit à l'ancre dans le port de cette ville, ou en rade [1].

Pendant que l'armée navale prenait possession de Dam et y trouvait un refuge, qui devait lui devenir fatal, Philippe-Auguste était parvenu à se rendre maître d'Ypres et de Bruges. Il était accompagné par deux transfuges, Jean de Nesle et Siger de Gand. C'est sur l'indication de ces deux traîtres qu'il fit saisir les habitants les plus riches des villes ou villages en son pouvoir, soit pour s'en servir pour otages ou pour en exiger, par la suite, d'énormes rançons. De Bruges il prit le chemin de Gand, pour faire le siége de cette opulente cité, et abattre, comme il disait, « le faste des » Gantois, et les forcer enfin à plier leurs têtes sous » le joug des rois. » Philippe assiégeait déjà la capitale de la Flandre, et Fernand ne s'était encore montré nulle part pour s'opposer à lui. Croyant ses forces trop peu considérables, il s'était ménagé le secours du roi Jean, qui lui envoya son frère Guillaume de Salisbury et plusieurs seigneurs de marque, avec une flotte montée par des marins très expérimentés et une bonne armée de terre. Arrivés en vue de la flotte française, les Anglais engagèrent aussitôt le combat et lui enlevèrent quatre cents vaisseaux. Fernand se joignit alors aux Anglais avec les forces dont il pouvait disposer, dans l'intention d'enlever la ville de

[1] Ce port n'était autre chose, comme nous l'avons déjà dit, qu'un reste de marais ou de crique (*kreke*) que l'on était parvenu à canaliser, se nommant le *Lammens-Vliet*.

19

Dam et le reste de la flotte française; mais Philippe-Auguste, qui avait appris l'état critique où se trouvait la garnison de cette ville, quitta le siége de Gand pour venir à son secours. Un combat se donna devant les murs de la ville, dans lequel Fernand et ses alliés furent obligés de plier et y perdirent deux mille des leurs. Salisbury se retira sur sa flotte, et Fernand en Zélande. Malgré sa victoire, Philippe crut ne pouvoir empêcher la prise ou la destruction de ses vaisseaux par les Anglais. Préférant les détruire lui-même que de les voir au pouvoir de son ennemi, il y mit le feu. Ainsi fut entièrement consumé ce qui restait encore de cette redoutable flotte, avec laquelle il avait cru conquérir l'Angleterre. Un autre incendie vint ajouter à l'horreur d'un pareil tableau. Philippe possédait la ville de Dam depuis un temps assez considérable; il venait d'en écarter ses ennemis, rien ne légitimait donc sa destruction : cependant le feu fut mis aux quatre côtés, et pas une maison ne resta debout. Cette malheureuse cité était en quelque sorte le magasin de Bruges, et cette dernière pouvait déjà se dire la principale ville de commerce du nord de l'Europe. Dès l'ouverture de cette campagne, l'armée française s'était signalée par des incendies; mais jusqu'alors des villageois avaient été les seules victimes de ses fureurs : tout était rasé dans les campagnes de la West-Flandre; mais on avait respecté les dépôts de marchandises que toutes les nations commerçantes du globe connu apportaient sur les marchés. Il n'en fut plus ainsi : par la destruction de Dam, Philippe

voulut avoir de plus grands résultats ; l'incendie des campagnes flamandes n'atteignait pas assez directement le commerce, qui faisait alors la grandeur, la prospérité et en quelque sorte la liberté du pays. Principalement l'ennemi des insolents bourgeois, comme il disait, Philippe voulut les frapper au cœur, les ruiner dans leurs relations commerciales ; et il le fit par le plus lâche des attentats, par un incendie.

Cette horrible conduite fit chanceler la fermeté des Gantois : l'incendie de leur ville eût à jamais détruit leur prospérité ; ils donnèrent donc des otages à ce monarque, qui ne savait respecter ni les traités, ni les droits de l'humanité. Voulant en même temps des richesses pour réparer ses pertes, Philippe menaça de mort les otages donnés par les villes d'Ypres et de Bruges ; 30,000 marcs furent le prix qu'il mit à leur liberté : ils assouvirent son avidité pour le moment, et sauvèrent la vie à ces malheureux [1].

Ces exploits achevés, il rentra en France chargé des justes malédictions de tout un peuple. Après son départ, la noblesse de Fernand s'assembla à Courtrai et à Audenaerde, pour aviser à une défense régulière. Celle de Nieuport fut confiée à Robert de Béthune avec quatre mille hommes. De cette position fortifiée par la nature, il pouvait tomber sur les derrières de

[1] Quoique la Flandre fût considérée comme le premier comté de la couronne de France, Philippe traita ses vassaux et ses compatriotes comme il aurait traité des musulmans. Sismondi, *Histoire des Français*, t. VI, p. 341.

l'armée française, si elle tentait une seconde invasion. D'autres allèrent trouver Fernand en Zélande, pour lui apprendre le départ des Français et le prier de venir au secours de ses États. Ce prince se rendit aussitôt à leurs vœux et vint camper au village de Tronchiennes, accompagné du comte de Hollande et de quelques troupes auxiliaires. C'est là qu'il apprit une nouvelle catastrophe. Louis, qui avait débuté par s'emparer honteusement, et au milieu de la paix, de trois villes sans défense, se signala, à l'exemple de son père, par la destruction de ce qu'il ne pouvait conserver. Courtrai, qu'il venait d'enlever, après le départ de Philippe fut pillée et incendiée. Quand Fernand apprit cette triste nouvelle, il courut pour en tirer vengeance; mais déjà Louis avait quitté le théâtre de ses affreux exploits, traînant à sa suite l'élite de la population qu'il venait de jeter dans la misère. Fernand continua sa route sur Ypres dont il se rendit maître, mais assiégea en vain le château d'Herkenghem sur la Lys. Dans une reconnaissance des environs de Lille, il perdit Alard Van Borselen, qui fut fait prisonnier et conduit dans cette ville. Fernand se dirigea sur Tournai, qui plus d'une fois avait oublié la patrie pour se donner à l'étranger. La haine et le désir de se venger de toutes les calamités que les Français avaient fait peser sur la Flandre, animaient les soldats de Fernand. Ils ne furent pas plus tôt arrivés devant la ville que deux assauts furent livrés, et la ville succomba après avoir vu démolir ses portes et ses murs. Elle fut livrée au pillage, et douze trans-

fuges reçurent la peine des traîtres. Pour donner un exemple de loyauté, Fernand n'incendia point cette ville rebelle, mais établit de nouveaux magistrats, et confirma les priviléges de la commune. Quelques soldats, irrités de voir épargner une cité qui s'était livrée à l'ennemi, et qui avait résisté opiniâtrément à son prince légitime, tâchèrent d'incendier un quartier de la ville; mais, fidèle aux vrais principes de l'honneur, Fernand fit saisir huit de ces hommes coupables, mais égarés par le souvenir de leurs propres malheurs: il les fit périr dans les derniers supplices. Si l'on peut reprocher à Fernand de s'être déshonoré en achetant par sa propre honte le gouvernement d'un pays qui le rejetait, au moins, depuis son avénement au pouvoir, il se montra digne de commander un peuple généreux et brave.

Le clergé, encore ici, fit essai de ses armes. Gossuin, évêque de Tournai, sous prétexte que le comte avait usurpé et violé les possessions ecclésiastiques, l'excommunia, et déclara toute la Flandre en interdit.

Louis avait quitté Lille après y avoir laissé une faible garnison. Les habitants, enhardis par les triomphes récents de Fernand, chassèrent de leur ville tout ce qui appartenait à la France, et appelèrent Fernand à leur secours. Les cris de triomphe des Flamands vinrent réveiller l'ame implacable du monarque français; il revint en Flandre plus furieux que jamais et avide de vengeance. Le comte, trop faible pour résister, se vit obligé de quitter Lille. La majeure

partie de la population, connaissant le sort qui lui était réservé, suivit l'armée flamande.

Lille, sans défense, tomba donc au pouvoir d'un vainqueur sans merci. « Il y mit le feu dans tous les » quartiers à la fois : en même temps il fit battre la cam- » pagne par ses troupes, pour atteindre les malheu- » reux habitants qui s'enfuyaient en échappant à l'in- » cendie. Mais le panégyriste de Philippe observe avec » regret que la nuit était fort obscure, que des brouil- » lards épais s'élevaient de cette terre humide, et que » la lueur de l'incendie ne s'étendait point assez loin » pour que les soldats pussent poursuivre long-temps » les fuyards. Tous ceux qui ne furent pas égorgés » sur place furent, d'après les ordres du roi, vendus » comme esclaves. Des sapeurs furent ensuite mis à » l'ouvrage pour détruire toute la partie des murs des » bâtiments et de la citadelle qui avait échappé à l'in- » cendie. Les murailles de Cassel furent également » rasées; après quoi Philippe, laissant à la Flandre un » effroyable souvenir des Français, ramena son ar- » mée sur la Seine et la licencia [1]. »

Fernand, accablé de malheurs si rapides et si nombreux, se rendit en personne auprès du roi Jean pour en solliciter des secours. Il fut bien reçu du monarque anglais, et un nouveau traité d'alliance fut conclu entre les deux princes.

Pendant l'absence de Fernand, ses affaires avaient encore empiré. Réginald de Boulogne, ayant rassem-

[1] Sismondi, *Hist. des Fr.*, t. VI, p. 341.

blé les restes de l'armée flamande, avait été investir la citadelle de Cassel où Philippe avait mis garnison française. Après un siége infructueux, les assiégés furent secourus par le prince Louis, et l'armée flamande forcée à la retraite. Les Français se répandirent de nouveau dans les campagnes flamandes, et incendièrent Nieuport, Bailleul, Steenvoorde, la vallée entière de Cassel et tout le littoral de la mer, domaine de la reine Mathilde.

La fureur d'incendier fut telle, que le prince Louis faillit lui-même en être victime. Se trouvant à Bailleul, entre les chariots et les bagages, il fut sur le point d'être dévoré par les flammes que l'incendie des maisons y avait communiquées. De telles atrocités font tomber la plume des mains, et l'on est porté à se demander si ce sont des hommes ou des monstres à face humaine qui les ont commises. L'on ne peut se les expliquer que par la haine dont la noblesse française brûlait pour ces puissantes communes flamandes, qui déjà agissaient puissamment sur la civilisation et la liberté du nord de l'Europe, liberté que les nobles auraient voulu noyer dans le sang de tout ce qui avait vie en Flandre. Mais l'heure de la vengeance arriva : Fernand revint d'Angleterre accompagné d'un nombre de troupes auxiliaires et de forts secours en argent, résolu de porter la guerre sur le territoire français et de le dévaster par représailles. Il marcha sur Aire et en incendia les faubourgs. De là il entra plus avant dans le pays, et ravagea tous les bourgs et villages qui se trouvaient sur sa route. Ayant

pris la forteresse de Guines, ancien domaine flamand, il la fit démolir, ainsi que celles de Zandgat et de Calewide; plusieurs autres encore subirent le même sort. La plupart des défenseurs de ces châteaux furent décapités. Triste position dans laquelle un ennemi généreux doit fouler aux pieds les droits de la guerre, pour forcer un ennemi féroce à respecter ceux de l'humanité, à et ne plus sacrifier aux querelles des rois le malheureux habitant sans défense! Ardres fut sauvée par l'intercession de quelques abbés, qui fournirent une forte somme d'argent et obtinrent ainsi la conservation de leurs propriétés : Fernand se contenta de chasser le comte de Melun, gouverneur pour le roi. D'Ardres, il rentra par Gravelines dans l'intérieur de la Flandre, et épouvanta tellement la garnison de Cassel par sa seule arrivée, qu'elle se retira après avoir mis le feu au château.

Fernand fit une deuxième expédition et se jeta sur l'Artois, dont il saccagea les campagnes et plusieurs villes dans les environs d'Arras. Hesdin fut brûlé, et le château du transfuge Siger de Gand, nommé *la Belle Maison*, rasé jusqu'aux fondements. La ville de Lens fut assiégée, sans que Fernand pût réussir à la faire succomber.

Aire résista également à un siége de trois semaines. Là se termina cette expédition en France. Fernand, de retour dans ses États, marcha directement sur le Brabant, pour se venger du duc Henri qui s'était déclaré pour la France. Il avait pour auxiliaires les comtes de Salisbury, de Boulogne et de Hollande. Le duc, ne

pouvant résister à tant d'ennemis, fut obligé de se soumettre et de quitter le parti de Philippe-Auguste. Il fit un traité d'alliance offensive et défensive avec le comte de Flandre, et donna pour otages ses deux fils, Henri et Godefroid, qui furent conduits à la citadelle de Gand.

Pendant que ces sanglantes guerres désolaient quelques provinces françaises, l'Allemagne n'était guère plus heureuse. Deux rivaux s'y disputaient l'empire, Othon IV et Frédéric II. La France tenait le parti de ce dernier: Othon crut donc de son intérêt de se liguer avec Fernand et ses alliés pour abattre, par leurs efforts communs, le plus redoutable de ses ennemis, le roi de France (1214). Les principaux chefs de cette ligue de souverains, une des plus puissantes qui aient été faites contre la France, furent Othon, Fernand, Salisbury pour le roi d'Angleterre, le comte de Boulogne, le duc de Brabant, le duc de Limbourg, le comte Palatin Henri, le comte de Namur, Henri Van Oostermaele et Conrad de Crémone. Othon, déjà épuisé par la lutte qu'il soutenait depuis long-temps pour l'empire, ne put amener beaucoup de secours. L'armée était donc principalement composée de Belges et d'Anglais. Malgré cela, elle fut une des plus nombreuses que l'on eût vues en Europe depuis l'établissement du système féodal, si l'on en excepte les innombrables masses que l'Europe jeta en Asie pour faire la conquête de la Terre-Sainte [1]. Le comman-

[1] Les historiens ne sont aucunement d'accord sur le nombre des troupes alliées. Les écrivains français se sont crus obligés de l'exa-

dement en fut déféré à Othon, comme au plus éminent en rang de tous les confédérés.

La perte de la France paraissait certaine, et déjà les princes alliés se la partageaient. Le comte de Flandre devait avoir Paris et ses environs; le comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les provinces d'au delà de la Loire; et l'empereur, la Champagne et la Bourgogne. Cependant, Philippe-Auguste ne fut point intimidé. Il rassembla, le plus

gérer, pour augmenter la gloire de Philippe-Auguste. Les uns parlent de 200,000 hommes, les autres de 150,000. Voltaire, qui est loin d'être toujours exact, mais dont le jugement exquis devait rejeter toute espèce d'exagération, porte le total des armées alliées à 100,000 hommes. Cette opinion nous paraît la seule raisonnable, et, si le défaut absolu de documents historiques ne nous en empêchait, nous nous croirions obligés de réduire encore le nombre, déjà si diminué. Pour peu que l'on se donne la peine de réfléchir à la situation des choses, on se convaincra facilement de la solidité de notre opinion. Othon, qui s'était vu abandonné en Allemagne par beaucoup de ses partisans, et qui avait eu la plus grande peine de ne point être culbuté du trône par son rival, n'amena que peu de troupes auxiliaires. La Flandre et le Hainaut, qui depuis deux ans soutenaient une guerre désastreuse contre la France, devaient se trouver épuisés. L'Angleterre, gouvernée par un prince qu'elle détestait, obligée d'ailleurs de défendre ses possessions dans le midi de la France, n'avait pu faire de grands sacrifices. Quant aux princes belges et allemands, la plupart habitaient des pays pauvres et peu peuplés; et, si nous en exceptons le seul duc de Brabant, il est probable que les secours amenés par eux étaient de peu d'importance. D'ailleurs il n'est pas à présumer qu'ils aient voulu opprimer les peuples confiés à leurs soins, pour défrayer une guerre qui ne leur était pas personnelle. Ainsi tout contribue à prouver que l'armée d'Othon était bien loin d'être aussi nombreuse que l'ont prétendu la plupart des historiens.

vite possible, une armée de cinquante à soixante mille hommes, avec laquelle il s'avança sur les terres de Flandre et « les ravagea *royalement*, les dévastant à » droite et à gauche par des incendies [1]. » La ville de Tournai fut encore parjure à la patrie, en se livrant à l'ennemi. Cet échec ne diminua en rien la confiance des alliés, qui se croyaient sûrs de la victoire, et ne fit qu'augmenter leur désir de commencer l'attaque. L'armée reçut immédiatement l'ordre de marcher sur Mortagne. Lorsque le roi apprit que les alliés s'avançaient contre lui à la tête d'une armée aussi formidable par le nombre que par l'esprit qui l'animait, sa première ardeur l'abandonna un moment; il se méfiait de plusieurs seigneurs français, qu'il croyait de connivence avec le comte de Boulogne : dans cette extrémité, il résolut d'éviter le combat et de retourner en France. En conséquence, il fit sortir ses troupes de Tournai et leur fit prendre le chemin de Lille. Pour ne point être inquiété dans sa marche, il choisit un dimanche, croyant que, ce jour-là, les soldats alliés seraient livrés au repos; mais l'événement prouva qu'il s'était trompé dans son attente. Ceux-ci, croyant que différer le combat c'était perdre l'occasion d'une victoire certaine, poursuivirent les Français avec tant d'acharnement, que bientôt ils atteignirent l'arrière-garde de l'armée, composée de Champenois et de Bourguignons. Le duc de Bourgogne, qui les commandait, leur fit faire volte-face, et on se battit de part et d'autre

[1] *Guillelmus armoricus*, pag. 94.

avec beaucoup de courage; et, tout marchant et combattant, l'on arriva dans les plaines de Bouvines, village près de Cisoing, sur la Marque.

Le roi, voyant alors qu'il n'y avait plus à hésiter et qu'il fallait choisir entre un combat hasardeux ou une fuite honteuse, fit faire halte à son armée. Il assembla les principaux chefs, et les consulta sur le parti qu'il fallait prendre. Les uns lui conseillaient de différer jusqu'au lendemain; les autres, de se retirer vers la forteresse de Lens : personne n'osa conseiller le combat. Philippe, se voyant seul de son opinion, s'avisa, selon le dire de quelques historiens, d'un singulier moyen pour y ramener les autres. Il fit remplir une grande coupe de pain et de vin, et, s'adressant à ceux qui l'entouraient : « Guerriers, leur dit-il, que » ceux de vous qui sont décidés à vivre ou mourir » glorieusement avec moi prennent un morceau de ce » pain et en fassent leur repas. » La coupe fut vidée en un instant. Le roi, charmé de tant d'empressement, se rendit à une chapelle de Notre-Dame, qui se trouvait dans les environs, y fit sa prière et promit de faire bâtir une église sous l'invocation de la Vierge, si la journée lui était favorable. On rapporte également que, peu de temps avant la bataille, voulant éprouver la fidélité de son armée, il mit une couronne d'or sur l'autel où l'on célébrait la messe, et que, la montrant à ses troupes, il leur dit : « Français, s'il est quelqu'un parmi vous que vous jugiez » plus capable que moi de porter ce diadême, je suis » prêt à lui obéir; mais, si vous ne m'en croyez pas

» indigne, songez que vous avez à défendre aujour-
» d'hui votre roi, vos familles, vos biens, votre hon-
» neur. » Des acclamations unanimes accueillirent ce discours ; on n'entendit de toutes parts que les cris de : *Vive Philippe! Qu'il demeure notre roi! Nous mourrons pour lui et pour la défense de l'État!*

Le roi, rassuré sur l'esprit de ses soldats, les fit aussitôt ranger en bataille. Il donna le commandement de l'aile gauche au duc de Bourgogne, celui de l'aile droite aux comtes de Dreux et de Ponthieu, et se plaça lui-même au corps de bataille. Il confia l'étendard royal [1] à Galon de Montigny, l'un de ses plus vaillants chevaliers. Outre les chevaliers que nous venons de citer, on comptait, parmi les principaux chefs de l'armée française, Philippe de Dreux, frère du comte de ce nom ; Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre et de Nevers ; Étienne, comte de Sancerre ; Jean, comte de Ponthieu ; Gaucher, comte de St-Pol, et vingt-deux seigneurs portant bannière. L'armée fut rangée en bataille par l'évêque Garin ; il était chevalier de l'ordre des hospitaliers, et venait d'être nommé évêque de Senlis. Il sut disposer les troupes de manière qu'elles eurent continuellement le soleil à dos, ce qui leur donna un avantage considérable sur les alliés. L'empereur, de son côté, avait déjà fait tous les

[1] Cet étendard consistait en un bâton doré avec un drapeau de soie blanche, semé de fleurs de lys, que l'on vit paraître alors pour la première fois. On sait que ces prétendues fleurs de lys ne sont autre chose que des fers de lance garnis de deux crochets de fer recourbés.

préparatifs nécessaires. Il avait placé l'aile droite de son armée sous les ordres du comte de Flandre, l'aile gauche sous ceux du comte de Boulogne, et s'était réservé le commandement du centre. La garde de l'étendard impérial [1] fut confiée à Bernard Van Oostermaele avec cinquante chevaliers d'élite. Il n'y eut point de réserve; on était persuadé que les Français seraient enveloppés ou taillés en pièces au premier choc. Jamais peut-être deux armées, plus animées l'une contre l'autre, ne s'étaient rencontrées sur un champ de bataille. Les Flamands surtout avaient plus d'un motif de haine contre les Français. Les guerres injustes que les rois de France leur avaient si souvent intentées, les outrages encore récents prodigués à leur jeune souveraine, les dévastations exercées dans leur pays: tout contribuait à alimenter, chez eux, le désir de la vengeance. Mais, quelle que fût l'animosité des deux armées, celle des chefs la surpassait encore. Othon avait ordonné à ses troupes de porter tous leurs efforts contre la personne du roi; celui-ci avait également recommandé aux siens de s'attacher uniquement à tuer ou à prendre l'empereur.

Les prêtres entonnent les psaumes, les trompettes sonnent et la charge commence. Deux cents cavaliers se détachent de l'armée du duc de Bourgogne et se jettent à corps perdu sur l'aile droite de l'armée, com-

[1] C'était une longue perche plantée sur quatre roues et portant un dragon de bois peint, au dessus duquel s'élevait une aigle dorée. Le dragon était censé représenter la France, et l'aigle figurait l'Empire.

posée de Flamands. Ils sont accueillis par une grêle de traits qui abat tous leurs chevaux, et les hommes roulent dans la poussière. Aussitôt, changeant la défense en attaque, les Flamands se précipitent avec fureur au milieu des rangs ennemis, et la mêlée devient générale. Le duc de Bourgogne a un cheval tué sous lui, et court risque d'être fait prisonnier; Hugues de Malannay tombe sous les coups de Baudouin Van Praet; Michel d'Arras ne peut résister au brave Arnold d'Audenaerde. Là combattent aussi, avec la plus éclatante bravoure, Hellin, sénéchal de Flandre, créé chevalier le même jour; Razo de Gavre et ses trois fils, à peine adolescents; Philippe de Maldeghem; Robert de Béthune; Pierre de Ghistel; le seigneur d'Aveskerke, héros dont la reconnaissance nationale aurait dû consacrer les noms. Déjà les Français commencent à céder le terrain et à prendre la fuite. Leur déroute va être complète; mais l'arrivée subite du vicomte de Melun, de Guillaume de Poitou et d'Arnoul de Guines, qui amènent des troupes fraîches et attaquent les Flamands par derrière, va faire pencher la balance en faveur des Français. Fernand se voit entouré d'ennemis, mais ne se laisse point aller au découragement, et se montre, dans cette sanglante journée, aussi bon soldat que grand capitaine. Partout à la fois, tantôt pour attaquer l'ennemi, tantôt pour protéger les siens, il empêche la fortune de se déclarer encore; un cheval est tué sous lui, mais il se relève rapidement. Quoique couvert de blessures et de poussière, il combat tant que ses pieds peuvent le

soutenir, tant que son bras peut porter un glaive. Enfin la nature trahit ses efforts : il tombe pour être fait prisonnier.

Tant d'intrépidité et de grandeur d'ame méritaient un meilleur sort. Une longue détention et les outrages du vainqueur l'attendaient en France, où l'on ne sut pas respecter le malheur.

Cependant la victoire reste indécise au centre et à l'aile gauche de l'armée alliée, où l'on combat, depuis plusieurs heures, avec le plus grand acharnement.

L'empereur a mis le centre sur trois lignes. Les Français soutiennent avec assez de fermeté le choc des deux premiers corps; mais, lorsque le troisième, commandé par Othon, s'élance, tout est renversé devant lui, les rangs français sont rompus en un instant, et le roi, quoique entouré des plus braves chevaliers, court les plus grands dangers. On n'en veut qu'à lui seul ; on lui porte des coups de tous côtés, et il ne doit la vie qu'à l'excellence de son armure. Un soldat allemand, armé d'un javelot à double crochet, le saisit à la gorge, et, le tirant à lui avec force, le renverse à terre. Toute la bravoure de la noblesse française ne put l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Dans ce pressant besoin, Galon de Montigny ne cesse de hausser et de baisser l'étendard royal, pour appeler du secours, tout en faisant au roi un rempart de son corps et renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présente devant lui. Graces à ce gentilhomme et à Pierre Tristan, qui montre le même dévouement, Philippe se relève et monte sur un autre cheval. Ce-

pendant les Français parviennent à se rallier ; ils font un dernier effort, repoussent les assaillants et attaquent à leur tour. Le roi se met à leur tête et se jette au milieu de ses ennemis. La fortune, qui jusqu'alors avait favorisé Othon, se déclare contre lui ; l'étendard impérial est renversé, et Othon se voit à son tour en butte à tous les traits de la noblesse française, qui ne s'attache qu'à lui seul, de même que les Impériaux ne s'étaient attachés qu'au roi. Pierre de Mauvoisin saisit la bride de son cheval, pendant que Gérard Scrophe lui porte un coup de couteau, dont la lame plie contre la cuirasse ; lorsqu'il veut redoubler, le cheval de l'empereur se cabre et reçoit le coup à la tête.

L'animal, se sentant blessé, fait un effort extraordinaire, et, se tournant en arrière, il emporte son maître et le sauve ainsi des mains de ses ennemis. Le chevalier des Barres se met aussitôt à sa poursuite, et parvient même à le saisir deux fois à bras le corps ; il l'aurait infailliblement fait prisonnier, sans le secours d'un corps de Brabançons qui deux fois le force à lâcher prise. Lui-même court risque d'être pris, sans le prompt secours du seigneur de St-Valery, qui s'avance à la tête de deux mille hommes et le dégage. Cependant l'empereur, remonté sur un cheval frais, fuit à toute bride vers la ville de Gand.

La fuite de l'empereur ne termine pas encore le combat. Le comte de Tecklembourg, le comte de Dortmond, et plusieurs chevaliers allemands le soutiennent pendant quelque temps. Les Français sont même

forcés de reculer, mais reviennent bientôt à la charge avec de plus grandes forces, et la bravoure cède devant le nombre : dès lors la déroute est générale au centre.

Le combat se soutient encore à l'aile gauche ; les comtes de Salisbury et de Boulogne s'y montrent dignes de leur ancienne réputation d'habileté et de vaillance.

Malheureusement le général anglais, emporté par son courage, s'engage trop légèrement dans le fort du combat ; rencontré par le terrible évêque de Beauvais, qui, au lieu de lance ou d'épée, se sert d'une masse de fer pour assommer ses ennemis, il est renversé par le prélat guerrier et fait prisonnier par Jean de Nesle, qui se trouvait en ce moment auprès de l'évêque. Le comte de Boulogne persiste seul à soutenir le combat ; mais enfin, blessé et renversé de son cheval, il se voit obligé de se rendre à l'évêque de Senlis.

Tels sont les principaux faits de la célèbre bataille de Bouvines. Elle fut livrée le 26 du mois de juillet 1214 ; commencée un peu avant midi, elle dura plus de six heures. On évalue la perte des alliés à trente mille hommes, nombre évidemment exagéré. L'armée française eut, de son côté, beaucoup à souffrir ; ce qui le prouve, c'est le peu d'ardeur qu'elle mit à poursuivre l'ennemi [1].

Cette victoire fut décisive pour la France, et con-

[1] *Die excellente Chronycke van Andries Desmet*, page 38, porte la perte des alliés à 7400 morts, et celle des Français à 4000.

tribua beaucoup à l'augmentation du pouvoir royal dans ce pays. Parmi les prisonniers que l'on présenta au roi sur le champ de bataille, se trouvaient cinq comtes, vingt-cinq chevaliers bannerets, et plusieurs autres chevaliers d'un rang inférieur. Les cinq comtes étaient Fernand de Flandre, Renaud de Boulogne, Guillaume de Salisbury, Othon de Tecklembourg, et Conrad de Dortmond. Les trois fils de Razo de Gavre, Gérard de Crombeke, Gautier de Ghistel, Philippe et Pierre de Maldeghem, Pierre Manyl, Robert de Béthune, se trouvèrent aussi au pouvoir des Français. Tous ces prisonniers furent disséminés dans différentes villes. Le seul comte de Flandre fut réservé pour orner le triomphe du roi, lors de son entrée à Paris. Enchaîné dans une litière ouverte, traînée par quatre chevaux, il se vit, pendant plusieurs heures, exposé aux insultes et aux railleries de la populace. Ce procédé de Philippe, aussi atroce qu'injuste, toute sa conduite pendant cette guerre, et la férocité qu'il mit à tout incendier, forment à jamais une tache dans son histoire. Rien ne peut justifier tant de cruautés : en vain allèguerait-on les mœurs d'un siècle encore barbare; la générosité envers un ennemi vaincu ou une population sans défense est de tous les temps.

Malgré toute la bravoure que Philippe déploya dans cette célèbre bataille, la victoire de Bouvines fut due au hasard plutôt qu'à l'habileté ou au courage du vainqueur. La prise de Fernand, la fuite forcée de l'empereur, la malheureuse rencontre de l'évêque de Beauvais et du comte de Salisbury, en un

mot, une suite d'accidents, aussi désastreux qu'imprévus, semblaient avoir conspiré la perte des confédérés. D'ailleurs leur armée, composée d'éléments hétérogènes, commandée par une foule de chefs étrangers les uns aux autres, ne pouvait avoir ni l'unité ni l'ensemble de l'armée française.

Les Flamands se conduisirent, dans cette sanglante journée, avec leur bravoure et leur courage habituels. De l'aveu même des historiens français, ce fut dans cette partie de l'armée que l'on se battit le plus régulièrement.

Aucun de ces écrivains ne nous a laissé des détails sur la composition de l'armée flamande. Tout nous porte à croire cependant que les milices communales y jouèrent un grand rôle : ces milices, appartenant la plupart à des villes populeuses et riches, étaient aussi remarquables par leur nombre que par l'excellence de leurs armes et de leur équipement ; elles formaient dès lors une fort bonne infanterie, dont l'organisation servit, comme nous l'avons déjà dit, de modèle à toute l'Europe.

Cette bataille, si malheureuse pour les alliés, mit fin à la guerre, puisque le roi Jean demanda bientôt à traiter avec Philippe, et obtint en effet une trève de cinq ans qui se conclut au mois de septembre 1214, dans laquelle la Flandre fut comprise.

Dès que la comtesse eut appris l'emprisonnement de son mari, elle se rendit à Paris, pour implorer la clémence de son vainqueur : toutes les démarches qu'elle fit auprès du roi n'aboutirent qu'à sauver les

jours de son époux, mais non à le faire relâcher. Il importait à Philippe de laisser les Flamands sous l'administration d'une femme; la guerre qu'il venait de finir heureusement pour lui pouvait renaître. Donner un chef à ces Flamands, qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte, c'était les mettre en état de recommencer une guerre qui, peut-être, n'aurait point une issue aussi heureuse que la première; car Philippe se sentait vieillir, et son fils Louis était loin d'avoir sa fermeté et son courage.

Jeanne parvint néanmoins à racheter Arnold d'Audenaerde, qui fut dès lors en grand crédit auprès d'elle; « tandis qu'elle eust plusieurs fascheries tant » à raison du peu d'estime que le peuple faisoit d'elle, » que pour aultant que tout le plat pays avoit esté » destruict des François. » (Oudeg., t. II, p. 104.)

Aux désastres de la guerre succédèrent, pour les Flamands, ceux d'une inondation; tous les environs de la ville de Bruges furent submergés. Une épidémie, suite ordinaire de pareils malheurs, vint aussi désoler l'infortunée population de cette contrée.

Othon venait de perdre l'empire, pour le voir posséder par Frédéric II (1218). Allié de Philippe-Auguste, il était naturel que Frédéric cherchât à se venger de la Flandre, alliée d'Othon. Aussi ne se vit-il pas plus tôt paisible possesseur du trône impérial, qu'il retira à la comtesse toutes les terres qui relevaient de l'Empire. Elles furent restituées à la Flandre par son successeur Henri, trois ans après en avoir été séparées.

C'est aussi vers cette époque que Jeanne acquit de Michel de Harnes la châtellenie de Cassel.

Trois ans après, elle acheta de Jean de Nesle, ancien châtelain de Bruges, mais entré au service de France, la châtellenie de Bruges dite *le Franc*, et tous les fiefs que Jean de Nesle possédait en Flandre. Les lettres qui constatent cette vente furent signées à Melun, en février 1224.

Peu après se conclut le mariage de Marguerite, sœur de Jeanne, avec Guillaume de Dompierre, simple chevalier. Marguerite était veuve de son tuteur Bouchard d'Avesnes, qui avait péri assassiné, après que Jeanne eut fait annuler son mariage par la cour de Rome.

En 1223 mourut Philippe-Auguste, sans avoir rendu la liberté à Fernand. Son fils, Louis VIII, lui succéda et hérita de la haine que son père avait jurée à la Flandre.

C'est sous le gouvernement de Louis VIII et dans le courant de 1225 que l'apparition d'un vieillard, se disant Baudouin de Constantinople, fut sur le point de causer une guerre civile en Flandre. Les traits de sa figure, son âge, tout en lui décida la plupart des Flamands à le prendre pour leur véritable prince. Il leur racontait dans la langue maternelle, langue que les Flamands ont de tous les temps si aimée dans la bouche de leurs souverains, toutes les horreurs de sa longue captivité.

Dans Fernand ils voyaient un étranger, et dans Jeanne, sa femme, la cause première de tous leurs

malheurs; ils accusaient même cette dernière du meurtre de Bouchard d'Avesnes et d'une soif insatiable de gouverner par elle-même; le long emprisonnement de son mari paraissait encore être en partie son ouvrage. Sous Jeanne, la Flandre n'avait connu que des revers; et quelle gloire n'avait-elle pas acquise sous Baudouin! Ce vieillard, prince ou aventurier, n'eut donc aucune peine à se faire reconnaître comme souverain légitime par le peuple et par les chevaliers, vieux compagnons d'armes de Baudouin. Il n'en fut pas ainsi de Jeanne: elle le traita d'imposteur, mais ne put contenir l'élan de la population de la Flandre. Le vrai ou faux Baudouin fut partout reçu en triomphe, et Jeanne se vit forcée de chercher un refuge à la cour de France. Louis VIII la reçut bien, et fit un traité avec elle pour lui faire recouvrer ses États: elle s'engagea à rembourser au roi les frais de la guerre et à lui remettre en gage, pour sûreté de paiement, les forteresses de Douai et de l'Écluse. D'un autre côté, l'Angleterre traita avec Baudouin.

L'armée française, destinée à faire invasion en Flandre, s'assembla à Péronne, et Baudouin fut sommé de s'y rendre pour comparaître devant le roi et ses pairs. Ce malheureux ne refusa point de se présenter devant des juges qu'il devait croire prévenus contre lui; car il était de l'intérêt de la France de ne point le reconnaître. Fernand était encore en prison; sa liberté ne devait être concédée qu'au moyen d'une paix honteuse, et, l'existence de Baudouin de Constantinople une fois reconnue, la captivité de Fernand ne pou-

vait plus influer sur les destinées de la Flandre. On fit au vieillard une infinité de questions relatives à la jeunesse de Baudouin, auxquelles il répondit assez pertinemment, dit Oudegheerst : « Non pas toutes fois » aux trois dernières qui luy furent proposées, sçavoir » le lieu où il avoit faict féaulté au roy Philippe, le lieu » de qui il avoit receu l'ordre de chevalerie, le jour et » lieu auxquels il avoit espousé Marie Madame de » Champagne, sa femme. » La mémoire du vieillard s'étant troublée, il demanda à y réfléchir jusqu'au lendemain; mais le roi s'emporta et lui ordonna aussitôt de sortir de son royaume.

Abandonné de la plupart de ceux qui l'avaient suivi en France, il n'osa revenir en Flandre, mais tâcha de se sauver en Bourgogne, déguisé en marchand. Découvert et arrêté par Éverard de Châtenai, il fut livré à Jeanne, qui, sans aucune forme de procès, le fit périr à Lille du dernier supplice. Elle finit par s'aliéner tous les cœurs par cette exécution, car le peuple était fermement persuadé qu'elle avait fait périr son père [1].

[1] « De laquelle exécution procéda depuis, entre le peuple, un merveilleux murmure, au moyen que chascun disoit et maintenoit que ladicte comtesse avoit faict pendre son père, et fut cette opinion et persuasion tellement enrachinée ès cœurs de la multitude (comme encore moy mesme j'ay ouy et entendu estre pour le présent et signamment en la ville de Lille), que par nulles excusations on ſes en povoit divertir, de sorte que la comtesse (ne fust esté la confession dudict heremite faicte en sa présence) en eust pareillement doubté. » Oudegheerst, tom. II, pag. 119.

La même année se fit la paix de Melun, le traité le plus désastreux, le plus ignominieux que la Flandre ait jamais contracté avec la France. Tous les efforts que fit la comtesse pour faire reconnaître ce traité par la noblesse et les communes furent vains. Fernand se vit donc obligé de rester en prison jusqu'après la mort de Louis VIII, qui mourut à Montpensier à son retour du siége d'Avignon (8 novembre 1226). Néanmoins ce traité, après avoir reçu diverses modifications, fut enfin signé sous la régence de Blanche. Les principales conditions en furent: « Premier, que le comte » Fernand et sa femme s'obligeront pour eux et leurs » successeurs à perpétuité, par devant le pape, de » ne jamais eux substraire de la féaulté et hommage » du roy de France; à peine que s'ils le faisoient, les » évesques de Laon et de Senlis pourroient, en de- » dans quarante jours après, mettre l'interdict en » Flandre, sans en faire relaxion jusques à ce qu'ils » eussent amendé leur mésus et meffaict; que la ville » et forteresse de Douay, laquelle estoit lors en la » main du roy, y demeureroit encores dix ans; mais » iceux expirez, elle retourneroit au comte, saulf au » roy l'hommage et souveraineté; que les nobles » et communaultez de Flandre s'obligeroient qu'en » évent que le comte, la comtesse de Flandre ou leurs » successeurs contrevinssent à cette paix, ils aban- » donneroient le comte et tiendroient le party du roy, » jusques à ce que de leur différent droict en auroit » esté faict par les pairs de France. Et s'il y avoit aul- » cun noble qui refusast faire ladicte obligation, le

» comte seroit tenu de le déchasser du pays et de » confisquer ses biens, mesmes de jamais ne le recevoir en grace, ne fust du gré et consentement du » roy et de la royne Blanche sa mère; que jamais plus » le comte Fernand en sa personne ne s'élèveroit contre » le roy, la royne, ny ses successeurs roys de France, » et ne se substraheroit de leur obéissance, ny du » service qu'il est obligé leur faire, tant et sy longue» ment que le roy luy feroit raison en la court des » pairs; que les comtes et les comtesses de Flandre » ne pourroient jamais faire forteresses nouvelles, ny » réparer les vieilles situées deçà l'Escaut, sinon par » le congé du roy et de ses successeurs roys de France; » que moyennant ce, de toutes choses advenues tant » d'un costé que d'autre, ne seroit jamais rien de» mandé; mais que demoureroit entre eux une bonne » paix, ferme et stable. Ce fut faict à Melun en l'an » mil deux cent vingt et cinc, au mois d'apvril [1]. » Oudegheerst, tom. II, pag. 110 et 111.

La reine Blanche, veuve de Louis VIII et mère de Louis IX, connu sous le nom de saint Louis, fut nommée tutrice de son fils par le défunt roi : elle s'empara aussi de la régence du royaume.

Plusieurs des grands vassaux s'étant ligués contre elle, entre autres le comte de Bretagne et le comte de Boulogne, Blanche se hâta de rendre la liberté

[1] Oudegheerst fait conclure ce traité en 1225 par le comte et la comtesse de Flandre avec Blanche et Louis IX, tandis que Louis VIII ne mourut qu'en 1226. C'est donc évidemment avec lui qu'il fut conclu à cette date.

à Fernand, pour s'en faire un appui contre les mécontents (1227). Les conditions de son élargissement furent plus douces que celles stipulées par la paix de Melun. Par ce traité, Fernand devait payer 50,000 livres à la France, et donner pour sûreté les villes de Douai, de Lille et de l'Écluse. Blanche n'en exigea que la moitié, et se borna à demander que la ville de Douai restât pendant dix ans entre les mains du roi de France [1].

Fernand, sorti de sa prison, ne traîna plus qu'une vie languissante, et mourut en 1233. La comtesse, sa veuve, se remaria en secondes noces à Thomas de Savoie (1236). Avant d'être reçu à faire hommage au jeune roi de France, il fut obligé de jurer l'observation de la paix de Melun.

Il ne se passa plus rien de remarquable pendant tout le reste du règne de Jeanne, sinon la guerre que son nouvel époux fit à Henri, duc de Brabant, pour le forcer à observer le traité fait avec Fernand, son prédécesseur, peu avant la bataille de Bouvines. Le duc fut fait prisonnier et conduit à Gand. Un nouveau traité vint bientôt le remettre en liberté. Jeanne mourut à l'abbaye de Marquette, qu'elle avait fondée, à ce que l'on prétendait alors, pour apaiser les mânes de son père, pendu par ses ordres [2] (1244). Le corps

[1] C'est ce traité, ainsi modifié, dont nous venons de donner le texte littéral d'après Oudegheerst.

[2] *Item men wilt segghen dat desen hooghen outaer in dat cloostre te Marckette staet, ter plaetsen daer den boom stont daer die keyser van Constantinople ende den goeden Bouden van Mons aenghehanghen*

de Fernand y avait été également déposé. Les guerres avec Philippe-Auguste, la défaite de Bouvines et la paix de Melun laissèrent une teinte lugubre sur ce règne. La malheureuse fin du vrai ou faux Baudouin de Constantinople contribua aussi à inspirer pour Jeanne une espèce d'horreur.

Il nous reste maintenant à passer en revue l'état des institutions politiques et judiciaires dont la Flandre se trouva en possession sous le règne de Jeanne, ou bien celles qui furent concédées par cette princesse. Nous croyons avoir suffisamment démontré que ce n'est point à la concession des chartres qu'il faut attribuer l'établissement des communes; que ces deux faits sont absolument distincts, et que les chartres n'ont le plus souvent servi qu'à confirmer des franchises et libertés déjà existantes; que, d'un autre côté, les auteurs qui ont prétendu fixer l'époque où presque toutes les villes de Flandre furent érigées en corps politiques se sont très souvent trompés, en prenant des chartres renouvelées ou confirmées et des chartres additionnelles ou de simples réglements de police pour des chartres primitives. Cependant, l'absence de beaucoup de documents précieux nous laisse dans le doute sur plusieurs faits essentiels, et ne nous permet pas de donner exactement les véritables attributions de plusieurs institutions politiques et judiciaires.

was, bischalckernye ende behendichede van Fernand van Poortegale. (Die excellente Chronycke van Andries Desmet, c. 27.)

Voici, d'après les documents connus, quelques uns des droits qui étaient, pour ainsi dire, de l'essence des communes :

D'abord les membres des communes, qu'on nommait bourgeois (*burgers*), étaient des hommes libres.

Ils étaient gouvernés par des échevins ou représentants élus par eux.

Ces représentants exerçaient les fonctions de juges ou de jurys.

Pour prévenir les abus de pouvoir que les échevins auraient pu se permettre, soit au préjudice de la commune, soit au préjudice du prince, celui-ci se réservait le droit de faire observer les lois communales, soit par lui-même, soit par ses délégués, qui portaient le nom d'*amman* ou de *schout*.

Chaque commune avait son sceau particulier.

On convoquait les bourgeois au son d'une cloche, suspendue dans une tour nommée *belfort*, *beffroy*, *belfortum*, *falæ*.

Les communes qui n'avaient point de beffroi se servaient de la cloche de leur église paroissiale.

Cette énumération, que nous sommes loin de vouloir faire passer pour complète, indique seulement quelques unes des prérogatives dites communales, et sert spécialement à faire connaître le régime intérieur des cités.

Sous le règne de Philippe d'Alsace, un incendie détruisit les archives de la commune de Gand.

Philippe se refusa d'abord à renouveler les priviléges des Gantois ; il profita même de cet événement

désastreux pour violer ouvertement quelques uns de leurs priviléges : mais lorsque, en 1176, il prit la résolution de se rendre en Palestine, il sentit que la prudence lui ordonnait de calmer le mécontentement que ses mesures arbitraires avaient excité. Ce fut alors qu'il octroya à la ville de Gand la chartre commençant par ces mots : *Hæc est lex et consuetudo*, dont nous parlerons plus loin.

En 1190, et lors de son second voyage en Palestine, Philippe fit publier à Gand un édit commençant par ces mots : *Hæc sunt præcepta*, rapporté par l'annotateur d'Oudegheerst, tom. I, pag. 430.

Cependant les Gantois, tout en cédant à la force, attendaient impatiemment que quelque circonstance favorable leur permît d'exiger le renouvellement de leurs anciens priviléges. La nouvelle de la mort de Philippe et les difficultés qui s'élevèrent entre sa veuve Mathilde, gouvernante de Flandre pendant son absence, et sa sœur Marguerite, épouse de Baudouin de Hainaut, leur offrirent bientôt cette occasion tant désirée. Ils s'adressèrent successivement aux deux princesses; et tout leur faisait espérer un plein succès, lorsque la réconciliation de Mathilde et de Marguerite vint de nouveau tromper leur espoir. On s'occupa, d'un commun accord, à apaiser les troubles des Gantois; et, à cet effet, un moyen étrange fut employé : car on leur rendit les deux projets de chartres, munis des sceaux en cire jaune, mais sans clause finale, sans date ni signature.

Quoique ces deux chartres soient ainsi privées de

tout caractère légal, nous croyons pouvoir nous en servir pour énumérer les priviléges de la commune de Gand; car, malgré quelques légers changements, elles ne font que renouveler et confirmer des droits acquis depuis long-temps. S'il pouvait rester quelque doute à cet égard, la lecture seule du préambule de l'une de ces pièces, de la *Charta Mathildis*, suffirait pour le détruire.

Ce préambule nous paraît d'une rédaction si remarquable pour l'époque, que nous croyons ne pouvoir nous dispenser de l'insérer ici en entier.

« Divinum est et omni humanæ rationi consentaneum, ut, sicut majores a subditis suis honorari volunt et serviri, ita et ii jura sua et consuetudines, quæ a ratione non discordant, firmas et illibatas conservent : hac itaque consideratione inducta, dilectis ac *fidelibus burgensibus meis, secundum ea quæ ab antiquo, multis retroactis temporibus, habuisse dignoscuntur, jura sua et consuetudines, et oppidi Gandensis libertatem, in hunc modum habendam concessi.* »

D'après cette chartre, les Gantois jouissaient de tous les droits communaux ordinaires, et possédaient en outre quelques priviléges particuliers.

Ils pouvaient fortifier leur ville et leurs maisons, de telle manière qu'ils le jugeaient à propos.

Nous ne nous arrêterons point à spécifier toutes les prérogatives de la commune de Gand, dont faisaient partie leurs lois civiles et criminelles énoncées dans les deux projets de chartres, puisque nous nous sommes déjà étendus sur ce sujet.

Le corps politique des Gantois était représenté par treize échevins, qui gouvernaient la commune et constituaient en même temps la cour de justice communale. Ces magistrats étaient inamovibles, et, lorsque l'un d'eux mourait ou abdiquait sa charge, les échevins restants en élisaient un autre et soumettaient leur élection à l'approbation du comte. Ce collége jugeait sans appel ni révision, et c'était à lui que les échevins de Grammont devaient, dès l'an 1068, recourir lorsqu'ils trouvaient des difficultés à terminer quelque procès.

Ces magistrats, tenant leurs places à vie, se mettaient au fait des affaires et épousaient avec énergie les intérêts de leurs administrés. Ils surent maintenir leur juridiction contre les entreprises du juge ecclésiastique. La chartre de Mathilde contient, à ce sujet, un passage très remarquable : « Si clericus adversus » laicum, pro aliquo negotio, experiri voluerit, ac- » cedat ad scabinatum, et eligens sibi advocatum lai- » cum, quid juris esse debeat, a sententia scabino- » rum exspectet. »

Le collége dura jusqu'en 1212; les troubles qui éclatèrent à cette époque servirent de prétexte à Fernand et à Jeanne pour le supprimer. Ces princes ordonnèrent que le collége des échevins serait renouvelé tous les ans, de la manière suivante : le comte désignait, dans chacune des quatre paroisses de la ville, un prud'homme; les prud'hommes s'obligeaient par serment à élire treize échevins parmi les plus notables bourgeois; cette élection avait lieu en présence

du comte ou de son délégué; on ne pouvait être ni électeur ni échevin deux années de suite. Cette nouvelle administration ne dura que seize ans : on lui doit le recueil des anciennes coutumes de Gand, publié en 1218.

En 1228, Fernand et Jeanne changèrent de nouveau la loi de la commune, et instituèrent le fameux corps des Trente-Neuf, *triginta novem viratus* (*de negen-en-dertige*). Il fut composé comme suit : Les échevins en fonctions furent autorisés à élire, soit dans leur sein, soit parmi les autres bourgeois, cinq prud'hommes; ceux-ci élurent ensuite trente-quatre individus, qu'ils s'obligeaient par serment de ne choisir que parmi les plus capables, lesquels, réunis aux cinq prud'hommes, complétaient le nombre de trente-neuf. Ce corps de trente-neuf élus fut divisé en trois colléges, savoir : treize échevins, treize conseillers et treize vagues (*wepelingen*). Les échevins étaient chargés de la haute justice et des finances. Les conseillers avaient dans leurs attributions les successions et les pupilles, ainsi que les trèves et les réconciliations privées. Les vagues n'avaient aucune attribution, et restaient inactifs pendant toute l'année. Au bout de ce temps, les conseillers devenaient échevins, les vagues devenaient conseillers, et les échevins devenaient vagues. Ce roulement devait avoir lieu à perpétuité.

L'annaliste Meyer fait le plus brillant éloge du collége des Trente-Neuf : ils administrèrent, dit-il, avec autant de prudence que de modération. Jamais la chose publique ne fut plus heureuse ni plus floris-

sante que sous leur gouvernement. Ils agrandirent considérablement le territoire de la commune, et l'embellirent par un grand nombre de constructions nouvelles.

Les deux colléges des échevins et des conseillers reçurent, quelques années après, le nom de *collége* ou *banc des échevins de la keure*, et de *collége* ou *banc des échevins des parchons* (*van den gedeele*).

La châtellenie de Bruges, devenue domaine direct des comtes de Flandre sous le règne de Jeanne, ne tarda pas à éprouver l'heureux effet de ce changement. Les habitants de ce pays reçurent dès lors le nom d'affranchis (*vrylaeten*), et le pays celui de Franc (*Vrye*). La chartre ou *keurbrief*, dont nous avons parlé en traitant du règne de Philippe d'Alsace, comme contenant des droits ou franchises assez étendus en faveur de cette châtellenie, était cependant loin de concéder des institutions aussi libérales que celles qui furent données par Fernand et son épouse. Plusieurs droits féodaux des plus onéreux pesaient encore sur les habitants; ils furent abolis par ces princes. Les échevins, que les châtelains nommaient et destituaient à volonté, furent déclarés inamovibles en 1230. Le droit de mainmorte, la plus odieuse des inventions féodales, fut aboli peu de temps après. Enfin, en 1240, Jeanne et son second mari, Thomas de Savoie, supprimèrent le droit du *balfart*, espèce de capitation ou gabelle qui pesait particulièrement sur les pauvres.

Les successeurs de Jeanne confirmèrent et augmentèrent considérablement les priviléges et les franchises

du Franc de Bruges, qui, vers l'année 1400, fut déclaré quatrième membre de Flandre (*vierde lid van Vlaenderen*).

L'on doit encore à Jeanne l'édification de plusieurs monastères ou abbayes, entre autres de l'abbaye de Marquette, où elle fut ensevelie. Un béguinage à Bruges fut bâti par ses soins. Le peuple prétendait qu'elle voulait expier, par ces œuvres pieuses, le meurtre de son père.

Malgré toutes les institutions dont elle dota ses peuples, son règne fut désastreux pour la Flandre. Les guerres dont elle fut l'innocente cause firent un dommage incalculable au commerce des Flamands, qui embrassait tout le monde connu.

« La Flandre, dont les habitants avaient conservé » ou recouvré des droits que le monarque et les no» bles étaient loin d'accorder au peuple en France, » était déjà parvenue à un degré de prospérité qui » excitait la jalousie et l'étonnement de l'Europe. » Toutes les villes s'étaient érigées en communes: » elles nommaient, elles-mêmes, leurs magistrats; » elles réglaient leur commerce et leurs arts de leur » seule autorité; elles levaient leurs impôts et ad» ministraient leurs finances, après avoir payé au » comte la rente fixe, qu'il acceptait comme prix du » rachat de leurs libertés; enfin elles s'étaient entou» rées de murs, que leurs milices étaient accoutumées » à défendre. Dans l'enceinte de ces murs, une popu» lation nombreuse et rapidement croissante exer» çait toutes les branches d'industrie; les manufac-

» tures de la Flandre fournissaient d'habillements » tout le nord de l'Europe, tandis que les magasins » de ses marchands contenaient les richesses desti- » nées aux échanges de tout le reste de l'univers [1]. »

« On y voyait, dit le poète de Philippe-Auguste, » des masses d'argent non encore travaillé, et du mé- » tal qui brille d'un rouge jaune. On y voyait les » tissus des Phéniciens, ceux que les Sères (Chinois) » ont fournis, et ceux que les Cyclades travaillent; les » pelleteries variées qu'envoie la Hongrie, et la pour- » pre précieuse destinée aux teintures écarlates; les » radeaux chargés des vins de la Gascogne ou de ceux » de la Rochelle; le fer, les métaux, les draperies et » les marchandises diverses que l'Angleterre avait » échangées, ou celles que la Flandre produisait [2]. »

L'invasion des Français ne put que momentanément diminuer la prospérité de la Flandre; et la paix de Melun, toute désastreuse qu'elle fut, n'empêcha point le commerce de s'étendre de plus en plus, graces à la tranquillité que procura le sage gouvernement de saint Louis.

[1] Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français*, tome VI, pag. 336 et 337.

[2] Philippoidos, lib. IX, p. 234.

FIN DU RÉSUMÉ HISTORIQUE.

NOTES.

(*a*) Ego Wilhelmus, Dei gratia in regem Romanorum electus, semper Augustus et comes Hollandiæ, notum facio omnibus tam futuris quam præsentibus quod conventionem illam et formam pacis, quæ facta est inter bonæ memoriæ Philippum comitem Flandriæ, proavum meum, et comitem Hollandiæ, sicut continetur in authentico scripto eorum, ratam habeo, et eam me firmiter et bona fide observaturum promitto. Cujus quidem conventionis et pacis tenor is est :

« Philippus comes Flandriæ, Florentius comes Hollandiæ, tam præsentibus quam futuris in perpetuum :

» Ex culpa F. comitis Hollandiæ, orta est discordia inter me et ipsum, quæ in tantum excrevit, quod omnis terra quam de me in feodum tenebat, judicio baronum meorum, videlicet parium ipsius comitis Hollandiæ ei abjudicata fuit, cujus intercessores et mediatores pater meus Th. et frater meus Matthæus comes Boloniæ, comes de Gheldre, et comes de Cleve, ad hunc finem provexerunt rem, quod eum per conventiones quæ subscriptæ sunt mecum composuerunt, quas idcirco dignum duximus cedulæ præsenti inscribere, ne in posterum deleantur oblivione. Sunt autem hæ conventiones :

» Quicumque obsides inter Scœled et Redinezie accepti fuerint, Brugis sub custodia comitis Flandriæ erunt, nec aliquem eorum comiti Hollandiæ per fidejussionem reddent nisi voluerint. — Nullum duellum inter homines prædictæ

terræ, nisi Brugis, fiet. — Quidquid pecuniæ in præfata terra acquisitum fuerit, inter comites æque dividetur. — Si quis autem pro excessu suo hæreditatem vel terram suam perdiderit, æque inter se comites partientur, vel ad proficium eorum per utrumque locabitur; nec minus comes Hollandiæ et homines universæ terræ ipsius pacem firmam et integram servabunt absque dolo omnibus hominibus comitis Flandriæ. — De quacumque terra comitis Hollandiæ spoliati fuerint homines comitis Flandriæ inhabitantes eam primam prædam solvent, spoliatorem de terra expellent. Si autem non expulerint, quidquid spoliator postea rapinæ vel mali fecerit, totum solvent. — Qui autem expulsum receperit, ut dictum est quidquid autem prædator fore fecerit, pœnam et damnum pro eo subibit. — Si homines prædicti solvere noluerint, comes Hollandiæ pro eis solvet. — Si cuiquam rapina imputata fuerit, et ille negaverit, qualiter terminetur, sub arbitrio comitum erit. — Quod si terminare non poterunt, sex personæ probatæ et spectatæ in veritate ex utraque parte comitum eligentur, quarum judicio, secundum inquisitam veritatem, res terminabitur. — Si vero prædictæ personæ inter se non consenserint, quicumque comitum in aliquem in veritate rapinam illam vel damnum factum dixerit, ille sine contradictione solvet. — Vectigalia hactenus accepta, quæ conductus vocant, a transeuntibus Flandrensibus comes Hollandiæ nullo modo accipiet, nec quod in omni comitatu suo ab aliquo accipiantur, patietur. — Quidquid autem ablatum fuerit, sive vectigal, sive rapina, sive exactio, sive conductus, sive petitio vocetur, totum comes Hollandiæ solvet. — Sane ad præmemorata statuimus pertinere quod neuter comitum in sæpe dicta terra munitionem faciet, nec factam emet, nec in perpetuum habere debet, nec aliquis hominum eorum in prædicta terra ab eis feodabitur ut in illo ædificio munitio ædificetur, nec de manu alicu-

jus possidentis hæreditatem accipient ut postmodum ei in feodum reddant. — Præterea supra dictis statuimus addere quod si quis mercatorum comitis Flandriæ per terram comitis Hollandiæ transierit, et aliquis eum de debito aliquo impetierit, mercator transiens, si debitum negaverit, in navi sua ne moram faciat juramentum impetenti faciens, sine reprehensione sola manu se purgabit; quod si impetens accipere noluerit, in opidum, vel in villam in qua mercator manet, eum sequetur, et judicio scabinorum illius opidi vel villæ causa inter eos terminabitur. Si vero impetens mercatorem super hoc detinuerit, et retardatio in damnum pervenerit, comes Hollandiæ totum damnum mercatori restituet, vel restitui faciet. — Supra dictas vero conventiones jurejurando confirmavit, tactis sacrosanctis reliquiis, se servaturum comes Hollandiæ comiti Flandriæ, et successores comitis Hollandiæ successoribus comitis Flandriæ idem facient, si desiderat feodum suum ab eis obtinere; super qua observatione comes Hollandiæ homines suos quoscumque comes Flandriæ elegit, fidejussores dedit, quod juramento etiam confirmaverunt. — Si vero prædicta comes Hollandiæ infregerit, et submonitus infra sex septimanas correcturus forefacta, nisi impedimentum manifestum et absque dolo obstiterit, scilicet infirmitas corporis, vel tempestas aeris, vel servitium imperatoris de quo liberatus, statim occasione omni remota, venire contempserit, tota terra, quam ipse a comite in Flandria in feodo tenet, cum suis munitionibus absque retractatione placiti, sicut ante conventiones adjudicata fuit Hollandiæ, libera comiti Flandriæ remanebit. — Homines vero comitis Hollandiæ imperio et servitio comitis Flandriæ per omnia se subjicient et a domini sui servitio se substrahent, et ea fidelitate comiti Flandriæ servient, qua, si omnia sua de eo tenerent, ei servire deberent, donec comiti Flandriæ per omnia satisfecerit.

» Si autem satisfacere contempserint, homines comitis Hollandiæ ad supra dicta observanda juramento constricti, dabunt mille marchas argenti probati comiti Flandriæ, ad quas etiam persolvendas juramento sunt obligati.— Supra dictam vero conventionem quotiens dominus comes Flandriæ innovare voluerit, sæpe dictus comes Hollandiæ, cum omnibus hominibus suis, quos comes Flandriæ habere voluerit, veniet, et innovationem omnium conventionum faciet.—Si autem comes Hollandiæ non poterit adducere omnes quos comes Flandriæ voluerit habere, comes Flandriæ mittet nuntium sub conductu comitis Hollandiæ et juramentum faciet, nuntio præsente, quod in præsentia comitis Flandriæ debent facere.—Ut autem hoc ratum et inconvulsum in perpetuum permaneat, sigillorum nostrorum auctoritate corroboravimus, et testes idoneos qui interfuerunt subscribi fecimus. »

(b) LEGES NOVIPORTUS ANNI 1163.

« Notum sit tam futuris quam præsentibus, quod ego » Philippus, Dei gratia Flandrorum comes, hanc legis justi- » tiam opidanis meis habitantibus in novo opido concesse- » rim : Ut si quis aliquem occiderit, caput det pro capite, » unde nec reconciliationem habebit, nisi per parentes et » per justificatorem. Si quis vulnus in nocte acceptum alii » imputaverit, si scabinis dignum videatur, ferro can- » denti se excusabit accusatus. Si arsus fuerit, manum per- » det. Si quis alii vulnus imputaverit, et ille negaverit, jura- » mento quinque hominum se excusabit. Si male juraverit, » tres libras dabit, et si accusator in juramento defecerit, » accusatus liber erit. Si quis verberatus justiciario con- » questus fuerit, et hoc opidani cognoverint et scabini » cognoscant quod ille conquestus sit, justiciarius monebit

» cognitores cum testibus in vespere, ut mane cum juramento reum accusent; et si hoc scabini vel opidani non » cognoverint, conquerens cum juramento querelam suam » sequetur, et alter se excusabit juramento quinque homi» num. Si conquerens in juramento defecerit, accusatus » liber erit, et si quis de quinque jurantibus defecerit, accu» satus dabit tres libras, et percusso decem solidos. Si quis » aliquem turpiter increpaverit, et ille a legitimis homi» nibus protractus fuerit, tres solidos dabit justiciario et » duos increpato; si protractus a legitimis hominibus non » fuerit, accusator cum juramento querelam suam se» quetur, et accusatus se excuset juramento quinque homi» num; si unus de his quinque defecerit, tres solidos jus» ticiario et duos accusatori dabit. Si fur cum probatione » captus fuerit, qui cepit eum dabit illum justiciario, et » justiciarius tractabit eum secundum judicium scabi» norum; si fur ille fidejussorem habere non poterit, justi» ciarius eum tenebit, donec judicium scabinorum fecerit; » si fur vocatus accusatus fuerit, candenti ferro se excu» sabit; si culpabilis permanserit, suspendetur, et si accu» sans in juramento defecerit, accusatus liber erit de » hac accusatione. Qui aliquid alicui coram scabinis debet, » et diem solvendi non tenuerit, justiciarius cum scabinis » illum cui res debetur faciet potentem super omnia quæ » debitor habet; et si debitor nihil habuerit, ipse debitor » in potentiam illius cui res debetur, de hoc forisfacto » duodecim denarios justiciario dabit, et duos solidos illi » cui res debetur.

» Justiciario non licet aliquem opidanum implacitare, » nisi cum hominibus legitimis, et ad domum suam non » pertinentibus, et oportet ut scabini eos legitimos dicant.

» Lastinga navium justiciarii est, et qui eam habuerit, » fures suspendet, manus abscidet, oculos eruet; quicum» que hic per annum unum, et per diem unum manserit,

» liber erit. Post diem sancti Martini percipiet justicia» rius opidanis, si voluerit placitare diebus tribus; si sca» bini in scamno suo sederint, quicumque judicium eorum » falsum dixerit, dabit cuique scabinorum tres libras et » justiciario decem solidos; si aliquis opidanus aliquid » emerit, et alius istud furatum esse dixerit, si emptor » juramento duorum hominum constare sine reprehensione » fecerit quod legitime illud emerit, castallum suum ha» bebit; si justiciarius et opidani statutum fecerint, unde » aliquod forisfactum esse debet, dimidium forisfacti erit » justiciarii et dimidium erit opidi.

» Concessi etiam opidanis meis de novo opido quod » quicumque ibi manserit, ab omni teloneo, nisi sit de » terra vel de plumis, liber erit; si teloneario in die sancti » Briccii singulis annis quatuor denarios dabit, concessi » etiam eis per totam Flandriam eamdem libertatem quam » habent opidani de dicasmuth : ibi, quicumque cervi» siam fecerit, de una cervisia duos denarios dabit, et » quicumque extraneam cervisiam vel extraneum medo» nem vendiderit, de vase uno denariatam unam dabit; » qui extraneus medonem vel cervisiam adduxerit, de » vase uno denarium unum dabit. Quicumque panes ve» nales fecerit, in die sabbati panem de obolo dabit; si de » teloneo panis vel cervisiæ aliquis accusatus fuerit, jura» mento sine reprehensione se excusabit; quicumque vi» num vendiderit more tabernæ, sextarium vini dabit » de uno vase; et qui extraneus vinum adduxerit, de uno » vase quatuor denarios dabit. Lectum vendens duos da» bit denarios, emens, duos; qui emerit pelu, obolum » dabit, et qui vendiderit, obolum; qui terram vendiderit, » quatuor denarios dabit, et qui emerit, quatuor; qui ex» traneus lectum sine plumis vendiderit, unum denarium » dabit, et qui emerit, unum; quicumque pannos ad opus » suum vel uxoris vel filiorum vel familiæ emerit, de te-

» loneo liber erit; si fide sua istud confirmaverit, de filis » quinque solidorum unum denarium, de filis infra quinque » solidos obolum unum; quicumque extraneus in die fori » lanam vendiderit, obolum dabit; qui extraneus lanam » vendiderit, de pensa una duos dabit denarios, et qui » emerit, duos. Omnis extraneus de stabulo dabit obolum » in die fori; de uno porco, obolum; de una ove, obolum; » de vacca, unum denarium; de palefrido, duos denarios » emens, et vendens, duos; de pelle recenti vendens, obo- » lum, emens, obolum; de nave quæ vocatur scuta, » unum denarium; de una domo si extraneus eam emerit, » quatuor denarios; de nave quæ est clincaboiat, duode- » cim denarios; de nave quæ dicitur losboiat, octo dena- » rios; de nave quæ dicitur envarra, quatuor denarios; de » cogga, octo denarios. Si navis intraverit, nullus inde » aliquid emet, donec navis sedeat : forisfactum inde tres » libras de dacara coriorum vendens, duos denarios, » emens, duos denarios; et qui detulerit, denarium unum; » de pensa lanæ vendens, duos denarios, emens, duos; » de pensa caseorum anglicorum qui detulerit, denarium » unum; qui vendiderit, duos denarios; qui emerit, duos » denarios; de pensa caseorum flandrorum, unum de- » narium; de pensa butyri, unum denarium; de pensa » plumbi, unum denarium; de millario stagni, quatuor » denarios; de plaustrata æris, quatuor denarios; de plaus- » trata ferri, quatuor denarios; de stagno, et ære, et ferro, » quicumque vendiderit de marca una, sex denarios; de » bacone, obolum; de pensa uncti, vel sebi, unum dena- » rium; qui detulerit, qui vendiderit, duos denarios, et » qui emerit, duos denarios; de pensa ceræ, quatuor de- » narios; qui vendiderit, et qui emerit, quatuor denarios; » similiter de una marca vendens, sex denarios; de kerca » piperis, quatuor denarios; de kerca aluni, quatuor de- » narios; de kerca brisili, quatuor denarios; de kerca cu-

» mini, quatuor denarios; de kerca gine, quatuor denarios; de istis quinque, quicumque vendiderit, sex dabit denarios. De marca, de frumento vendens : de marca, sex denarios; de ferthelo, duos denarios; de nave quæ vocatur scuta, si non est bordata, unum denarium; de torsello cordato, quatuor denarios; de torsello non cordato, duos denarios; de pensa filorum quæ defertur ab Anglia, duos denarios; de gebenna mellis, quatuor denarios; de gebenna cinerum, duos denarios; de gebenna calibis, quatuor denarios; mille allecia recentia, unum denarium; de buza adducente recens allec, octo denarios; centum salmones, quatuor denarios; mille macarelli, duos denarios; centum cabellawi, duos denarios; centum schelvisc, unum denarium; centum plathiz, unum denarium; centum de zebuttis, unum obolum; de pensa anguillarum, quatuor denarios; de pensa floccarum si abierit, unum denarium; qui vendiderit, duos denarios; repa caldariorum, quatuor denarios; repa pelvium, quatuor denarios; repa patellarum, quatuor denarios; de plaustro abeunte, quatuor denarios, et de veniente plaustro, unum denarium; de biga abeunte, duos denarios, et de biga intrante, obolum. Quæcumque res per opidum transierit, si deposita non fuerit, libera erit; quicumque extraneus partem ceti emerit, de marca una, sex denarios dabit; de lapide molendinarii, duos denarios; de magno lapide molendini, quatuor denarios; de uno molare, obolum; de lapide, qui dicitur slipesten, quatuor denarios; de buna variarum pellium, quatuor denarios. Si navis advenerit pecuniam portans, non licet alicui extraneo quicquam in ea emere de his quæ adducit, antequam viderint Burgenses, et emerint si voluerint; si vero opidani hoc modo aliquas res emerint, scabini inde partem habebunt, si voluerint; etiam si præsentes non fuerint, similiter et duo testes inde partem habebunt, si voluerint: et

» sciendum quod scabini omnes, et præscripti duo testes » hujus opidi ex toto liberi sunt.

» Ut autem hæc omnia stabilia et indivulsa permaneant, » et nullius rei perturbatione infringantur, sigilli mei auc- » toritate confirmavi, coram his testibus : Matthæo, comite » Boloniæ ; Roberto, advocato Bethuniæ ; Everardo, de Tor- » nace ; Henrico, castellano broburgense, et filiis suis ; Wi- » lhelmo, castellano de sancto Audomaro ; Wicione, cas- » tellano de Bergis ; Wilhelmo, Broon, Waltero de Locre, » Balduino Paldinc, Gerardo de Someringem, Bernardo » Balduino de Hundescot, Waltero de Bevera, Goswino » Craucas, Waltero de Ypra, et Waltero de Formesela.

» Actum hoc dominicæ incarnationis anno millesimo » centesimo sexagesimo tertio ; et sigillatum est in cera » rubra. »

(c) Nous Loys Cuens de Flandre et de Nevers, faisons sçavoir à tous, que comme nos bonnes gens du franc et de la châtellenie de Bruges, nous ayent supplié à grande instance que nous voulussions recognoistre et confirmer leurs franchises et loi, que les Cuens Philippe de bonne mémoire nos devanciers leur donnèrent, de laquelle ils ont tous diz depuis avoir usé, et comme ils disent le *keurbrief*, aussi que leurdicte loi contient, duquel la teneur s'ensuit :

« Ex quo virscarnia bannitur, et homo prolocutorem accipit et in causam trahitur, vel a cricwardia, sive ab alio aliquo, si scabini super hoc submoniti fuerint inter duas objectiones, si officialis comitis monstraverit chartam legis, quidquid in eadem charta ad hoc placitum pertinens firmum tenebitur ; sed si officialis tunc non monstraverit, quidquid scabini tunc super hoc judicaverint, tenebitur, nisi scabini inde habuerint aliquam cognitionem, quæ scilicet cognitio præ omnibus tenenda est.

» Post judicium scabinorum non possunt alio ubi submoneri ut veniant aut diem observent, nisi infra virscarniam.

De eo omni quod ad scabinatum pertinet.

» Post judicium scabinorum, si cricwardia falsificare voluerit aliquem scabinorum, septem comparibus scabinis si ibi tunc habuerit, eum falsificare poterit; sed si tunc non habuerit, plegiare poterit auxilium suum ad proximum diem placiti, et si tunc habuerit, falsificare prædictum scabinum poterit; ita ut falsificatus det decem libras comiti et castellano et scamnum osculando retro exeat, et nunquam ad scabinatum accedat. Ad hæc sciendum, quod si cricwardia falsificare voluerit aliquem scabinum, quotquot habere poterit scabinorum ad falsificandum eum, totidem se defendere poterit contra eum prædictus scabinus, hoc dico usque ad septem; sed si cricwardia ultra septem processerit contra unum quem scabinus habebit, oportebit comitem habere duos; si autem prædictus cricwardia prædictum scabinum falsificare non poterit, emendabit eidem scabino decem libras.

» Item in nullius domum *diensmannum* mittent de omni eo quod ad scabinatum pertinet, nisi per scabinos, et ille erit legitimus diensmannus de domo; autem illa ad quam mittatur, victum suum accipiet, aut valens novem denarios, et hoc de nullius domo, nisi in qua manens fuerit: hoc dico si homo ad quem mittetur eum non extra placitaverit post octo dies; alioquin diensmannum habebit ad exitum suum duos solidos.

De submonitione hominis.

» Homo submonitus per scabinos ad lapidem, dum preco submonitionem suam stare fecerit, et ille per scabinos bannitus fuerit, si aliquis propinquorum suorum, postea ve-

niens, eum a banno liberare voluerit, et cognitionem tunc a scabinis habuerit, quod extra terram ante submonitionem exstiterit, prædictus homo a banno liber erit; sed si auxilium tunc non habuerit, plegiare poterit auxilium suum ad proximum diem placiti, et, si non habuerit homo, remanebit in banno, et similiter ille qui eum educere voluit.

» Sicut in domo præpositi tenetur de hominibus virscarnia, ita in virscarnia teneatur de hominibus præpositi.

De bannitis equitantibus.

» Castellanus equitabit bannitos si vacaverit; sin autem officiales comitis et castellani equitabunt, et hoc semel in anno, et si scabinis visum est, bis; et si ad hoc opus est, ter : ubicumque inceperint, totum equitabunt, nisi sinnam aut præ comite aut præ ægritudine monstraverint. Sed, de aliis legibus, licet equitare quandocumque opus est; et si infortunium evenerit, sciendum quod, si officiales non suffecerint ad equitandum, castellanus equitabit, et si castellanus non suffecerit, comes equitabit : finita omni equitatione sua, comes habere poterit veritatem suam, quæ dicitur *deurginga,* et hoc semel in anno, et si non perequitatur, non habebit.

» *In uno anno erit semel unum gauding.* In anno erunt duo weddinga, quidquid invadatur coram scabinis : duo scabini poterunt cognoscere usque ad decem libras ; tres (scabini), quindecim libras; quatuor, viginti libras; septem omnia.

» Et quotquot scabini possunt cognoscere alicujus debitum, totidem cognoscere poterunt ejusdem solutionem; et si debitor negans super hoc convictus fuerit, emendabit comiti et castellano tres libras.

» Quicumque scurram hospitaverit plus quam una nocte,

si in crastino abscedere noluerit, poterit eum dominus in aquam projicere absque forefacto.

» Quicumque scurræ, vel jaculatori, vel meretrici aut alicui vago vestes suas ad nuptias dederit, aut si de nuptiis ei quispiam missus fuerit, et dederit, convictus emendabit tres libras, et, in singulis nuptiis, veritatem suam habere super hoc poterit comes.

» Si homo bannitus est dudum, et postea aliquis cum causa odii in causam trahere voluerit, de altera re, quam de ea pro qua bannitus est, si bannitus ad justitiam venire voluerit, habebit conductum veniendi ad justitiam; et, si educere poterit, per justitiam inde liber erit, sed non a banno in quo prius fuerat : convictus vero satisfaciat.

» Homo liber submonitus ad lapidem, non respondebit ad submonitionem preconis, si contra hanc submonitionem loqui voluerit. Sin autem contra submonitionem nihil locutus fuerit, poterit eum preco (licet liber non sit) bannire. Qui hominem occiderit communicato consilio, occisus reconciliabitur de bonis illius qui occidit, salva tamen parte uxoris et filiorum indiscretorum (*onbejaerde*); quod si bona occidentis non sufficerent ad reconciliationem occisi, de bonis illorum qui in auxilio fuerunt, supplebitur; dum tamen protracti fuerint a veritate, super hoc a scabinis accepta et in hac veritate, innocentes semper liberi erunt. Si autem homo occiditur, sine consilio, sed in lite, vel casu aliquo, quilibet sequatur ibi suos parentes et secundum scabinatum reconciliabitur.

» Omne injustum deponet comes, sive de nummis notarii, sive de nummis cricwardiæ, sive lapidarii, sive de alia qualibet re.

Sequitur de wulpingis.

» Homines de wulpia, sive de cadstland, submoniti

poterunt se ipsos sunnare præstito juramento ad diem placiti, ad quem citius præ mari venire poterunt.

De terra viscal.

» Si panditur, cum tertio denario solvetur; sin autem in secundo die, sive infra annum, solvetur cum uno denario tantum. Quidquid mulieri contingere potest ex parentibus, hoc filio suo contingere potest.

» Quidquid homo dat filio suo fornicario sine conditione, hoc post mortem ejusdem filii devenire potest in parentes matris pueri. Si autem a patre conditio aliqua super donatione illa facta fuerit, conditio observanda erit post mortem pueri prædicti.

» Quilibet ad suam submonitionem respondebit, et hoc per scabinos, et quilibet suo pari.

» Quicumque dicum maris ruperit, protractus a veritate a scabinis accepta, dextram amittet, et bonum illius in manu comitis et castellani erit.

» De palingis, et de dunis, et de illis de quibus feodati vestri affirmant quod sint advenæ, et de censu viscal, cujuslibet nummus requiritur cum duodecim denariis in secundo die post solutionem, de iis quatuor rogant vos humiliter homines terræ, quatenus per signum sanctæ crucis quod assumpsistis, et per terram sanctam quam quærere proponitis, hæc quatuor prædicta ita emendari faciatis ut homines vestri (vassali) de cætero sufferre et in terra vestra melius remanere valeant.

» De omni re, et de omni eo quod hic non est nominatum, sive in litteris expressum, erit rectus scabinatus, excepto eo quod ad victum vestrum pertinet, et exceptis feodatis et ecclesiarum redditibus, et exceptis iis quatuor quæ superius prædiximus, quæ homines vestri requirunt a vobis ut ea temperetis et in melius mutetis.

» Homicidium de uno homine tantum, et incendium, et mortificatio relinquetur in manu comitis et castellani.

Sequitur de insidiis.

» Quicumque auctor fuerit insidiarum in quibus homo occiditur, et auctor ille recto scabinatu convictus fuerit, homicida erit. Si insidiæ ponuntur in domo alicujus, sive in horto ejus, et ille conscius fuerit, et hoc revocare possit, et non fecerit, et super hoc veritate convictus fuerit, homicida erit.

» Quicumque iis insidiis auxilio adfuerint, convicti super hoc, in gratia comitis et castellani erunt, salva vita et membris. Quicumque insidias posuerit in quibus homo membrum perdiderit, qui membrum abstulit, membrum perdet, hoc est manum; similiter et auctor insidiarum, et ille in cujus domo vel horto, eo sciente, hoc factum fuerit, et prohibuisse poterat, et non fecit. Si autem supra dicti omnes hi reclamando ad justitiam venire voluerint, veritas per scabinos accipienda erit. Quod si judex veritatem contradixerit et falsificare voluerit, plegiare poterit auxilium suum ad proximum diem placiti, sive in præsenti. Et si auxilium a duobus scabinis habuerit, hominem ecclesiæ falsificare poterit, et tribus scabinis liberum, et quotquot falsificati fuerint, singuli eorum dabunt tres libras, et de cætero quamdiu comes vixerit, veritati nulli intererunt, et veritas alia loco eorum accipienda erit.

Sequitur de impetitione domus.

» Ubi domus impetitur et a scabinis cognitum sit, si homo occidetur, et ille qui conductum fecit non occiderit, reconciliabitur inde occisum, et illi quem impetiit dabit decem libras, et de residuo suo erit in gratia comitis et castellani, salva vita et membris. Quod nullus occiditur,

qui conductum fecit, emendabit impetito sex libras, et comiti et castellano decem libras : similiter et sequaces quotquot convincuntur, singuli eorum dabunt tres libras.

Sequitur de vulnere.

» Qui vulnus in capite sive in ventre fecerit, quod dicunt penetratum vulnus, convictus dabit vulnerato sex libras, comiti et castellano sex libras; si homo ecclesiæ est, tres libras; de minutis vulneribus et a scabinis cognitis dabunt tres libras. Protractus in doutslaga, sive harna, dabit homini ecclesiæ unam libram; libero vero, duas libras.

» Quicumque servientes patrifamilias invicem interceperint, si dominus eorum hoc pacificare poterit, alterius jurisdictioni non stabunt, nisi de homicidio; aut talis fuerit lesio, quod de jure judici præsentari debeat.

De waspeledering.

» Si homo ecclesiæ hominem liberum injecerit luto, vel terræ, emendabit ei sex libras, et comiti et castellano sex libras. Si vero liber homo hominem ecclesiæ injecerit, dabit tres libras et totidem comiti et castellano.

De furibus.

» Qui aliquem ceperit pro fure, jurare possit se septimo, ita ut illorum sex hæreditas scabinis satis cognita sit; quod illum utpote furem cum provinca ceperit, fur suspendetur. Dum veritas accipitur de furibus, qui protractus fuerit dabit illi cui suum abstulit extimationem rerum ablatarum et comiti et castellano tres libras, et duos plegios satis cognitos quod deinceps desistet quemlibet eorum pro tribus libris, si ille postmodum ceciderit, et ei plegii adducere non possunt, et tunc jurabunt eum adducere non posse; quod si postmodum de furto impetitus venerit, purgabit se judicio frigidæ aquæ in suo corpore tantum.

De rapina.

» Protractus veritate scabinorum, si infra viginti solidos rapina fuerit, spoliato sua duplum restituet et comiti et castellano tres libras. Quod si supra viginti solidos fuerit rapina, semper duplum restituetur, et de residuo erit in gratia comitis, salva vita et membris.

» Qui bannitum de altis legibus hospitaverit ad hoc ut per eum malum operetur amplius, dabit sex libras et de alio bannito tres libras.

» De omnibus forefactis virorum, uxores et filii nihil forefacere possunt, nisi filii discreti facto interfuerint. Oppressio mulierum pertinet ad rectum scabinatum. De canipulo, et clava torcoisa, sicut comes juravit. Omnes banniti qui banniuntur apud lapidem, debent denuntiari banniti in ecclesia sua; et quando extra bannum sunt, debent similiter extra bannum denuntiari in ecclesia sua: alioquin a banno non erunt absoluti. Cum preco vocaverit hominem ad lapidem, debet prius jurare cum witscepa, vel testimonium a scabinis habere, quod eum submonuerit, et tunc eum semel secundo et tertio vocabit, et non amplius, et tunc banniet secundum judicium scabinorum.

» Quicumque de vulneribus, sive de harna sive de doutslaga in causam tractus fuerit, scabinis hoc cognoscentibus debet intrare lapidem super veritatem, et a lapide plegiari, sed antequam veritatis sonuerit intus redire usque ad nonam placitandum, et usque ad vesperam vocandum et non amplius. Sabbato querelæ exhibebuntur, futura feria sexta de iis justificabitur, et ibi semper causa repetetur, in futura feria sexta, ubi dimittitur in præterita. Si vero festum fuerit eo die placitabitur quem ad hoc scabini ponent.

» Quicumque puellam infra annum discretionis existen-

tem matrimonio ad se adtraxerit inconsultis parentibus ejus in quos devenire deberet hæreditas prædictæ puellæ, et super hoc citatus venerit, et convictus fuerit, erit in gratia comitis et castellani de omni bono, salva vita et membris; qui si citatus non venerit, extra legem erit. Si autem ille puellam extra terram tulerit, proximi parentes ejus habebunt bona puellæ in manu sua; sed si puella postea resipiscens redierit, et virum injustum relinquere voluerit, sive discreta sive indiscreta, bona sua habebit; si autem viro adhæserit, bonis privabitur.

» Sciendum quod nihil forefacit homo defendendo corpus suum. Post homicidium debent obsides pacis utrimque accipi. Illi autem in quorum parte homo occisus est, debent extrafidari per bonos plegios, quatuor ad minus et tales quales scabini cognoscant, illos posse plegiare sicut debent. Illi vero à quorum parte homo occisus, non debent extrafidari donec occisum reconciliaverint ad placitum parentum aut secundum arbitrium scabinorum.

» De omni controversia obsidibus sumptis, possunt obsides utrimque extrafidari, nisi de homicidio tantum.

» Omnes illi qui spectant ad amicitiam unius qui in lapide est expensam obsidii sui solvent, ita ut marca respondeat marcæ.

De pignore.

» Quando alicujus uxor mortua fuerit sine liberis, debet illa pecunia dividi in octo partes; quinque partes habebit homo ex pignore, et tres parentes uxoris mortuæ, ita ut hoc numquam redeat, hoc est de pecunia. De terra, sicut esse consuevit.

De mensura.

» Omnis mensura sive pisa equalis erit in villis et in opido, et omnis mensura equabitur ad mensuram opidi.

Quicumque preco de injusta mensura dabit comiti et castellano tres libras. Quicumque homo ad domum alicujus injustam mensuram tulerit, sive penes eum inventa fuerit, convictus dabit tres libras. Quicumque eum super hoc in causam traxerit, et ille super hoc convictus fuerit, emendabit impetitori suo secundum statum suum et damnum duplum restituet. De hominibus opidorum, et de hominibus villarum, talis jurisdictio observabitur, qualem ad invicem melius invenire poterunt.

» Quicumque citatus fuerit ad exhibendam querelam suam et non venerit ipse, super hoc non amplius justificabitur. Nihilominus tamen comes et castellanus querelam illam veritate scabinorum persequentur.

» Quicumque de querela sua non citatus infra annum tacuerit, responsum super hoc non habebit.

» Si homo ecclesiæ velit aliquid loqui adversus hominem liberum, habebit liberum hominem advocatum. Quilibet debet respondere suo pari.

» Quicumque in pretorio fuerit bannitus, poterit emendare bannum suum de quatuor solidis, et uno denario infra septem dies; quod si non venerit, extra legem erit; quidquid homo litigii inceperit aut controversiæ, protractus dabit tres libras.

» Redditus ecclesiarum, et comitis, et feudatorum, erunt extra scabinatum.

» De præsentia comitis non est dies observandus, quo venit, sed in quo recedit, et in quibus est residens. Si de aliquo mentio facta fuerit quod dicunt de præsentia comitis, et alii e contra negaverint, per rectum scabinatum justificabitur; si litigium aliquod fuerit de feudo aut hæreditate quinque hominibus comitis, et quatuor hominibus terræ, quos scabini ad hoc eligent, causa illa terminanda relinquetur.

De gouding.

»Statutum est sabbato post epiphaniam precones convenire ad virscarniam, ibi edictum accipere, die dominica in ecclesiis denuntiare, et placitum proxima feria esse; durabit autem placitum per totam hebdomadam, hoc est a feria secunda usque ad vesperam proximi sabbati, nullo die festo placitum intercipiente.

» Precones accipient apud virsçarniam edictum suum ultimo sabbato, quando brevia dari poterunt ante vigiliam natalis domini, et ita in ecclesiis suis denuntiabunt gouding prædicto tempore. Est autem gouding, sic statutum primo die, et ultimo, hoc est feria secunda; et sabbato placitabunt comes et homines ecclesiæ, interim homines terræ.

» Qui alterum in causam traxerit, tractus potest plegiari usque ad sabbatum, et non amplius. Et tunc si non venerit, debet bannire et plegius ejus. Nullus in placito hoc potest sinnari.

» Homines terræ habent, ut dictum est, quatuor dies in hoc placito, feriam tertiam, quartam, quintam et sextam: hic alter alterum potest plegiare de die ad diem usque ad vesperam feriæ sextæ; et tunc si non venerit, debet banniri et plegius ejus.

» Nullus judex potest differre causam alicujus hominis, nisi cognitum sit a scabinis eum non sufficere ad hoc justificandum. Sabbato finito placito, omnes precones et homines ad magnam virscarniam convenient, et ibi coram scabinis omnia sua duella et cætera facta enumerabunt, et brevibus committent, et tempus ad duellorum et bannitorum a scabinis ibi statutum observabunt, ita ut de bannitis primo, postea de duellis tractandum, et de judiciis aquæ et ferri.

» Placito autem isti debent interesse comes aut comi-

tissa, aut castellanus. Si forte contingat quod monachi, vel clerici aliqui affirmaverint aliquem infirmum ante mortem suam aliquod bonum contulisse, vel eis, vel ecclesiis suis, et si litigium super hoc ortum fuerit, veritas accepta per scabinos hoc declarabit, utrum donatio illa legitima fuerit, an non. Banniti non equitabunt, nisi a comite vel comitissa, vel castellano.

» De omni causa, unde hic non est facta mentio, erit rectus scabinatus. »

ERRATA.

Résumé historique, Ire part. Page xxi, 16e lig. de la note, au lieu de *Iscratius*, lisez : *Iseretius.*

Page xxiv, 19e lig. de la note, au lieu de *Deidziele*, lisez : *Dudzeele.*

Page xxvi, 9e lig., au lieu de *la féodalité, née....* lisez : *la féodalité. Née....*

Page xxxiv, 10e lig. de la note, au lieu de *rapport*, lisez : *ressemblance.*

Page liv, 23e et 24e lig., au lieu de *Mosellance* et de *Lotharinge*, lisez : *Mosellane* et *Lotharingie.*

Page lvii, dernière ligne, au lieu de *retint*, lisez : *obtint.*

Page lviii, 10e lig., au lieu de *C'est même depuis lorsque augmentant.....*, lisez : *C'est même depuis lors que, augmentant....*

Page lix, 4e lig. de la note, au lieu de *Telle est cependant l'opinion.....*, lisez : *C'est cependant une opinion....*

Page lx, 7e et 8e lig., au lieu de *donnera* et *organisera*, lisez : *donna* et *organisa*. Retranchez alors *future.*

Page lxiv, avant-dernière ligne, au lieu de *remarque judicieuse*, lisez : *remarque puérile.*

Page lxvi, 25e lig., au lieu de *puisé*, lisez : *acquis.*

Page lxvii, 27e lig., au lieu de *Horent*, lisez : *Florent.*

Page lxx, 3e lig., au lieu de *Arien*, lisez : *Aire.*

Page lxxxv, le renvoi de la note doit être placé au 2e alinéa, après le mot *conditions.*

VIE DE CHARLES-LE-BON. Avant-propos, 1re page, 11e ligne, au lieu de *tant le clergé que le peuple....*, lisez : *clercs et laïques, tous tremblaient à chaque instant pour leurs biens ou leur existence.*

Page 3, 1re lig., au lieu de *Kunt*, lisez : *Knut.* De même à la note.

Page 4, 24e lig., au lieu de *soin*, lisez : *précaution.*

Page 5, 25ᵉ lig., au lieu de *qu'ils en auraient*, lisez : *qu'elles en auraient.*

Page 6, à la note, lisez ainsi : ..... aliis *Legia* et *Lifa*, se mêle....

Page 19, 20ᵉ lig., au lieu de *ils joignirent les mains*, lisez : *ils se donnèrent tous la main.*

Page 21, 18ᵉ lig., au lieu de *de la famille*, lisez : *des gens.*

Page 44, 25ᵉ lig., au lieu de *sans sa volonté*, lisez : *sans son consentement.*

Page 47, 21ᵉ lig., au lieu de *d'être d'accord*, lisez : *de faire accord.*

Page 62, 1ʳᵉ lig., au lieu de *la partie de derrière*, lisez : *la partie d'avant.*

Page 87, 15ᵉ lig., au lieu de *ses insignes*, lisez : *sa bannière.*

Page 95, 6ᵉ lig., au lieu de *sans supériorité sur vous*, lisez : *votre égal par la naissance.*

Page 134, 11ᵉ lig., au lieu de *très chrétiens du roi*, lisez : *du roi très chrétien.*

Page 140, 17ᵉ lig., au lieu de *le boutiquier*, lisez : *le coutelier.*

Résumé historique, IIᵉ part. Page *viij*, 21ᵉ lig., au lieu de *De telle manière*, lisez : *De cette manière.*

Page *xxj*, 3ᵉ lig., au lieu de *Il affranchit*, lisez : *Il l'affranchit.*

Page *xxiv*, 4ᵉ et 5ᵉ lig., au lieu de *ce pacte solennel, cette constitution jurée*, lisez : *ces pactes solennels, ces constitutions jurées.*

Ibid., 23ᵉ lig., au lieu de *représentent*, lisez : *représenteront.*

Page *xxviij*, 1ʳᵉ lig., au lieu de *croient*, lisez : *croiront.*

Page *xl*, 8ᵉ lig., au lieu de *Arien*, lisez : *Aire.*

Page *xlj*, 5ᵉ lig., même rectification.

TABLE

DES MATIÈRES.